



HAL
open science

Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique

Moustapha Sow

► To cite this version:

Moustapha Sow. Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lorraine, 2016. Français. NNT : 2016LORR0308 . tel-01673803

HAL Id: tel-01673803

<https://theses.hal.science/tel-01673803>

Submitted on 1 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉCOLE DOCTORALE FERNAND BRAUDEL

Centre de Recherches sur les médiations : Communication, Langue, Art,
Culture (CREM - EA 3476)

**Médias et pouvoirs politiques au Sénégal :
étude de la transition d'une presse d'État
vers un pluralisme médiatique**

Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication
présentée par M. **Moustapha SOW**

le 19 novembre 2016

Sous la direction du professeur Arnaud Mercier

Jury :

Nicole d'Almeida, Professeur en sciences de l'information et de la communication,
université Paris 4 – Sorbonne

Sylvie Thieblemont, Professeur en sciences de l'information et de la
communication, université de Lorraine

Alain Kiyindou, Professeur en sciences de l'information et de la communication,
université Bordeaux-Montaigne

Arnaud Mercier, Professeur en sciences de l'information et de la communication,
université Panthéon-Assas

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale

Les obstacles rencontrés au cours de notre recherche

Première partie : genèse de l'histoire politique et médiatique du Sénégal

Chapitre I. Du dynamisme de la presse sous la colonisation au monolithisme médiatique sous Senghor

I. Les racines coloniales de la presse sénégalaise

1. L'expérience pionnière du *Moniteur du Sénégal et dépendances*
2. Les premiers contre-pouvoirs : le *Réveil du Sénégal* et le *Petit sénégalais*
3. l'entrée des premiers intellectuels autochtones en politique et la presse comme outil de campagne électorale
4. l'échec de la fédération du Mali

II. De l'exécutif bicéphale au contrôle de l'appareil médiatique

1. la période de la « cohabitation » Senghor-Dia
2. la période du monolithisme médiatique

Chapitre II. De la construction d'une figure mythique à l'ouverture démocratique

I. la construction d'une figure mythique

1. le poids de la tradition dans la mythification du chef

2. la tradition orale ou le recours au passé pour légitimer la figure du chef

II. le renforcement du pouvoir exécutif

1. Mamadou Dia, une histoire à effacer

2. le multipartisme limité mais pas la « fin » du monolithisme médiatique

3. le choix d'un technocrate comme premier ministre : signe annonciateur du projet de démocratisation du régime

4. le retour de la presse politique... d'opposition

Chapitre III. Les années Abdou Diouf

I. le vote d'un nouveau code de la presse

II. Le multipartisme enfin intégral et le retour au pluralisme médiatique

III. les débuts de la radio au Sénégal

IV. les débuts difficiles de la presse privée en Afrique

V. la phase « test » de la presse privée en Afrique

Chapitre IV. La démonopolisation de l'espace médiatique au Sénégal

I. *walfadjri* et *sud communication* : les deux groupes précurseurs de la presse « indépendante » au Sénégal

II. la présidentielle de 1988 et les leçons tirées par la presse privée

III. la création du haut conseil de la radio-télévision (HCRT)

IV. La Baule, l'ère des « démocraties » africaines

Deuxième partie : l'alternance politique en 2000 et les mutations opérées dans le milieu de la presse

Chapitre V. L'élection d'un libéral à la tête du pays

I. les mutations médiatiques et politiques au cours des années 1990

1. le dynamisme de la presse privée dans les années 1990

2. le contexte social et politique à la fin des années 1990

3. le parti socialiste sénégalais à la veille de la présidentielle de 2000 : les rivalités internes fissurent le grand « baobab » du paysage politique du pays

4. le code de la presse du 22 février 1996 : entre liberté et retour au contrôle

5. les organisations syndicales et le haut conseil de l'audiovisuel (HCA)

II. la campagne présidentielle de 2000 : une confrontation entre médias d'État et privés

1. l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le scrutin de 2000 au Sénégal

2. le Sénégal sous Abdoulaye Wade (2000-2012) : les médias remodelés ?

3. le vote d'une nouvelle constitution en 2001
4. les rapports entre le président Wade et le « pouvoir » religieux, notamment la Mouridiyya
5. la banalisation de la corruption
6. *La Radio Télévision Sénégalaise (RTS), éternelle chaîne de propagande ?*
7. l'avènement des journaux « people »

III. Le Sénégal et ses télévisions

1. les télévisions privées sénégalaises : une libéralisation qui pose problème ?
2. patrons de presse et pouvoirs politiques sous Abdoulaye Wade : une liaison dangereuse ?
3. rois ou faiseurs de rois : ces patrons de presse « craints » par le pouvoir politique
4. Sidy Lamine Niasse et le pouvoir libéral de Wade : défiance ou chantage

Troisième partie : l'état des lieux de la presse privée sénégalaise

Chapitre VI : les chaînes privées sénégalaises

- I. l'essentiel des programmes des chaînes privées

- II. un environnement médiatique pollué par une concurrence aux allures de « guerre » des télévisions
- III. les revues de presse au Sénégal ou le journalisme au rabais
- IV. la *wolofisation* de l'espace médiatique sénégalais
- V. La figure du « griot-journaliste » au service de la propagande présidentielle

Chapitre VII. la presse privée sénégalaise et la justice sous le régime de l'alternance (2000-2012)

- I. La difficulté d'imposer la caricature dans la culture journalistique en Afrique subsaharienne
- II. les journalistes et le régime libéral du président Wade : douze années de conflit ?
- III. Le journalisme d'investigation comme réponse à la construction hégémonique : l'exemple d'Abdou Latif Coulibaly
- IV. la Casamance ou la censure qui ne dit pas son nom
 - 1. les prémices d'une obsession
 - 2. l'expulsion de Sophie Malibeaux, correspondante permanente de RFI à Dakar
 - 3. la fermeture de la radio Sud FM: le régime libéral a-t-il tenté de museler un symbole de la liberté de la presse au Sénégal ?
 - 4. l'incarcération de Madiambal Diagne, signe d'une crispation entre le régime de l'alternance et la presse privée

V. le journaliste face à ses responsabilités

1. la presse en ligne au Sénégal : un secteur qui échappe à l'encadrement des instances de régulation
2. les sites de *pure players* sénégalais: la recherche de la sensation comme choix éditorial ?
3. le traitement médiatique de l'information dite sensible

Chapitre VIII. la presse sénégalaise sous Macky Sall (2012-2016) : un « début » de mandat peu prometteur ?

I. la RTS sous le magistère de Macky Sall (2012-2016)

II. les rapports entre le président Sall et son régime

1. le changement de cap au plan diplomatique
2. majorité et opposition sous l'ère Macky Sall
3. le discours patriotique : une nouvelle stratégie de séduction

Conclusion générale

I. Introduction générale

La relation entre la presse et les pouvoirs politiques au Sénégal est très ancienne. Elle peut être située à la fin du XIXe siècle qui est une période charnière et mouvementée de l'histoire de ce pays. En effet, avec la création de municipalités à Saint Louis (Nord du Sénégal) et à Gorée en 1872 et l'organisation des élections des conseillers généraux en 1879¹, le couple presse et pouvoir politique commence à se former dans la colonie du Sénégal. Le pouvoir politique colonial a pris conscience, pendant cette période, de la nécessité de mettre en place des moyens de communication et de télécommunication modernes (avec le projet de construction du chemin de fer Dakar-Saint Louis) pour élargir son action et assurer sa propagande.

Le Sénégal a servi de carrefour et de siège à la politique coloniale française en Afrique de l'Ouest et fut l'un des premiers pays africains francophones à être confronté à une politique de modernisation qui, sous la période coloniale, allait de pair très souvent avec une politique d'assimilation culturelle. « *Porte d'entrée dans le continent, (le Sénégal) a toujours reçu, comme le note le journaliste Cheikh Yérim Seck, avant l'Hinterland, les influences venues d'ailleurs, les flottilles amarrées aux côtes, les civilisations exotiques et les équipées conquérantes* »². Les autorités coloniales y ont très tôt créé un premier journal officiel et les journaux partisans y firent leur apparition dès la fin du XIXe siècle. Ainsi, presse et pouvoirs politiques ont longtemps cheminé au Sénégal et entretenu des relations d'interdépendance, de complémentarité, de domination voire des rapports de force selon les époques.

1 Le Callennec, Sophie, *Politique-religion-médias: enjeux de pouvoir : le Sénégal à la recherche d'une voie originale en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1987.

2 Seck, Cheikh Yérim, *Ces goulots qui étranglent le Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.23.

La présence d'institutions telles que le gouvernorat et l'introduction prématurée³ du droit de vote par rapport au reste de l'Afrique donnent à ce pays une histoire particulière sur laquelle, il serait sans doute utile de revenir pour mieux cerner le sujet.

L'histoire politique du Sénégal est donc riche en événements: c'est un pays très tôt exposé à des rivalités partisans qui y ont instauré une culture politique dynamique qui a accompagné une bonne partie de la période précédant son indépendance. Bien avant la naissance de la République du Sénégal, existait déjà, dans ce pays, une vie politique active sous la période coloniale avec une organisation, une animation et des querelles d'intérêts comme on en voit de nos jours dans les pays démocratiques. Cependant, cette activité politique largement dominée par des mulâtres n'offrait pratiquement aucune place à la majorité des populations autochtones. Elle commence à la fin de la première moitié du XIXe siècle, plus précisément avec l'élection du mulâtre Durand Valentin à l'Assemblée législative française en 1848. Ainsi, juste après l'abolition de l'esclavage en France, une nouvelle carte politique se dessina dans les colonies françaises et permit particulièrement à celle du Sénégal de prendre désormais part aux discussions et décisions relatives à son fonctionnement. Cependant, cette représentation fut supprimée « en 1852 par la monarchie »⁴ avant d'être « rétablie vingt (20) ans plus tard »⁵ pour disparaître « une nouvelle fois en 1876 à la suite des pressions exercées par le Gouvernement »⁶. Mais cette nouvelle suppression fut de courte durée car entre temps, Saint Louis et Gorée, deux communes sénégalaises qui concentrèrent l'essentiel des ressortissants métropolitains, furent érigées en 1872, sous la troisième République, en

3 Voir l'ouvrage de Sophie Le Callennec, *op. cit.*

4 Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise*, Tome I, 1879-1940, Paris, Centres des hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1987, p.25.

5 *Ibidem*, p.25.

6 *Ibidem*, p.25.

communes de plein exercice. Ce nouveau statut conféra aux natifs de ces deux villes de nouveaux droits dont la citoyenneté française. Plus tard, les villes de Rufisque et de Dakar, respectivement en 1880 et en 1887, se virent renforcées à leur tour par le même statut. Toute l'activité politique de la colonie du Sénégal de l'époque se concentra dans ces quatre communes qui furent, par ailleurs, jusqu'en 1946, les seules villes d'Afrique à avoir le droit d'envoyer un représentant à l'Assemblée législative française. Cependant, il importe de préciser que la colonie du Sénégal est très différente de l'actuel Sénégal dont les frontières sont établies pendant la Conférence de Berlin en 1889. De nombreux pays francophones de l'Afrique de l'Ouest appartenaient à un même ensemble appelé Sénégal et dépendances.

Pour retracer l'histoire politico-médiatique du Sénégal, cette période paraît indispensable compte tenu non seulement de son rôle avant-gardiste dans la propension de la culture politique et multipartisane, mais aussi du fait que ces villes (Saint Louis, Gorée) après les indépendances africaines, sont restées sénégalaises et constituent les premiers repères de l'histoire moderne de ce pays. L'implantation française et sa pénétration sur le territoire ouest-africain furent sans doute facilitées par l'existence de ces communes, notamment Saint Louis qui abrita le premier siège de l'Afrique occidentale française (AOF) avant le transfert de la capitale fédérale à Dakar en 1902. Une bonne partie de cette époque coloniale est couverte par une presse locale qui fit preuve, nous aurons l'occasion de l'apprécier, parfois de dynamisme et d'indépendance qui viennent balayer l'idée d'un pluralisme médiatique récent au Sénégal.

Les médias et les pouvoirs politiques forment un couple qui, malgré les péripéties, est condamné à cheminer ensemble. Les médias renvoient, dans notre analyse, à l'ensemble des supports d'information (journaux, radios, télévisions, Internet...) sur lesquels nous

nous fonderons pour étudier les rapports entre la presse et les différents pouvoirs au Sénégal, c'est-à-dire les régimes, les partis politiques et même les autorités judiciaires auxquelles on assigne, parfois, des missions politiques.

C'est officiellement en 1856, soit deux années après l'installation du gouverneur français à Saint Louis, Louis Léon César Faidherbe, que naquit *le Moniteur du Sénégal et dépendances*, premier organe de presse de la colonie du Sénégal. Nous partirons de cette date pour montrer l'évolution de la presse au Sénégal et son imbrication dans la vie politique. Nous serons après ce passage, sans doute, mieux outillés pour mesurer le rôle de cette presse dans les premiers pas vers la construction de l'État du Sénégal. Nous verrons qu'avec l'avènement des indépendances africaines, la presse a dû lâcher du lest pour répondre aux exigences d'un État qui fera quelques années après la naissance de la République du Sénégal, du contrôle des médias, un objectif pour consolider un régime hyper présidentiel. Le pluralisme médiatique dans les années 1990 va créer la montée en flèche de la liberté d'expression en Afrique. Ainsi, on assistera à certaines dérives qui vont décrédibiliser les médias privés accusés de s'écarter de leurs rôles et d'atteindre aux préceptes déontologiques. Au Sénégal, le dynamisme de la presse privée, malgré les « dérives », va contribuer à la réalisation de la première alternance politique en 2000. Mais à partir de 2000 avec l'avènement des journaux populaires dits *people* et des chaînes de télévision privées, on semble assister à une reconfiguration de l'espace médiatique. D'importantes interrogations relatives aux pratiques journalistiques (les sujets abordés, la corruption, la concurrence, la grille de programmes...) sur lesquelles nous reviendrons dans notre analyse nous conduisent à adopter comme problématique la question suivante: la libéralisation « totale » de l'espace audiovisuel sénégalais ne constitue-t-elle une menace pour la cohésion sociale voire pour la démocratie du pays ?

En effet, la libéralisation « sauvage » du paysage médiatique sénégalais depuis 2000, pourrait, à la longue, apparaître comme le talon d'Achille d'une démocratie en construction. Toutefois, la réponse à cette question nécessite au préalable une lecture et une analyse historiques et récentes des rapports entre pouvoirs politiques et médias pour comprendre la liberté de ton qui a souvent caractérisé la presse sénégalaise qui, sous le régime du président Wade, a continué à éclore. Il nous semble ainsi nécessaire de faire un état des lieux de cette évolution qui serait plus quantitative que qualitative.

II. Les obstacles rencontrés au cours de notre recherche

Il existe une foison de travaux scientifiques et d'ouvrages sur la presse sénégalaise qui nous permet de mesurer l'ancrage des médias dans la construction de l'Etat au Sénégal. Cependant, ces travaux ne sont pas principalement axés sur les relations spécifiques entre les pouvoirs politiques et la presse ; mais certains d'entre eux reviennent largement sur la période coloniale et ses enjeux de pouvoir. Ainsi, les rapports de Yves Saint Martin sur la situation politique de la colonie du Sénégal (1974-1891), l'ouvrage de Roger Pasquier, *Les débuts de la presse au Sénégal*, ou encore les travaux de François Zuccarelli, André-Jean Tudesq ou Gerti Hesselning constituent des repères qui sont essentiels pour non pas faire un bilan exhaustif de la période coloniale, mais pour élaborer une analyse qui prend en compte la dimension historique, socioculturelle de la presse sénégalaise. Ces travaux sont enrichis de thèses et d'ouvrages écrits par des Sénégalais. Parmi lesquels on peut citer la thèse de Saidou Dia, « *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986* »⁷,

⁷ Dia, Saidou, « De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986 », thèse de doctorat sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université Bordeaux 3, soutenue en 1987.

celle d'Adrienne Diop, « *La communication politique et la démocratie au Sénégal* »⁸. D'autres thèses viendront confirmer l'intérêt de chercheurs sénégalais dans le domaine des SIC. Ainsi, depuis les travaux de Saïdou Dia qui apparaît comme un pionnier, d'autres aussi riches et fouillés nous ont permis de mieux construire notre réflexion. Aujourd'hui, les travaux du professeur Ndiaga Loum, de l'enseignant-chercheur Ibrahima Sarr, du journaliste feu Moussa Paye, ou les récentes thèses de Patrice Corrèa ou de Moustapha Barry nous ont, entre autres travaux, largement inspiré et permis d'illustrer notre argumentaire. Mais notre analyse repose aussi sur des articles de presse et sur des ouvrages d'historiens, de sociologues (comme les professeurs Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop), de sociolinguistes etc., ce qui témoigne du caractère interdisciplinaire de notre démarche. Ce choix nous paraît important et s'explique avant tout par l'ouverture du sujet qui s'intéresse aussi bien à l'histoire des médias au Sénégal, à leur sociologie qu'à la langue ou les langues utilisées par ces derniers. En plus, les SIC sont un domaine assez ouvert qui accueille des étudiants de divers horizons (différents cursus universitaires).

Notre travail s'est également beaucoup appuyé sur les journaux en ligne qui nous ont permis d'avoir des exemples précis pour illustrer notre analyse. Les articles de presse en ligne que nous avons cités concernent généralement les années 2000 car avant, vu l'avènement relativement récent d'internet au Sénégal (1996), il est difficile de retrouver des articles de presse numérisés. L'absence de moyens et de relations ne nous ont pas permis, en revanche, de faire beaucoup de terrain. Chose que nous assumons pleinement. Même si on peut reconnaître que le peu de terrain que nous avons fait nous a aidé à renforcer notre réflexion et à lui donner une dimension moins littéraire. On se

⁸ Diop, Adrienne « *La communication politique et la démocratie au Sénégal* », thèse de doctorat sous la direction de Francis Balle, Université Paris 2, soutenue en 1995.

heurte aussi en faisant du terrain au refus de certains journalistes qui hésitent à livrer certaines informations relatives au fonctionnement de leur rédaction ou qui veulent le faire de façon anonyme. Or, pour nous l'anonymat ne donne pas toutes les garanties d'un travail qui se veut scientifique. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu recueillir les témoignages faits sous anonymat. Un autre problème s'est posé à nous : c'est la fiabilité des sondages d'opinion au Sénégal et l'absence de documentation sur le montage financier des organes de presse, leurs véritables moyens de fonctionnement. Ce sont des sujets sur lesquels il est extrêmement difficile d'obtenir des informations fiables du fait sans doute de la concurrence et de la culture du pays qui fait du salaire ou de l'argent en général un sujet tabou. Mais malgré ces difficultés, nous avons voulu apporter notre contribution dans le domaine des SIC en pleine expansion au Sénégal en abordant, un sujet pas tout à fait nouveau, sous des angles qui, nous l'espérons, permettent d'apprécier la diversité d'approche.

Première partie :

Genèse de l'histoire politique et médiatique du Sénégal

Cette première partie de notre analyse reviendra sur la genèse du couple média-pouvoir politique au Sénégal. Elle retracera l'histoire des premiers journaux sous la période coloniale. Elle reviendra aussi sur la situation de la presse sous les régimes de Senghor et d'Abou Diouf. Mais notre réflexion ira au-delà de cette période et s'intéressera à l'évolution des médias jusqu'en 2000.

Chapitre I : Du dynamisme de la presse sous la colonisation au monolithisme médiatique sous Senghor

La nomination de Faidherbe comme gouverneur de la colonie du Sénégal en 1854 marque véritablement le point de départ de l'histoire politique moderne de ce pays. Son premier gouvernement (1854-1861), en imposant successivement une organisation administrative étrangère à des populations habituées à d'autres modes de vie, pose la première pierre d'un long processus qui, au fur et à mesure que la colonisation évolua, ébranlera progressivement royauté et chefferie traditionnelle.

I. Les racines coloniales de la presse sénégalaise

C'est sous l'autorité de Faidherbe qu'un hebdomadaire, *Le Moniteur du Sénégal et dépendances* fut créé dès le milieu du XIX^e siècle.

1. L'expérience pionnière du Moniteur du Sénégal et dépendances

Ce journal fait apparaître les déclarations de candidature ou officielles. Bien que cet organe fût sous le contrôle total du pouvoir politique en place, il est une « source » essentielle, tel que le remarque Bernard Grosbellet⁹, de l'histoire du Sénégal. Avant 1885, date de la création du *Réveil du Sénégal*, le *Moniteur*, l'*Annuaire du Sénégal* (annuel) et les *Annales de la Chambre* constituent les principaux documents de repères. Les deux premiers basés dans la colonie sont édités par l'Imprimerie du Sénégal, créée par Faidherbe. Dans son étude intitulée « *Une source de l'histoire coloniale du*

⁹ Grosbellet Bernard, « *Le Moniteur du Sénégal et dépendances* » comme source de l'histoire du Sénégal pendant le premier gouvernement de Faidherbe (1856-1861) Dakar, Université de Dakar, 1967, DES.

Sénégal »¹⁰, Yves Saint Martin, revient sur les « *rappports de situation politique* »¹¹ que les gouverneurs qui se sont succédé à la tête de la colonie transmirent à leurs supérieurs hiérarchiques à Paris. Parmi les sujets qui y sont traités « *la préoccupation du maintien de l'ordre et de la sécurité du commerce et des télécommunications* » ainsi que « *les rapports avec les chefs régionaux locaux...* »¹² y occupent une place capitale. On voit donc que ces rapports politiques se souciaient principalement de l'entreprise coloniale et des contraintes auxquelles elle pouvait faire face. Ainsi, le *Moniteur* fut plus une presse de propagande, de renseignements et un vecteur de la volonté du colon, qu'on organe d'opinion plurielle. L'action du gouvernement y était vantée et il s'adressait surtout aux Français installés dans la colonie du Sénégal, aux mulâtres et aux indigènes instruits, également appelés les « évolués ». Mais en tant que premier organe de presse, le *Moniteur* a participé largement à la promotion de la culture intellectuelle dans la colonie du Sénégal et aura permis à plus d'un de se former dans un métier qui ne tarda pas à jouer un rôle de premier plan.

2. Les premiers contre-pouvoirs : Le Réveil du Sénégal et Le Petit Sénégalais.

Contrairement au *Moniteur*, le *Réveil* se révéla, dès sa première parution, très actif et introduisit les premiers signes d'un contre-pouvoir médiatique dans la colonie. Ce journal créé par une famille originaire de Bordeaux et dont le rédacteur en chef est un métropolitain, Auguste Forêt, fut sa première parution « à l'occasion des élections législatives de 1885 »¹³. Le paysage médiatique jusque-là contrôlé par les différents gouverneurs subit, avec l'arrivée de ce nouveau journal, d'importants bouleversements.

10 Martin, Yves Saint, « Une source de l'histoire coloniale du Sénégal. Les rapports de situation politique (1874-1891) », *Histoire* n°9, 1966 (Université de Dakar, publications de la Faculté des Lettres Humaines).

11 *Ibidem*.

12 *Ibidem*.

13 Zuccarelli François, *op.cit*, p. 62.

D'abord, les propriétaires choisirent un gérant originaire de saint Louis, Badam Seck. Puis, ils se montrèrent critiques à l'égard du gouverneur et osèrent même battre campagne contre son camp. Il faut rappeler que ce journal a été créé après l'adoption en France de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 qui a été étendue à toutes les colonies à travers l'article 69. La presse s'est vu renforcer et sa liberté protégée par ce texte. Les nouvelles conditions juridiques rendaient donc possible la parution d'une presse qualifiée « d'opposition »¹⁴ par Roger Pasquier dans *Les débuts de la presse au Sénégal*. Outre ces considérations juridiques, on peut noter les moyens de pression dont disposaient les grandes familles bordelaises et marseillaises qui dominaient « *la vie économique du Sénégal* » et dont certaines ont noué des relations commerciales mais également d'amitié avec la bourgeoisie locale saint-louisienne. Ainsi « *vie politique et intérêts commerciaux semblent constituer autant d'éléments favorables à la création d'un journal qui aurait été à la fois le reflet et l'inspirateur de ces controverses* »¹⁵ manifestes dans le milieu indigène. *Le Réveil* est né donc dans un contexte de conflits d'intérêts et d'affaiblissement du pouvoir politique dont les moyens de censure avaient quasiment disparu avec la loi de 1881.

Ce journal fut fondé par une filiale familiale, les Devès-Crépin. François Zuccarelli dans son ouvrage intitulé *La vie politique sénégalaise*, paru en 1987, fait le portrait de cette « riche » famille de négociants bordelaise, les Devès-Crépin, à qui on doit « *les deux premières publications du Sénégal (Le Réveil et le Petit Sénégalais) si l'on excepte le Moniteur qui est l'organe officiel* »¹⁶. Le groupe Devès-Crépin y est présenté comme influent, nouant des relations d'affaires avec de nombreuses familles de la ville de

14 Pasquier, Roger, *Les débuts de la presse au Sénégal*, Paris, Cahiers d'Etudes Africaines, 1962, p.479.

15 Zuccarelli François, *op.cit*, p.61.

16 *Ibidem*, p. 62.

Saint-Louis. Ils sont liés, très souvent, aux candidats soutenus par leur journal par des intérêts commerciaux. J.-J. Crépin, lors des élections législatives de 1885, s'est beaucoup appuyé sur cet organe nouvellement fondé pour dénigrer son adversaire, le député sortant, A. Gasconi. Et malgré la faible distribution de ce journal dont la clientèle se résume « *aux Européens, aux mulâtres et aux noirs évolués* » qui ne représentent qu'une minorité de la population, il dérange jusqu'au plus haut sommet de la colonie. Le Réveil « *gêne et irrite* »¹⁷ le gouvernement, les hauts fonctionnaires par ses prises de positions, par la virulence du ton et par sa proximité avec la population locale. Les condamnations à des peines légères (un ou deux mois) ne tardèrent pas à tomber pour atténuer le ton de ce journal réputé également anticléricale. Finalement suite aux pressions des autorités, en tête le gouverneur qui adressa une lettre à Paris pour demander une révision de l'article 69 relatif à la liberté de la presse, le *Réveil* arrêta de paraître juste un an après sa fondation. En attaquant les symboles du pouvoir colonial, à savoir le gouverneur et l'Eglise, les Devès-Crépin ont signé l'indépendance de la presse nonobstant les risques carcéraux et ont sans doute permis à la colonie du Sénégal de se libérer du joug des gouverneurs. Certains exemples nous donneront un aperçu sur ce qui a pu engendrer des poursuites judiciaires.

Zuccarelli dans le même ouvrage nous relate la couverture audacieuse de la mort des deux Damels du Cayor en 1886. Ces rois respectés de leurs sujets régnaient sans partage dans leur royaume. Le Cayor fut l'un des royaumes les plus influents et puissants de l'histoire du Sénégal. Le Damel (le roi du Cayor) le plus populaire qui incarne même de nos jours la résistance sénégalaise face à l'occupant européen est Lat Dior Diop. Il domina tout le Cayor et devint, pour les colons, un interlocuteur de poids. Son refus de la construction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis est aujourd'hui chanté par les plus

¹⁷ *Ibidem*, p.63.

grands griots du pays. Il fait les plus belles pages de l'histoire du Sénégal et est même considéré, de nos jours, comme le héros national de ce pays. Sa mort symbolisa à l'époque coloniale la défaite de la résistance. Les colonnes françaises éliminèrent d'abord Samba Laobé Fall, qu'elles mêmes avaient choisi pour succéder à Lat Diop après que ce dernier persista dans son refus d'obtempérer. Peu de temps après la mort de Samba Laobé Fall, l'émotion redoubla chez les indigènes qui apprirent que Lat Dior Diop est tué par les Français à Dékkelé (Sénégal). C'est ainsi que le « *Réveil s'en prend avec véhémence au gouverneur Genouille* »¹⁸ qui mit en avant, pour sa défense, l'argument d'une confrontation militaire qui a mal tourné. Cette prise de position courageuse témoigne non seulement de la solidarité que cette presse entretient avec ces populations dites indigènes mais elle marque aussi une certaine liberté de la presse à une époque où celle-ci était peu évidente. Cette liberté de la presse se confirmera, en 1886, avec la création d'un autre journal, *Le Petit Sénégalais*, qui se distinguera également par son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Le Petit sénégalais fut créé après que le *Réveil* cessa de paraître. Tout comme le *Réveil*, *le Petit sénégalais* est un journal satirique qui multiplie les publications à charge contre le Clergé et certains hommes politiques, notamment ceux qui n'entretiennent pas des relations d'affaires avec les patrons du journal. Il a couvert également la mort du Damel du Cayor avec autant de virulence que *le Réveil* ; ce qui fait dire à François Zuccarelli que « *les potins scandaleux, la violence verbale emplissent les colonnes de ces journaux polémiques...* »¹⁹. Ainsi le *Petit sénégalais* apparaît comme un substitut fidèle au défunt journal condamné à disparaître pour n'avoir pas pu sans doute contenter les autorités ou

18 Zuccarelli, François, *op.cit*, p.63.

19 *Idem*.

aller dans le sens de la politique médiatique définie par le gouverneur. Il subira, après quelques procès, le même sort en disparaissant prématurément.

3. L'entrée des premiers intellectuels autochtones en politique et la presse comme outil de campagne électorale

Après le *Réveil* et *Le Petit Sénégalais*, d'autres journaux de circonstances vont voir le jour comme *L'Afrique occidentale* créé en 1890 par Louis Huchard, un mulâtre de Gorée. Ces journaux de parutions éphémères vont militer en faveur d'une présence accrue d'intellectuels autochtones. Jusque-là dominé par des mulâtres, le paysage politique s'ouvre de plus en plus, à partir de 1898, à l'élite noire dont l'ascension spectaculaire se confirmera, quelques années plus tard, avec l'élection de Blaise Diagne, premier député noir (issu des colonies de l'Afrique subsaharienne) élu en 1914 à l'Assemblée législative française. Au début du XXe siècle, on assiste à une éclosion médiatique qui rend animées les élections locales et en même temps accentue la culture de la presse partisane. L'élection de Blaise Diagne ouvre des ambitions aux rares lettrés sénégalais et menace le règne des mulâtres qui sont restés sans concurrents sérieux depuis l'avènement des premiers scrutins dans la colonie du Sénégal. Ainsi les premières années du député Blaise Diagne ne sont pas sans violences et attaques parfois racistes relayées par une presse à la solde d'hommes politiques dont la rivalité avec le représentant de leur colonie est manifeste. Blaise Diagne a malgré tout beaucoup bénéficié du soutien des organes de presse luttant contre la domination des métis de l'espace politique sénégalais. Son élection va néanmoins changer la donne en faveur des « évolués » qui restèrent des acteurs locaux incontournables et dont certains continuèrent à jouer un rôle de premier plan jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance voire après.

À l'instar de Blaise Diagne, les hommes politiques de cette période réduisirent la presse écrite à un instrument de campagne valorisant un camp et critiquant violemment parfois un autre, celui des adversaires. *La Démocratie du Sénégal*, journal créé par Jean B. Daramy dit Oxoby en 1912 a contribué à l'élection de Blaise Diagne qui en sera quelques années après le directeur politique pour sans doute mieux assurer l'entreprise de persuasion. D'autres journaux furent également sous le contrôle des politiques comme *L'AOF*, *l'Intransigeant* et *La Tribune* qui appuyèrent, à travers différents articles, la campagne de François Carpot, grand rival de Diagne, aux élections législatives de 1919. Ainsi beaucoup de journaux et de périodiques eurent la même durée de vie que certains partis politiques car leur seule finalité fut la défense des intérêts de ces derniers. Ils disparurent ou furent achetés par des candidats à un poste électif important. *L'AOF* fut ainsi acheté par Lamine Gueye et mis à la disposition de Galandou Diouf qui succéda à Blaise Diagne à l'Assemblée législative en 1936.

Il en fut ainsi toute la première moitié du XXe siècle où la presse joua le rôle de relais des querelles entre adversaires politiques. Ces intellectuels autochtones créèrent des associations comme *L'Aurore* de Saint Louis ou s'appuyèrent sur la presse pour faire évoluer les libertés. Cette presse qualifiée de « coloniale » fut essentiellement partisane et servit la cause des « évolués »²⁰ qui se succédèrent à l'Assemblée législative française jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

Un acteur de cette indépendance, Lamine Gueye, successeur de Galandou Diouf à l'Assemblée française et fondateur du parti socialiste sénégalais en 1934, retient particulièrement notre attention car il fit partie, pendant la période coloniale, des hommes politiques qui ont contribué à rendre dynamique la politique en

²⁰ Expression désignant les premiers intellectuels africains.

terre « sénégalaise ». Il afficha très tôt ses ambitions politiques à travers la création d'associations de jeunes ou la possession d'un journal. Ancien militant de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière), il créa le parti socialiste sénégalais et devint, surtout à partir de son élection à l'Assemblée française, l'un des acteurs politiques sénégalais qui contribueront efficacement au processus d'autonomisation du pays. Son journal *L' AOF et Clartés* dont il disposa également assurèrent la propagande de son parti. Elu député en 1946, il inscrit son nom dans la postérité de l'histoire d'une partie de l'Afrique noire francophone en obtenant la fin de l'Indigénat octroyant ainsi le droit de vote à des millions d'Africains. Au niveau de son pays, il aurait convaincu, au début des années 1940, Léopold Sédar Senghor, jeune agrégé, à rejoindre son parti pour ainsi davantage affirmer son identité africaine et servir les autochtones.

Entre 1945 et 1960 la vie politique de la colonie du Sénégal fut active, contestataire et marquée « par les fréquentes élections auxquelles participaient davantage les Africains », lesquelles donnèrent naissance à de nombreux « journaux et périodiques (170 entre 1945 et 1960 souvent éphémères) opposant autonomistes, fédéralistes et indépendantistes »²¹.

À partir de 1945 les différences d'orientation ou idéologiques commencèrent à l'emporter sur ce combat « unitaire » qui a facilité les succès électoraux et juridiques (Senghor est élu député au second collège ainsi que d'autres Africains grâce à la loi de Lamine Gueye sur la fin de l'Indigénat). Malgré tout, Senghor claqua la porte du parti socialiste et créa en 1948 le Bloc Démocratique Sénégalais. Il signe l'acte de divorce avec son mentor et justifie son choix en ces termes : « *ad majorem lamini gloriam fortunamque* », une organisation qui a pour but d'asseoir le pouvoir personnel de

²¹Tudesq, André-jean, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999, p.104.

Lamine Gueye » (Paris-Dakar du 28 septembre 1948 n°3863). Cette séparation qui s'expliquerait donc par l'absence de démocratie interne, ne tarda pas à créer une bipolarité politique dans la colonie divisée entre partisans de Gueye et de Senghor, entre citoyens (les premiers à avoir le droit de vote) et anciens sujets. Ces deux personnalités dominèrent l'espace politique sénégalais et représentèrent deux catégories sociales aux valeurs et aux modes de vie très différents. Si Senghor s'est voulu dès son entrée en politique être le porte-parole du milieu paysan, Lamine Gueye, bien qu'ayant obtenu la fin de l'Indigénat, a été souvent considéré comme plus sensible à la cause des citoyens. Ce qui nous intéresse c'est surtout comment ces deux personnalités qui manifestent leurs ambitions, menèrent le combat médiatique dans un contexte où l'indépendance devenait de moins en moins utopique. L'enjeu était donc de taille. Et Senghor ne lésina pas sur les moyens car, pour massifier son parti, il n'hésita pas à s'éloigner des milieux intellectuels en s'approchant des paysans et ainsi se faire apprécier des masses et s'assurer du soutien très prisé des chefs religieux et coutumiers. Une telle stratégie ne pouvait qu'être accompagnée d'une politique de communication susceptible de présenter l'adversaire comme un lettré embourgeoisé et éloigné des réalités locales. Issu d'une ethnie minoritaire (l'ethnie sérère) et catholique de surcroît dans un pays où plus de 80% de la population se déclaraient, à l'époque, musulmans, Senghor réussit à se faire une place et à s'imposer, à partir de la création de son parti, comme un leader proche du milieu paysan et sensible à ses préoccupations. En sillonnant les campagnes, il avait opté pour une stratégie de communication, celle de proximité, qui s'est avérée payante. Il avait compris sans doute le besoin de reconnaissance de ces électeurs souvent à la fierté très poussée. Ce sentiment est né des blessures mal cicatrisées d'une longue période de domination marquée par la volonté de faire disparaître tout ou partie de leur patrimoine culturel. Il fallait donc qu'ils eussent le sentiment d'avoir retrouvé

cette dignité perdue en se sentant utiles et capables de jouer un rôle clé dans toutes décisions les concernant. Ils semblèrent voir en ce candidat, à qui ils accordèrent la majorité de leurs voix, « la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche »²². C'est ainsi qu'avec le vote massif des anciens sujets, le bloc démocratique sénégalais obtint aux législatives de 1951, 67% des suffrages exprimés, soit deux députés, Senghor et Abbas Gueye.

Mais la fin des années 1950 fut surtout marquée par le début d'autonomie des colonies avec le vote de la loi conduite par le ministre français d'Outre-mer, Gaston Defferre, loi plus connue sous le nom de Loi-cadre (fin 1956 début 57). En permettant pour la première fois aux colonies de disposer d'un conseil de gouvernement local, cette loi consacra la victoire des autonomistes et en même temps facilita, dans la colonie du Sénégal, une fusion de partis politiques en 1958, réunis au sein de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) qui regroupa les rivaux Lamine Gueye et L.S Senghor. Cette période fut très agitée en Afrique où des voix s'élevèrent de plus en plus pour revendiquer l'indépendance du continent. Rappelons qu'en Afrique anglophone le Ghana de Kwamé Nkrumah accéda à l'indépendance en 1957 suivi une année plus tard de la Guinée dont le leader Sékou Touré profita du référendum proposé par le Général De Gaulle aux colonies pour obtenir l'indépendance de son pays. À l'exception de la Guinée, la France forma avec les autres pays de l'Afrique noire francophone une communauté en 1958.

Cette nouvelle ère politique mit au premier plan, au Sénégal, un homme souvent présenté comme le dauphin de Senghor. Il fit partie des cadres du Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) qui ont joué un rôle déterminant dans la massification et l'implantation du parti en milieu rural. Cet homme qui eut le privilège de diriger la

22 Césaire, Aimé, *Cahiers d'un retour au pays natal*, Paris, Bordas, 1947.

présidence du conseil (chef du gouvernement local issu de la loi-cadre), forma avec Senghor un tandem qui s'imposa, à la fois au plan politique et médiatique, jusqu'à leur rupture en décembre 1962. Militant de la première heure du BDS, Mamadou Dia devint rapidement un des hommes forts du parti qui anima des rencontres et réfléchit à des stratégies politiques qui firent de leur organisation l'une des plus importantes et prometteuses du Sénégal à la fin des années 1950. Le tandem Senghor-Dia emporté par l'idéal panafricain, décida de former avec le Soudan français, actuel Mali, de Modibo Keita, connu également pour son combat contre la balkanisation de l'Afrique, la Fédération du Mali, du nom d'un des plus grands empires de l'Afrique de l'Ouest. Si nous jugeons utile d'accorder quelques pages à l'histoire de la fédération du Mali, c'est pour ressortir le caractère non seulement nationaliste mais aussi la force du discours de propagande dans les années 1960. Avec l'éclatement de la fédération du Mali, nous assistons à une manipulation de l'opinion publique ourdie par des politiciens guidés par la folle envie d'atteindre leurs objectifs.

4. l'échec de la fédération du Mali

À sa naissance la fédération du Mali réunissait le Sénégal, le Soudan français (Actuel Mali), le Dahomey (actuel Bénin) et la Haute-Volta (actuel Burkina-Faso). Créée en Janvier 1959, elle se voulait pionnière d'une lutte contre les micro-états et s'affichait comme un test pour les dirigeants de ces pays qui avaient l'occasion de démontrer leur capacité à s'unir et à reléguer au second plan les ambitions personnelles au profit de l'unité. Mais trois mois après sa création, les deux derniers pays se retirèrent. La Côte d'Ivoire voisine qui s'est montrée dès le départ réticente et la France du Général De Gaulle sont souvent pointés du doigt. Le président ivoirien d'alors, Félix Houphouët Boigny, n'a en tout cas jamais caché son opposition à toute idée de fédération dans la

région. Pour des raisons d'intérêts économiques, la France aurait également contribué à l'éclatement de la Fédération du Mali. Elle aurait ainsi favorisé la balkanisation de l'Afrique afin de maintenir sa domination sur ses anciennes colonies. Quoiqu'il en fût, la Fédération du Mali continua en s'organisant de mieux en mieux les premiers mois qui ont suivi le retrait des deux autres membres, en se dotant d'institutions. La conviction et la volonté de servir d'exemple dans un continent souvent déchiré par le goût démesuré du pouvoir semblèrent prendre le dessus sur les différences d'orientation voire culturelles (bien que minces) qui finirent, avec la jonction d'autres éléments d'ordre politique, par faire voler en éclats cette communion des forces entre Soudanais et Sénégalais. Là encore la Côte d'Ivoire et la France furent accusées d'avoir manipulé les dirigeants sénégalais. Mais ces deux pays ont toujours nié leur implication.

On retiendra donc qu'il y a eu des dissensions lors de la nomination du chef d'État-major, sur les conceptions politiques, bref des zones d'ombre qui auraient pu nécessiter, bien avant, des réflexions poussées pour éviter cet éclatement précoce. Nous reviendrons sur les positions des uns et des autres, lesquelles mettent en exergue la puissance manipulatrice du discours politique, pour montrer la manière dont les leaders s'emparèrent des identités culturelles de leurs pays, créant ainsi un repli identitaire.

Fort de certains avantages dont les infrastructures héritées de la colonisation française, Dakar fut choisi pour abriter le siège de la Fédération du Mali, ce qui n'empêcha pas le Soudanais Modibo Keita d'en être le chef du gouvernement. Au départ, les leaders sénégalais se montrèrent très peu intéressés par ce poste stratégique. Pourtant, une élection était prévue pour désigner le président de la Fédération laquelle venait d'obtenir, malgré les réserves du Général De Gaulle, son indépendance le 20 juin 1960. Au fur et à mesure que l'élection prévue pour le mois de Septembre approchait, les ambitions des différents leaders se révélèrent au grand jour, et menacèrent l'union.

Senghor qui s'était contenté de la présidence de l'assemblée fédérale afficha son désir de se présenter et devint un adversaire sérieux de Modibo Keita. Cet élément serait le plus déterminant dans l'accélération de l'éclatement. C'est à partir de ce moment qu'une campagne médiatique se déclencha et prit rapidement une tournure nationaliste. Modibo Keita faisait de nombreux déplacements à l'intérieur du pays et rencontrait des chefs coutumiers et de confréries. L'importance de ces derniers et leur influence sur les électeurs leur ont valu, par le passé, de fréquentes visites d'hommes politiques dont Senghor durant ses campagnes aux législatives. Un des lieutenants de Senghor, Mamadou Dia, monta au créneau et dénonça ce qu'il désigna, partout dans la presse, sous le nom de « soudanisation ». Ce terme fut le début d'une remise en cause des représentants soudanais sur le sol sénégalais et révéla un côté chauviniste jusque-là masqué au nom de l'union. Interrogé quelques années plus tard par le journaliste de Radio France Internationale (RFI), Alain Foka, dans son émission « Archives d'Afrique »²³, Magatte Lô, ancien ministre sous le régime de Senghor, explique que les Dakarais ont été choqués par la métamorphose des leaders soudanais ce qui justifie selon lui, en partie, la fin de l'« hospitalité ». À cela s'ajoutent, soutient-il, les options idéologiques qui rendirent quasiment impossible l'existence durable de la Fédération du Mali. Senghor se définissait comme un « social-démocrate » tandis que Modibo Keita était plutôt de tendance « marxiste-scientifique ». Ce dernier point, bien que souvent mis en avant pour expliquer l'éclatement, se présente comme un bouc-émissaire. Les deux hommes se connaissaient avant et leurs appartenances idéologiques n'étaient un secret pour personne. Le Rassemblement démocratique africain (RDA) créé en 1946 à Bamako, à l'époque capitale du Soudan français, et dirigé par Félix Houphouët Boigny, comptait parmi ses grands responsables Modibo Keita qui en était le vice-président.

23 Emission « Archives d'Archives » : « Portrait de Mamadou Dia », Avril 2010, www.rfi.fr/émission/Archives-afrique. Cf. Magatte Lo, *L'heure du choix*, Paris, L'harmattan, 1985.

Modibo Keita se distinguait par son penchant panafricain et faisait partie des initiateurs de ces rencontres entre leaders africains. Formé à l'école des instituteurs, dénommée l'école normale William Ponty de Gorée (Sénégal), il s'est fait très tôt remarquer par son désir de voir les colonies africaines s'émanciper et fut « signalé » comme un indépendantiste. Ce ne fut pas le cas de Senghor, connu pour son attachement à la France et son amour pour sa culture. Dans ses écrits, il fait souvent l'éloge de la grandeur française et a toujours prôné non pas la rupture mais le métissage culturel. Lorsqu'on regarde ces deux trajectoires, on comprend mieux la difficulté pour elles de cohabiter. Ainsi, pour Adama Baytir Diop les accointances que les représentants sénégalais avaient avec la France furent à l'origine de l'éclatement de la Fédération. Il estime que le « véritable facteur qui déclencha la crise fut l'acceptation des intérêts économiques français par les dirigeants sénégalais lors des négociations sur le transfert des compétences »²⁴. Senghor entretenait des rapports très étroits avec l'ancienne puissance coloniale ce qui lui a valu de nombreuses critiques. Cependant, Senghor bien qu'attaché à la culture française, n'a jamais pour autant renié sa culture africaine qu'il a chantée dans ses poèmes. Il voulait aussi, au départ, d'un Etat fédéral. On ne peut donc pas nier la volonté des deux côtés d'éviter la balkanisation et de former un état fédéral fort et capable de servir d'exemple en Afrique. Seulement les ambitions personnelles devenant plus sérieuses, compromirent l'avenir de la Fédération et montrèrent ce qui se révéla chez de nombreux dirigeants africains comme un défaut, voire une pathologie incurable, presque partout sur le continent, un fort attrait pour le pouvoir et quelles que soient d'ailleurs les conséquences. Il semble donc évident au regard des événements que le principal motif de la discorde reste le pouvoir. Un autre fait marquant corrobore cette thèse, c'est le discours tenu par Senghor, le 2 Août 1960 à l'Assemblée fédérale suite

24 Diop Adama Baytir, *Le Sénégal à l'heure de l'indépendance. Le projet politique de Mamadou Dia (1957-1962)*, Paris, L'harmattan, 2007, p.195.

aux dissensions qui ont conduit Modibo Keita à démettre son vice-président du conseil et ministre de la défense, Mamadou Dia, de ses fonctions :

« Citoyens, citoyennes c'est le secrétaire général de l'UPS (union progressiste sénégalaise) qui vous parle. Comme vous le savez Modibo Keita, poussé par une ambition folle, vient de tenter un coup de force contre le peuple sénégalais. Il a destitué Mamadou Dia de son poste de ministre de la défense du Mali, hors il fallait pour cela l'approbation de la délégation du Sénégal à l'assemblée fédérale. Il a utilisé les troupes du Mali contre le peuple sénégalais, troupes dont la plupart sont des Sénégalais. C'est d'une haute illégalité car la sécurité intérieure appartient aux états fédérés et non à l'état fédéral(...) À la force, nous répondrons par des forces supérieures...Nous avons surtout nos forces populaires. Sénégalais, Sénégalaises l'heure est grave. Ce que l'on veut c'est vous coloniser..., vous réduire en esclavage. Pour ma part je suis prêt à mourir comme tous les leaders de l'UPS, vous aussi, n'est-ce-pas pour que vive le Sénégal ? Ressuscitons la bravoure d'un Ndiadiane Ndiaye ou d'un Lat Dior Diop »²⁵.

Ce discours très politique et musclé ressemble à un appel à l'insurrection. En se présentant comme le secrétaire général de l'UPS, Senghor semble déjà tourner la page de la fédération du Mali en posant le problème sous un angle exclusivement national voire nationaliste. Il donne déjà les raisons d'une rupture annoncée à demi-mot en s'appuyant sur la fibre patriotique qu'il convoque tout au long du discours pour sans doute toucher la sensibilité de ses compatriotes sénégalais auxquels il s'adressait. En citant deux résistants sénégalais à la colonisation française, Ndiadiane Ndiaye et Lat

25 Discours de Léopold Sédar Senghor tenu le 2 Août 1960 devant les députés de l'Assemblée fédérale, disponible sur Archives d'Afrique (Avril 2010), émission présentée par Alain Foka, journaliste à RFI.

Dior Diop²⁶, aujourd'hui considérés comme des figures héroïques s'étant distingués par leur refus de la soumission, Senghor ne paraissait pas exclure une confrontation armée. Quand on regarde les faits et la fermeté du discours on ne peut s'empêcher de se demander si celui-ci ne cachait pas d'autres motifs non indiqués. Ce discours nous paraît excessif au regard des événements et ne pouvait pas uniquement être une simple réaction contre la destitution de Mamadou Dia. Les raisons, comme nous l'avons rappelé tantôt, sont politiques. Il s'inscrirait en droite ligne dans la campagne de dénigrement faisant croire aux Sénégalais à l'existence des signes d'une nouvelle colonisation. L'objectif, étant d'installer la peur chez l'électeur sénégalais qui se sentirait plus proche des options idéologiques ou économiques du candidat soudanais. Car, il était évident que matériellement et militairement, le Soudan français n'avait pas les moyens qu'il lui prêtait. L'argument de Senghor semble s'éloigner des réalités du terrain et n'aurait donc d'autre finalité que d'éclater la fédération sachant que Modibo Keita était mieux partie pour remporter ces élections car les tensions entre Lamine Gueye et Senghor étaient encore vives. Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes en train de balayer d'un revers de main la véracité de certains faits (l'absence de consultation par exemple), mais nous disons tout simplement que les raisons politiques l'emportaient sur les autres. Dans « l'Arbre à palabre »²⁷, le traditionaliste malien Amadou Hampâté Ba, témoin des événements, revient sur les divisions politiques entre Lamine Gueye et Senghor qui annihilèrent les chances du candidat ou des candidats sénégalais, et qui firent de Modibo Keita le favori de ces élections.

26 Ndiadiane Ndiaye et Lat Dior Diop sont considérés au Sénégal comme de véritables héros qui ont symbolisé le refus de la domination pendant la colonisation française.

27 Amadou Hampâté Ba raconte l'histoire de l'éclatement de la Fédération du Mali dans un texte publié dans l'Arbre à palabre, 18 janvier 2006. Disponible dans Archives d'Archives d'avril 2010 sur Mamadou Dia.

Mamadou Dia dans ses mémoires²⁸ reconnaît lui-même que pour que la fédération pût à l'époque continuer d'exister, il était hors de question d'avoir un autre président que Senghor. À ce propos Adama Baytir Diop raconte que par « *loyauté et fidélité à Senghor, son vieux compagnon et leader* », Mamadou Dia refusa de se présenter à cette élection. Les Soudanais ne souhaitaient pas la candidature de Senghor qui finit par se tourner vers Dia pour qu'il se présente. Dia lui avait répondu, selon Diop, « *ou c'est toi ou c'est la rupture* »²⁹.

La fédération du Mali éclata ainsi et mit fin à ce qui aurait pu, peut-être, servir de premier exemple de lutte contre les micro-états qui caractérisent de nos jours le continent africain. À la fin de cette collaboration qui dura neuf mois, chacun des deux pays, le Soudan français (qui devint juste après l'éclatement la république du Mali) et le Sénégal, élit son président de la république. C'est ainsi que Senghor fut choisi par les députés pour présider aux destinées de la République naissante du Sénégal en 1960.

II. De l'exécutif bicéphale au contrôle de l'appareil médiatique

Le rêve d'un État fédéral ayant brisé, le Sénégal entame une nouvelle page de son histoire politique avec l'élection de Senghor à la magistrature suprême. Mais le nouveau président n'a pas les pleins pouvoirs, comme ce fut le cas quasiment, dans le reste du continent, où nombre de pays nouvellement indépendants, ont basculé rapidement dans des régimes dictatoriaux de parti unique. Certes, l'Union progressiste sénégalaise était largement majoritaire, mais existaient une forte rivalité interne et l'opposition des partis de gauche. La rivalité interne était symbolisée par Mamadou Dia qui disposait de

28 Dia, Mamadou, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, Broché, Mai 1985.

29 Diop Adama Baytir, *op.cit*, p.194.

plusieurs prérogatives en sa qualité de président du conseil et qui, dans ce régime semi-présidentiel, apparaissait comme un homme aussi puissant et influent que le président-poète. Pour la première fois, ces deux personnalités politiques de premier plan du Sénégal, se trouvaient dans une sorte de duel, de combat pour le leadership. La particularité de ce duel, semblait être la détermination de Dia à ne pas se contenter de jouer les seconds rôles et à s'affirmer comme un responsable politique libre, ambitieux qui refuse désormais d'apparaître comme la doublure de Senghor. Si l'objectif de museler l'opposition de ces partis de gauche était le même pour le parti au pouvoir, les tensions internes avaient fini par installer la bipolarité en créant deux clans, les Senghoristes et les Diaistes. Cette division n'avait pas pour autant profité aux partis d'opposition dont les moyens de propagande quasiment nuls, n'avaient pas permis de faire valoir leur droit élémentaire, celui de contester en toute liberté, à travers les médias d'État, des décisions prises par les gouvernants dans le cadre de leurs missions. Cependant, Senghor, attaché à son image d'homme de culture, de paix et d'ouverture refusait de ternir cette réputation et s'attelait à respecter les formes même si dans la pratique du pouvoir, des manquements notoires aux règles démocratiques soigneusement masqués, faisaient partie des méthodes de gouvernance caractérisant sa présidence.

1. La période de la « cohabitation » Senghor-Dia

Loin de la cohabitation à la française qui réunissait à la tête de l'État, deux hommes, un président de la république et un premier ministre, appartenant à deux formations politiques rivales, la « cohabitation » sénégalaise du début des années soixante, était l'aboutissement d'un combat mené depuis la création du Bloc démocratique sénégalais en 1948. Le couple Senghor-Dia a franchi pas à pas toutes les étapes de la politique depuis la naissance de leur parti jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance. Les deux

hommes semblaient donc liés par un militantisme sincère autour d'idéologie et de convictions partagées. Ils ont su faire montre pendant plusieurs années de solidarité et de complémentarité et se sont imposés dans l'espace politique sénégalais qu'ils dominent en cette période des indépendances malgré la présence du doyen Lamine Gueye. Ils ont aussi ensemble obtenu, auprès de la France, l'indépendance du Sénégal et se sont hissés à la tête de l'exécutif. Ils ont quasiment codirigé le pays les deux premières années qui ont suivi son indépendance, car Mamadou Dia bénéficiait de prérogatives qui rétrécissaient le pouvoir de Senghor et équilibraient les capacités d'influence. Cette situation unique en son genre en Afrique à l'époque semblait insupporter Senghor dont la mainmise sur le parti et les médias se feront vite sentir.

Dans les années soixante, les principaux journaux en Afrique se singularisaient par l'idolâtrie avec laquelle les chefs d'Etat africains étaient peints dans leur pays. Les rares voix discordantes étaient étouffées et/ou condamnées à l'exil par des pouvoirs allergiques à tous types d'opposition. Ce cas de figure a prévalu en Guinée, au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et dans bien d'autres pays africains. Il fallait, pour Senghor « l'humaniste », trouver un prétexte de taille pour se débarrasser de ce compagnon devenu par la force des choses un gêneur. En décembre 1962, Senghor l'accusa de tentative de coup d'État et le mit en prison. Dia y resta pendant 12 ans. Préparait-il un coup d'État ? Nous ne saurions y répondre, cependant ce dont nous sommes sûrs c'est que le contexte politique était tendu et la rivalité forte. La lutte pour le leadership et la recherche d'une posture internationale, seule preuve pour nombre de dirigeants africains de leur légitimité, se dessinaient à travers leurs approches politiques et leurs déplacements. Le moins qu'on puisse dire c'est que la proximité que Dia affichait avec l'URSS en pleine guerre froide, ne militait pas en sa faveur. Bref les ingrédients étaient réunis pour mettre fin à ce long compagnonnage. C'est à partir de leur rupture que les

pleins pouvoirs reviennent « enfin » au président-poète. C'est le début d'un travail d'idéalisation de l'homme à travers la presse d'État acquise totalement à sa cause et le musellement de l'opposition à l'égard de qui, le parti au pouvoir depuis l'indépendance, s'est toujours montré ferme.

2. La période du monolithisme médiatique

La fin de l'exécutif « bicéphale », en permettant à Senghor d'être le seul commandant à bord, consacre le régime présidentiel et donne le signal d'une volonté de régner sans partage. Au fil des années qui ont suivi l'incarcération de Dia et de quelques-uns de ses collaborateurs et proches, le pouvoir contraint davantage l'opposition au silence et opte pour le « *culte de la personnalité* »³⁰. À l'image de nombre de ses pairs africains, Senghor entre à son tour au cercle des présidents réfractaires à la contradiction idéologique, signe pourtant d'ouverture et de démocratie propre aux humanistes. Cependant, il s'est toujours gardé, contrairement à ce qu'on pouvait voir ailleurs sur le continent, d'user illégalement et abusivement des moyens de répressions pour torturer les opposants à son régime. Néanmoins c'est le début du parti-État avec comme conséquence la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme qui dès 1965, avec le principal soutien de l'UNESCO, crée le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI). Ce centre qui a formé « toute une génération de journalistes africains (Mali, Burkina Faso, Gabon, Togo, Guinée...) »³¹ comme le rappelle Mor Faye dans son ouvrage intitulé *Presse privée et démocratie en Afrique francophone*, a été aussi un réservoir de porte-paroles des régimes de parti unique. Les premiers journalistes africains issus de cette école avaient entre autre pour mission d' « être dévoués aux idées du Parti et de l'État et ont été enrôlés dans les « combats »

30 Faye, Mor, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, Karthala, Paris, 2009, p.16

31 *Idem*.

pour le développement de leurs pays »³². Ainsi les verra-t-on magnifier tous les projets de développements entrepris par le parti au pouvoir y compris « *les initiatives économiques les plus contestables et les investissements les plus aventureux* »³³. L'implantation du parti-État nécessitait une propagande médiatique qui vante non seulement son programme mais aussi mythifie celui qui incarne le pouvoir dont les qualificatifs glorieux font la une des journaux. Il fallait aussi résoudre la question de l'opposition, ce qui au Sénégal, où le multipartisme a existé pendant la période coloniale, semblait plus complexe que dans d'autres pays de la sous-région. Senghor entreprend ainsi une campagne de liquidation des partis d'opposition. En 1963, la section locale du Parti du Regroupement Africain (PRA), était le seul « *parti d'envergure autorisé* »³⁴. Le Parti Africain de l'Indépendance (PAI) de Majmout Diop considéré comme appartenant à la gauche marxiste et ultra-radical et le Bloc Des Masses (BDM) du professeur Cheikh Anta Diop qui est décrit comme nationaliste, ont prématurément disparu de la scène politique sénégalaise pour « extrémisme ». Le parti au pouvoir faisait le lit du parti unique en se dotant de moyens de propagande et en éliminant systématiquement l'opposition la plus contestataire.

Les mécanismes de musellements étaient donc enclenchés et renforcés par un ensemble de lois sur les délits de presse. Même si l'article 8 de la constitution de 1963 garantit la liberté de la presse, la définition du statut du journaliste qui doit être « *avant tout un patriote au service de l'idéal et des objectifs définis par la Constitution* »³⁵ en dit long sur les contradictions et la volonté de contrôler les médias. En relevant³⁶ dans le code

³² *Idem.*

³³ *Idem.*

³⁴ Faye, Mor, *op.cit*, p.44.

³⁵ Tudesq, André-jean, *Op.cit*, p.105.

³⁶ *Idem.*

pénal de 1968 le niveau des peines sur les délits de presse, le pouvoir de Senghor s'attaque à la presse dite indépendante, créée en dehors du giron de l'État par des partis d'opposition interdits, tels que « *Momsarew* » (indépendance) et « *Xarebi* » (combat) restés dans la clandestinité. Pour les leaders de l'opposition extralégale, le processus de décolonisation, comme le rappelle Mor Faye, serait inachevé tant que Senghor, très occidentalisé à leurs yeux, reste à la tête de l'État. À travers leur presse, ils tentent de l'isoler et le rendre impopulaire en le présentant comme un valet de l'Occident et en militant pour l'africanisation de l'administration sénégalaise dans laquelle, Senghor avait maintenu, contre leur volonté, des Français. De fait, cette situation avait servi de prétexte au parti au pouvoir qui, s'appuyant sur la « radicalisation » des revendications, pose la question de la maturité de l'opposition en défendant l'idée selon laquelle un État jeune a nécessairement besoin d'accompagnement et d'ancrage démocratique suffisant pour éviter les abus découlant d'un mauvais usage de la démocratie. Un argument de plus pour séduire les alliés traditionnels dont naturellement la France et assurer davantage le monopole sur les moyens de communication. Ainsi de 1966 précisément à 1974, Senghor règne sans partage malgré les grognes et la campagne de dénigrement entreprise par des journaux clandestins qui circulent défiant ainsi l'interdiction.

C'est une période marquée à la fois par l'absence d'une presse privée indépendante et par le développement du pluralisme dans les médias d'Etat. En plus du *Soleil*, dont la subordination au pouvoir étatique était avérée, le gouvernement de Senghor avait à sa disposition l'Agence de Presse Sénégalaise (L'APS) et *Radio-Sénégal*. Il y avait également d'autres organes étatiques comme *Sénégal magazine* ou les *Actualités sénégalaises*, seulement ces derniers n'avaient pas la même portée que le *Soleil* qui reste le principal journal d'informations générales. Il faut souligner que l'APS ne fonctionne pas de la même façon que le *Soleil*. C'est un journal d'ailleurs plus ancien que le *Soleil*.

Créée en 1959, l'APS se devait d'être autonome vis-à-vis du pouvoir politique. C'est en tout cas le vœu formulé dans l'article 2 de l'ordonnance qui confirme sa création, laquelle soutient que « *l'Agence de Presse Sénégalaise constitue un organisme autonome, doté d'une personnalité civile...* »³⁷. Mais dans les faits, était-ce le cas ?

En tant qu'établissement public évoluant dans un environnement politique caractérisé par l'absence d'opposition, l'APS ne pouvait pas, sous Senghor, tenir pleinement sa promesse de journal autonome d'autant plus qu'une bonne partie de ses fonds provenait de l'Etat. Malgré donc les précisions du décret du 16 mars 1967 qui réaffirme son indépendance vis-à-vis des partis politiques ou d'un quelconque groupement économique en stipulant que rien ne doit « *compromettre l'exactitude et l'objectivité de l'information* » qui ne doit « *en aucune circonstance passer sous contrôle de droit ou de fait d'un groupement politique, idéologique ou économique* »³⁸, l'APS demeure un instrument sous contrôle des pouvoirs politiques. C'est en effet, ce qui fait dire au journaliste Moustapha Barry, dans son ouvrage *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*³⁹, que les « *directeurs qui se sont succédé à la direction de l'agence s'accommodent et gèrent cette entreprise de presse selon la volonté du gouvernement qui en est le bailleur* »⁴⁰. C'est un journal qui dispose de moyens relativement faibles et qui a moins d'impact que le *Soleil* au niveau national, c'est pour cela que son rôle dans la défense des intérêts gouvernementaux est moins visible que celui du *Soleil* par exemple. Avec le *Soleil*, l'APS et la radio nationale créée depuis la seconde guerre mondiale et sur laquelle nous reviendrons, le Parti-Etat de Senghor,

37 Ordonnance n°59-054 du 31 mars 1959.

38 Décret signé le 16 mars 1967 et fixant les règles de fonctionnement de l'Agence de Presse Sénégalaise.

39 Barry, Moustapha, *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013.

40 *Ibidem*, p. 191.

après avoir affaibli l'opposition, pouvait entamer la phase de mythification du Président de la république.

Chapitre II. De la construction d'une figure mythique à l'ouverture démocratique

Face à la montée en flèche des contestations de la gauche communiste, du déchirement de la classe dirigeante survenu à la suite de la crise de 1962 et des revendications étudiantes et syndicales, le régime de Senghor décida le « renforcement de l'autoritarisme »⁴¹ pour réaffirmer sa force et sa capacité de maintenir l'ordre. L'extinction des foyers de révolte par la répression et la « cooptation de certains opposants »⁴² comme le remarquent les professeurs Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf dans leur article intitulé « Sénégal : par-delà la succession Senghor-Diouf » fut la méthode choisie pour éliminer toutes les dissidences. Le pouvoir de Senghor est sorti renforcé du bicéphalisme dont la conséquence immédiate de l'échec fut la neutralisation de l'opposition et la concentration des pouvoirs entre les mains d'un régime désormais hyper présidentiel. Dès 1963, Senghor fit adopter une nouvelle constitution qui consacra la seconde république. Celle-ci mit clairement en évidence les ambitions « totalitaires » du président qui diminua considérablement les attributions du pouvoir législatif qui se vit priver de ses « compétences de contrôle de l'action gouvernementale »⁴³. L'arrestation de Mamadou Dia fut donc l'élément déclencheur du processus de restriction des pouvoirs de l'Assemblée nationale d'où fut partie la crise de 1962.

I. La construction d'une figure mythique

41 Diop Momar-Coumba et Diouf Mamadou (sous la direction), *Les figures du politique en Afrique : Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala, 1999, p. 139.

42 *Ibidem*, p. 140.

43 Coulibaly Abdou Latif, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie. Enquête sur 50 ans de lutte et de complots au sein de l'élite socialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 86.

Dans un entretien paru dans Sud hebdo, un journal privé sénégalais, le 17 décembre 1991, Dia affirme :

« Dès mon éviction, Senghor fera adopter une constitution instituant un présidentielisme concentrationnaire, en vertu de quoi, il régnait seul, sans vice-président, ni Premier Ministre. L'Assemblée (nationale) elle-même se vit priver de son fameux droit de censure. Elle fut réduite à une chambre d'enregistrement des lois et décrets du Chef de l'Etat. La République s'était monarchisée... »⁴⁴.

La construction du Part-État était en marche et se concrétisa en 1966 qui marque véritablement le début du parti unique au Sénégal. L'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), parti présidentiel, a réussi à réunir, au nom de l'unité nationale, une bonne partie des forces vives du pays. L'unification de partis politiques autour d'un projet commun était la nouvelle méthode mise en place par Senghor pour gouverner seul sans écorner son image d'intellectuel averti, enclin aux règles démocratiques. Il était le seul maître du « pouvoir exécutif avec une assemblée nationale à sa dévotion »⁴⁵ et avait le loisir de poursuivre « son objectif d'unification nationale par l'unification partisane »⁴⁶. Certains leaders de l'opposition comme Abdoulaye Ly du Parti du Rassemblement Africain acceptent d'entrer dans le gouvernement et permettent à Senghor de consolider, en partie, son rêve de voir disparaître toutes les dissidences. Cependant l'UPS se défend d'être un parti unique et Senghor parle, dans un rapport devant le conseil national le 10 juillet 1966, de parti unifié « *organisé d'un commun accord, après de libres discussions(...) qui rassemble tous les Sénégalais de bonne volonté, c'est-à-dire la*

44 Coulibaly Abdou Latif, *Op.cit*, p. 84.

45 Zuccarelli François, *La vie politique sénégalaise*, Tome II, 1940-1988, Paris, Cahiers d'Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1988, p.92.

46 *Idem*.

quasi-totalité des citoyens »⁴⁷. Même si l'UPS remporte les élections présidentielles de 1963 et de 1968 avec des scores inédits, dignes des partis uniques, il est difficile de vérifier dans des pays sans instituts de sondage et véritables oppositions la popularité d'un parti ou d'un président. Mais Senghor était l'homme puissant qui disposait de la radio, de la presse écrite notamment de *Dakar-Matin* qui deviendra en 1970 *le Soleil* et plus tard de *l'Unité Africaine*, organe de propagande de l'UPS. Difficile dans un contexte de quasi-confiscation des moyens de communication de faire valoir d'autres arguments, de peser ou simplement d'exister. Commencent alors la mythification du personnage et « le journalisme institutionnel des comptes rendus »⁴⁸, érigé comme modèle journalistique de référence.

1. Le poids de la tradition dans la mythification du chef

Les « appellations démiurgiques »⁴⁹ comme le note Mor Faye (« Grand bâtisseur de la nation », « Père de l'indépendance », « Gardien de la constitution ») sont la marque de fabrique des journaux d'État africains dans les années 60. Dans tous les pays africains dirigés par des partis uniques, les mêmes qualificatifs redondants sonnaient tels des refrains à la une des journaux d'État tous les matins et accompagnaient le nom du président de la République. Ce dernier était toujours présenté comme l'homme des solutions, sans qui, aucune stabilité, aucun développement économique n'était envisageable. Les médias devaient servir de relais, d'intermédiaire entre le pouvoir et les populations qui se contentaient très souvent de ce qu'Emmanuel Adjovi appelle les « *vérités officielles* »⁵⁰. Ils jouaient le rôle qui leur était assigné par le parti-État en

⁴⁷ *Ibidem*, p.92.

⁴⁸ Faye Mor, *op.cit*, p.179.

⁴⁹ *Ibidem*, p.16.

⁵⁰ Adjovi Emmanuel V., *Les instances de régulation des médias en Afrique de l'Ouest. Le cas du Bénin*, Paris, Khartala, 2003, p.11.

tendant de faire accepter, à travers des superlatifs aussi glorieux les uns que les autres, tout ce qui se rapportait au pouvoir. En acceptant de se plier « à l'ordre établi »⁵¹, ils trahissaient le « serment de Théophraste » et assouvissaient le désir mythique du chef. Mais qu'est-ce qu'alors le mythe ?

Notion très polysémique apparue en 1803 dans le dictionnaire français, *Le Grand Robert*, le mythe s'apparente à la fable et repose en littérature sur des saturations symboliques, sur une histoire fabuleuse mettant en scène un héros, mi-dieu, mi-homme dont les qualités physiques ou intellectuelles sont hors normes. Défini comme une fable, le terme mythe s'éloigne donc de la réalité et apparaît comme une invention humaine dont le seul dessein est d'idéaliser, de déifier un être humain présenté comme unique.

Ce travail d'idéalisation était mené par des journalistes formés pour accomplir la tâche et dont la carrière dépendait principalement de leur capacité à contenter le pouvoir, seul juge et garant de la promotion. Conçu comme tel, le pouvoir devient alors un moyen de lutte non pas contre les vrais ennemis d'un pays en voie de développement tels la pauvreté, l'état de délabrement avancé des infrastructures et les maladies mais contre l'émergence de la démocratie.

La figure du chef est partie intégrante de la culture africaine. Les sociétés africaines traditionnelles, en général, s'organisaient autour d'une figure mythique qui incarnait la bravoure, la sagesse et qui, en même temps, servait de guide à sa communauté. C'est de là que viendrait la conception monarchique du pouvoir en Afrique, du moins en grande partie. Avec les indépendances, cette approche du pouvoir n'a fait que se consolider et a pris surtout des proportions importantes. Le président de la République en Afrique

51 Du Roy Albert, *Le serment de Théophraste, l'examen de conscience d'un journaliste*, Paris, Flammarion, 1992, p.233.

devient ainsi celui qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs, il est l'*alfa* et l'*omega*. En fait, le :

« *Cadre fondateur du pouvoir politique (africain), comme le rappelle Frédéric Joël Aivo, des années 1960-1990 organise des présidentialismes autoritaires sans règles de limitation de l'impérium (...). Il s'agit plus donc précisément d'un cadre conçu pour le président de la République et dont la prééminence politique fut la condition et la poutre maîtresse* »⁵².

C'est pourquoi, comme le démontre l'ouvrage de Frédéric Joël Aivo, dans bon nombre de pays africains le président de la République est présenté ou s'est présenté lui même comme une personnalité hors du commun qui jouit d'un pouvoir illimité.

Une conception naturaliste du pouvoir qui s'explique par la nostalgie du passé, par le recours à « *l'authenticité* »⁵³ comme l'écrit Jean François Havard. Cette volonté de renouer avec le passé précolonial africain justifie, selon Jean François Havard, « *tout à la fois l'instauration des partis uniques, l'hyperpersonnalisation du pouvoir, la néo-patrimonialisation de l'Etat et l'imposition d'une grammaire de lecture parentale de la subordination politique* (expression de Achille Mbembé⁵⁴) »⁵⁵. Le pouvoir devient non seulement naturaliste mais aussi totalitaire et doit se concevoir sans contestation possible. La construction hégémonique du pouvoir en Afrique au lendemain des indépendances s'est matérialisée à travers des Constitutions « visant à disqualifier toute

⁵² Aivo, Frédéric Joël, *Le président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*. Paris, L'Harmattan, 2007, p. 43.

⁵³ Havard, Jean-François, « Tuer les pères des indépendances » ? Comparaison de deux générations politiques post-indépendance au Sénégal et en Côte d'Ivoire, *Revue internationale de politique comparée*, 2009, vol.16, pp. 315-331.

⁵⁴ Mbembé, Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris L'harmattan, 1985, pp. 14-16.

⁵⁵ Havard, Jean François, *Op.cit*, pp.315-331

contestation à l'endroit des « Pères de la Nation »⁵⁶. C'est ainsi que dans de nombreux pays africains l'opposition était systématiquement réprimée et ses leaders qualifiés d'ennemis de l'Afrique, du moins de son originalité culturelle. Aucune velléité contre le pouvoir central ne devait être admise, c'est l'union sacrée qui devait prévaloir. Il faut dire que certains aspects de ces Constitutions africaines trouvent leurs origines dans la Constitution française de 1958. Comme par exemple la place du président de la république dans l'architecture institutionnelle.

S'inspirant généralement de la Constitution française de 1958 qui fait du président de la République la « clé de voûte »⁵⁷ des institutions, de nombreuses constitutions africaines francophones ont également fait du président de la République le « thermomètre »⁵⁸ de la vie politique. Cependant, l'autoritarisme qui régnait en maître dans les pays africains avant l'avènement des pluralismes politique et médiatique émane du système traditionnel africain qui fait de la parole du chef une parole quasi divine. Les Etats africains francophones, comme le démontre l'étude de Frédéric J. Aivo, se sont largement inspirés de la cinquième République Française pour pouvoir asseoir des Constitutions, mais le présidentielisme a été plus marqué dans les pays africains compte tenu des réalités culturelles traditionnelles et de l'approche du pouvoir. Car, « les règles de stratification du pouvoir négro-africain, comme le souligne Frédéric J. Aivo, mettent en évidence un statut présidentiel syncrétique alliant modernité et tradition »⁵⁹. Or, dans une certaine tradition africaine, il y a la « *célébration mythique du chef* »⁶⁰ ; le chef de l'Etat n'est pas seulement le chef de l'Exécutif, mais la personnalité à vénérer, le « roi »

⁵⁶ *Idem.*

⁵⁷ Debré, Michel, Discours de présentation de l'avant-projet de Constitution le 27 Août 1958.

⁵⁸ Expression utilisée par Frédéric Joël Aivo, *op. cit.*, p.23.

⁵⁹ Aivo, Frédéric Joël, *Op.cit*, p. 43.

⁶⁰ *Idem.*

qui contrôle tout et dont la parole ne saurait faire l'objet d'une quelconque contradiction. L'exemple du président Zaïrois, le Maréchal Mobutu Sessé Séko (actuelle République Démocratique du Congo) illustre la conception monarchique du pouvoir pendant une certaine période. Il s'est autoproclamé roi du Zaïre, nom d'ailleurs qu'il a choisi pour réconcilier le pays avec ses racines africaines après des siècles de colonisation.

Pendant plus d'une dizaine d'années, le paysage politique sénégalais est dominé par Senghor et son parti, l'UPS, qui, fort des ralliements et de l'unification, assoit son monopole, lequel se fortifie avec le soutien sans faille des médias d'État et plus tard de *l'unité africaine*, l'organe du parti créé en 1976. Le président-poète ne souffrait plus d'aucune rivalité pouvant ébranler son régime et pouvait compter sur ses garde-fous auxquels revenait la responsabilité de parfaire et de faire accepter son image par l'opinion nationale et internationale. Et au niveau national, le caractère « unique » et « exceptionnel » de l'homme que s'attelait à démontrer une presse partisane qui ne manquait aucune occasion de rappeler que c'est le premier africain agrégé en grammaire qui magnait, disait-elle, avec aisance cette langue de l'ancien colonisateur devenue l'instrument de mesure de l'intellect nègre, se trouve un porte-parole issu hors du champ médiatique.

2. La tradition orale ou le recours du passé pour légitimer la figure du chef

Les traditions africaines sont trop souvent convoquées dans la gestion des États postcoloniaux négro-africains. Si certains dignitaires du pouvoir revendiquaient une ascendance royale (c'est le cas d'Ahmed Sékou Touré, premier président de la République guinéenne qui rappelait souvent son lien de parenté avec l'empereur Almamy Samory Touré), d'autres comme Mobutu de l'ex Zaïre, imitaient l'accoutrement des rois et empereurs déchus par la colonisation. Sans établir un

quelconque rapport ou ressemblance de méthodes de gouvernance entre les présidents Mobutu et Senghor, on peut néanmoins trouver chez l'un comme chez l'autre, des formes de légitimation du pouvoir héritées du passé précolonial africain. Senghor, outre le fait qu'il se réclamait d'une famille noble, aimait à entendre la voix de Yandé Codou Sène, sa cantatrice attitrée qui louait en sérère, la langue maternelle du président-poète, la grandeur et la noblesse de l'homme et de sa famille. Il en était ainsi durant tout le règne de Senghor qui semblait fier qu'on rappelât ses origines « royales » et « légitimât » ainsi son pouvoir qui finalement apparaissait comme naturel. Rappelons que dans une partie de l'Afrique de l'Ouest chaque famille dite noble, jusqu'à une période très récente et même de nos jours, a son griot qui s'assigne la tâche de transmettre aux générations futures l'histoire héroïque de leurs « bienfaiteurs ». L'historien guinéen, Djibril Tamsir Niane, est revenu largement dans son roman *Soundjata ou l'épopée mandingue*⁶¹ sur l'originalité et la place du griot dans la conservation des secrets et dans la reconstruction de l'arbre généalogique des rois. Cependant bien qu'ayant une légitimité historique, le griot n'est pas une source scientifique fiable et est très souvent dans l'exagération qui trouve son explication dans l'admiration qu'il voue à la famille « noble » et dans sa promesse morale de lui rester fidèle. Malgré tout, de nombreux chefs d'États africains (Guinée, Mali, Gambie, Sénégal principalement) ont recouru officieusement à leurs services, essentiellement axés sur l'art de la communication, pour convaincre et renforcer le mythe. Ainsi la communication traditionnelle s'invite-t-elle dans la gestion des états postcoloniaux ouest-africains. Yandé Codou Sène n'avait pas une fonction officielle, mais sa présence aux côtés de Senghor était une manière de renouer avec le passé, car elle donnait une dimension royale à la fonction présidentielle. Son message était certes essentiellement

⁶¹ Niane Djibril Tamsir, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine 1960.

livré dans une langue appartenant à une minorité ethnique, le sérère, mais chargé de symboles et porté par une voix et un rythme qui ont bouleversé les frontières ethniques.

La place importante d'une certaine tradition qui résistait encore à l'acculturation exigeait ce retour au passé pour réduire la distance entre le dirigeant, souvent instruit et culturellement métissé, et une bonne partie du peuple, non instruit et encore attaché aux valeurs ancestrales. Soucieux de sa popularité, Senghor, ne pouvant pas compter uniquement sur les médias modernes dont la couverture sur l'ensemble du territoire était limitée, s'appuyait sur cette forme de communication qui, sous le président Abdou Diouf (nous aurons l'occasion de le démontrer), a revêtu un caractère plus officiel. Toutefois, il importe de souligner que la griotte du président-poète ne se substituait pas aux journalistes, elle se contentait de narrer l'histoire pour « établir, comme l'écrit Ibrahima Sarr, une filiation entre Senghor et la lignée des Gelwaar »⁶². Son discours s'inscrivait plutôt dans une tradition culturelle qui valorise ceux à qui on attribue une ascendance noble et royale et n'avait donc pas pour visée « une instrumentalisation de l'histoire au service du politique »⁶³.

Comme nous l'avons souligné l'objectif était double : montrer d'une part la singularité du président en lui trouvant une origine royale et en insistant à travers la tradition orale (les chants de griots, leur rhétorique...) sur sa noblesse, et d'autre part renforcer, à l'image des médias officiels, sa popularité en vantant son bilan. Le griot ne faisait pas partie officiellement du protocole, mais son travail de valorisation et son influence en faisaient *ipso facto* un personnage capital dans le dispositif présidentiel. C'était aussi une manière de ne pas rompre brutalement avec l'héritage du passé car, la fin de la

62 Sarr, Ibrahima, « Abdoulaye Mbaye Pekh, le griot de l'alternance », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, sous la direction de Momar Coumba Diop, Paris, Karthala 2013, p. 816.

63 Sarr, Ibrahima, *Op.cit.*, p. 816.

royauté en Afrique, contrairement en France par exemple où il y a eu une insurrection populaire, n'était pas une aspiration du peuple africain, mais l'émanation de la colonisation qui n'est rien d'autre que l'effacement partiel des us et coutumes d'une partie de l'Afrique. C'est ce qui expliquerait chez certains présidents anticolonialistes comme Sékou Touré, la mise en scène permanente de la culture africaine, de la revendication identitaire perçues comme un moyen de résistance à l'assimilation. Lors de sa visite très médiatique à Paris en 1983 à l'invitation du président Mitterrand, Sékou Touré saisit cette occasion qui scelle « définitivement » sa réconciliation avec Paris, pour exposer une facette de la culture africaine en s'habillant, ainsi que toute la délégation qui l'accompagne, en boubou traditionnel, théâtralisant et politisant la culture en renouvelant, au passage, sa fonction communicative. De même, des communicateurs traditionnels, généralement issus de la caste des griots, s'investissent de la mission de ressusciter le passé, de glorifier, d'accompagner les présidents. C'est devenu une tradition au Sénégal où chaque président a son griot qui officieusement ou maintenant officiellement assure une fonction de communication et enfile même le costume de journaliste. La phase de mythification passe aussi par le silence sur l'action de Mamadou DIA.

II. Le renforcement du pouvoir exécutif

1. Mamadou Dia, une histoire à effacer

Après avoir réussi quasiment à neutraliser l'aile de l'opposition la plus « radicale » avec la dissolution du PAI et comptant sur ses complices, les médias d'État, Senghor

entame également la liquidation de l'œuvre de Mamadou Dia dans l'histoire politique non seulement de leur parti, l'UPS, mais aussi du Sénégal.

Leur compagnonnage politique débute sans doute pendant la période de la création du Bloc démocratique sénégalais (BDS) en 1948. Mais la crise de 1962 aura eu raison des années de complicité et de compagnonnage politique. Un silence total sur l'action politique de Dia fut entretenu, aucun hommage public ne lui fut rendu, car cela, comme l'affirme Adama Baytir Diop, « aurait sonné comme un crime de lèse-majesté à l'endroit de Senghor »⁶⁴. La consigne fut donc connue, les informations passées au peigne fin, nul n'eut le droit, au risque de perdre un travail précieux, d'enfreindre la règle. Dia devint un sujet tabou. Ce « fut le black-out total sur l'action de Dia dans les médias d'État, dans les manifestations organisées par le parti et dans les déclarations de ses responsables. Ceci, pendant toute la période où le parti de Senghor exerça le pouvoir, c'est-à-dire jusqu'au 19 mars 2000 »⁶⁵.

L'ancien président du conseil fut pourtant un acteur clé de l'histoire politique du Sénégal de la deuxième moitié du XXe siècle. Membre fondateur du BDS, Dia dirigea le premier gouvernement du Sénégal issu de la loi-cadre en 1956. Leader distingué de l'UPS et acteur de l'indépendance, Mamadou Dia est connu également pour les mesures économiques, jugées parfois rigoureuses, mises en place au lendemain de l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale. Vouloir effacer son histoire politique liée à la trajectoire du Sénégal, reviendrait à escamoter, à falsifier, voire déformer celle-ci en la vidant quelque part d'une partie de son contenu. Le journaliste d'investigation Abdou Latif Coulibaly, en revenant sur l'histoire du parti de Senghor, dans l'ouvrage intitulé *le Sénégal à l'épreuve de la démocratie-Enquête sur 50 ans de lutte et de complots au sein*

64 Diop Adama Baytir, *op.cit* . p. 6.

65 *Idem*.

de l'élite socialiste (L'harmattan 1999), semble déplorer la conspiration du silence dont Dia a fait l'objet. Il montre comment les médias d'État et surtout l'ORTS, la télévision nationale, « créée en décembre 1973 sous l'autorité de l'État »⁶⁶, ont suivi à la lettre ce qui semble être une consigne en refusant d'accorder la moindre tribune sur Dia. C'est ainsi que nombreux sont les Sénégalais qui ne connaissent Mamadou Dia que de nom et encore. Senghor aura quand même réussi à le liquider au plan médiatique après l'avoir politiquement isolé.

De 1966 à 1974, le président Senghor s'accapara ainsi de tous les leviers du pouvoir et mit la presse d'État au pas. Ce qui amène, les rares opposants encore hostiles à son régime à inventer des moyens de propagande, des tracts, distribués clandestinement pour servir de contre-pouvoir. Cependant ces tracts n'avaient jamais réussi véritablement à inverser la tendance, c'est-à-dire à infléchir la machine médiatique du pouvoir en place.

Bien que rarement admis, le parti unique confisquant la presse d'État a bien existé au Sénégal pendant cette période. On peut reconnaître néanmoins la rareté de la brutalité, l'absence quasiment de violence qui a accompagné cette politique de musellement des journalistes non favorables à la ligne de conduite du parti présidentiel. Ailleurs en Afrique, on a pu constater pendant la même période des actes de tortures, des arrestations arbitraires de journalistes pour mettre en place un système de pensée unique. C'est ce constat qui, en partie, amène certains à refuser d'admettre l'existence du parti unique au Sénégal. La personnalité de Senghor qui fut aussi ambiguë que sa politique y est certainement pour quelque chose: son pouvoir qui s'exerça de façon totalitaire pouvait aussi apparaître indulgent et humain. Ce qui fait dire à François

⁶⁶ Tudesq André Jean, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999, p.103.

Zuccarelli que « l'État senghorien est celui du pouvoir absolu ; pouvoir policé, aimable, mais exercé sans partage et sans contestation possible »⁶⁷. Pour le professeur de philosophie Souleymane Bachir Diagne, Senghor fut avant tout un humaniste, un philosophe dont les actes furent essentiellement guidés par le bon sens et la mesure. Dans un entretien accordé au journal « L'Office » du 23 juillet 2012, le professeur Diagne soutient que « même pendant la période où nous(Sénégalais) avions un régime de parti unique...le principal frein, le principal contre-pouvoir c'était Senghor lui-même. Il était beaucoup trop poète, beaucoup trop philosophe pour se laisser aller à l'exercice solitaire et arbitraire du pouvoir »⁶⁸. Ainsi le poète était indissociable du politique, comme le politique l'était de l'intellectuel humaniste d'où la difficulté des opposants de l'époque de trouver gain de cause ou des soutiens tant l'homme était apprécié et ses écrits enseignés.

Mais quand des opposants sont réduits à riposter clandestinement, quand le débat politique n'admet que très rarement les contradictions, quand des journalistes servent uniquement de porte-paroles, quand un seul parti politique dicte ses lois et impose sa vision, quand le président de la République est peint comme un roi, là il y a forcément la volonté de dominer tout l'espace politique.

Les premières années du régime de Senghor furent marquées par l'hypertrophie du pouvoir qui débuta après l'arrestation de Mamadou Dia. La presse fut essentiellement dominée par les médias d'État : la radio, le *Soleil* et plus tard la télévision. La presse qualifiée d'opposition totalement exclue et exposée à la rigueur de la loi. Si en Afrique des partis uniques ont fait usage de la force pour imposer la spirale du silence, l'UPS s'est servie des textes de lois, les uns plus contraignants que les autres, pour écarter du

⁶⁷ Zuccarelli François, *op.cit*, Tome II, p.100.

⁶⁸ Diagne, Souleymane Bachir, interview accordée au journal *L'Office*, 23 Juillet 2012.

débat politique toute idée émanant d'une formation rivale. La presse n'avait ainsi jamais joui de sa liberté, pourtant garantie par la Constitution du pays. Elle avait soit joué le rôle de voiture-ballet, soit contesté clandestinement.

Cette situation va peu à peu évoluer au fur et à mesure que le parti au pouvoir, peu imperméable au regard que l'opinion internationale porte sur son leader, accepte le retour du multipartisme.

2. Le multipartisme limité mais pas la « fin » du monolithisme médiatique

C'est en 1974 que le régime de Senghor accepte le début d'un multipartisme limité au départ à trois courants. Dans l'histoire du Sénégal cette ouverture démocratique n'est en réalité qu'un retour au passé car, comme nous l'avons rappelé, l'histoire politique du pays est jalonnée par les rivalités partisans et les contestations. La nouveauté c'est l'espoir d'une démonopolisation du paysage médiatique confisqué depuis l'unification de partis politiques par l'UPS. En effet, cette nouvelle carte va bouleverser radicalement le monolithisme médiatique et inaugurer la confrontation idéologique à laquelle le parti dominant a parfois refusé de se frotter. Cependant, Senghor choisit de sélectionner et de limiter les partis qui forment l'opposition et qui participent au jeu politique. N'était-ce pas un cirque médiatique, « une comédie démocratique »⁶⁹ pour reprendre l'expression de Jacques Baguenard dont le but était de prouver l'humanisme du président-poète qui cherchait à se démarquer des dirigeants africains dont l'une des caractéristiques est l'appétit démesuré du pouvoir ?

Si Senghor n'a jamais été un grand démocrate, il n'a jamais non plus été un tyran et semblait se soucier de son immortalisation. À côté de son œuvre littéraire, il posa également des actes politiques assez rares en Afrique à l'époque pour inscrire son nom

⁶⁹ Baguenard Jacques, *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006, p. 146.

dans les annales de l'histoire africaine voire au-delà. Sans doute cet aspect a contribué, malgré sa volonté de contrôler les pouvoirs, à créer un climat d'apaisement de sa politique intérieure et à la mise à mort du parti unique. Dans son ouvrage intitulé *Histoire du Sénégal*, le professeur Mamadou Diouf explique que si la violence qui a accompagné l'entreprise totalitaire des Etats postcoloniaux en Afrique a été évitée au Sénégal, c'est parce qu'il y a deux raisons à cela: « la culture politique assez contestataire des intellectuels et des citoyens (...) et l'humanisme de Senghor réfractaire à la répression et toujours à l'écoute de l'opinion internationale »⁷⁰.

Cependant, en refusant d'ouvrir intégralement l'espace politique, Senghor donne les raisons de douter de sa sincère volonté de voir émerger des débats cognitifs, des contre-pouvoirs qui garantissent le fonctionnement d'une société démocratique. D'ailleurs on se demande si la détermination de l'opposition extralégale et l'ancrage de la culture contestataire n'ont pas entraîné ce changement de direction. Le professeur Mamadou Diouf dans le même ouvrage utilise le verbe contraindre pour parler de l'ouverture démocratique. Il écarte ainsi l'idée d'une décision prise sans pressions et admet en quelque sorte l'échec de la mise en place d'une couleur politique unique. Il semblerait que c'est l'essoufflement du parti unique affaibli par la remise en cause du syndicalisme unifié instauré par le système qui a accéléré le processus de démocratisation. La création de nouveaux syndicats de travailleurs et d'étudiants renforcèrent l'opposition communiste qui demeura constante dans sa quête de liberté. L'avenir du monopartisme fut ainsi compromis par la « liberté d'expression (qui) est une véritable culture populaire »⁷¹ au Sénégal comme le souligne Zuccarelli.

70 Diouf Mamadou, *Histoire du Sénégal*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p.208.

71 Zuccarelli, François, *op.cit*, Tome II, p.131.

En effet, conscient de l'existence de la culture contestataire dans le champ politique sénégalais, le Président Senghor avait mis en place, ce que Pierre Fougeyrollas dans son ouvrage intitulé *Où va le Sénégal ?* appelle les « *soupapes de sûreté* »⁷². Toutefois, l'auteur précise que ces « *soupapes de sûreté* » sont utilisées par tous les régimes, mais elles fonctionnent, selon lui, de façon originale au Sénégal. Pierre Fougeyrollas entend par « *soupapes de sûreté* » les stratégies mises en place par un régime quelconque dans le but de contenir au mieux les colères et les potentielles tensions populaires. Cet ouvrage est une interrogation qui est partie d'un constat de la situation du Sénégal dix ans après l'accession à l'indépendance. Fougeyrollas note que le Sénégal a traversé dix ans de tensions sociales et politiques et une situation économique difficile qui auraient pu, sans l'existence de ces « *soupapes de sûreté* », faire basculer le pays dans une crise profonde. Ces dernières, selon l'auteur, se situent d'abord dans le parti présidentiel, l'union progressiste sénégalais (L'UPS) qui « peut bien être un parti unique de fait, (mais) n'est pas pour autant semblable au Parti démocratique de Guinée ou au Parti démocratique de Côte d'Ivoire »⁷³. En effet, l'UPS est un parti caractérisé par une culture intellectuelle qui s'est traduite par des confrontations internes et des primaires lors d'élections municipales ou départementales. Comme le rappelle Pierre Fougeyrollas, le parti de Senghor, « prend soin d'arbitrer, plutôt que d'imposer »⁷⁴ un candidat devant représenter les couleurs du parti. De fait, cette « *démocratie* » interne, bien que n'ayant pas été élargie au niveau national, avait conféré au parti gouvernemental un statut de parti organisé, ce qui lui a permis d'éviter les scissions que peuvent générer les frustrations nées de l'absence de débats internes. Comme à l'intérieur de l'UPS, des « *soupapes de sûreté* » sont également développées, si l'on en

72 Fougeyrollas, Pierre, *Où va le Sénégal ?*, Paris, Editions Anthropos, 1970, p.16.

73 *Ibidem*, p.16-17.

74 *Idem*.

croit l'étude de Fougeyrollas, à l'Assemblée nationale et à l'Université. À l'Assemblée nationale, l'auteur limite les « soupapes de sûreté » à la période que nous avons appelée celle de la cohabitation, c'est-à-dire de 1960 à 1962. En effet, comme nous l'avons déjà vu dans notre analyse, entre 1960 et 1962, le Sénégal était dans un régime bicéphale. Pour l'auteur, pendant cette période, des débats ont permis à des députés d'exprimer librement leur opinion. Ainsi l'Assemblée nationale comme le Conseil économique et social ont pu servir de lieu d'expression de liberté. Tout comme l'Université de Dakar où les « professeurs et les étudiants, comme le souligne Pierre Fougeyrollas, ont bénéficié d'une liberté d'expression absolument exceptionnelle en Afrique »⁷⁵. C'était ainsi une manière d'éteindre les potentiels foyers de tensions sans recourir à des méthodes pouvant écorner l'image que Senghor voulait donner de lui au niveau international. Cette absence de contrainte fait dire à Fougeyrollas que « l'originalité du Sénégal par rapport aux autres Etats africains, c'est que les résultats obtenus ailleurs par la répression, soient atteints ici surtout par le jeu des soupapes de sûreté »⁷⁶.

C'est peut être la prolifération des « soupapes de sûreté » qui est à l'origine du changement de cap de Senghor au début des années 70. Nous précisons néanmoins que l'ouvrage de Fougeyrollas étant publié en 1970, est antérieur aux nombreux bouleversements que connaît le Sénégal depuis la nomination d'un premier ministre. Les raisons de cette nouvelle donne politique sont nombreuses, nous n'en omettrons pas une qui nous semble essentielle pour expliquer l'accélération (par rapport à de nombreux africains) du processus de démocratisation. La dégradation de l'économie due, en grande partie, à la baisse de l'exportation de l'arachide qui fut une source de revenus importante pour le Sénégal, a été durement vécue à la fois par le monde paysan et les

⁷⁵ *Ibidem*, p.17.

⁷⁶ *Ibidem*, p.19.

autres secteurs de l'économie sénégalaise. C'est une situation difficile à laquelle le régime de Senghor s'est confrontée et dont l'exploitation politique par l'opposition aurait, peut être, pesé dans le choix d'ouvrir le champ politique à d'autres partis. Le principal opposant, Me Abdoulaye Wade a très souvent critiqué les options économiques du gouvernement à travers des articles publiés par le journal de son parti.

En tous les cas, Senghor aura été l'un des premiers sinon le premier à rompre avec le parti unique en Afrique francophone voire dans toute l'Afrique subsaharienne. D'autres régimes ont subi les mêmes pressions et des contestations populaires réprimées dans le sang, les exemples sont très nombreux en Afrique, et n'ont ni cédé, ni accepté l'existence de partis d'opposition. C'est peut être un procès d'intention bien qu'il paraisse difficile de dissocier le retour du multipartisme du combat régulier et « acharné » d'une opposition sans l'engagement de laquelle, cette nouvelle donne politique serait sans doute restée un vœu pieux, du moins jusqu'au début des années quatre-vingt-dix qui consacrent l'ère des pluralismes politique et médiatique en Afrique.

Mais le système multi-partisan de Senghor ne concerne que trois courants : un courant social-démocrate représenté par son parti, un courant marxiste-léniniste incarné par le parti africain de l'indépendance et enfin un courant libéral dirigé par Abdoulaye Wade qui vient dans la foulée de créer son parti, le Parti Démocratique Sénégalais (PDS). C'est un système qui se veut dès le départ restreint et est soumis, malgré tout, au contrôle du parti au pouvoir. Cependant l'avancée démocratique peut être notée avec le retour officiel des partis considérés comme révolutionnaires et très attachés à la liberté de contestation. En réalité, tous ces modèles politiques inspirés de l'Occident sont difficilement applicables dans un contexte africain où l'idéologie politique intéresse très

peu de monde et sont en réalité « très artificiels »⁷⁷ pour reprendre l'expression de Mor Faye. Ils perdent leur sens et leur signification lorsqu'on tente de les mettre en application parce qu'ils ne sont pas adaptés aux réalités sociétales d'où les échecs et les transhumances fréquents sur les lesquels nous reviendrons.

L'opposition sénégalaise s'attend désormais à un geste d'ouverture des médias pour renforcer et matérialiser la nouvelle dynamique politique. L'emprise sur les médias d'État reste de mise même si l'acceptation du débat contradictoire devient de plus en plus admise par les tenants du pouvoir. En fait, comme le souligne le professeur Mamadou Diouf, le parti unique n'a pas empêché la survivance de la culture contestataire à laquelle s'attachaient particulièrement les leaders marxistes qui ont continué à avoir « des prises de position opposées à celles du régime en place »⁷⁸ et à se battre pour que le débat politique fasse rage. Cette opposition a toujours voulu que les médias d'État lui accordent la possibilité et le temps nécessaire pour dénoncer les « tares » du système. Or, bien que décidé à enclencher le processus de démocratisation du pays, le régime n'entend pas se laisser dénigrer même si cette fois-ci la situation sociale semble jouer en faveur des opposants.

3. Le choix d'un technocrate comme Premier ministre : signe annonciateur du projet de démocratisation du régime

Quelques années déjà avant l'acceptation du multipartisme limité à ces trois courants unilatéralement choisis par Senghor, un autre geste d'ouverture avait été posé par ce dernier qui, en 1970, nomme un Premier ministre en la personne d'Abdou Diouf, poste qu'il avait supprimé depuis la crise de 1962 (Mamadou Dia n'était pas premier ministre

⁷⁷ Faye Mor, *op.cit*, p.52.

⁷⁸ Diouf Mamadou, *op.cit*, p.208.

mais était second dans la hiérarchie protocolaire de l'exécutif tout comme Diouf). Ce geste répondait à une vieille revendication de l'opposition qui reprochait au président de vouloir tout contrôler. Cependant cette nomination n'avait pas réellement contribué à réduire les pouvoirs du président qui faisait de Diouf un simple collaborateur sans prérogatives. Contrairement à l'ancien président du conseil qui disposait d'un réel pouvoir de décisions, Diouf se rangeait lui-même dans la catégorie des premiers ministres africains d'alors connus pour leur simple rôle protocolaire et de représentation. Il admettait à ce propos ceci : « je sais ce qu'être un Premier ministre veut dire en Afrique. Il n'assume aucune responsabilité, autre que celle que le Chef de l'État lui consentira pour ne pas s'encombrer de dossiers parfois même futiles »⁷⁹.

Cette nomination était en soi un signe annonciateur du projet de démocratisation du régime car elle facilitait le dialogue avec l'opposition pour qui, ce choix porté sur un technocrate très peu rompu aux méthodes hégémoniques et de gouvernance partisane auxquelles étaient formés les barons du parti, était avant tout une victoire. Pendant la même période, Senghor procéda également à une technocratisation de son gouvernement en choisissant de le renforcer par des compétences non issues de la « filière traditionnelle du parti »⁸⁰ comme le remarque le professeur Mamadou Diouf. Autant de signes avant-coureurs qui posent les premiers actes de rupture avec le parti unique. La révision constitutionnelle de 1976 (lois 76-01 du 19 mars 1976 et 76-27 du 6 Avril 1976) viendra renforcer cette série de mesures en introduisant officiellement le multipartisme limité. Cette atmosphère politique va encourager les prises de positions et les attaques contre le régime qui se voit défié sur la place publique et dont les

⁷⁹ Coulibaly Abdou Latif, *op.cit*, p.87.

⁸⁰ « Sénégal : par-delà la succession Senghor-Diouf », in Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, (eds.). *Les figures du politique en Afrique*, Paris, Karthala, pp.139-188.

informations sont dorénavant relativisées par une presse qu'on peut qualifier d'opposition.

4. Le retour de la presse politique... d'opposition

La position confortable du gouvernement qui n'a que très rarement été confronté aux contradictions idéologiques est menacée par les langues qui se délient de plus en plus. C'est le *Démocrate*, journal créé par le parti d'Abdoulaye Wade qui lance le premier les hostilités en mettant à nu les « carences » du régime en matière de gestion. Le bilan économique de ce dernier est ciblé par le journal du parti libéral dirigé par Me Wade lui-même, agrégé d'économie, qui invite par la même occasion, le gouvernement à un débat public. Ce qui fait dire à Mor Faye que le *Démocrate* « introduit ainsi deux faits nouveaux dans l'espace public sénégalais : le débat public contradictoire et l'interpellation de l'État sur la gestion de l'État sur la chose publique... »⁸¹. Ce n'est pas tout à fait nouveau si on prend en compte la période coloniale, mais l'« idéocratie » voulue et imposée par Senghor avait freiné l'élan de liberté qui avait souvent caractérisé la presse sénégalaise coloniale. Le retour à la liberté d'expression va créer une multitude de médias privés, essentiellement composée de la presse écrite qui remet à jour la contestation par presse interposée. Deux types de presse ont, selon Mor Faye, caractérisé cette période : « la presse politique et la presse populaire »⁸². Le premier accompagne la naissance des partis d'opposition comme à l'époque coloniale. Les partis qui composent la nouvelle opposition créent leurs journaux pour propager leurs idées et tenter de contrecarrer l'action gouvernementale. L'opposition extralégale s'y met également avec la création par le Rassemblement National Démocratique (RND) du professeur Cheikh Anta Diop de *Taxaw* (Debout en Wolof). Ce parti dont le leader est

81 Faye Mor, *op.cit*, p. 56.

82 *Ibidem*, p.56.

considéré comme ultra nationaliste continue malgré l'interdiction son combat contre la présence de l'armée française sur le territoire sénégalais et les conseillers techniques, généralement de nationalité française, qui officiellement appuie Senghor dans son œuvre de construction de l'État du Sénégal. D'autres formations politiques qui ont refusé d'intégrer un des trois courants comme le Mouvement Démocratique Populaire (MDP) de Mamadou Dia, sorti de prison et le Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT) créent à leur tour leurs propres journaux. Andë Sopi (s'unir pour le changement) voit le jour et dénonce la « farce » de Senghor qu'il accuse de restreindre les libertés en refusant le multipartisme intégral. La liberté de ton est néanmoins retrouvée avec la prolifération de journaux animés par des opposants. Face à la multiplication des attaques, le régime réactive *l'Unité Africaine* le journal de l'UPS, rebaptisé en 1976 parti socialiste (PS) et finance la création d'autres journaux de propagande pour éviter d'apparaître affaibli par la récurrence des contestations. *Caaxaan Faaxe* (finie la plaisanterie) vient ainsi seconder l'organe du parti en prenant avec force la défense du gouvernement. Le second type de presse est l'œuvre de citoyens se réclamant neutres qui veulent rompre avec la presse partisane. Leurs articles successifs montrent leur volonté de se mettre à égale distance entre les hommes politiques. Ce nouveau secteur est représenté par le *Politicien* et *Promotion*. Créé en 1977 par Mame Less Dia, le *Politicien* est un journal satirique qui, comme le note Pierre Daubert, « se rendit célèbre par ses révélations, ses caricatures et ses démêlés avec le pouvoir »⁸³. Pour Mor Faye les journalistes qui animent la presse populaire « se sont arrogés le statut d'observateur du nouveau jeu politique au nom de l'information objective pour mieux édifier les couches populaires »⁸⁴. S'inspirant du journal satirique français le *Canard Enchaîné*, ils placent l'information sous le signe de l'humour pour mieux toucher les masses

83 Daubert, Pierre, *op. cit.*, p.95.

84 Faye Mor, *op.cit*, p.61.

populaires et dénoncer, avec ce style de communication, « l'hypocrisie » des politiques. Ils multiplient les révélations fracassantes au mépris des règles d'éthique et de déontologie, ce qui a attiré des ennuis judiciaires à Boubacar Diop, patron de *Promotion*.

Ces journaux privés nés pour pallier le déficit de liberté d'expression montrent petit à petit leurs limites et finissent par tomber dans le piège du parti au pouvoir qui n'a pas hésité à recourir à la loi pour mettre fin aux dénigrements, aux diffamations et aux colportages des rumeurs. La sévérité de la législation sur la liberté d'expression vient une fois de plus freiner les ardeurs des promoteurs de la contestation. La presse politique, comme sous la période coloniale, disparaît le plus souvent après un revers électoral. Outre le caractère circonstanciel de cette presse, on peut souligner également les difficultés économiques liées à la faiblesse du tirage et à sa dépendance aux Nouvelles Imprimeries du Sénégal (NIS) qui place ces journaux « sous un régime de liberté surveillée »⁸⁵. *Le Soleil*, l'autre concurrent dont les moyens sont largement au-dessus de ceux de la presse privée, bénéficie du soutien de l'organe de contrôle mis en place par l'État qu'est l'imprimerie nationale. Tout ceci constitue autant de handicaps qui n'ont pas facilité l'émergence de la presse politique et de la presse populaire. Toutefois, en mettant en place une nouvelle loi de la presse en 1979 qui permet à tout citoyen jouissant de ses droits civiques le désirant de créer son journal « sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement »⁸⁶, l'État du Sénégal semble rompre de façon définitive avec le monolithisme médiatique. C'est aussi l'essoufflement d'un système politique senghorien qui s'est heurté à une opposition jusqu'au-boutiste qui a joué les trouble-fête et a empêché l'existence durable du parti unique.

⁸⁵ *Ibidem*, p.59.

⁸⁶ Faye Mor, *op.cit*, p.62.

La fin des années 70 ouvre une nouvelle ère politico-médiatique au Sénégal. La vie politique devient plus animée, renforcée en cela par l'arrivée des nouveaux partis, le président moins attaché au pouvoir, les médias d'État contredits par une presse décidée à relativiser le moindre propos. L'autoritarisme cède la place au dialogue politique même si le parti présidentiel, le PS, reste largement majoritaire. L'hémicycle accueille en 1978 des députés du PDS d' Abdoulaye Wade qui incarne la nouvelle opposition et « renoue » avec le débat contradictoire. En décembre 1980, Senghor quitte volontairement le pouvoir, d'après la version officielle, et entérine le vent de changement qui souffle sur le Sénégal depuis le début du processus de démocratisation du pays. Tous ces changements apparemment anodins s'expliqueraient par les difficultés socio-économiques et les pressions de l'opposition. Ils vont toutefois renforcer les confrontations idéologiques et permettre davantage à la presse privée d'éclore.

Le départ de Senghor le 31 décembre 1980, soit moins de trois années avant la fin de son mandat entamé en 1978, signe la fin du système politique seneghorien. Bien qu'issu du parti socialiste et sans doute formé aux méthodes de gouvernance autoritaires⁸⁷, Abdou Diouf va dès le départ prendre le contre-pied de son désormais ex-patron. Sans manquer d'autorité, Diouf consacre très vite le multipartisme intégral et accède ainsi à une revendication très ancienne de l'opposition de gauche. C'est sous son magistère également que le premier groupe de presse privée, composé essentiellement de professionnels, formés par l'État, voit le jour. A-t-il trahi le père spirituel ?

87 Le Parti socialiste sénégalais était réputé, sous Senghor comme sous Diouf, comme un parti particulièrement autoritaire avec des méthodes de gouvernance qui laissaient peu de place au dialogue. Diouf en tant que membre du bureau du parti et dauphin constitutionnel de Senghor avait certainement été préparé à perpétuer cette tradition politique. Cependant, même s'il s'est montré sévère durant sa présidence, il a aussi donné plus de liberté à l'opposition.

Chapitre III : Les années Abdou Diouf

En instaurant le multipartisme intégral, le président Diouf va plus loin que son prédécesseur, Senghor, dans le processus démocratique. Mais il ne s'agit là que d'un renforcement d'une politique d'ouverture mise en place depuis 1974 par le parti au pouvoir. Néanmoins, par ce geste, Diouf montre d'emblée sa différence d'approche et affiche son autonomie pour ne pas apparaître comme une simple marionnette. Cependant il hérite d'une situation économique alarmante et ne bénéficie ni de l'expérience ni des réseaux de son prédécesseur. Ce dernier a su, en dépit de son appartenance à une ethnie et une religion minoritaires du Sénégal, toujours préserver des rapports privilégiés avec de nombreux chefs coutumiers, confrériques et notamment avec les mourides considérés comme la branche la plus influente. La carte politique sénégalaise était ainsi faite. Elle était composée de « grands électeurs » c'est-à-dire de personnalités issues de familles dites nobles du fait de leur poids religieux ou de leur rôle historique. Ces familles depuis l'indépendance du pays voire bien avant ont toujours pesé dans les décisions politiques et influencé, à travers des consignes de vote, le choix des électeurs. Senghor depuis ses premiers pas en politique s'est toujours appuyé sur leur soutien pour se maintenir et renforcer son pouvoir. Si « un puissant réseau de soutien politique rural et un appui solide sur le plan international ont fourni à Senghor une hégémonie politique »⁸⁸, Diouf entretenait avec les chefs religieux des relations « difficiles et parfois tendues du côté de Touba »⁸⁹. Or au Sénégal, les hommes politiques populaires et puissants ont toujours été proches des filières traditionnelles de légitimation du pouvoir. Ces dernières appartiennent le plus souvent à une lignée royale comme le démontre l'ouvrage d'Alioune Badara Diop, *Le Sénégal, une démocratie du*

88 Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *op.cit*, p.146.

89 *Ibidem*, p. 147.

phénix ?⁹⁰ Dans cet ouvrage Diop démontre à travers la métaphore du phénix qu'au Sénégal l'élite politique n'est rien d'autre qu'un recyclage, une reproduction de familles influentes. Pour lui la vie politique de ce pays est une répétition de l'histoire, une succession de familles qui ont fait main basse sur le pouvoir au détriment des couches sociales défavorisées et sans « légitimité » historique. L'auteur donne l'exemple du Fouta Toro, bastion traditionnel du parti socialiste. Situé au Nord du Sénégal et essentiellement peuplé de Halpulaar, une ethnie bien représentée dans le pays, le Fouta Toro fut un royaume précolonial dominé par les toorodo, la caste des nobles. C'est eux qui ont fourni au parti de Senghor la quasi totalité des représentants politiques du Fouta. Ainsi comme le remarque Diop « *l'instrumentalisation de la symbolique identitaire et des rapports sociaux en vue de la consolidation de la domination historique, d'une part et de la recherche hégémonique dans l'État postcolonial, d'autre part* »⁹¹ ont caractérisé la force du parti socialiste. Seule la perpétration de cette tradition politique semblât pouvoir garantir l'implantation hégémonique durable du nouveau locataire du palais présidentiel. L'ayant très tôt compris, Diouf reconsidère ses rapports avec les appuis traditionnels et réussira, comme Senghor, à se maintenir à la tête du pays pendant pratiquement 20 ans (1981-2000). Il lui a fallu pour y arriver s'allier avec les porteurs traditionnels de voix, ceux-là à qui on attribue le capital symbolique. Tous les royaumes précoloniaux du Sénégal, le Djolof, le Walo, le Sine Saloum ou le Cayor n'ont pas échappé à la politisation et ont souvent joué un rôle de premier plan dans l'accompagnement du pouvoir socialiste. Des foyers religieux ont également participé, nous y reviendrons plus loin, à la consolidation du « baobab » socialiste. Cependant, Diouf n'est pas dans les mêmes prédispositions intellectuelles et politiques que Senghor. C'est un produit de l'administration qui n'a aucune influence dans les instances du parti

90 Diop, Alioune Badara, *Le Sénégal, une démocratie du phénix*, Paris, Karthala, 2009.

91 *Ibidem*, p.47.

au moment de son arrivée au pouvoir. Il a bénéficié de la sympathie et du soutien de Senghor qui l'a préféré à son rival, Babacar Ba, dans la lutte pour la succession. Ce dernier a dirigé pendant de longues années le ministère de l'économie et des finances et a été un leader socialiste dont l'influence et le poids politiques lui donnaient la possibilité de croire à ses chances de succéder à Senghor. Mais le président-poète aurait préféré la discrétion à l'euphorie ou à l'ambition affichée. Le choix porté sur Diouf a ainsi attiré les critiques et railleries d'une bonne partie de l'opposition qui dénonçait non seulement la méthode mais aussi la personnalité de l'homme jugé jeune et incapable, selon elle, d'assumer la lourdeur de la responsabilité qui était dorénavant la sienne. Mais Abdou Diouf « est un faux naïf politique »⁹² comme le note le journaliste Abdou Latif Coulibaly. Le journaliste va plus loin en affirmant :

« Il n'est pas un politicien, au sens classique du terme. Il lui emprunte cependant certains de ses défauts : le calcul froid et le cynisme. Sa patience est sans limite. Il réagit avec retardement. Tous ses actes sont empreints du sceau froid du calcul. Il « tue » quand il le juge nécessaire. Il en est ainsi quand les circonstances politiques l'exigent pour la poursuite de sa carrière politique »⁹³.

Ce tableau semble sévère mais correspond plus ou moins à quelques aspects de sa personnalité. Contrairement à l'image naïve et parfois nonchalante qu'on lui connaît, Diouf a dirigé le pays et le parti d'une main de fer en sanctionnant de façon sévère certaines revendications et en se montrant ferme face à ses adversaires politiques aussi bien internes (du parti socialiste) qu'externes (de l'opposition). Nous verrons comment il a réussi, pendant toutes ces années, à faire face à l'énormité de la tâche, à l'arrivée d'un groupe de presse privée professionnel et aux multiples pressions de l'opposition, à

92 Coulibaly Abdou Latif, *op.cit*, p.145.

93. *Idem*.

« maîtriser » tous ces fronts pour faire autant d'années que Senghor pratiquement à la tête du Sénégal.

La presse d'État, sous Senghor, a été le cheval de bataille du parti au pouvoir. Diouf va-t-il déroger à la règle en évitant d'imposer une ligne éditoriale aux journalistes de la fonction publique ? Ira-t-il plus loin dans sa volonté affichée d'ouvrir le débat politique en admettant un regard critique des médias d'État sur l'action du gouvernement ? Ou renforcera-t-il l'hégémonie politique et/ou idéologique du parti socialiste par la mise en place d'un système judiciaire qui restreint les libertés ?

I. Le vote d'un nouveau code de la presse

Le nouveau code de la presse est voté le 28 mars 1979, soit moins de deux ans avant l'installation d'Abdou Diouf à la tête du Sénégal. Ainsi le nouveau locataire du palais arrive dans un contexte médiatique remodelé. On sait que jusqu'au milieu des années 70, le Sénégal n'a fait que reprendre les textes de la loi de la presse de France de 1881 en y ajoutant quelques mesures autoritaires pour restreindre la liberté d'expression. Le Sénégal a connu, comme le souligne Gerti Hesseling, « sept textes différents » jusqu'en 1979 et « dont le principal est la loi sur la liberté de la presse en vigueur en France de 1881 »⁹⁴. Mais depuis le début du processus démocratique, Senghor semble décidé à revoir le statut du journaliste. Nous verrons que tous les médias ne bénéficieront pas de ces changements puisque, les journalistes de la fonction publique, resteront toujours soumis à l'autorité politique qui leur dicte la ligne à suivre et les prend en otage dans un système qui ne favorise pas le professionnalisme dans la pratique journalistique.

94 Hesseling, Gerti, *Histoire politique du Sénégal, institutions, droit et société*, Paris, Karthala, 1985, p. 308.

C'est dans cette dynamique de changement qu'en 1975, un groupe de réflexions fut mis en place par le premier ministre, Abdou Diouf, en vue de proposer un projet de loi sur la presse. C'est ainsi que le rapport Biondi, du nom du secrétaire français qui coordonne le groupe sera soumis, après avoir été avalisé par le président de la république et son gouvernement, aux députés en mars 1979. Avec une majorité écrasante du parti présidentiel au Parlement, la loi passe sans surprise malgré les réticences de l'opposition notamment les députés du PDS. Mais que comporte-t-elle cette loi dénommée nouveau code de la presse ?

Le nouveau code qui est par ailleurs jusque-là, comme le rappelle Bacary Domingo Mané dans son ouvrage intitulé *La Loi et les Médias*⁹⁵ au Sénégal, « l'unique texte élaboré et complet régissant la presse, produit par des Sénégalais »⁹⁶, veut répondre efficacement aux problèmes que pose la profession de journaliste en général. Il commence donc par définir l'organe de presse qui devient « tous journaux, écrits, magazines, cahiers ou feuilles d'information n'ayant pas un caractère strictement scientifique, technique ou professionnel et paraissant à intervalles réguliers à raison d'une fois par trimestre au moins »⁹⁷.

Mais lorsqu'on parcourt les articles du deuxième titre du nouveau code de la presse, il apparaît clairement que le contrôle des médias constitue l'une des motivations principales du pouvoir. Ce titre qui comprend 22 articles parmi les 89 que compte la loi traite des journalistes. Si la définition de la qualité de journaliste reprend celle de la loi française de 1881 relative à la presse, le code « mentionne un certain nombre d'infractions que prévoit le législateur dans le cadre du travail du professionnel des

95 Mané Bacary Domingo, *La Loi et Les Médias au Sénégal*, Fondation des Médias en Afrique de L'Ouest, Ghana, 2012.

96 *Ibidem*, p.6.

97 Hesseling, Gerti, *op.cit*, p.310.

médias »⁹⁸. Deux commissions de contrôle sont mises en place et chargées de veiller au respect des textes. Ces commissions sont composées de magistrats, de journalistes, d'imprimeurs et de fonctionnaires du ministère de l'information et de la communication. Les journalistes qui y siègent sont désignés par le syndicat de journalistes le plus représentatif ; or, l'organe étatique disposant de plus de moyens est de loin le plus lu. Ce qui peut garantir à l'Etat une main mise sur la presse d'autant que le renouvellement de la carte de presse figurant parmi les nouvelles dispositions est soumis à l'appréciation de la commission nationale de presse. Les journalistes qui seront jugés mauvais « élèves » par les membres de la dite commission dont l'indépendance peut susciter des interrogations seront tout simplement privés de la carte de presse dont la validité est d'un an. Ce qui peut engendrer des pressions voire nuire à la qualité du travail journalistique. Parmi les nouvelles mesures contenues dans le nouveau code figure le financement des organes de presse qui obéit à de nouvelles restrictions. L'Etat pose un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'interdiction des fonds provenant de l'étranger sauf si « ces derniers sont destinés à payer des publicités ».⁹⁹ Il exige également de toute personne désirant participer financièrement à une entreprise de presse qu'elle soit de nationalité sénégalaise. Cette dernière mesure viserait à lutter contre l'opacité dans le montage financier des médias privés. Elle chercherait aussi à réduire ou éviter les influences extérieures. Le régime de Senghor, malgré ce geste d'ouverture, semble très méfiant et veut garder un œil sur la presse.

Certes la volonté de contrôler les médias est manifeste, mais le pouvoir en allégeant les conditions de création d'un journal privé et en acceptant le pluralisme de la presse, rompt avec le monolithisme qui a prévalu au Sénégal depuis l'indépendance. C'est dans

98 Mané, *op.cit*, p. 8

99 *Idem*.

ce contexte médiatique « pluraliste » qu'Abdou Diouf va prêter serment le 1 janvier 1981.

L'arrivée de Diouf au pouvoir en 1981 va apporter des changements dans le paysage médiatique mais aussi politique.

II. Le multipartisme enfin intégral et le retour au pluralisme médiatique

Le nouveau président va tout d'abord au plan politique reconnaître des partis longtemps frappés d'interdiction. Il commence par un geste fort à l'endroit des partis considérés comme clandestins donc extralégaux du fait de leur refus de rejoindre la mouvance présidentielle en reconnaissant leur légalité. De fait, le parti du professeur Cheikh Anta Diop, tout comme d'autres formations politiques, devient un parti d'opposition légal. Diouf décide ainsi de consacrer le multipartisme intégral en élargissant davantage le champ politique. Il semble prendre le contre-pied de son prédécesseur en acceptant le professeur Diop considéré comme un radical et qui, au prix de ses convictions politiques, a sacrifié une carrière professionnelle qui aurait pu, sans doute, être plus prometteuse. Les travaux du professeur Diop, reconnus au-delà des frontières africaines, ont longtemps fait l'objet de mépris dans son propre pays au temps de Senghor. Cheikh Anta Diop avait-il tort de s'engager en politique ? Devait-il se cantonner dans ses recherches ? Sans faire le procès de ces deux hommes politiques rivaux que sont Senghor et Diop, on peut néanmoins constater que l'engagement politique du second fut un véritable coup de frein à sa réputation. Lorsque jeune docteur il choisit de rentrer au bercail, il n'a pas pu poser, comme il le souhaitait, ses valises dans les amphithéâtres de l'université de Dakar, mais à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (L'IFAN) où il mena des activités de chercheur. D'aucuns ont vu dans ce choix des autorités universitaires et surtout étatiques une crainte de voir ses thèses sur l'Afrique, sur l'origine de l'humanité qui ne séduisirent guère beaucoup d'Occidentaux dont

Senghor était réputé proche, endoctriner des étudiants sénégalais voire africains. Son refus de rejoindre le parti unifié, l'UPS, aurait contribué à nourrir la méfiance du régime à son égard.

C'est donc une nouvelle ère politique qui se dessine forcément avec l'acceptation de l'aile considérée comme la plus radicale. Au plan politique des changements sont notés, qu'en fut-il au plan médiatique ?

Les changements politiques opérés dès sa prise de fonction, en plus du nouveau contexte médiatique hérité de son prédécesseur, permettent à Diouf de donner des gages de travail plus sereins au monde de la presse. Cependant, même si le nouveau code permet le pluralisme, le travail journalistique se heurte toujours aux restrictions de liberté et aux menaces de radiation de la corporation. Le code de 1979 qui avait préparé le terrain à Diouf sera maintenu jusqu'en 1986 où il sera légèrement modifié.

L'année 1986 inaugure le début de ce qu'on peut qualifier de presse privée depuis l'indépendance du Sénégal. L'innovation majeure apportée par le nouveau texte de 1986 est le remaniement de l'article 13 du code de 1979 qui permet désormais la création et la publication d'un journal sans « autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement »¹⁰⁰. Avec cette mesure le président Abdou Diouf facilite la création de journaux privés et pose la première pierre de la mise en place de véritables contre-pouvoirs. La presse privée sera le porte flambeau des différents contre-pouvoirs au Sénégal et jouera ainsi un rôle salutaire et déterminant dans l'avènement de la première alternance politique en 2000.

Le pluralisme médiatique au Sénégal commence par la presse écrite, même si la présence de la radio y remonte, si l'on en croit André-Jean Tudesq, à l'époque de la

¹⁰⁰ Mané, Bacary Domingo, *Op.cit*, p. 13.

colonisation, plus précisément en 1939, année où à Dakar comme dans « toute la zone de domination française des stations de radio furent installées »¹⁰¹.

Comme nous l'avons déjà vu, le Sénégal a rompu avec une tradition médiatique pluraliste sous Senghor. Nous entendons par pluraliste ici l'existence d'une presse privée indépendante, libre donc d'émettre un avis sur les sujets d'actualités sans que cela ne puisse entraîner la fin de sa parution. En revanche, l'Etat du Sénégal a, depuis l'indépendance du pays, toujours développé et encouragé la création de journaux pro-gouvernementaux.

Après la presse écrite, la radio et plus tard la télévision viendront accentuer le combat pour l'émergence d'une société plus libre.

Certes la presse écrite a été d'un apport important dans la lutte pour la diversité des opinions, mais la radio a davantage contribué à matérialiser la culture contestataire en proposant des émissions dans les langues nationales, notamment le Wolof, contribuant ainsi à éveiller les consciences et semer le doute sur les informations du gouvernement. Les émissions de radio touchent toutes les couches de la population et furent et restent toujours très populaires dans le monde rural. *Radio Sénégal*, qui est l'antenne nationale, contrôlée par le pouvoir politique était très orientée vers la détente avant de servir d'outil de propagande qui permit, pendant plusieurs années, d'entretenir une idéologie politique, celle du parti au pouvoir. En effet, les sujets relatifs à la politique à la radio sénégalaise étaient très marginaux. Les émissions diffusées n'avaient « qu'exceptionnellement trait à la politique »¹⁰². Mais au fur et à mesure de l'évolution

101 Tudesq André-jean, *Op.cit*, p.5.

102 Gerti, Hessseling, *Op.cit*, p. 345.

de la société sénégalaise, les objectifs furent redéfinis, ce qui transforma la radio nationale à une sorte de tribune politique destinée à la propagande du parti socialiste.

C'est en partie le rôle de propagande qui a été assigné à cette radio créée pendant la colonisation et en pleine guerre mondiale.

III. Les débuts de la radio au Sénégal

Les autorités coloniales françaises installèrent dans différentes capitales africaines des radios destinées prioritairement aux ressortissants français et chargées d'assurer la propagande pendant la Seconde Guerre mondiale. La radio fut donc au départ un instrument de propagande, à l'image de journaux militaires, ayant pour objectif de convaincre les alliés africains à rallier la cause. C'est la radio « coloniale » installée dans la colonie du Sénégal qui évoluera et deviendra après la colonisation *Radio Sénégal*. Avant l'avènement des stations privées, elle a eu à s'introduire, à travers des émissions, dans les milieux ruraux, et a participé à rendre populaire le parti socialiste. En l'absence de télévision nationale au début de l'indépendance, l'outil de propagande le plus efficace dont disposait l'Etat fut la radio. Elle émet, en plus, dans toutes les langues nationales du pays ; ce qui, à l'époque, lui assurait une large audience. Elle fut donc, comme le sera la télévision quelques années plus tard, sous le contrôle du pouvoir politique. Mais pour André-Jean Tudesq, l'emprise du pouvoir sur la radio reste un « héritage de la politique coloniale »¹⁰³. Les colons furent les premiers à utiliser la radio pour informer mais aussi pour mener des campagnes de propagande. C'est ce qui explique d'ailleurs la création de la radio pendant la Deuxième Guerre mondiale. Mais surtout les émissions en langues locales qui ont commencé du temps des colons à travers des sujets et thèmes proposés par la radio *Dakar-Afrique*. À la fin de la guerre, les objectifs de la radio furent

¹⁰³ Tudesq Jean-André, *Op.cit*, p. 102.

redéfinis, c'est ainsi que *Dakar-Afrique* qui était la radio de l'Afrique Occidentale Française (l'AOF) donc sous-régionale, basée à Dakar par ailleurs capitale de l'AOF, proposa des émissions dans les principales langues de la région ouest-africaine. Ces émissions souvent éducatives donnèrent à la radio une longueur d'avance sur les journaux auprès des populations. Le succès de la radio en Afrique s'explique en grande partie par la tradition orale. L'Afrique subsaharienne est une zone particulièrement marquée par la culture orale, d'où l'importance et le poids de la parole. La colonisation n'a pas anéanti le rapport complexe entre l'Afrique et l'oralité et la langue du colon qui est celle de l'enseignement y a été longtemps perçue comme une langue de domination. Ces deux facteurs justifient, pour nous, du moins en grande partie, la popularité de la radio en Afrique subsaharienne. Nous verrons comment va s'opérer le pluralisme des médias au Sénégal et également le rôle d'avant-garde joué par la radio dans la libéralisation de l'espace médiatique.

La libéralisation de l'espace médiatique sénégalais commence avec des stations étrangères au début des années 1990. C'est lors du sommet de la francophonie en 1989, comme le rappelle Tudesq, que « *Radio France Internationale, RFI, et Africa n°1 déjà écoutées sur ondes courtes avaient loué des temps d'antenne sur les fréquences nationales* »¹⁰⁴ pour la couverture de l'événement. RFI implanta également à Dakar les radios FM qui y furent leur première apparition en Afrique.

La radio est sans le doute le média le plus populaire en Afrique. Son poids et son influence n'ont cessé de se confirmer au fil des années. Elle peut avoir un impact positif tout comme négatif sur le fonctionnement d'un pays. Au Rwanda par exemple, la radiotélévision des « mille collines » est souvent indexée du doigt dans le rôle qui lui est

104 Tudesq Jean André, *Op.cit*, p. 106.

attribué dans la préparation du génocide qu'a connu le pays en 1994, lequel aurait coûté la vie à plus de 800000 personnes, principalement des Tutsis et quelques Hutus modérés. C'est ainsi que le Rwanda avait décidé au lendemain du génocide d'interdire aux télévisions et radios privées, dont les « mille collines », d'émettre. Pendant une décennie, la quasi totalité des radios privées rwandaises se sont donc vues refuser toute possibilité de faire une quelconque émission du fait donc de leur implication supposée ou réelle dans ce massacre. Jean-Pierre Chrétien revient plus amplement dans son ouvrage, *Les médias du génocide*¹⁰⁵, sur l'implication d'une certaine presse dans le génocide au Rwanda. Les nombreux témoignages recueillis par cet historien français, montrent tous que les médias « extrémistes » et « ethnistes » encouragés par le gouvernement de Kigali ont contribué à faire l'apologie de la haine qui a conduit à l'extermination des Tutsis. Si de nombreux pays africains se sont montrés hésitants voire réfractaires à la création de médias privés pendant plusieurs décennies au lendemain des indépendances, c'est parce que d'une part, la démocratie y était et y est encore dans plusieurs pays à l'état embryonnaire et d'autre part, le concept de démocratie y donne souvent lieu à des interprétations qui mènent à des excès.

IV. Les débuts difficiles de la presse privée en Afrique

L'exemple rwandais où « la libéralisation de la presse a servi les desseins criminels du régime »¹⁰⁶ tel que l'affirme Pierre Daubert, illustre la difficulté de délimiter le périmètre de la liberté d'expression dans le contexte africain. Dans certains pays africains, le pluralisme de la presse au début des années 1990 avait entraîné des excès qui avaient très rapidement agacé les dirigeants qui en profitaient parfois pour durcir les

105 Chrétien, Jean-Pierre (dir.), *Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

106 Daubert, Pierre, *La presse écrite d'Afrique francophone en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.111.

lois. Le génocide rwandais a servi très souvent de prétexte aux autorités de ce pays pour maintenir le monolithisme, c'est du moins l'avis de certains observateurs et de l'opposition politique. Le paradoxe est que c'est au nom de la démocratie que de nombreux journaux privés ont vu le jour. Mais les « effets pervers » de la presse pluraliste ont créé au début du multipartisme en Afrique parfois des tensions entre autorités politiques et organes de presse. C'est la récurrence des critiques contre les abus de la presse indépendante et les nombreux procès qui ont inspiré des séminaires et colloques d'acteurs du monde des médias et dont certains nous ont valu l'ouvrage intitulé, *Ne tirez pas sur les médias. Ethique et déontologie de l'information en Afrique*¹⁰⁷ paru en 1996. Cet ouvrage consacré à la situation des médias en Afrique est le résultat d'interviews et d'enquêtes dans différents pays aux situations médiatiques et à l'histoire politique différentes. Cette étude révèle un contexte politico-médiatique marqué par des tensions nées d'accusations de dérapages. En effet, comme le démontre l'étude, « ...la presse pluraliste semble parfois compromettre et menacer d'imploser une démocratie dont elle a été le rejeton inespéré et qui, sans elle, resterait, à bien des égards, formelle, artificielle et superficielle »¹⁰⁸. Il faut noter qu'au lendemain de la libéralisation de l'espace médiatique africain, des journaux privés ont inquiété, à travers les sujets abordés, les pouvoirs en place dont certains ont accusé la presse pluraliste d'envenimer les risques de déstabilisation.

107 Institut Panos Afrique, *Ne tirez pas sur les médias. Ethique et déontologie de l'information en Afrique*, L'harmattan, 1996.

108 *Ibidem*, p.18.

V. La phase « test » de la presse privée en Afrique

Relayant les colères populaires, certains médias privés ont servi de tribune à des mouvements séparatistes, ce qui a contribué à l'internationalisation de rebellions africaines jusque-là, dans certains pays, considérées comme relevant des questions internes. Au Sénégal, c'est à travers les antennes de la radio *Sud FM*, que les combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), organisation qui milite pour l'indépendance de la Casamance (Sud du Sénégal), informaient l'opinion nationale et internationale sur les raisons du conflit et c'est encore grâce à cette même radio, en partie, que nombre de leurs revendications étaient connues du grand public. Au Mali également, il existait, pendant une période, des journaux faisant la propagande du mouvement séparatiste, le Mouvement National Pour La Libération de l'Azawad (MNLA). L'instrumentalisation de la question ethnique par certains médias, comme ce fut le cas au Rwanda, nourrissait aussi les inquiétudes des pouvoirs politiques et leur méfiance à l'égard de la presse pluraliste. C'est sans doute ce qui fait dire à Diane Senghor dans l'introduction de l'ouvrage, *Ne tirez pas sur les médias*, que la démocratie « se trouve aujourd'hui confrontée à différents risques : la dérive populiste des mécontentements sociaux, la surenchère des conflits identitaires, ethniques et tribaux, la montée de l'intolérance et du fanatisme religieux. Certains médias, loin de prévenir de tels dangers semblent, au contraire, les précipiter »¹⁰⁹. L'étude a pointé du doigt, pour justifier les manquements, le déficit de formation de certains journalistes ignorant totalement les textes de lois régissant la profession dans leur pays. Aussi la politisation des journaux dont certains appartenaient à des acteurs politiques de l'opposition et d'autres financés par des partis politiques expliquait-elle cette tendance qui consistait à s'opposer à tout prix aux autorités étatiques. Le Parti

¹⁰⁹ Institut Panos Afrique, *op.cit*, p.17.

Démocratique Sénégalais (PDS) d'Abdoulaye Wade avait son propre journal, *le Sopi*, (Changement en Wolof) qui avait pour ligne éditoriale la défense du parti et la construction de l'image de son chef, diabolisé par les médias d'Etat. Or une telle ligne éditoriale peut être problématique dans la mesure où un journal n'est pas un parti politique, et par conséquent, ne devrait pas avoir de parti pris. Mais la pratique journalistique en Afrique comme un peu partout ailleurs, révèle que le parti pris est récurrent. Mais en Afrique, l'absence d'objectivité pouvait, à l'époque (début des années 90), servir de prétexte pour mettre fin à la parution d'un journal. Elle entraînait surtout des procès pour diffamation. Dans l'enquête coordonnée par le juriste sénégalais, Mamadou Ndao¹¹⁰ pour le compte de l'Institut Panos couvrant la période 1990-1995, l'auteur revient sur les rapports entre certains journaux privés et la justice. Toutefois, ce n'est pas un précédent historique au Sénégal dont la trajectoire politique postcoloniale est marquée par la difficile construction d'une presse indépendante comme peuvent en attester les nombreux procès contre Boubacar Diop et la suspension de *La lettre fermée* dont Abdourahmane Cissé fut le directeur de publication. Mais Ndao n'écarte pas la responsabilité des journalistes dans ces procès ; les organes ou journalistes mis en cause avaient, parfois et très souvent, du mal à apporter les preuves de leurs accusations. *Le Sopi* qui par ailleurs, comme le souligne Ndao, en tant que « journal militant, composé essentiellement de non-journalistes... », était « davantage exposé à ce type de manquement grave... »¹¹¹. C'est ainsi qu'il a été cité dans plusieurs affaires dont les plus graves restent l'accusation de publication de fausses nouvelles quand dans un article, *le Sopi*, conteste les résultats officiels et donne les « véritables résultats » ou lorsqu'il a été mis en cause pour avoir, selon les autorités d'alors, appelé à la « désobéissance civile

110 Enquête publiée dans l'ouvrage, *Ne tirez pas sur les médias*, p.151.

111 Ndao, Mamadou, *Ne tirez pas sur les médias*, p.159.

des militaires »¹¹². D'autres affaires l'ont aussi opposé à des personnalités politiques et la sentence était souvent lourde car les peines d'emprisonnement pouvaient aller de trois à six mois fermes en plus des amendes. Mais les procès ne concernaient pas uniquement *le Sopi*, ils traduisaient l'absence de maturité d'une presse privée qui voulait s'ériger en donneurs de leçons et qui colportaient souvent des rumeurs. Ndao dira à ce propos que « certaines informations, malgré leur semblant de vérité, ne peuvent pas être facilement prouvées »¹¹³. D'où la difficulté, dans un contexte médiatique en pleine mutation avec de nombreuses radios telles que *Sud FM*, *Sen Radio*, *Dunya FM*, ou encore *Nostalgie* et des journaux dont *Walfadjri-l'aurore*, *Sud quotidien*, *Le Témoin*, *Le Sopi*, *Le Carrefour républicain* ou *Le Cafard libéré*, de faire valoir les règles d'éthique et de déontologie. À l'instar de *Sopi*, *le témoin* fut aussi bouleversé par des procès et détenait, en son temps, quasiment les records dans ce domaine car étant cité dans plusieurs affaires. Même si Ndao pense que la « recherche de scoop » était à « l'origine de ces manquements »¹¹⁴, nous imputerons une partie de ce qu'on peut qualifier de dérapages à l'absence de maturité de la presse pluraliste au début des années quatre-vingt-dix et à l'insuffisance de formation, souvent accélérée pour faire face à l'explosion de la demande en journalisme. Cet argument s'appuie sur deux constats : L'un est rappelé par l'enquête de Ndao qui note que les deux principaux groupes de la presse privée à savoir *Sud communication* et *Walfadjri* n'étaient pas concernés par les procès. Cela s'expliquerait par le professionnalisme de leurs journalistes dont certains sont formés au CESTI. Toutefois le groupe *Sud communication*, malgré son professionnalisme a connu à la fin des années 1990 des ennuis avec la justice (nous y reviendrons). Un autre fait retient notre attention. Les procès contre des journalistes ou des organes de presse ont jalonné

112 *Ibidem*, p.157.

113 *Idem*.

114 Ndao, *Op.cit*, p.157.

les débuts de la presse privée dans quasiment tous les pays africains. Nous prendrons ici l'exemple du Mali qui, à bien des égards, présente des similitudes avec le Sénégal. Il est vrai que les réalités politiques entre les deux pays sont différentes, mais la situation des médias au Mali, pendant cette période, montre que les différends entre les journalistes et la justice n'étaient pas une spécificité sénégalaise, mais confirme le contexte tendu dans lequel est née la presse privée en Afrique. Au Mali, le premier journal privé, si l'on en croit l'enquête¹¹⁵ réalisée par le journaliste Oumar Sidi Sangho, c'est les *Echos*. Ce journal pionnier de la presse privée malienne fut, à sa création en 1989, un bimensuel. Créé par l'ancien président malien, Alpha Oumar Konaré, il « adoptera plus tard une ligne éditorialiste plus ou moins favorable à la politique de son ancien rédacteur en chef (le président Alpha Oumar Konaré élu président de la République du Mali de ...)¹¹⁶. D'autres journaux, tels que *l'Aurore*, le *Nouvel horizon*, la *Roue*, verront le jour à la faveur du multipartisme au début des années quatre-vingt-dix. Accusés de traiter l'information de façon tendancieuse et de colporter des rumeurs, certains de ces journaux ont connu des débuts difficiles. Les procès se sont multipliés et les chefs d'accusation tournaient autour de : « l'incitation à la violence, diffamation et attaques contre la vie privée, publication de fausses nouvelles, information partisane »¹¹⁷. Comme au Sénégal, au Mali également, si l'on se base toujours sur l'étude du journaliste malien Sangho, les journalistes devaient répondre aux mêmes chefs d'accusation. Cela pose, au niveau du continent africain pendant cette période, le problème de l'impartialité des journalistes et l'absence de sensibilisation ou de formation sur les risques encourus en cas de violation des textes. Certes les règlements politiques ne sont pas à exclure dans ces procès, mais les différentes études consacrées à la situation des médias en

115 Sangho, Oumar Sidi, *Ne tirez pas sur les médias*, p. 93.

116 *Ibidem*, p. 95.

117 *Idem*.

Afrique à cette période, révèlent des abus et des dérapages de la presse dite indépendante. La relégation de l'éthique au second plan, l'absence d'objectivité, la « sensibilité » des sujets traités sont autant de facteurs qui ont porté atteinte à la réputation des médias privés au début des premières parutions. C'est ainsi qu'au Mali, la *Roue*, le *Nouvel horizon* entre autres journaux n'ont pas échappé à ce passage (les procès) qui paraissait obligé pour les médias privés. Cependant, si dans certains pays les « erreurs » de la presse entraînaient le durcissement des sanctions ou des emprisonnements à de la prison ferme, dans d'autres comme le Mali, le président Alpha Oumar Konaré en son temps, bien qu'admettant des « fautes », apparaissait plus souple en refusant de jeter le discrédit sur les journaux privés arguant que la construction du processus démocratique passait forcément par plusieurs étapes dont celle des errements ou des erreurs.

La « patience » du président Konaré nous semble raisonnable lorsqu'on mesure toute la longue marche de la presse française qui nous sert si souvent de référence en Afrique francophone. Dans l'ouvrage de Jean-Paul Bertaud¹¹⁸, on voit que l'interpénétration entre le monde des médias et celui des politiques est très ancienne. L'exemple de la France où Théophraste Renaudot, médecin de formation, considéré comme l'un des précurseurs de la presse écrite, qui écrivait pour le Roi, montre les liaisons souvent qualifiées de « dangereuses » entre le journaliste et le politique. L'histoire des médias en France démontre également que la « maturité » de la presse y a été acquise au fil des siècles. C'est tout un processus qui a permis de « combattre » la presse d'opinion en France. Mais il a existé dans l'Hexagone des journaux destinés à faire la propagande, qui défendaient tel camp, en critiquait un autre. Comme à l'époque de Napoléon où

118 Bertaud, Jean-Paul, *La presse et le pouvoir: De Louis XIII à Napoléon I*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2000.

« tous les « partis », nous dit Jean-Paul Bertaud, ont leurs feuilles. Elles louent ou condamnent la démarche démocratique, vantent l'Ancien Régime ou exaltent le pacte constitutionnel »¹¹⁹. Cette période est marquée par la bipolarisation des journaux, les pourfendeurs du Roi et ses amis, et en fonction du camp auquel on appartenait, on avait une position bien adaptée. Mais on peut quand même noter l'existence, pendant cette période, d'une presse pluraliste qui faisait preuve d'une certaine liberté de ton. Bien que l'indépendance ne fût pas totalement acquise, les débats d'idées caractérisaient néanmoins cette époque où les « violences verbales et les attaques *had hominem* »¹²⁰ étaient fréquentes. L'évolution de la société française n'a pas fait disparaître pour autant, du moins totalement, ce que l'étude coordonnée par Ivan Chupin et Jérémie Nollet, désigne sous le nom de « parallélisme presse/parti »¹²¹. La collusion entre la presse et la politique, ou la « subordination structurale du champ journalistique au champ politique »¹²² est dans une certaine mesure, un fait réel constatable quotidiennement. En effet, de nombreux journalistes entretiennent des relations amicales avec des hommes politiques. Une proximité qui peut être à l'origine d'influences ou apparaître comme un facteur de blocage. Il a été souvent reproché au Président Sarkozy sa proximité avec Vincent Bolloré, qui n'est pas certes journaliste mais est le patron d'une télévision. En France, les journalistes qui ont investi le champ politique sont nombreux. C'est plus fréquent dans la presse régionale qui « constitue une voie d'accès à la députation »¹²³. L'exemple de Robert Ménard, élu Maire de Béziers aux élections municipales de 2014 (Sud de France) avec le soutien du Front National vient confirmer une réalité politique quotidienne. L'exemple de journalistes mariés/mariées à des personnalités politiques de

119 Bertaud, Jean Paul, *Op.cit.*, p.48.

120 *Idem.*

121 Chupin, Ivan, Nollet, Jérémie, *Journalisme et dépendances*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.64.

122 Gaxie, Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrétien, 2003, p.73.

123 Chupin, Ivan, Nollet, Jérémie, *op. cit.*, p.68.

premier plan ou en couple (Bernard Kouchner/Christine Ockrent, Dominique Strauss-Kahn/Anne Sinclair, François Hollande/Valérie Trierweiler sont parmi les couples les plus connus) témoigne d'une fusion entre les deux mondes. Il peut s'avérer difficile de mener une enquête objective ou de faire un article pouvant compromettre la carrière politique d'un ami avec qui on déjeune souvent. C'est pour cela que les relations entre journalistes et politiques apparaissent comme un frein à l'objectivité, donc au professionnalisme. En France, il est rare de voir un journaliste ou un journal qui n'affiche pas sa proximité idéologique avec un des différents courants politiques que connaît le pays. Mais le « parallélisme presse/parti » va au-delà de l'affiliation idéologique, c'est le « fait que chaque média est aligné sur un parti politique spécifique, de sorte que les partis politiques sont impliqués dans la propriété et la gestion des journaux, leur politique éditoriale présente un caractère partisan et leur lectorat est homogène du point de vue de l'affiliation politique »¹²⁴. Si l'implication financière des partis politiques n'est pas avérée, en revanche chaque journal quasiment s'identifie à un parti. Il est connu que *Le Figaro* est un journal de droite, *Libération* est également identifié comme étant un journal de gauche. Ainsi chaque journal traite l'information selon sa sensibilité politique. C'est dire qu'il existe encore en France, une façon de traiter l'information qui est sujette à caution.

Loin de trouver des excuses aux « erreurs » de la presse privée africaine des années quatre-vingt-dix, ces exemples confortent l'idée qu'un média se situe dans un contexte politique et social qui pèse dans ses choix éditoriaux. On est loin de l'époque de Napoléon, mais d'autres formes de subordination ou même de soumission continuent à faire douter de la capacité de certains médias à appliquer de façon effective l'éthique et la déontologie du journalisme. Ainsi, les médias africains privés, en plus de certaines

124 Chupin, Ivan, Nollet, Jérémie, *Op. cit*, p.64.

difficultés financières, se trouvent dans un contexte globalement marqué par la restriction des libertés et les cas de corruption. Au lendemain de la libéralisation de l'espace médiatique, des médias à peine nés, ont voulu être « trop » libres et se sont très vite rendu compte de l'hostilité de leur milieu très peu habitué aux débats d'idées. À défaut de pouvoir corrompre certains journalistes, certaines autorités politiques africaines, ont profité des « failles » liées à un problème de formation sérieuse, pour mettre fin à la parution de journaux ou porter atteinte à leur crédibilité. Au Sénégal, la disparition des kiosques des journaux privés « *Promotion* » et le « *Politicien* », très virulents contre le pouvoir socialiste en place, s'expliquent, en partie, par leur liberté de ton. C'est là où nous mesurons toute la détermination et le courage des groupes *Walfadjri* et *Sud communication* qui ont réussi, malgré le contexte et sans doute des pressions, à faire de l'existence d'une presse privée « libre » une réalité de tous les jours au Sénégal. Cependant, on peut considérer les débuts de la presse africaine dite « indépendante » comme une étape d'apprentissage ou encore comme une phase « test ».

Toutefois, cette phase « test » pour les médias privés marquée par de multiples manquements, a contribué, selon Diane Senghor, à les discréditer aux yeux d'une partie du public qui leur reprochait de s'éloigner de leurs objectifs qui devaient constituer à l'avènement d'une presse pluraliste sérieuse et rigoureuse. « Autant l'engouement fut-il débordant (du côté du public africain, comme du côté des bonnes fées internationales penchées sur le berceau de la démocratie africaine), autant le désenchantement aujourd'hui paraît grand »¹²⁵. La sanction du public aurait ainsi contribué à la réduction du nombre de journaux dans certains pays africains qui comptaient « 20 ou 30 » titres réguliers en 1991 et qui en 95-96, se sont retrouvés avec « 4 ou 5 »¹²⁶. Mais au Sénégal,

125 Senghor, Diane, *Ne tirez pas sur les médias*, p. 18.

126 *Ibidem*, p.18.

la désaffection d'une partie du public à l'égard d'une certaine presse, n'a pas freiné l'évolution des médias privés qui, conscients de l'exigence des lecteurs, vont trouver les moyens matériels et intellectuels pour mener une concurrence rude aux journaux du pouvoir socialiste.

Chapitre IV. La démonopolisation de l'espace médiatique au Sénégal

La démonopolisation de l'espace médiatique au Sénégal qui commence donc par des stations étrangères comme nous l'avons rappelé plus haut, mettra un terme à l'hégémonie de la radio nationale ; le groupe *Sud communication* inaugure l'arrivée des radios locales privées sur le marché avec la création de la première radio *Sud FM* en 1994. C'est un groupe qui, dès sa création, a affiché l'ambition de révolutionner le paysage médiatique. C'est ce qui fait dire à Ndiaga Loum dans son essai que c'est « la première véritable entreprise de presse et de communication privée au Sénégal »¹²⁷.

I. Walfadjri et Sud communication : les deux groupes précurseurs de la presse « indépendante » au Sénégal

Le groupe *Sud communication* a mis en place plusieurs stations de radio dans le pays, à Dakar et dans certains centres régionaux. Il a eu

« *En sa possession un quotidien, une chaîne de plusieurs stations radiophoniques, une agence de distribution de presse, une société de production audiovisuelle, une télévision émettant à partir de Paris (à défaut d'autorisation au Sénégal), un institut de formation en journalisme et aux métiers de la communication, un site Internet commercial* »¹²⁸.

Avec la mise en place de cet arsenal, *Sud communication* montre d'emblée son intention d'engager un « bras de fer » avec les médias d'Etat et se positionne comme un contre-pouvoir capable d'exercer des pressions pouvant secouer la tranquillité du pouvoir politique. Avec des moyens moins importants, le groupe *Walfadjri* de l'homme

127 Loum Ndiaga, *Les médias et l'Etat du Sénégal, impossible autonomie*, Paris, L'harmattan, 2003, p.20.

128 *Ibidem*, p. 20.

d'affaires Sidy Lamine Niass qui est aussi issu d'une grande famille religieuse musulmane du pays, emboîte le pas à *Sud communication*.

Le groupe *Walfadjri-l'aurore* qui commence avec un quotidien portant le même nom créé en janvier 1984, accentue la pression sur le pouvoir socialiste avec une radio créée en 1997 et fait de la dénonciation et de la remise en cause de certains choix gouvernementaux son crédo. Ces deux groupes de presse privés sont des acteurs majeurs de la défaite d'Abdou Diouf à la présidentielle de 2000. Ces deux groupes se sont spécialisés dans le traitement d'informations générales mais accordent une place importante aux questions relatives à la politique. C'est avec ces groupes de presse qu'on a assisté au Sénégal à la « médiatisation du débat public »¹²⁹ comme le remarque Ibrahima Sarr. Ils vont libéraliser le débat public en tendant le micro à des populations jusque-là très peu concernées ou marginalisées du fait de leur éloignement ou de leur orientation idéologique. L'avènement des radios privées va réduire considérablement les barrières linguistiques engendrées par le taux élevé de l'analphabétisme en zone rurale. Des émissions dans les langues nationales sont proposées, des « revues de presse en Wolof (principale langue nationale du pays) pour capter une partie du public »¹³⁰ font leur apparition. C'est ainsi qu'il existe une interaction entre la presse écrite et les radios pour rendre l'information accessible à « des secteurs jusque-là non concernés pour des questions de langue (...). On ne peut plus se contenter, soutient le journaliste-formateur Mame Less Camara, de limiter l'impact de la presse écrite en l'expliquant par des réalités que sont l'analphabétisme et la faiblesse du pouvoir d'achat »¹³¹.

129 Sarr, Ibrahima, *La Démocratie en débats. L'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.244.

130 *Ibidem*, p.14

131 Camara, Mame Less, « La presse privée et l'élection présidentielle de Février 2000 », Dakar, Codesria, 2000, multig.

La question du financement de ces deux groupes de presse s'est également posée avec plus d'acuité pour celui créé par l'arabisant, comme il se définit lui-même, Sidy Lamine Niasse. Si ce groupe retient l'attention c'est dû au fait que le propriétaire est un intellectuel arabisant qui n'a jamais caché sa proximité avec les pays arabes et notamment avec la République Islamique d'Iran. Dans son ouvrage intitulé *Un arabisant entre presse et pouvoir*,¹³² l'homme d'affaires raconte que le capital servant de financement à son groupe de presse provient de la République Islamique d'Iran. Dans l'ouvrage du correspondant de *Walfadjri* (groupe dirigé par Sidy Lamine Niasse) à Paris, Moustapha Barry, *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*¹³³, l'auteur s'interroge sur la contrepartie de ce financement. S'appuyant sur le témoignage des collaborateurs de Niasse dont Tidiane Kassé qui fut le directeur de publication de *Walfadjri*, Barry semble affirmer que le groupe devait servir de tribune pour faire la « promotion de l'Islam »¹³⁴. C'est en tout cas ce qui ressort des différents témoignages et de la ligne éditoriale qui faisait la part belle à l'Islam. Sidy Lamine Niasse s'insurge souvent contre le monde occidental considéré à tort ou à raison comme le principal ennemi de la propension des enseignements de l'Islam. L'ancrage de l'identité islamique s'est manifesté même avant la création du groupe et a marqué les débuts de la trajectoire de *Walfadjri*. Déjà, Sidy Lamine Niasse s'était signalé par deux faits qui ont rapidement alerté les autorités sénégalaises sur ses orientations idéologiques. Il a fait l'objet d'une double incarcération en 1978 et en 1982, comme le souligne Patrice Corrée¹³⁵, pour des

132 Niasse, Sidy Lamine, *Un arabisant entre presse et pouvoir*, Editions du groupe Walfadjri, 2003.

133 Barry, Moustapha, *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013.

134 *Ibidem*, p. 217.

135 Corrée, Patrice, *Légitimité sociopolitique des médias au Sénégal. Analyse des stratégies des journalistes et des hommes politiques*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Lenoble-Bart, Annie, Université Bordeaux Montaigne, 2010, p.237.

faits presque similaires. Sa première incarcération aurait été provoquée par son allégeance revendiquée à la mouvance islamiste *Hezbollah*. Ce qui lui aurait attiré les foudres des dirigeants d'alors qui ont vu, à travers cet acte, les premiers signes d'une radicalisation. La seconde serait liée à son opposition à la visite d'un chef d'Etat européen au Sénégal. Des actes de défiance à l'autorité qui se feront également sentir dans son journal. Une revendication claire de sa proximité avec les mouvements considérés comme radicaux et *Walfadjri* comme une tribune offerte à l'islamisme qui ne saurait se confondre à l'Islam. Il l'écrit d'ailleurs lui-même dans son ouvrage, *Un arabisant entre presse et pouvoir* ; un des objectifs de son journal fut de « porter haut la voix de l'Islam, le discours islamiste que l'ostracisme d'une élite occidentale veut limiter aux sphères de l'obscurantisme et de l'opportunisme »¹³⁶. Cette politique de promotion de l'islamisme dans les colonnes de *Walfadjri* fut accompagnée d'une politique hostile à Israël, ce qui fait dire à Patrice Corrèa dans sa thèse que « le journal se caractérise alors par son extrémisme religieux assumé, son israéolophobie manifeste et généralement, son aversion prononcée pour l'Occident »¹³⁷. Mais cette ligne éditoriale qui a marqué les débuts de *Walfadjri* fut vite abandonnée. Un revirement qui est dû au rejet du « sectarisme » comme le souligne Patrice Corrèa dans ses travaux. Le sectarisme peu séduisant « ainsi que l'arrivée de professionnels confirmés, sensibles à l'air du temps progressiste, lui ont fait opérer un revirement laïc »¹³⁸.

Cependant, quoi qu'il en soit et quels que soient les doutes sur l'origine du financement, *Walfadjri* n'a jamais été inquiété, à ce niveau, par les pouvoirs publics. Tout comme le

136 Niasse, Sidy Lamine, *Op.cit*, p.30.

137 Corrèa, Patrice, *op. cit.*, p.237.

138 *Ibidem*, p.239.

groupe, Walfadjri, Sud communication a également apporté un souffle nouveau à l'environnement sénégalais.

Ainsi, le contexte politique des années quatre vingt se traduit surtout par l'enrichissement de la presse privée avec l'arrivée de ces deux groupes de presse et notamment *Sud communication* considéré comme « véritable » en raison de la composition de son équipe et qui participera au renforcement du processus démocratique. En effet, les journalistes qui lancent le groupe *Sud Magazine* (l'ancêtre de *Sud communication*) en 1986 sont des démissionnaires de la fonction publique. C'est ce qui les différencie des autres journalistes de la presse privée souvent formés sur le tas et très peu professionnels. En quittant la fonction publique, ces journalistes ont voulu exprimer leur désaccord avec le monolithisme et mettre un terme aux « lectures peu valorisantes des communiqués gouvernementaux »¹³⁹ comme le souligne Mor Faye. Ce choix sera bénéfique à la démocratie sénégalaise, car il encouragera la création d'autres journaux privés qui se révéleront très actifs dans la dénonciation du régime en place et contribueront à sa chute. La première alternance politique du pays en 2000 a été surtout l'œuvre des médias privés, en grande partie, dont l'éclosion et le dynamisme auront réduit des cas de fraudes qui seraient passés inaperçus sans leur existence. Avant 2000 il leur était difficile de peser voire de couvrir efficacement des élections. Cela pour plusieurs raisons. D'abord, la plupart des journaux étaient des périodiques « constitués essentiellement d'hebdomadaires, à savoir *Le Témoin*, *Le Cafard Libéré*, *République*, *La Vache ...* »¹⁴⁰. Leur rareté sur le marché laissait la place libre au grand concurrent qu'est l'organe d'État, *Le Soleil* qui paraissait quotidiennement. Aussi, existait-il des mesures « sévères de l'État pour toute entorse à la législation » comme le démontre André Jean

139 Faye Mor *Op.cit*, p.64.

140 *idem*.

Tudesq où il revient sur les nombreux cas de « menaces et d'intimidation de certaines confréries religieuses » dont se sont plaints les « rédacteurs du *Cafard libéré*, de *Walfadjri* et du *Témoin* »¹⁴¹. D'ailleurs on note toujours des menaces émanant de familles religieuses (ou de leurs proches collaborateurs) sur lesquelles nous reviendrons. Pour toutes ces raisons, il semblait prématuré pour ces pionniers de la presse privée au Sénégal de faire en sorte que les élections présidentielles de 1988 fussent moins entachées.

II. La présidentielle de 1988 et les leçons tirées par la presse privée

Ce sont des élections très contestées qui se sont tenues dans une ambiance globale électrique due aux multiples problèmes d'ordre sociétal auxquels était confronté le régime de Diouf. L'un des problèmes majeurs fut la radiation de policiers le 28 Avril 1987 suite à des manifestations. Cette décision précipitée qui concernait plusieurs responsables de familles avait ému de nombreux Sénégalais. Ce fut impopulaire comme mesure. Et beaucoup s'attendaient à des élections disputées avec un résultat sur le fil, ce ne fut pas le cas malgré la mobilisation et la politisation de ce problème par l'opposant principal maître Abdoulaye Wade. Le PDS de Wade cria au scandale, accusant le camp présidentiel de fraudes à grande échelle. Difficile d'établir la vérité à l'époque où l'hégémonie de la presse d'État était incontestable, les journaux privés n'ayant pas accès à tous les bureaux de vote pour vérifier et surveiller le scrutin comme ils l'ont fait en 2000. Pour rectifier le tir, les journaux qui ne paraissaient que périodiquement renforcent leur présence en devenant des quotidiens « à l'approche des élections législatives et présidentielles de 1993 ». « (...) À cette date, *Sud Hebdo* et *Walfadjri* changent en effet de périodicité et deviennent des quotidiens. Par la même occasion,

141 Tudesq André Jean, *Op.cit*, p.106.

Sud hebdo change de nom et devient *Sud quotidien* »¹⁴². Cependant, malgré ces mesures prises pour pallier le déficit de présence et prévenir d'éventuelles fraudes, des contestations et des accusations de fraudes furent tout de même signalées lors de la présidentielle de 1993. Il est vrai qu'en Afrique et même dans les pays à démocratie avancée, c'est rare qu'une élection, fût-elle d'envergure moindre qu'une présidentielle, soit exempte de tout reproche.

Même si ce changement n'a pas empêché les mêmes contestations et accusations de fraudes au lendemain des élections de 1993, il apportera plus de maturité aux médias privés qui continueront à éclore et à s'organiser.

Le pluralisme nécessite aussi une réorganisation de l'espace médiatique ; c'est dans ce cadre, que le Sénégal a créé en 1992, une instance de régulation, le Haut conseil de la radiotélévision, chargé d'encadrer l'activité journalistique en plein essor.

III. La création du Haut conseil de la radiotélévision (HCRT)

L'élargissement de l'espace médiatique sera le prétexte de l'État pour mettre en place une instance de régulation qui sera chargée de veiller au respect des textes. C'est en 1992 que le Haut conseil de la radiotélévision est créé par le biais de la Loi 92-57 du 3 septembre relative au pluralisme à la radiotélévision. La mise en place de ce conseil vise principalement les objectifs suivants : garantir le droit d'accès des partis politiques légalement constitués aux antennes de la radiotélévision, favoriser et renforcer le pluralisme audiovisuel.

Il faut juste rappeler l'existence d'un texte datant du 12 octobre 1989 garantissant le principe d'accès des partis politiques aux médias publics. Seulement comme nombre de

142 Faye Mor, *op.cit*, p.64.

lois au Sénégal, après leur vote et promulgation, elles ne sont que très rarement appliquées. C'est l'article 5 de la loi de 89 qui avait accordé ce principe qui va être modifié afin de permettre aux partis politiques d'avoir accès aux émissions de propagande sans que leur temps d'antenne dépende de leur représentativité. Le chef de l'État monte lui-même au créneau, dans son adresse au peuple du 3 avril 1992, pour demander de donner des garanties législatives aux points qui seront retenus. Les mesures retenues vont toutes dans le sens du renforcement de la démocratie au Sénégal.

Le pouvoir décide de :

- garantir le traitement équilibré par l'ensemble des organes publics d'information, y compris écrits, de l'activité des partis politiques dans le strict respect du pluralisme et de l'objectivité, conformément aux règles de déontologie applicables à la profession de journaliste.
- d'accorder 5 minutes à la télévision et 10 minutes à la radio aux partis légalement constitués par semaine.
- d'inviter les partis politiques aux émissions-débats mensuelles par écrit quinze jours à l'avance en indiquant le thème choisi.
- de veiller au respect du pluralisme et de l'objectivité des comptes rendus des manifestations publiques organisées par les partis politiques.
- d'amener le mandat des membres du haut conseil de la radiotélévision qui est de 3 ans à 6 ans.

Lorsqu'on s'intéresse aussi à la composition des membres du haut conseil de la radiotélévision, on s'aperçoit qu'ils sont quasiment tous nommés par le président de la république. Cela pose la question de l'indépendance de cette instance malgré les mesures prises pour favoriser l'égal accès aux médias et le renforcement du pluralisme.

Emmanuel Adjovi dans une étude consacrée aux instances de régulations en Afrique de l'Ouest, revient sur les raisons qui ont poussé les dirigeants africains à les mettre en place et compare le cas du Bénin sur lequel s'appuie essentiellement son étude avec d'autres cas dont celui du Sénégal. Pour Adjovi c'est l'effondrement de l'hégémonie des médias d'État au début des années 1990 qui a conduit à la réorganisation de l'espace médiatique ouest-africain. Conscients de l'entrée en crise des « systèmes de monopole de l'État sur les moyens de communication » engendrée par « l'instauration des régimes de démocratie pluraliste »¹⁴³, les dirigeants se sont vu obliger de revoir la gestion de la « libéralisation de l'espace audiovisuel »¹⁴⁴. D'où la proximité des instances de régulation avec l'exécutif. Pour Adjovi, même s'il est établi qu'il y a une politisation des instances, il est aussi démontré que dans certains pays comme le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal que « leur rôle n'est pas purement consultatif »¹⁴⁵.

Si l'on en croit Adjovi, le contrôle des médias est au cœur de la création des instances de régulation ouest-africaines. Au Sénégal, l'Office de Radiodiffusion Télévision (*ORTS*) avait le pouvoir de retirer des « autorisations à des radios privées ou à des télévisions au nom de l'État qui a toujours le monopole de la diffusion »¹⁴⁶. Toutefois, le haut conseil de la radiotélévision, en veillant à l'égal accès des partis légalement constitués aux médias d'État, constitue une avancée majeure dans la marche du pays vers la démocratie.

Il nous semble important de jeter un regard sur le contexte politique dans lequel tous ces changements sont intervenus. L'année 1990 marque un tournant dans la vie politique de nombreux pays africains car c'est l'année du fameux discours de la Baule.

143 Adjovi Emmanuel, *Les instances de régulation des médias en Afrique de l'Ouest-le cas du Bénin*, Karthala, 2003, p. 11.

144 *Ibidem*, p.12.

145 *Ibidem*, p.13.

146 Tudesq Jean André, *Op.cit*, p.103.

IV. La Baule, l'ère des « démocraties » africaines

C'est lors de la 16ème conférence des chefs d'État d'Afrique et de la France tenue dans la ville française de la Baule-Escoublac le 20 juin 1990 que le président de la République française d'alors, François Mitterrand, avait invité les dirigeants africains à mettre en place les conditions du multipartisme en Afrique. Les États africains devaient, selon les autorités françaises de l'époque, rompre avec le parti unique pour entrer dans une nouvelle ère, celle de la démocratie. Ainsi, le président Mitterrand, dans un discours aux accents néocolonialistes qui déclenche néanmoins un début de prise de conscience de la nécessité d'ouvrir le champ politique et d'accorder une tribune aux adversaires des présidents en place, demande aux Africains de s'imprégner des « valeurs » du Nord. Cette rencontre est perçue, par de nombreux observateurs de la politique africaine, comme le début du processus de démocratisation des pays du Sud. C'est à partir de cette période, que les premiers partis politiques d'opposition jadis interdits par les régimes de parti unique commencent à émerger dans plusieurs pays africains. Pour le cas du Sénégal, le discours de la Baule aura, peut être, permis de donner plus de garanties à l'opposition et à la presse privée, mais ne pourrait être le point de départ du multipartisme dont les premiers pas ont été amorcés par Senghor qui a autorisé dès 1974 l'existence de courants politiques représentant des tendances opposées. Dans la série de documentaire sur l'histoire de l'Afrique intitulée « Afrique (s), une autre histoire du 20^e siècle »¹⁴⁷ réalisée par Elikia Mbokolo, Philippe Sainteny et Alain Ferrari, dans l'épisode 4 (1989-2010), l'ancien président sénégalais, Abdou Diouf, déclare que lors de la conférence de la Baule, le Sénégal était l'attraction, la « vedette » pour reprendre son

147 « Afrique (s), une autre histoire du XX siècle, épisode 4 « Les Aventures ambigües de la démocratie 1989-2010 », Temps noir, coproduction France5 & INA, 2008-2010.

terme puisque, selon lui, tout ce que François Mitterrand demandait aux chefs d'Etat africains y était déjà appliqué.

La Baule révèle l'utopie de l'indépendance des pays africains qui ne cesse d'être mise à mal par les cas récurrents d'interventionnisme ou d'ingérence. Mais face à l'incapacité des dirigeants africains de prendre en main leur propre destin, il peut apparaître normal que les anciennes puissances coloniales se positionnent et tentent de trouver des solutions aux maux du continent noir. Les guerres au Mali et en Centrafrique témoignent de la dépendance de pays africains aux puissances occidentales. En effet, face à l'incapacité des Etats africains à répondre militairement aux récurrentes agressions des mouvements djihadistes qui pullulent dans le continent et notamment au Nord Mali avec le groupe terroriste Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), on a assisté, à la demande des autorités maliennes, à l'intervention de l'armée française pour contrer l'avancée des djihadistes vers la capitale, Bamako. Ces appels « au secours » des dirigeants africains qui font de la France le « gendarme » de l'Afrique, remettent en cause la souveraineté du continent. Et ces interventions militaires souvent très coûteuses ne sont pas faites seulement au nom de l'« amitié » ou des « liens historiques » comme on l'entend souvent dans les discours officiels, mais visent à sauvegarder généralement des intérêts économiques et/ou géostratégiques qui guident les rapports entre Etats. Ainsi, les solutions proposées par l'Occident prennent rarement en compte les intérêts de l'Afrique. C'est pourquoi la Baule bien qu'ayant nourri une lueur d'espoir, n'a pas apporté les résultats escomptés. Des présidents ayant participé à cette conférence ont été aussi reçus ou ont reçu leur homologue français Nicolas Sarkozy sous sa présidence voire le nouveau locataire de l'Élysée, François Hollande. Parmi les présidents encore en exercice, certains comme Idriss Ito Déby du Tchad ou le Camerounais, Paul Biya, s'appuieraient souvent pour ne pas dire toujours sur le soutien de la France pour se

maintenir au pouvoir. Feu Omar Bongo du Gabon, chantre de l'opaque Françafrique, était également connu pour son rôle de gardien du « temple » que constitue le pré-carré français d'Afrique. *L'« illusion démocratique en Afrique »* pour reprendre le titre de l'ouvrage de Toumany Mendy¹⁴⁸ continue son chemin malgré les nombreux efforts qu'on peut noter dans certains pays. Les exigences démocratiques de la France ne semblent pas concerner ceux qui manifestent leur soutien à la politique française en Afrique. Les défenseurs des intérêts de l'ancienne puissance coloniale sont plutôt protégés lorsqu'ils sont remis en cause. C'est d'ailleurs là où intervient le plus souvent l'ingérence politique prônée en France par l'ancien ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner, le french doctor. Il faut noter que Kouchner exige, dans certaines conditions, l'ingérence politique dans le domaine humanitaire. Cependant, il est souvent démontré que l'ingérence humanitaire s'accompagne parfois d'ingérence politique. D'où donc la difficulté pour les États africains de mettre en place une véritable politique inspirée des réalités locales et faite par des intellectuels du continent.

La Baule est ainsi devenue en Afrique la date symbolique du début du multipartisme et traduit en même temps la mise sous tutelle des États africains. Toutefois, il importe de préciser que la conférence de la Baule a certes contribué au multipartisme en Afrique, mais n'est pas, à elle seule, à l'origine du pluralisme médiatique des années 1990. On ne pourrait occulter tous les combats menés en Afrique par des journalistes indépendants et des partis politiques pour l'instauration d'une presse libre. Au début des années 1990, les revendications et les conférences se sont multipliées pour exiger la fin du monolithisme médiatique sur le continent. On peut citer la conférence organisée à Windhoek en

148 Mendy, Toumany, *L'illusion démocratique en Afrique, l'exemple du Sénégal*, Paris, L'harmattan, 2010.

Namibie en 1991 sur « une presse libre, indépendante, africaine et pluraliste »¹⁴⁹. Comme on le voit à travers le thème de la conférence, la libéralisation de la presse tenait à cœur des journalistes africains dont l'engagement et la détermination ont permis de résister aux partis uniques. Dans la déclaration finale le 3 mai 1991, on note les prémices d'une volonté d'indépendance de la presse africaine. On peut y lire :

« Conformément à l'esprit de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'au développement économique. Par presse indépendante doit s'entendre une presse sur laquelle le pouvoir public n'exerce ni emprise politique ou économique ni contrôle du matériel et des équipements nécessaires à la production et à la diffusion de journaux, magazines, et périodiques. Par presse pluraliste doit s'entendre la suppression des monopoles de tous genres et l'existence du plus grand nombre possible de journaux, magazines et périodiques reflétant l'éventail le plus large possible des points de vue de la communauté »¹⁵⁰.

Ici, à travers la trilogie presse indépendante-démocratie-développement économique, les participants définissent la place des médias dans la société. Ces derniers, comme le suggère la déclaration, s'ils sont libres et indépendants, participent à la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Il est vrai aussi que le contexte y était un peu favorable car ces manifestations coïncidaient, comme le note l'ancienne directrice du Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information de Dakar (CESTI), Eugénie Rokhaya Aw, « avec les

149 Thème de la Conférence de Windhoek en Namibie du 29 avril au 3 mai 1991.

150 Déclaration finale de Windhoek le 3 mai 1991.

processus internes de démocratisation, les conférences nationales »¹⁵¹ qui rendaient possible « une conception critique de l'Information »¹⁵². Si on est passé en Afrique du monopole de l'information par les partis uniques à l'information pluraliste, c'est grâce donc à la jonction de plusieurs éléments. Le résultat de ces conférences et combats politiques cumulé aux recommandations de la Baule ont permis ainsi d'asseoir des régimes « démocratiques » qui ont « libéré » et libéralisé l'espace médiatique africain.

Au Sénégal, la Baule a influencé les nombreuses mesures prises par le pouvoir en 1992 dans le renforcement des droits de l'opposition et du pluralisme médiatique. L'année 1992, avec ses nombreuses mutations dont l'une des importantes est la création du haut conseil de la radiotélévision, est capitale pour la presse privée sénégalaise ainsi que l'opposition politique en ce sens qu'elle leur apporte plus de garantie législative et juridique.

Nonobstant les nombreuses accusations de fraudes au lendemain de chaque élection durant toutes les années passées à la tête du Sénégal, des avancées notoires au plan démocratique furent notées sous la présidence de Diouf. Du multipartisme intégral à la libéralisation de l'espace médiatique, le Sénégal sous Abdou Diouf est quasiment à l'opposé de celui sous Senghor qui, bien qu'ayant amorcé le processus de démocratisation, n'a pas su donner à la presse les moyens de jouer le rôle de contre-pouvoir. Mais force est aussi de reconnaître que les lois votées sous Diouf en vue de favoriser l'émergence démocratique, sont la suite logique de la trajectoire politique du Sénégal marquée depuis l'indépendance par une opposition très contestataire, revendicative et combative. À mesure que les syndicats et les partis politiques

151 Aw, Eugénie, Rokhaya, « La déontologie à l'épreuve des médias, de quelques cas en Afrique de l'Ouest francophone », *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol.15 (1), 2013.

152 *Idem*.

d'opposition gagnaient des combats, les médias, surtout privés, accédaient à plus de droit et de liberté. L'évolution des médias au Sénégal continuera tout au long des années quatre-vingt-dix et finira par jouer un rôle déterminant dans le déboulonnement du « baobab » socialiste.

Deuxième partie : L'alternance politique en 2000 et les mutations opérées dans le milieu de la presse

Cette seconde partie s'attèlera à démontrer que l'élection d'Abdoulaye Wade en 2000 à la tête de l'Etat du Sénégal contribuera à transformer le paysage médiatique du pays. Mais si les médias privés ont pu jouer un rôle déterminant dans cette élection, c'est parce que le régime socialiste à procéder à des changements majeurs. Ainsi, on reviendra sur le contexte social et politique à la fin des années 90 pour mieux mesurer l'évolution de la presse.

Chapitre V. L'élection d'un libéral à la tête du pays

Avec l'élection d'Abdoulaye Wade à la présidence de la république le 19 mars 2000, le Sénégal tourne la page de quarante ans de règne socialiste. C'est le véritable basculement politique du pays depuis l'indépendance. Pour la première fois, la gestion du pays est confiée à un libéral, économiste de formation¹⁵³ qui a longtemps exprimé son désaccord avec Senghor et Diouf. Il a toujours décrié les options économiques de ses prédécesseurs et dénoncé ce qu'il considérait comme le non respect des libertés publiques. C'est une vraie « bête » politique, un tribun capable de mobiliser et d'haranguer les foules. Il a très souvent organisé des marches qui ont connu d'énormes succès et inquiété jusqu'au plus haut sommet de l'Etat. Wade fut un opposant coriace, craint et très stratégique. Son élection s'inscrit donc dans une rupture politique et idéologique. Il aura démontré durant toutes les années passées dans l'opposition sa ténacité, son dévouement à faire valoir ses idées et sa conviction d'être l'homme qu'il faut pour conduire le Sénégal voire l'Afrique vers l'émergence.

Nous tenterons dans les lignes qui vont suivre de revenir sur les rapports parfois conflictuels entre le président Wade et le monde de la presse. Le Sénégal sous Wade est marqué par plusieurs polémiques, plusieurs mutations auxquelles la presse publique et privée n'ont pas échappé.

I. Les mutations médiatiques et politiques au courant des années 1990

Avant l'accession du Sénégal à sa première alternance politique, le pays avait déjà fait quelques pas en avant dans le processus démocratique. De nombreuses mutations se sont opérées depuis le départ de Senghor du pouvoir. Le pays a connu le pluralisme

153 Abdoulaye Wade, outre sa formation en économie, se déclare titulaire d'autres diplômes dans d'autres formations.

politique et médiatique. Les journaux paraissant quotidiennement sont devenus nombreux et les radios de plus en plus présentes et dynamiques. Cette situation favorisée par la nouvelle donne politique (les réformes faites par le Président Abdou Diouf) a largement contribué à la réalisation de l'alternance. En effet, depuis l'arrivée de Diouf au pouvoir, de nombreux secteurs de la société ont connu des transformations.

Nous reviendrons donc sur le rôle des médias, sur les lois relatives à la presse et sur le dynamisme politique pour mesurer l'apport des uns et des autres dans l'élection d'Abdoulaye Wade.

1. Le dynamisme de la presse privée dans les années 1990

Les années quatre-vingt-dix sont marquées au Sénégal par quelques évolutions au plan politique comparativement à la période où le pays était dirigé par Senghor. Cependant, le Sénégal a connu sous la présidence d'Abdou Diouf de nombreux problèmes de corruption et de respect des libertés. Si on peut reconnaître à Abdou Diouf le mérite d'avoir autorisé l'existence de médias privés avec une certaine liberté de ton, on peut également souligner le fait que le pluralisme politique n'ait pas empêché d'émerger ce que Ndiaga Loum qualifie, dans son essai, *Les médias et l'Etat du Sénégal, l'impossible autonomie*¹⁵⁴, d'Etat « néo-postcolonial »¹⁵⁵. L'absence d'alternance politique avait fini par jeter le discrédit sur l'existence réelle de la démocratie au Sénégal. Considéré comme l'une des rares démocraties africaines, le Sénégal traînait pourtant la contradiction de n'avoir jamais connu d'alternance. En effet, le même parti, le PS (parti socialiste), dirigeait le pays depuis son indépendance voire avant si on prend en compte une partie de la période coloniale. Le déracinement du « baobab » pour reprendre

¹⁵⁴ Loum, Ndiaga, *Les médias et l'Etat du Sénégal, l'impossible autonomie*, Paris, L'harmattan, 2003.

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 28.

l'expression employée par le professeur Mamadou Diouf n'a pas été de tout repos. Si le combat pour le pluralisme a été gagné par les opposants, les syndicats et la presse privée, l'issue de celui de la démocratie semblait très peu probable du fait de l'implantation très ancienne du parti socialiste au pouvoir. Le PS a, pendant quarante ans de règne, noué de solides relations basées sur des réseaux clientélistes qui concernaient les branches les plus influentes de la société sénégalaise. La carte électorale du pays était dessinée en fonction d'objectifs partisans mais aussi pour asseoir durablement le parti au pouvoir. Ainsi, le PS avait fini par se frayer un long et large chemin tranquille en corrompant et en exerçant son pouvoir de pressions sur une opposition démunie de moyens et parfois trop opportuniste. Le principal opposant du président Diouf, Abdoulaye Wade, avait accepté par deux fois de faire partie d'un gouvernement d'« union nationale ». Et en tant que ministre, il ne pouvait se permettre de critiquer l'action du gouvernement, du moins de façon ouverte sans le risque de voir son fauteuil ministériel lui échapper. Pendant ces passages de Wade au gouvernement, seule la presse pût continuer de jouer le rôle de surveillance et de veille sur l'action menée par les autorités étatiques. Deux groupes de la presse privée se sont inscrits particulièrement dans la logique du contrôle et surtout de la dénonciation. Il faut admettre qu'il était devenu une nécessité de voir des journalistes bien formés contester les « vérités officielles » et dénoncer le traitement partisan de l'information par les médias d'Etat. Tous les journaux privés n'avaient pas la capacité financière de concurrencer les médias d'Etat composés d'un quotidien avec un tirage assez important, d'une télévision et d'une station de radio. C'est ce que les groupes *Sud communication* et *Walfadjri* ont très tôt compris en se dotant de moyens à la fois matériels et financiers pour pouvoir servir de contre-pouvoirs. Ils répondaient, en outre, selon Loum aux :

« Critères qui renvoient à la volonté de constituer des entreprises médiatiques puissantes du point de vue économique, à l'affirmation d'une certaine liberté de ton, d'une détermination manifeste à affronter le pouvoir étatique, à un profond désir plus ou moins conscient de servir de relais aux revendications populaires, à la prise de conscience de la nécessité d'offrir une alternative au public rebuté par le traitement officiel de l'information dans les médias d'Etat, et à un rejet du modèle politique dans ses fonctionnements traditionnels »¹⁵⁶.

L'objectif de ces deux groupes de presse était clair : rompre avec la tradition journalistique sénégalaise consistant à traiter l'information selon des canons très officiels et suivant le diktat des autorités politiques. Cette pratique du journalisme a eu court au Sénégal depuis les indépendances même si certains se réclamant du métier ont tenté, parfois et difficilement, de proposer une autre alternative. Mais la donne a semblé changer avec l'arrivée des journaux privés car, en plus du nouveau contexte politique, les journalistes de *Walfadjri* et une partie de ceux de *Sud communication* sortaient de la même école de formation des journalistes, le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), que leurs confrères du public. Ils connaissaient donc les rouages du métier et pouvaient légitimement servir d'alternative crédible. Les médias d'Etat faisaient face pour la première fois à une véritable concurrence car le groupe *Sud communication* et *Walfadjri* faisaient preuve d'indépendance et usaient de méthodes d'enquêtes efficaces qui n'avaient pas tardé à convaincre une bonne partie des populations. Car ces dernières malgré la pluralité accordée aux médias depuis les premières années de Diouf, continuaient à s'informer massivement à travers les antennes de la radio et de la télévision nationales. Avant la création du groupe *Sud Communication*, c'était soit l'ORTS, l'organe national, soit les rumeurs pour nombre de

¹⁵⁶ Loum Ndiaga, *Op. Cit.*, pp. 19-20.

populations ne résidant pas dans les zones urbaines. Or la rumeur c'est le contraire du journalisme, elle ne repose pas sur des preuves mais s'appuie sur le « savoir social » comme le démontre l'ouvrage de Jean Noël Kapferer, *Rumeurs*.¹⁵⁷ Ici le savoir social renvoie plutôt aux croyances populaires qui ne reposent, généralement, sur aucune preuve tangible.

La domination des journaux d'Etat continua quasiment jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, car même avec la libéralisation, la parution des journaux était très irrégulière et « en dehors de Dakar et quelques grandes villes, on ne (pouvait) pratiquement pas parler de pluralité de la presse »¹⁵⁸. Les organes d'Etat étaient les seuls relais dans certains endroits du pays; or, l'indépendance des journalistes de la fonction publique est loin d'être acquise quand on sait les connivences qu'il peut y avoir et qui existent au Sénégal entre le pouvoir politique et les médias publics. Il a donc fallu attendre l'arrivée de *Sud communication* et de *Walfadjri*, précurseurs de la presse indépendante au Sénégal, pour mettre fin à l'hégémonie des médias d'Etat et faire comprendre à l'autorité politique encore réfractaire malgré le pluralisme que, « l'information, forcément imparfaite, doit être pluraliste »¹⁵⁹ comme le soutient Albert du Roy.

Le succès de *Sud communication* et *Walfadjri* tout au long des années quatre-vingt-dix s'explique par une économie sénégalaise plutôt à bout de souffle, malmenée par les multiples scandales financiers qui ont donné du grain à moudre à la presse privée qui commence à exploser et qui veut apparaître sérieuse et rigoureuse. De nombreux dignitaires du pouvoir socialiste étaient dans le collimateur des médias privés qui

¹⁵⁷ Kapferer, Jean Noël, *Rumeurs*, Le Seuil, 1985, p.340.

¹⁵⁸ Hesselning, Gerti, *Op.cit*, p.340.

¹⁵⁹ Du Roy, Albert, *Op.cit*, p. 97.

avaient diligenté des enquêtes pour mettre à nu plusieurs cas de corruption. La fin des années quatre-vingt-dix fut véritablement agitée par des articles aussi virulents que révélateurs sur la gestion des deniers publics et sur l'ampleur des dégâts engendrés par des responsables du parti socialiste. Ainsi des entreprises nationales capitales pour l'économie sénégalaise dont la gestion revenait très souvent à un haut responsable du parti, comme la Lonase (Loterie Nationale Sénégalaise), le Port de Dakar, la Croix Rouge nationale, faisaient la « Une » de la presse privée. Souvent épargné, ménagé voire protégé par les médias d'Etat, le parti au pouvoir devait faire face à une nouvelle réorganisation de l'espace médiatique et surtout à la capacité d'enquête et à la liberté affichée des deux principaux organes de la presse privée. Ces deux groupes de presse ont réveillé sans nul doute la culture contestataire dans le pays et accéléré l'avènement de l'alternance. C'est à partir de leur parution que prennent forme véritablement la méfiance et la défiance d'une bonne partie du peuple à l'égard du pouvoir. Ndiaga Loum revient dans son ouvrage sur une proposition de loi controversée proposée par le PS en 1998. En effet, les députés socialistes voulaient augmenter le nombre de députés qui devait passer de 120 à 140. Mais malgré les moyens déployés par le régime pour faire passer la loi, les journalistes de *Walfadjri* et de *Sud communication* avaient mené une campagne de dénonciation pour faire barrage à ce qu'ils considéraient comme une manœuvre socialiste de plus pour satisfaire une clientèle politique. Des articles d'une « rare virulence »¹⁶⁰ tels les « Frelons et les abeilles » d'Abdou Sow (pseudonyme du journaliste-formateur Mame Less Camara, journaliste de la fonction publique qui signait ses articles sur *Walfadjri* sous ce nom pour échapper à la sanction) (in *Walfadjri*, n°1769, 6 février 1998) ou encore « C'est de la prostitution » de Tidiane Kassé, par ailleurs directeur de publication de *Walfadjri* (in *Walfadjri*, n°1767, 4 février 1998),

160 Loum, Ndiaga, *Op.cit.*, p.56.

avaient contribué à éclairer l'opinion sur les motivations du pouvoir socialiste. Cette liberté de ton dont faisaient montre ces journalistes contrastait avec les qualificatifs glorieux qui pimentaient les médias d'Etat à chaque fois qu'ils avaient pour mission de « vendre » un nouveau produit. Il faut dire que la situation des médias d'Etat n'a pas varié quasiment depuis le début des années 1960.

Bien qu'ayant assoupli les conditions de création de journaux et permis très rapidement aux promoteurs de la presse privée de disposer d'un nouveau cadre juridique et d'une nouvelle ère politique qui semblent leur reconnaître le droit d'exercer sans contrainte, le régime de Diouf a maintenu, en revanche, la presse d'État dans son rôle peu reluisant consistant d'encenser le gouvernement et de se mettre au service du parti au pouvoir. Pour les journalistes de la presse d'État, comme sous Senghor, les règles d'éthique et de déontologie sont marginalisées. À ce niveau, le nouveau pouvoir ne semble pas décider à revoir les méthodes peu valorisantes pour un journaliste soucieux du professionnalisme. La règle c'est la continuité pour mieux assurer le monopole de l'information dominante et profiter du manque de moyens des médias privés pour mieux exercer la capacité d'influence. Diouf, ou du moins son pouvoir en général, ne laisse aucune liberté à « ses » journalistes de définir leur ligne éditoriale conformément aux principes de la fonction. Les journalistes de la fonction publique subissent des pressions dictées par des intérêts partisans et sont, parfois même, amenés à être membre du bureau national du parti socialiste comme ce fut le cas de Bara Diouf, ancien directeur général du *Soleil* et ancien député socialiste. Sa proximité avec le pouvoir socialiste ne permettait pas à l'organe national qu'il dirigeait de traiter de façon égalitaire tous les partis politiques, y compris ceux qui sont reconnus et représentés à l'Assemblée nationale. Lorsqu'on regarde le cas d'autres journalistes de pays connus pour leur tradition démocratique ancienne, il est difficile de lui en tenir rigueur d'autant qu'à

l'époque, le Sénégal était un jeune pays (le Sénégal en tant que République) qui vivait dans une sorte d'apprentissage de la démocratie. D'ailleurs Albert Du Roy dans son ouvrage cité plus haut, remet en cause la notion d'objectivité. Pour lui, une information est toujours modifiée pour une raison ou pour une autre. L'objectivité est donc un leurre car dans l'information, on peut toujours déceler une dimension personnelle. « *À l'époque gaulliste, nous dit-il, les journalistes se devaient d'être gaullistes, ou à la rigueur réputés incolores. On les jugeait, eux, sur leur fidélité, sur leur soumission, non sur leur talent* »¹⁶¹. Le Sénégal a souvent été dans une logique de mimétisme par rapport à la France, il est très fréquent de voir dans ce pays un modèle importé de l'Hexagone. Cela pose d'ailleurs, parfois, la question de l'adaptabilité vu certaines différences culturelles. Les liens historiques entretenus avec l'ancienne puissance coloniale expliquent sans doute l'imitation du système hexagonal. Mais pour le cas de la presse, on ne saurait comparer les deux systèmes. L'exemple que nous empruntons à Albert Du Roy ne saurait suffire, à elle seule, pour établir la comparaison. L'emprise du pouvoir sur la presse d'État au Sénégal relève plutôt d'un héritage monopartisan laissé par Senghor. Cependant cet exemple montre qu'on peut voir, même dans les systèmes démocratiques avancés, les mêmes contraintes, les mêmes pressions qui font que les journalistes trouvent des difficultés à exercer sereinement leur profession.

La télévision nationale, la radio et le *Soleil* sont restés, sous le régime socialiste, entièrement dévolus aux autorités étatiques. C'est ce qui justifie la plainte, à travers un témoignage poignant, d'un journaliste de la RTS, Issa Thioro Gueye, dans son ouvrage au titre évocateur, *Les médias sous contrôle. Liberté et responsabilité des journalistes*

161 Du Roy, Albert, *op.cit*, p.84.

au Sénégal¹⁶². Il y partage avec nous les conditions dans lesquelles la télévision nationale évolue. Son ouvrage qui apparaît comme un « examen de conscience » invite les acteurs du monde des médias à plus de responsabilité. Mais au-delà de cet aspect, Gueye dénonce la main mise politique dans le choix de la ligne éditoriale de la chaîne nationale. Gueye déplore le fait que la *RTS* soit le centre d'enjeux politiques, ce qui la conduit souvent à être ballotée au gré des autorités et des intérêts partisans. Pour lui, « on est journaliste à la *RTS* une fois au pouvoir. On se donne toutes les prérogatives une fois Ministre de l'information »¹⁶³. Une tutelle trop pesante, très présente et encombrante, voilà donc ce qui réduit la télévision nationale à se contenter de transmettre les informations officielles émanant de l'autorité politique à laquelle elle est assujettie, à couvrir les meetings politiques et assurer la propagande du parti au pouvoir. Et pourtant, le public, est sa seule *raison d'être*, mais la *RTS* a aujourd'hui bien du mal à porter ce slogan car « d'aucuns pensent, comme le reconnaît Gueye, qu'elle « nargue le public »¹⁶⁴. Cependant, Gueye admet le professionnalisme des agents de la *RTS* qu'il qualifie de « talents confirmés » qui, selon lui, sont « handicapés par les dures conditions de travail et la main souillée de ceux qui prétendent servir le Sénégal alors qu'ils sont plutôt imbus d'intérêts crypto-personnels... »¹⁶⁵.

Son ouvrage témoigne de la difficulté de travailler selon les règles éthiques et déontologiques au sein des entreprises publiques de presse. C'est cette situation qui avait au début des années 1980, comme nous l'avons déjà souligné, entraîné la démission d'agents de la *RTS* qui avaient par la suite créé le groupe *Sud Magazine*.

162 Gueye, Issa Thioro, *Les médias sous contrôle. Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006.

163 *Ibidem*, p.109.

164 *Ibidem*, pp.107-108.

165 *Idem*.

Contrairement aux médias d'Etat, les deux principaux groupes de la presse privée, *Sud communication* et *Walfadjri*, pendant plus d'une dizaine d'années, sont restés constants dans la dénonciation, ce qui fait dire à Ndiaga Loum que « la croisade des groupes *Walfadjri* et *Sud communication* contre les excès de l'Etat-PS ne connaît aucun répit »¹⁶⁶.

Leur indépendance a rendu possible l'alternance politique pour laquelle des formations politiques, notamment le PDS, se sont battues depuis leur création.

La contribution des médias privés dans la réalisation de l'alternance au Sénégal n'est plus à démontrer. Les observateurs internes comme externes de la politique sénégalaise reconnaissent unanimement le rôle joué par les journaux privés. En effet, avec la création de radios privées, le travail de sensibilisation fut entamé, non pas pour demander aux populations de se soulever contre le pouvoir en place, mais d'être maîtres de leur destin. Les réalités apparurent au grand jour parce que mises à nu par une presse qui n'eut, visiblement, d'autres objectifs que de permettre aux Sénégalais de s'informer juste et vrai. Ainsi, de nombreuses émissions furent créées, surtout à l'approche de la présidentielle de 2000, pour façonner un citoyen nouveau, conscient des problèmes du pays et reposant ses choix, surtout celui de ses dirigeants, sur un diagnostic des maux du pays. En gros, les promoteurs de ces émissions voulurent rendre les citoyens responsables, et éviter qu'on utilise les populations comme du « bétail électoral », « incapable » d'analyser et toujours prêt à glisser moyennant un billet de Franc CFA (la monnaie du pays), sans se soucier de son propre avenir, le bulletin de son « bienfaiteur » dans l'urne. Les principaux groupes de la presse indépendante ont voulu jouer leur partition en étant des contre-pouvoirs crédibles pour donner des chances égales aux

¹⁶⁶ Loum, Ndiaga, *Op.cit*, p.56.

partis politiques en compétition en 2000. Ils tendirent le micro aux Sénégalais, toute obédience religieuse et toute orientation politique confondue, à travers l'une des émissions phares de la radio *Walf FM*, « *la question du jour* » et celles de *Sud FM*, « *Objections* » et « *Khell khelli* ». En vue de renforcer la démocratie dans le pays à la veille de cette élection qui suscita d'énormes inquiétudes, les groupes *Walfadjri* et *Sud communication* passèrent en revue, pendant toute la période précédant l'élection, les sujets d'actualité les plus brûlants, qu'ils furent politiques ou économiques, et recueillirent les différents avis d'intervenants qui librement, exprimèrent leurs opinions. Créées à la veille de la présidentielle de 2000, ces émissions eurent pour objectif de permettre aux citoyens sénégalais d'« être en phase avec l'actualité politique »¹⁶⁷ comme le souligne Barry.

L'émission « *Khell Khelli* » proposée en Wolof, qui est la langue la plus parlée du pays, permit de lutter contre la barrière linguistique que constitue le français pour de nombreux Sénégalais. En fait, le taux d'analphabétisation assez important constituait auparavant un handicap majeur surtout en milieu rural. C'est en effet ce qui explique, en partie, les difficultés de la presse écrite, à une certaine période. Elle fut presque élitiste, réservée aux intellectuels¹⁶⁸, considérée comme un signe distinctif des catégories sociales. Les radios mirent fin à certains privilèges et les émissions en langues nationales contribuèrent fortement à diminuer l'influence du parti socialiste.

Aussi, pour faire face à l'explosion de la demande de formation en journalisme, le groupe *Sud communication* lance-t-il en 1996, l'Institut Supérieur des Sciences de

167 Barry, Moustapha, *Op.cit*, p. 28.

168 Comme nous l'avons déjà souligné, le rejet de la langue du colon pendant une certaine période fut à l'origine de la méfiance et des réticences à l'égard de l'école dite française qui forme la plupart des intellectuels du pays. C'est pour cela que les premiers intellectuels africains qu'on appelait les « évolués » avaient parmi leurs « privilèges » celui de savoir lire et écrire, ce qui leur permettait de disposer d'un certain nombre d'avantages.

l'Information et de la Communication (ISSIC). Avec cette école, le groupe compte participer davantage à la professionnalisation du métier devenue nécessaire depuis le début du pluralisme. En effet, dans de nombreux pays africains, la libéralisation de l'espace médiatique se heurtait à une offre de formation non seulement « incapable de suivre » mais aussi en « perte de vitesse » écrit Pierre Daubert¹⁶⁹. Il fallait donc repenser l'organisation de l'espace médiatique et combler le vide de formation qui faisait que les nouveaux groupes de presse se tournaient, poursuit-il, vers « les transfuges des journaux d'Etat ou des jeunes initialement destinés à rejoindre les médias publics ». On précise qu'on accède par voie de concours au Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) qui, également jouissait, à l'époque, d'une réputation sous-régionale car formant de nombreux journalistes venus de pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. En misant sur la création d'une école de journalisme, le groupe *Sud communication* a, sans doute, voulu éviter le piège des nombreux journaux privés disparus après quelques parutions faute de moyens mais surtout de professionnalisme. Contrairement aux journaux éphémères, le groupe *Walfadjri* et *Sud communication* se distinguent par une présence régulière et par une ligne éditoriale dominée par la contestation. D'autres journaux ont existé pendant cette période, mais si nous nous sommes focalisés sur ces deux groupes, c'est parce qu'ils symbolisent, à eux seuls, le dynamisme des médias privés au Sénégal et traduisent en même temps la soif de changement qui a animé des partis politiques et des syndicats pendant la même période.

2. Le contexte social et politique à la fin des années 1990

Le président Abdou Diouf a vécu des moments mouvementés. De la contestation d'élections aux multiples grèves de syndicats de travailleurs et d'étudiants, le Sénégal

169 Daubert, Pierre, *La presse écrite d'Afrique francophone en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, P 136.

sous Diouf porte la marque d'un pays au climat social et politique tendu. Déjà contesté dès le départ par une bonne partie de l'opposition (une partie également des cadres du parti socialiste) qui le présenta comme un dauphin constitutionnel sans légitimité populaire, Abdou Diouf connâtra, tout au long de ses dix neuf années (19) de président de la République du Sénégal, des pressions de toutes parts et le diktat des institutions financières internationales, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Mais Diouf, en dépit de sa réputation d'homme de poigne, semblait incapable d'arrêter l'élan de contestations qui, logiquement, s'inscrivait dans le processus politique du Sénégal¹⁷⁰. L'analyse de la situation sociale et politique nous permettra de mieux appréhender les conditions de gestation de la presse indépendante et son poids dans les changements qui interviennent à la fin des années quatre-vingt-dix (90).

À la fin des années quatre-vingt (80)déjà, la tension fut vive au Sénégal du fait de l'élection présidentielle de 1988 et de la grève des étudiants. Ces élections furent émaillées de violence et constituent l'un des points de départ de la remise en cause du régime de Diouf. À partir de 1988, la colère populaire ne cessa de s'amplifier et les exigences sociales se multiplièrent. Le parti socialiste fut contraint, pour atténuer la colère, d'accepter, en 1992, l'entrée du PDS au gouvernement. Mais rien n'y fit. Wade claqua la porte du gouvernement à l'approche des élections de 1993 et sonna la mobilisation des foules, comme à son habitude, pour conquérir le pouvoir. Il faut dire qu'en 1993, le PDS crut en sa bonne étoile, tant la montée de la pauvreté fut inquiétante.

Après la sécheresse et ses corolaires dont la baisse de l'exportation arachidière, le Sénégal, comme de nombreux autres pays en voie de développement, souffrit des Plans

¹⁷⁰ L'histoire politique du Sénégal étant faite de contestations, il nous semble logique que cette tradition, sous Diouf, survive. Les batailles syndicales et politiques sont à l'origine quasiment de toutes les réformes. Diouf a eu le mérite de renforcer et de consolider une culture politique qui date de l'époque coloniale.

d'ajustement structurels (PAS) qui imposèrent aux pays africains la limitation du recrutement de fonctionnaires. À cela, s'ajoutèrent la faiblesse du pouvoir d'achat et le chômage endémique des jeunes accentué par la radiation de fonctionnaires de la police nationale. C'est donc dans un climat social tendu, comme nous l'avons déjà souligné, que se tinrent la présidentielle de février 1993. Un autre fait et non des moindres entacha aussi la crédibilité de cette élection, c'est la démission inattendue du président du Conseil constitutionnel, le juge Kéba Mbaye. Il faut rappeler que cette instance est chargée de la proclamation des résultats, ainsi la démission de Kéba Mbaye, « juge respecté et réputé intègre »¹⁷¹, au moment où les Sénégalais attendaient la proclamation des résultats, apparaît, pour le principal parti d'opposition, comme un refus du juge de cautionner d'éventuelles fraudes. Cette démission qui reconforte l'opposition a mis le parti au pouvoir dans une position inconfortable puisqu'il était obligé de justifier que le départ du juge Kéba Mbaye de la présidence du Conseil constitutionnel n'était pas lié à l'absence de transparence du scrutin. 21 ans après, Abdou Diouf s'interroge toujours. L'ancien président de la République du Sénégal dans ses *Mémoires* paru au Seuil en novembre 2014, dit ignorer les véritables raisons qui ont motivé cette décision du juge.

*« Je me pose toujours des questions, dit-il, sur les raisons de cette démission de Kéba. Je n'ai jusque là pas d'explication, et je n'en ai jamais d'ailleurs eue. La principale question c'était surtout pourquoi il me lâche au milieu du gué »*¹⁷².

Abdou Diouf nie la version selon laquelle il y aurait eu des pressions sur le juge. Il accuse à demi-mot, comme on le voit ici, le juge d'avoir manqué de loyauté.

171 Mendy, Marcel, *Wade et le Sopi, la longue marche*, Editions les Classiques africains, Tome II, 2001, p.32.

172 Diouf, Abdou, *Mémoires*, Paris, Le Seuil, 2014, pp. 250-251. Disponible en ligne sur le site www.médiafrik.com

Le juge Kéba Mbaye fut remplacé par Youssou Ndiaye. Mais le Conseil constitutionnel va vivre un autre événement quelques mois après. Le vice-président de l'institution, Maître Babacar Sèye, est assassiné le 15 mai 1993, le lendemain de la proclamation des résultats des élections législatives. Cette affaire installe le traumatisme chez les juges de cette institution qui valide les élections et semble donner raison à Kéba Mbaye dont la principale motivation de sa démission reste les pressions et les menaces qui pèsent sur la fonction.

Ces deux affaires qui ne sont distantes que de quelques mois et qui touchent la même institution entachent les élections présidentielle et législatives de 1993. Était-ce l'œuvre d'opposants ? En arrêtant dans les heures qui ont suivi l'assassinat de Me Sèye, le principal opposant d'alors, Abdoulaye Wade, le régime socialiste le pensait.

En effet, Wade fut accusé par le pouvoir mais il rejeta toutes les accusations évoquant un complot politique et insistant sur l'absence de motif. Il fut néanmoins arrêté avec d'autres cadres du parti dont Ousmane Ngom (ministre de l'intérieur sous la présidence de Wade et membre influent du bureau politique du PDS) et mis en prison avant d'être relâché quelques jours plus tard. Cet assassinat sème le doute, quoi qu'on dise, sur la transparence du scrutin remporté par le parti socialiste.

Toutefois, les élections présidentielle et législatives de 1993 marquent un déclic dans la vie politique et médiatique sénégalaise en permettant à la fois à l'opposition, principalement au PDS, et aux médias indépendants de travailler à renforcer leur expérience et à améliorer leur professionnalisme. Après 1993, le basculement s'opéra avec la prégnance des médias privés et la diminution de l'amateurisme aussi bien dans le domaine politique que médiatique.

L'enjeu de la fin des années quatre-vingt-dix était l'élection présidentielle de 2000 qui se pointait à l'horizon et qui pouvait sonner l'heure de la retraite pour *Gorgui* (le vieux en Wolof) comme l'appellent affectueusement de nombreux Sénégalais. Ce combat pouvait être le dernier, c'était sans doute celui de la dernière chance ; il était très peu probable en cas d'échec en 2000, qu'Abdoulaye Wade continuât sa carrière politique dont on commençait à apercevoir le crépuscule. Or, Wade, l'ambitieux, ne pouvait entrevoir sa retraite politique sans exercer le pouvoir. Mais ce combat ne pouvait aboutir sans un travail de dédramatisation du candidat du *Sopi* (changement en Wolof) qui, il faut le dire, a été victime d'un matraquage médiatique sans précédent. Sa victoire sur Diouf fut aussi possible grâce à la jonction d'autres facteurs aussi déterminants les uns que les autres.

L'alternance politique au Sénégal pour le PDS d'Abdoulaye Wade est l'aboutissement d'une « longue marche » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Marcel Mendy, celle pour la démocratie mais également pour la mise en place d'un projet politique libéral. Le chemin fut long, parfois même trop long et semé d'embûches et d'épreuves. Mais Wade a tenu malgré le contexte africain souvent réfractaire à la diversité des opinions, malgré les menaces, agressions physiques et verbales, il s'est battu, à la « manière de Sisyphe »¹⁷³ comme l'écrit Marcel Mendy pour que la démocratie sénégalaise tant louée soit enfin confirmée par un changement, par les urnes, de dirigeants. Avant d'y parvenir, comme le note le journaliste Marcel Mendy, Wade aura accompli son « chemin de croix, de supplice tantale (...), il « aura (aussi) tout perdu: ses amis, sa famille, sa liberté et...ses sous »¹⁷⁴.

Pour avoir accepté par deux fois (1992-1993 et 1995-1998) de faire partie d'un gouvernement dit d'union nationale, Abdoulaye Wade a semé le doute sur la profondeur

173 Mendy, Marcel, Op.cit, p.159.

174 Mendy, Marcel, op.cit, p. 159.

de ses convictions idéologiques. Il a souvent donné l'impression de n'être intéressé que par le pouvoir comme lorsqu'il a accepté d'être ministre sans portefeuille. En 1992 comme en 1995, Wade fut ministre d'Etat auprès du président de la République, une nomination qui ressemble à un piège politique visant à anéantir ou réduire considérablement la force de l'opposition. L'objectif du parti socialiste était sans doute d'obtenir des périodes d'accalmie vue la capacité de mobilisation du PDS de Wade et de réussir ainsi, autour d'un consensus, fût-ce éphémère, à maîtriser les colères populaires. D'aucuns ont reproché à Wade ses allers retours et le fait qu'il acceptât de collaborer avec ses adversaires politiques de toujours, ceux-là qui n'hésitaient jamais à l'envoyer en prison, à l'humilier et à le présenter comme un danger public. Le parti socialiste ne se privait guère « d'ironiser » sur les convictions de Wade qu'il présentait, parfois, comme un « pouvoiriste », prompt à « trahir » son idéologie pour un poste de ministre. S'interroger sur la cohérence politique du choix de Wade d'entrer au gouvernement semblait aller de soi puisqu'il a, depuis la naissance du PDS, fustigé la ligne idéologique du PS ainsi que ses choix économiques. De plus, Wade fut pendant longtemps, le bouc-émissaire idéal pour le parti au pouvoir qui l'accusait de tous les maux du pays en le présentant comme un déstabilisateur. Il a séjourné à maintes reprises en prison sans que sa culpabilité, parfois, ne puisse être démontrée ; on l'accuse et le met en prison parce qu'il a organisé ou participé à des meetings. L'affaire maître Babacar Sèye que nous avons rappelée montre que la présomption d'innocence n'a pas toujours été respectée au Sénégal.

D'autres événements comme ceux du 16 février 1994 prouvent que les droits de la défense ont souvent été mis en mal au Sénégal. Les événements Du 16 février 1994 auraient pu, par leur gravité et l'émotion suscitée, être à l'origine de tensions politico-religieuses. Il s'agit d'un tournant dans la société sénégalaise qui a rarement connu des

violences similaires. C'est pourquoi Marcel Mendy les a qualifiés d'« horreurs ». C'était un meeting non autorisé organisé par des partis politiques de l'opposition regroupés au sein de la Coalition des forces démocratiques (CFD). Ce meeting auquel Wade a participé tourna au drame avec la mort de six policiers. Le soir même, Wade fut arrêté et écroué. D'autres leaders politiques ayant participé, comme lui, à ce meeting ne furent guère inquiétés. Pour le journaliste Marcel Mendy, cette arrestation était une preuve de plus que le régime de Diouf tenait son bouc-émissaire idéal. Rien ne semblait être de trop, selon toujours Mendy, pour écorner davantage l'image de Wade qui souffrait déjà d'une présentation quasi diabolique. Marcel Mendy nous raconte, dans son ouvrage cité ci-dessus, une anecdote très révélatrice d'une certaine conception « populaire » de l'image de Wade. Faire une hagiographie de Wade, « peu crédible et peu recommandable » pour certains, comme le remarque Marcel Mendy, passait presque pour une provocation. Marcel Mendy nous raconte comment sa mère a tenté de le convaincre d'abandonner le projet. Lorsqu'on regarde les arguments avancés par la mère de Marcel Mendy, on remarque qu'elle ne fait que reprendre des rumeurs populaires. Les médias d'Etat n'ont jamais été tendre avec Wade sous Diouf et ont contribué à fabriquer l'image d'un homme très peu soucieux de la stabilité du pays, un va-t'en guerre irresponsable, un mégalomane imbu de sa personne en déphasage avec les réalités du pays. En lui demandant de renoncer à son projet d'écrire un livre sur Wade, la mère de Marcel Mendy avance ceci : « Marcel, mon fils, si tu tiens à ta vie, tu devras abandonner cette histoire de livre que tu écris sur Wade. Je ne le connais pas, mais les gens racontent qu'il est un fauteur de troubles... »¹⁷⁵. Ce discours montre à quel point les constructions médiatiques peuvent influencer les croyances populaires. Rien dans son argumentaire ne repose sur sa propre analyse, tout renvoie à la fabrication médiatique

175 Mendy, Marcel, *Op.cit*, p.12.

devenue par la force de la propagande une sorte de « vérité » populaire. Durant toutes les années d'opposition, Wade fut constamment peint par les médias d'Etat sous les traits d'un politicien violent aux propos incendiaires. Cette accusation trouve parfois aussi son fondement dans des propos jugés souvent excessifs tenus, peut être sous le coup de l'excès de colère, par le principal leader de l'opposition. Il a, lors d'une de ses nombreuses déclarations, demandé aux jeunes de faire face à la police et de répondre par la violence aux coups et jets de grenades lacrymogènes. De tels propos, politiquement exploités par ses adversaires, ont fait douter certains Sénégalais sur la capacité de Wade à maîtriser ses émotions. Le Parti socialiste, à travers les médias d'Etat et du parti, s'est toujours « acharné » sur Abdoulaye Wade surtout à l'approche d'élections. À la veille de la présidentielle de 2000, cette vieille recette fut servie à nouveau pour barrer la route au candidat du *Sopi*. Cependant, le parti socialiste fait face à la fin des années quatre-vingt-dix à une crise interne qui va engendrer l'éclatement du parti. Ce vieux parti qui dirige le Sénégal depuis son indépendance bénéficie d'une longévité qui lui a permis d'avoir des bases solides sur l'ensemble du territoire national.

3. Le parti socialiste sénégalais à la veille de la présidentielle de 2000 : les rivalités internes fissurent le grand « baobab » du paysage politique du pays

Dans toutes les régions du pays, le PS dispose de représentants, de vrais barons de leur localité faisant la pluie et le beau temps et bénéficiant d'une popularité sans commune mesure. Ces fiefs organisés et fidèles assuraient, depuis toujours, dès le premier tour la victoire de leur parti, du moins selon les résultats officiels. Mais la « rébellion » interne a considérablement diminué la force et la représentativité du parti socialiste à l'approche de l'échéance de 2000. En effet, c'est lors du fameux « congrès sans débat » le 30 mars 1996 qui a vu confirmer la désignation d'Ousmane Tanor Dieng au poste de premier secrétaire, que certains leaders du parti dont l'un des plus influents, plusieurs fois

ministre, Djibo Leyti Kâ, ont claqué la porte. Ousmane T. Dieng, considéré comme le dauphin de Diouf qui hérite, lui, de la présidence, est contesté par une frange du parti qui refuse désormais le dauphinat qui, pourtant semble être une tradition du parti¹⁷⁶. C'est un parti longtemps miné par le choc des ambitions et une forte rivalité interne entre dirigeants. Ce sont les querelles internes accentuées par le clientélisme politique qui avaient poussé le Président Abdou Diouf au lendemain de sa victoire à la présidentielle de 1993 à réfléchir à la « refondation » du Parti Socialiste. Senghor par souci d'efficacité, au début des années soixante-dix, avait procédé à la technocratisation de son entourage politique et du gouvernement, c'est d'ailleurs ce qui avait valu à Abdou Diouf son ascension fulgurante. Sans doute, Diouf a voulu reproduire le même schéma au moment où son parti affichait un net recul électoral. Pour Diouf, il fallait plus compter sur les produits de l'administration que sur l'expérience ou le poids politique, c'est ainsi que la vieille garde du parti sera « sacrifiée » malgré son ancienneté et sa fidélité au parti. Ousmane Tanor Dieng est issu de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) qui forme les hauts fonctionnaires du pays. Directeur de campagne du candidat Diouf en 1993, il est considéré par ses détracteurs, au moment de son « parachutage » à la tête du PS en 1996, comme un « chef politique sans légitimité »¹⁷⁷. En effet, comme le rappelle Ibrahima Sarr dans son ouvrage cité ci-dessus, les technocrates qui ont investi le champ politique, « cherchent à capter à leur avantage toutes les positions de pouvoir et tous les territoires de profits » puisque qu'ils sont « sans véritable assise politique »¹⁷⁸. Or, les barons du PS, qui avaient un certain pouvoir d'influence et qui se préparaient à la succession de Diouf, ne laisseront pour

176 Le Président Abdou Diouf avait été également désigné, à la surprise générale, par le Président Senghor d'abord pour diriger le gouvernement, puis pour lui succéder à la tête du pays. C'est ce qui a sans doute inspiré Diouf à porter son choix sur celui qui lui semble le plus fidèle.

177 Sarr Ibrahima, *Op.cit*, p.74.

178 *Idem*.

rien au monde la tête du parti à un « novice », inconnu du terrain et incapable, selon eux, d'incarner les valeurs du parti. Ainsi Djibo L. Kâ ouvre le bal des départs en 1998, suivi par l'ancien ministre des affaires étrangères, Moustapha Niasse en 1999. Le départ de ces deux poids lourds ou « éléphants » du PS va beaucoup peser dans la défaite du parti. Djibo L. Kâ était au cœur de ce qu'on peut appeler le système PS. C'est une personnalité politique de premier plan qui maîtrise tous les rouages du parti et de l'administration sénégalaise. Il a occupé des ministères régaliens tels l'intérieur et a participé plusieurs fois à l'organisation d'échéances électorales. Sous Diouf, Djibo L. Kâ est sans doute l'un des éléments les plus importants non seulement du dispositif gouvernemental mais aussi du parti. C'est l'un des plus fervents défenseurs du parti, réputé ruse et ambitieux. C'est fort de cette ambition qu'il a toujours manifestée, qu'il a refusé de cautionner ce qu'il considérait comme une forfaiture c'est-à-dire l'élection ou la nomination (c'est selon) de Ousmane T. Dieng au poste de premier secrétaire. En créant l'Union pour le Renouveau Démocratique (URD), Djibo L. Kâ a voulu, à travers ce geste de défiance, sanctionner l'élection d'O.T. Dieng. Son parti, l'URD obtient onze députés aux législatives de mai 1998, ce qui confirmait son poids au sein du PS. Il faut dire qu'Ousmane Tanor Dieng, bien que proche du Président Diouf, ne bénéficiait ni de l'aura, ni de la popularité des deux dissidents à savoir Moustapha Niasse et Djibo L. Kâ. C'est ce qui explique la fronde de ces deux barons du parti qui s'estimaient plus méritants. Il nous semble important de souligner que la guerre de succession était ouverte au parti socialiste depuis déjà plusieurs années. Cette situation avait accentué l'existence des clans et favorisé la création de mouvements de soutien se réclamant d'un camp ou d'un autre. Cette tension était palpable à la fin des années quatre-vingt-dix avant même que le PS ne se fissure. Le Président Abdou Diouf a entretenu des rapports parfois difficiles avec les membres de son propre parti, c'est dire qu'à un moment son

leadership a été mis à mal par des ambitions qui se justifiaient et qui pouvaient, au vu des carrières et de l'expérience des uns et des autres, apparaître légitimes. Dans ses entretiens avec Philippe Sainteny, repris dans l'ouvrage de Lamine Tirera, le président Diouf admet avoir subi des pressions des membres du parti comme l'illustrent ses propos :

« Quand j'ai voulu faire le pluralisme intégral, déclare Abdou Diouf, quand j'ai voulu organiser les élections dans la transparence en mettant dans le jeu la Cour Suprême (...) là j'ai rencontré beaucoup de difficultés au sein de mon parti. J'ai dû dire : c'est ce que je veux, c'est ce qu'il faut faire ; même si, en tant que parti, vous ne me le permettez pas, en tant que Président de la République j'irai dans ce sens »¹⁷⁹.

Cette déclaration nous éclaire davantage sur le rôle joué par le président Diouf au sein de sa propre formation politique pour faire passer certaines réformes ; elle montre aussi qu'Abdou en tant que premier secrétaire du parti, n'avait pas toujours toutes les cartes en main au PS pour imposer une direction. Cette situation trouve son explication dans le fait que le PS, contrairement aux autres formations politiques du Sénégal dont certains leaders réclament aisément la paternité, est un parti qui a précédé la naissance de la République du Sénégal et qui ne s'identifie pas à une personnalité politique mais reste un héritage commun dans lequel se retrouvent facilement tous ses adhérents. C'est ce qui a rendu la gestion du parti sous Diouf parfois inconfortable. En revanche, pour Senghor qui appartenait à une génération politique ayant guidé les premiers pas du PS et qui faisait partie des figures marquantes du socialisme sénégalais, la tâche a été moins compliquée. Senghor était l'un des rares leaders (avec Lamine Gueye et Mamadou Dia) de son temps à pouvoir revendiquer la paternité du PS. C'est ce qui explique qu'après le

¹⁷⁹ Tirera, Lamine, *Abdou Diouf, Bibliographie politique et style de gouvernement*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 194.

départ de Senghor du pouvoir, il a été souvent difficile de trouver un consensus sur certaines questions au PS où chaque « courant » a voulu, à travers son leader, affirmer sa position et rester influent. Le président Diouf a dû faire face donc dans son propre parti à une défiance au point de reconnaître qu'il « était plus facile pour (lui) de gouverner l'Etat que de diriger (son) parti »¹⁸⁰. Les querelles de leadership au parti socialiste étaient courantes sauf qu'elles n'avaient jamais atteint de telles proportions, entraînant la démission de leaders jugés compétents et très expérimentés. Les rivalités vont finir par imposer l'unité de façade qui a toujours prévalu au PS depuis le départ de Senghor. En écartant Djibo L. Kâ et Moustapha Niasse des structures politiques et administratives du parti, Diouf a renforcé son opposition qui se conforte d'avoir dans ses rangs deux leaders capables de jouer un rôle déterminant dans la défaite de ce dernier à l'élection présidentielle de 2000. La création, à la veille de la présidentielle, de deux nouveaux partis issus de la fissure du PS, L'union pour le Renouveau Démocratique (URD) de Djibo L. Kâ et l'Alliance des Forces de Progrès (l'AFP) de Moustapha Niasse qui est reconnue par les pouvoirs publics le 13 août 1999, reste l'une des causes les plus plausibles de la défaite de Diouf. L'AFP de Niasse était pour le parti socialiste un adversaire redoutable, car son leader :

« Disposait, comme l'affirment Donald Cruise O'Brien et Momar Coumba Diop, d'une importante assise financière, d'un enracinement politique et de réseaux internationaux lui permettant de soutenir la confrontation avec l'entourage de Diouf. Il se révélera d'ailleurs, pendant toute la campagne de février-mars 2000, comme le candidat le plus

180 *Ibidem*, p.195.

hostile à Diouf, fermant la porte entre les deux tours à toutes les tentatives d'alliance avec celui-ci. »¹⁸¹

Certes ces démissions constituent un coup dur pour le parti, mais ne saurait être la seule raison de la défaite de Diouf à la présidentielle de 2000. Les différentes élections depuis l'arrivée de Diouf au pouvoir en 1981 ont montré le recul du parti socialiste qui a enregistré à chaque fois une baisse considérable. Les législatives de 1998 avaient déjà donné des sueurs froides au PS avec une percée de l'URD de Djibo L. Kâ qui a créé la surprise en obtenant 11 sièges de députés. On est loin depuis 1983 des résultats à la « soviétique », l'opposition progressait toujours, gagnait en confiance et en maturité. L'élection présidentielle de 2000 ne pouvait pas être comme les autres présidentielles sénégalaises, pour la simple raison que la situation démocratique s'était nettement améliorée. L'Etat sénégalais avait procédé à de nombreux changements à la veille de cette élection pour répondre aux craintes et revendications de l'opposition. Cette dernière voulait des garanties et souhaitait voir des personnalités neutres à la tête des organes chargés d'organiser et de veiller à la bonne marche du scrutin. Le principal parti d'opposition, le PDS, qui a toujours dénoncé des fraudes, voulait s'assurer que toutes les conditions de transparence étaient réunies pour l'organisation de la présidentielle. Pour lever tout soupçon, le parti au pouvoir avait accepté la création le 8 Septembre 1997 de l'Observatoire National des Elections (l'ONEL). Ce geste avait été précédé par une réforme du code de la presse le 22 Février 1996.

4. Le Code de la presse du 22 février 1996 : entre liberté et retour au contrôle

Ce qui frappe, de prime à bord, à la lecture de quelques articles de ce nouveau code de 1996, ce sont les similitudes avec la Charte de Munich du 24 Novembre 1971. Le

181 O'Brien Donald Cruise , Diop Momar Coumba, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, PP ; 125-126.

Sénégal s'est donc largement inspiré de cette charte signée par la fédération européenne des journalistes qui reconnaît au journaliste cinq (5) droits et lui identifie dix (10) devoirs. La loi 96-04 du 22 Février est composée de trois titres. Le premier traite des organes de la communication sociale dans lesquels le journalisme est inclus, le second parle des journalistes et des techniciens de la communication ; et le troisième prévoit les dispositions pénales et sanctions en cas de manquements. Comme dans la charte, le code insiste davantage sur les devoirs que sur les droits. Néanmoins un certain nombre de droits importants sont reconnus aux journalistes, ce qui vient témoigner de la volonté du président Diouf d'aller plus loin dans la libéralisation de l'espace médiatique.

Dès les premiers articles du code, l'Etat sénégalais tente de réguler le secteur de la presse en stipulant dans l'article 4 que : « aucune personne de nationalité sénégalaise ne peut être propriétaire ou détenir la majorité du capital de plus de trois organes de communication sociale ». Pour les étrangers, le même article leur autorise d'être « propriétaires » ou de « détenir la majorité que d'un seul organe de communication sociale ». Avec ces dispositions, le gouvernement sénégalais cherche à lutter contre la concentration des médias entre les mains d'une même personne et de limiter les influences extérieures. Ce sont les articles 31-39 qui fixent les devoirs. C'est ainsi que le secret professionnel apparaît à l'article 35 qui dispose que « le journaliste ou le technicien de la communication sociale est tenu au secret professionnel tel que prévu à l'article 363 du code pénal. Il ne doit pas divulguer les sources des informations obtenues confidentiellement ». C'est une avancée majeure même si dans les faits, nous verrons que l'article 35 a été violé par les autorités étatiques. La clause de conscience est également instituée et permet désormais au journaliste de quitter un organe dont la ligne éditoriale ne lui conviendrait pas. Cette disposition qui veut mettre le journaliste face à ses responsabilités, apparaît comme un piège. Dans un pays comme le Sénégal connu

pour la rareté et la précarité de l'emploi, il est difficile pour un journaliste de quitter son travail parce qu'il serait en désaccord avec sa direction sur la ligne éditoriale. Le code prévoit également une aide à la presse. L'article 59 précise que « l'Etat peut aider les organes de communication sociale qui remplissent les conditions ci-après :

1. Pour la presse écrite :

- Tirer au moins 2000 exemplaires et employer un minimum de cinq journalistes ou techniciens de communication sociale à plein temps ;
- Consacrer au moins 75% de sa surface à l'information politique, économique, sociale, culturelle et sportive ;
- Tirer au moins un tiers de ses ressources de la vente de ses publications, des abonnements et des souscriptions ou collectes. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la presse régionale et départementale.

2. Pour l'audiovisuel :

- Etre diffusé sur au moins l'étendue d'une région administrative ;
- Employer au moins cinq journalistes ou techniciens de la communication sociale à plein temps.
- Respecter les dispositions de leurs cahier des charges »

L'Etat sénégalais semble ainsi disposer non seulement à réguler l'espace médiatique mais aussi à accompagner la presse privée qui bénéficie d'une aide conditionnée depuis 1990.

Cependant, depuis l'arrivée de Wade qui a largement augmenté l'aide à la presse, nombreuses sont les voix qui se sont élevées pour dénoncer ce qu'elles considèrent comme une forme de corruption et ont réclamé une réorganisation de cette aide. Nous

reviendrons plus amplement sur l'aide destinée aux médias privés et les nombreuses interrogations dont elle fait l'objet.

Toutefois, le nouveau code, malgré les changements apportés dans le contexte médiatique sénégalais, apparaît, aux yeux de certains observateurs, insuffisant pour garantir une véritable liberté de la presse.

Le code de la presse du 22 février 1996 vient s'ajouter à un ensemble de textes relatifs aux fonctionnements et à l'organisation des métiers du journalisme et de la communication au Sénégal. C'est ce qui explique le scepticisme de Ndiaga Loum dans son essai cité ci-dessus lorsqu'il qualifie de « marketing » « les changements institutionnels et les nouveaux textes élaborés par le régime de Abdou Diouf »¹⁸². Il est d'usage au Sénégal que les textes de lois ne produisent pas les effets escomptés, c'est pourquoi malgré les intentions affichées par le président Diouf d'améliorer les conditions de travail de la presse, des doutes ont pu subsister. Mais nous pensons qu'en dépit de quelques lois contraignantes pour les journalistes de la presse privée, on peut noter des avancées depuis l'arrivée de Diouf au pouvoir, comme nous l'avons déjà souligné. Toutefois, le code de la presse de 1996, conçu pour « responsabiliser » davantage les journalistes en insistant sur le respect de l'éthique et de la déontologie du métier, apparaît, pour certains, comme un instrument de contrôle de la presse privée. Au « caractère apparemment positif des objectifs énoncés », Ndiaga Loum oppose « certaines dispositions vécues par les professionnels des médias comme des contraintes au plein épanouissement de leur métier »¹⁸³. Ndiaga Loum souligne, pour étayer son analyse, le pouvoir attribué à l'organe national, la *RTS*, par le nouveau code. En effet, il est reproché aux nouveaux textes de bafouer les règles de la concurrence pour avoir

182 Loum Ndiaga, *Op.cit*, p.114.

183 Loum, Ndiaga, *Op.cit*, p.114

permis à la *RTS* de disposer du droit non seulement de « conclure les conventions avec les diffuseurs » privés mais aussi de « prononcer, sans mise en demeure, une sanction provisoire de suspension de tout ou partie des programmes des radios concurrentes qui seraient suspectées ou accusées de violer les obligations du cahier des charges »¹⁸⁴. Ce dispositif met la *RTS* au dessus des organes concurrents que sont les radios privées. Il semble évident que la *RTS* se servirait de ce pouvoir pour menacer ses concurrents d'autant plus que la loi lui autorise de fermer toute radio qui lui « mènerait une concurrence rude ». Ainsi, le code de la presse de Février 1996 renforce les pouvoirs de la Radio-Télévision-Nationale et remet également en cause la volonté du pouvoir socialiste de permettre l'éclosion d'une presse privée libre et indépendante. C'est comme si le président Diouf avait commencé à regretter la période du monolithisme médiatique. On peut s'interroger sur le paradoxe de la situation ; d'un côté l'Etat consacre la libéralisation de l'espace médiatique en 1992, et d'un autre il montre l'ambition, à travers le code de février 1996, de surveiller et de choisir unilatéralement les limites de cette liberté. Même si nous admettons que la presse privée ne doit pas être au-dessus des lois, il nous semble incompréhensible qu'un organe concurrent, qui par ailleurs ne respecte pas les textes, lui indique la ligne rouge à ne pas franchir. En tant que « police » des médias privés, la *RTS* procédera en 1997, par l'intermédiaire d'un arrêté du ministère de la communication, comme le lui permet la loi, à l'interruption du « signal de trois radios privées (*Sud FM, Dunya FM, Nostalgie FM* »)¹⁸⁵. Cette interruption due officiellement au non-paiement des redevances que ces groupes privés doivent à la *RTS*, prouve que l'Etat continue d'exercer la pression sur la presse indépendante ; c'est une épée de Damoclès constamment brandie au-dessus de leurs têtes pour les mettre aux pas. Cependant, les menaces de fermeture définitive et les interruptions pour non-paiement

184 *Ibidem*, p.115.

185 *Ibidem*, p.116.

de redevances semblaient trop insuffisantes pour freiner la liberté de ton et l'évolution de la presse privée qui paraissaient de plus en plus irréversibles. Le pouvoir socialiste n'avait d'autres choix que de cohabiter avec la presse privée qui avait acquis son indépendance malgré un contexte juridique et politique encore répressif. La situation du pays qui connaît désormais une multitude de syndicats autonomes et très dynamiques, l'existence d'une société civile organisée autour du Front d'action de la société civile sénégalaise (FACS) et l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) fait qu'il apparaissait de moins en moins évident de revenir au monolithisme médiatique.

5. Les organisations syndicales et le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA)

Les organisations syndicales qui défendent la cause des journalistes sont présentes en Afrique bien avant d'ailleurs le sommet de la Baule. En Afrique de l'Ouest fut fondée en 1986 à Dakar, l'Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO) qui avait pour mission de veiller à la liberté de la presse dans la zone concernée. Mais comme le remarque Pierre Daubert, « les traitements des journalistes étant réglés suivant les normes en vigueur dans la fonction publique, il n'y avait pas grand chose à défendre »¹⁸⁶. L'absence d'autonomie et la place importante du pouvoir exécutif dans le choix de la ligne éditoriale des médias de la fonction publique, ont réduit l'UJAO dans un rôle de spectateur impuissant dans les années quatre-vingt. Aussi au Sénégal, les journalistes ont-ils jugé nécessaire, en 1984, de se retrouver au sein d'un syndicat pour défendre leur métier et créer un cadre de dialogue. C'est ainsi que le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS) a vu le jour. Depuis sa création, le Synpics tente tant bien que mal de se donner les moyens de

¹⁸⁶ Daubert, Pierre, *Op.cit*, pp. 129-130.

sa mission. Aujourd'hui avec la prolifération des médias et l'évolution démocratique du pays, le Synpics apparaît de plus incontournable. Le Synpics a favorisé la création du Haut conseil de la Radio et de la Télévision qui deviendra en 1998 le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA). Créé pour veiller au respect des règles éthiques et déontologiques, le HCA avait également pour mission « d'être un arbitre impartial dans la gestion du domaine sensible de la communication surtout en période électorale »¹⁸⁷. Avec le nombre important de journaux et le développement des radios privées concurrentes de la chaîne nationale, le HCA devait non seulement faire preuve de neutralité mais aussi d'indépendance vis-à-vis de l'Etat pour pouvoir assurer sa mission. Le contexte politique avait changé et les contre-pouvoirs commençaient à se créer d'où la difficulté pour cet organe de contrôle et de régulation d'échapper, lui aussi, à la surveillance de l'opposition et de la presse indépendante. La réalisation de l'alternance politique en 2000 a rendu crédible le HCA qui a permis aux médias privés de couvrir l'élection présidentielle de 2000 en toute liberté conformément aux textes régissant sa création.

D'autres mesures ont été également prises par le pouvoir socialiste en vue de rendre apaisé le paysage politique dans cette période préélectorale mouvementée. Réclamé par les partis d'opposition, un organe de contrôle indépendant a été mis en place par le président Abdou Diouf dont la principale mission était de superviser et d'organiser les élections législatives de 1998 et présidentielle de 2000. C'est ainsi que l'Observatoire National des Elections (ONEL) a été créé le 8 septembre 1997. L'ONEL est né pour prévenir un nouvel échec électoral. Car depuis les années quatre-vingt (1980), toutes les élections au Sénégal sont marquées par des violences dues aux contestations des résultats officiels. En effet, on peut même dire que, « l'histoire des élections au Sénégal,

¹⁸⁷ Institut Panos Afrique de l'Ouest, *Médias et Elections au Sénégal. La presse et les nouvelles technologies de l'information dans le processus électoral*, Nouvelles éditions africaines du Sénégal, Dakar, 2002, p.24.

comme le remarque Zekeria Ould Ahmed Salem, est liée étroitement à la violence et aux contestations politiques ».¹⁸⁸ C'est la récurrence des contestations et le climat délétère avant et après chaque élection qui ont souvent fait douter de l'existence réelle de la démocratie en terre sénégalaise. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles certains observateurs, comme Christian Coulon, parlent de « mythe démocratique »¹⁸⁹ pour décrire la situation politique en cours avant l'alternance. Le moins qu'on puisse dire c'est que la transparence des élections n'y a jamais été avérée avant 2000; de l'organisation à la proclamation des résultats, on pouvait déceler un certain nombre de problèmes, tantôt sur les cartes d'électeurs, tantôt sur la neutralité des personnes désignées pour surveiller le vote ou proclamer les résultats. Pourtant, le Sénégal jouissait du statut « d'exception démocratique africaine ».¹⁹⁰ Mais cette image « carte postale » contrastait avec les réalités internes qu'étaient l'« autoritarisme, le copinage et le clientélisme » poursuit Salem.

Même si l'idée d'une mise en place d'une instance neutre pour surveiller les élections date de longtemps, la création de l'ONEL provient à la suite des élections régionales et municipales de 1996 qui ont donné lieu à d'importantes frondes. Ces élections considérées par l'opposition comme un « désastre » au plan organisationnel vont accélérer la création de l'Observatoire national dont le principal but est d'éviter de nouveaux « ratés » (mot employé par l'ancien porte-parole et homme fort du Parti socialiste, Abdourahime Agne dans le *Soleil* du 16 Janvier 1997). Interpellé par les partis d'opposition, le Parti socialiste avait demandé l'ouverture d'une enquête pour

188 Salem, Zekeria Ould Ahmed, « L'observatoire national des élections au Sénégal, une neutralité sous surveillance », *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*, L'Harmattan, 2004, sous la Direction Quantin Patrick, p. 154.

189 Coulon Christian, *La tradition démocratique au Sénégal, Histoire d'un mythe*, Paris, Karthala, 2000.

190 Salem, Zekeria Ould Ahmed, *Op.cit*, p. 150.

situer les responsabilités (déclaration faite par Abdourahime Agne dans le *Soleil* du 16 janvier 1997).

Les radios communautaires

En 1996 il y a eu au Sénégal une nouvelle carte régionale et départementale. Cette nouvelle réforme territoriale a certainement contribué à rendre difficile l'organisation des élections. Ce découpage a eu également pour conséquence, au plan médiatique, l'accélération de la création des radios communautaires. Le projet de création des radios communautaires remonte au début des années quatre-vingt-dix, précisément en 1993 où une demande avait été introduite dans ce sens. Cependant, c'est seulement à partir de 1996 que l'Etat du Sénégal prendra conscience de leur nécessité. Mais l'Etat traînera les pieds jusqu'en 1999 avant d'autoriser la création de la première radio communautaire du Sénégal, la radio *Oxy jeunes*, basée à Pikine, dans un quartier populaire de la banlieue de Dakar. C'est une radio qui s'est voulue dès le départ proche des populations en relayant toutes leurs préoccupations. D'autres radios communautaires verront également le jour à partir de la même année et elles vont largement contribuer à transformer l'espace médiatique en proposant des émissions qui mettent en exergue les problèmes de la localité ou des localités concernées. Aujourd'hui, l'Union des Radios Communautaires (URAC) du Sénégal dirigée par Talla Dieng « compte 70 radios communautaires qui bénéficient de l'aide à la presse (3 millions de FCFA par an soit un peu plus de 4500 euros) »¹⁹¹. Mais l'Etat sénégalais, à travers le cahier des charges, leur interdit la publicité et les émissions qui ont trait à la politique. Cette mesure de l'Etat qui viserait à prévenir d'éventuelles dérives peut se comprendre dans la mesure où ce ne sont pas toujours des journalistes professionnels qui exercent dans ces radios. Dans

191 Entretien avec Famara Seydi, coordonnateur de la radio *Oxy jeunes*, le 8 septembre 2015 entre 11h45 et 12H au siège de la radio, au Complexe culturel Léopold Sédar Senghor de Pikine.

l'entretien que nous a accordé le 8 septembre 2015 le coordonnateur de la radio *Oxy jeunes*, Famara Seydi, nous avons eu la confirmation que « les journalistes de la radio sont formés sur le tas, ils bénéficient d'une formation interne et ne sont pas donc tous détenteurs d'une carte de presse »¹⁹². Une formation qui reposait autrefois sur un soutien canadien dont le départ a été ressenti par la direction. Pour faire face aux charges, la radio a été donc dans l'obligation de « revoir à la baisse les indemnités de transport »¹⁹³ allouées aux journalistes. Ces derniers n'ont pas une rémunération mensuelle mais des indemnités qui varient, si l'on en croit Famara Seydi, « entre 75000 et 100.000 FCFA pour les chefs de Desk ». Une précarité qui pousserait certaines radios communautaires à enfreindre la loi en faisant la publicité et en organisant des émissions politiques. Famara Seydi soutient que les revenus de sa radio proviennent essentiellement de la publicité, des spots, des parrainages et du partenariat avec la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL). Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), instance chargée du contrôle des programmes diffusés par les radios et les chaînes de télévision du pays, se montre parfois impuissant face au non respect des textes. Nous reviendrons largement sur le rôle du CNRA, ses pouvoirs et les raisons qui l'empêchent de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Les radios communautaires à l'instar d'autres médias du Sénégal profitent de la « faiblesse » apparente de l'instance de régulation.

Mais ces radios de proximité semblent jouer un rôle d'utilité publique assez importante. Elles valorisent leur terroir et dénoncent tous les maux qui gangrènent son développement. Comme le remarque Emile A. Tozzo dans son article « La réforme des

192 Entretien avec M. Famara Seydi, le 8 septembre 2015 à Pikine

193 Entretien avec Famara Seydi.

médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen »¹⁹⁴, les radios communautaires « développent, parfois dans de petites localités, une nouvelle citoyenneté à travers l'usage des langues nationales... ». Elles se concentrent généralement sur les problèmes « liés à la vie dans la collectivité », servant de tribune à des populations souvent marginalisées. Elles ont donc contribué à relayer les mécontentements populaires.

Ces radios seront, malgré leurs moyens limités, d'un grand apport dans la réalisation de l'alternance en 2000. Si l'État a longtemps hésité avant de délivrer la première autorisation en 1999, c'est parce qu'il n'ignorait pas leur impact sur les populations, mais le découpage de 1996 et l'élan démocratique ont exigé cette nouvelle carte médiatique. Les élections régionales et municipales se sont tenues dans une période de mutations profondes de la société sénégalaise et cela peut expliquer les différents problèmes liés à l'organisation.

L'Observatoire national des élections (ONEL) face aux exigences de l'opposition

C'est donc à la suite d'un constat d'échec des élections régionales et municipales de 1996 que l'opposition ainsi qu'une bonne partie de la société civile se sont mobilisées pour exiger du gouvernement des mesures afin d'éviter de nouveaux « ratés ». La pression des opposants et l'implication de foyers religieux dont l'Église à travers l'Archevêque de Dakar, Monseigneur Thiandoum, aboutissent à des changements majeurs qui ont conduit à des réaménagements des instances chargées des élections et au mode de désignation des personnes qui les dirigent. C'est pourquoi, Zekeria Ahmed Ould Salem dans son article, soutient que « *c'est à la suite du constat d'échec du système électoral*

194 Tozzo, Emile, A., « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen ». *Politique africaine*, n°97, mars 2005, p.108.

qui s'imposera aux acteurs de la vie politique sénégalaise à l'issue des élections municipales et régionales de 1996 que le début sur un mode de régulation plus performant des élections va être engagé de façon soutenue »¹⁹⁵. Malgré la mise en place de cette institution, la méfiance de l'opposition à l'égard du pouvoir socialiste n'a pas pour autant été éteinte. Pour une bonne partie de l'opposition sénégalaise, l'ONEL ne devait bénéficier d'aucun état de grâce car il lui fallait dès les premières mesures effacer tout soupçon de parti pris et affirmer sa totale neutralité. Cette exigence de l'opposition s'explique par les nombreuses connivences qui ont pu exister, dans le passé, entre le gouvernement et les instances de contrôle et de régulation. Mais L'ONEL, malgré les doutes sur son indépendance, a su prendre ses distances avec le pouvoir socialiste et a assumé sa mission en toute liberté. Le Général Niang, patron de l'institution, lorsqu'il a eu écho des inquiétudes de l'opposition sur la neutralité de l'ONEL, avait averti par ces propos : « je ne peux pas être président de l'ONEL et accepter que mon travail soit bloqué. On ne peut pas se mettre dans son petit coin et faire des manipulations sur le fichier... Nous sommes dans un Etat de droit et ce pays est gouverné »¹⁹⁶. Ces propos témoignent de la volonté de rompre avec les vieilles méthodes, celles qui consistaient à utiliser des instances de contrôle comme moyen de truquer les résultats. Le président Diouf avait choisi le Général Mamadou Niang considéré comme une personnalité neutre pour diriger l'ONEL. Ce choix s'est révélé payant, du moins pour l'opposition et pour l'image du Sénégal, car l'ONEL n'a pas été une « organisation fantôme »¹⁹⁷, il a dû « s'affirmer, déraciner et dénoncer des pratiques enracinées dans la pratique électorale chez tous les acteurs politiques... »¹⁹⁸.

195 Tozzo, Emile, A., *op.cit*, p.154.

196 *Ibidem*, p.184.

197 *Idem*.

198 *Ibidem*, p.172.

Cependant, l'opposition, bien qu'ayant accepté le Général Niang, s'était montré plus réserver sur le rattachement de l'organe au ministère de l'intérieur qui avait été souvent la cible des critiques de l'opposition qui l'accuse d'être un laboratoire de fraudes. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui avaient motivé la nomination du Général Lamine Cissé à la tête du ministère de l'Intérieur, jadis confié à des hommes politiques issus de la majorité présidentielle. Après avoir réussi l'organisation des législatives qui étaient son premier test, le Général Niang démissionne et cède son fauteuil au Général Amadou Abdoulaye Dieng. Contesté, accusé d'être un politicien en uniforme pour avoir créé « Horizon 2000 », mouvement de soutien en faveur du candidat Diouf, le Général Dieng sera remplacé par un magistrat, Louis Preira de Carvalho en 1999.

Ces multiples changements effectués en 1996 montrent, en effet, que le Sénégal avait atteint dans son évolution démocratique un point de non retour, c'est pour cela que nous pensons que les lois attribuant à la *RTS* le pouvoir de contrôler les radios privées n'avaient pas pour objectif de museler la presse privée, mais simplement d'apparaître comme un moyen de dissuasion. Car le pouvoir socialiste a voulu maintenir le leadership de la *RTS* qui ne devait en aucun cas être affaibli par la libéralisation de l'espace médiatique. La *RTS*, en tant qu'organe national, devait être au dessus des médias privés; c'était pour le parti socialiste au pouvoir le moyen de continuer à dominer l'espace politique en contrôlant les informations pouvant compromettre sa réputation car les radios et journaux privés servaient, parfois, de tribunes à l'opposition. La *RTS* ne donnait pas aux partis d'opposition la possibilité de critiquer le pouvoir en place sauf pendant les campagnes où la télévision et la radio nationale sont tenues de couvrir les meetings de tous les partis engagés dans l'échéance et de respecter les temps de parole. Cette discrimination à l'égard de l'opposition n'a pas changé malgré le pluralisme. Adrienne Diop l'avait souligné en 1989 lorsqu'elle dénonçait l'existence

d'une « *information partielle et partielle dans l'audiovisuel* »¹⁹⁹ sénégalais. Elle a, en outre, constater qu'à « l'écoute de la radio et de la télévision, on a l'impression d'être dans un régime de parti unique ; ce qui facilite la diffusion d'une information partisane. Pourtant, 16 partis politiques existent officiellement au Sénégal, mais ils sont quasiment absents du paysage audiovisuel »²⁰⁰. La *RTS* résiste au temps ; l'évolution de la société sénégalaise n'a pas pour autant modifié la ligne de propagande à laquelle la chaîne nationale semble s'accrocher. C'est l'organe du pouvoir, l'instrument par lequel ce dernier compte pour maintenir la masse dans la direction voulue et dessinée par le parti dominant.

Le pouvoir exorbitant de la *RTS* et les contraintes juridiques rencontrées par les médias privés sous le régime de Diouf font dire à Ndiaga Loum que « l'on est passé en fait de la fausse liberté sous Senghor à la liberté contrôlée sous Abdou Diouf ».²⁰¹ Cette remarque ne nous semble pas tout à fait fautive même si, pour nous, le président Diouf a véritablement consacré la libéralisation de la presse sans laquelle il serait difficile au Sénégal d'aboutir à l'alternance politique, du moins en 2000. En acceptant, en dépit de quelques tentatives d'intimidations, l'indépendance des médias privés depuis le début des années quatre-vingt-dix, Diouf a sans doute rendu possible sa défaite. Car depuis le début de leur libéralisation, les médias n'ont jamais cessé d'évoluer, et c'est cette évolution constante qui leur a permis d'acquérir les moyens à la fois matériels et financiers qui ont fait d'eux des acteurs incontournables de la société sénégalaise. C'est à ce titre qu'ils vont donner à la campagne présidentielle de 2000, une saveur particulière

199 Diop, Adrienne, « La communication politique au Sénégal », mémoire de DEA, Université Paris II, 1989, p.104.

200 Diop, Adrienne, *Op.cit*, p. 100.

201 Loum, Ndiaga, *Op.cit*, p.114.

et une dimension pluraliste rendant ainsi toute possibilité de fraudes quasiment inexistante.

II. La campagne présidentielle de 2000 : Une confrontation entre médias d'Etat et privés

Dire que la présidentielle de 2000 au Sénégal est une confrontation entre les médias d'Etat et les médias privés n'est en rien exagéré. En effet, cette campagne apparaissait, pour certains médias privés comme une sorte de revanche. Le mot même peut apparaître comme un euphémisme. Résistant plusieurs fois à des tentatives de musellement, confrontés à des redevances à un taux qui est des plus élevés de la sous-région, traités d'apprentis sorciers et d'incendiaires, les médias privés ont voulu démontrer l'utilité de leur présence dans le pays. Il ne fallait donc pas lésiner sur les moyens car tout devait être mis en place pour garantir une couverture « parfaite » de la présidentielle. Lorsqu'on parle de revanche, c'est comme si nous accusions la presse privée de parti pris. C'est donc important de bien préciser le fond de notre pensée afin de lever toute équivoque. Nous entendons ici par revanche cette occasion rêvée pour la presse privée de servir de contre-pouvoir en donnant la possibilité aux populations de s'informer autrement, d'être présent partout sur le territoire national pour relayer les informations et d'apporter la preuve, en tant que médias indépendants, que la volonté du peuple a été respectée.

L'ouvrage d'Ibrahima Sarr, *la démocratie en débats, l'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse sénégalaise*, est un véritable compte-rendu de la campagne présidentielle. Pour apprécier le rôle déterminant joué par les médias, nous proposons de revenir, à travers principalement cet ouvrage, sur la manière dont les médias d'Etat et privés ont assuré la couverture de l'évènement.

Si cette campagne apporte la preuve que les contre-pouvoirs existent désormais au Sénégal, elle met également à nu la bipolarisation de la presse sénégalaise, composée d'un côté des médias entièrement sous le contrôle du pouvoir politique et d'un autre des médias qui s'évertuent à peser de tout leur poids dans le champ journalistique pour lui assurer un équilibre. La couverture pluraliste de la campagne présidentielle de 2000 a été possible grâce à l'implication de la presse indépendante. « Alors que la RTS (Radio-Télévision-Sénégalaise) et le quotidien le *Soleil* s'étaient entièrement mobilisés, comme le note Jean François Havard, en faveur du candidat sortant, les médias privés ont largement ouvert leurs colonnes et leurs antennes aux candidats de l'opposition »²⁰².

Dans l'ouvrage d'Ibrahima Sarr, on mesure, à travers les « unes » des journaux de la presse écrite, à travers le lexique et les photographies la manière dont les uns et les autres tentent d'assurer leur mission. Ibrahima Sarr revient amplement sur le *Soleil*, l'organe national dont les « unes » si l'on en croit Sarr, « ne construisent pas une scène de la démocratie »²⁰³. Cet organe ne cache pas sa mission qui est d'être au service du parti au pouvoir. Et c'est à ce titre qu'il battra campagne en faveur du candidat socialiste dont il se charge de vanter les mérites du bilan. Ainsi, le *Soleil* cherchera pendant toute la campagne présidentielle à mettre en relief le candidat socialiste en mettant systématiquement à sa « une » ses qualités de leader et sa popularité. Les photographies mises à la première page du journal reviennent généralement sur ses meetings, les accueils chaleureux auxquels il a eu droit pendant sa tournée à l'intérieur du pays, les bains de foule dans le but de lui construire, comme le souligne Ibrahima Sarr, une « hagiographie » et de le différencier des candidats de l'opposition qui se voient « réserver la portion congrue ». Mais le *Soleil* va surtout insister sur les qualités

202 Havard Jean François, in *Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions, Politique africaine*, n°96, 2005, p.28.

203 Sarr, Ibrahima, *Op.cit*, p. 130.

d'Abdou Diouf qui sont opposées à celles d'Abdoulaye Wade, le leader de l'opposition. Conscient que l'un des plus grands handicaps du candidat du *Sopi* est l'image belliqueuse que lui colle la presse propagandiste de l'Etat, le *Soleil*, multiplia tout au long de la campagne des articles sur le candidat Wade inondés de qualificatifs très peu glorieux. L'ouvrage de Ibrahima nous propose un tableau récapitulatif des adjectifs utilisés de façon récurrente par le journal pendant la campagne; nous en choisirons quelques uns pour démontrer la façon dont ce journal a tenté de réduire les chances de Wade à la présidentielle de 2000. C'est un tableau qui est constitué de deux colonnes, l'une réservée au lexique utilisé pour le candidat Abdou Diouf, et l'autre consacrée à Abdoulaye Wade. Comme le remarque d'emblée Sarr, le lexique consacré à Abdou Diouf est « élogieux » : « chevaleresque, courtois, serein, intelligent, sage, républicain, rassembleur... »²⁰⁴. Tout le contraire pour son rival politique présenté comme : « autoritaire, avide de pouvoir, belliqueux, dangereux, incendiaire, surexcité, machiavélique, séditieux... »²⁰⁵.

Lorsqu'on compare les deux colonnes, le parti pris du journal est flagrant. Le *Soleil* avait clairement pour objectif de détruire l'image d'Abdoulaye Wade. C'est une vieille recette du journal qui a l'habitude de tirer à boulets rouges sur le principal opposant. Mais en 2000, le pluralisme et l'indépendance de la presse privée apparaissaient comme une sorte de rempart pour Wade qui disposait d'autres moyens médiatiques pour échapper à la censure et la diabolisation de la presse dite publique. Face au *Soleil*, des journaux plus libres apportaient l'équilibre dans le débat politique. Des journaux tels que *Sud quotidien*, *Walfadjri* ou encore *Le Matin* ont assuré à l'opposition une couverture de la campagne qui a permis de réduire la force de propagande du Parti Socialiste. Ce

204 *Ibidem*, p. 240 & p.241.

205 *Ibidem*, p. 241.

n'était pas encore l'ère du pluralisme à la télévision comme c'est le cas aujourd'hui, mais les radios privées et la presse écrite indépendante ont considérablement anéanti la portée du discours du *Soleil*, de la radio nationale et de la chaîne publique. La presse privée a mené une guerre contre le diktat idéologique, contre la pensée unique au prix de sacrifices énormes. Les journaux privés ont aussi, de Février à mars, c'est-à-dire du premier au second tour du scrutin participé à la campagne, mais d'une façon différente des journaux d'Etat. Ils ont réussi à lutter contre la confiscation de la parole en ayant des « unes » qui reflètent la diversité d'opinion qui existe dans le pays. *Sud quotidien* par exemple qui pouvait se montrer très critique à l'égard du parti au pouvoir, pouvait également en faire autant à l'endroit de l'opposition. C'est un journal, comme l'écrit Ibrahima Sarr, qui « a bâti sa crédibilité sur la pratique d'un journalisme d'investigation »²⁰⁶. Les « unes » de ce journal pendant la campagne, contrairement au *Soleil*, ne visent pas à idéaliser un candidat, mais à donner une visibilité aux principaux candidats et à chercher un titre accrocheur qui se situe au-delà des idéologies partisans. *Sud quotidien* est à la recherche de « l'évènement »²⁰⁷, sans parti pris avec un travail d'enquête de qualité et « un ton incisif » et « une grammaire de l'anticonformisme »²⁰⁸. Les principaux journaux de la presse privée se sont inscrits dans la même logique. *Walfadjri* est l'un des journaux les plus indépendants du paysage médiatique sénégalais. Ce quotidien d'informations générales couvre de nombreux évènements considérés comme à « risque ». *Walf* se déplace dans les coins les plus reculés du pays pour relayer une information ou couvrir un meeting ou une manifestation politique. Pendant la campagne de 2000, *Walf FM* a multiplié les émissions politiques consacrées à la campagne, a consacré des articles aux principaux candidats et s'est toujours voulu, à

206 Sarr, Ibrahima, *op.cit*, p. 154.

207 *Ibidem*, p.155.

208 *Ibidem*, p. 158.

travers ses « unes », être « la presse des sans voix »²⁰⁹ comme le note Ibrahima Sarr. Avec la présidentielle de 2000, on assiste pour la première fois au Sénégal à une véritable sécurisation du vote. Et c'est grâce, en grande partie, aux médias privés, qui ont dépêché des journalistes dans toutes les régions et quasiment dans tous les bureaux de vote pour diffuser en direct les résultats. C'est l'ère des téléphones portables qui vont jouer un rôle capital dans cette élection.

1. L'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le scrutin de 2000

L'arrivée des nouvelles technologies de communication va apporter un nouveau souffle à la presse sénégalaise. Le métier de journalisme se voit révolutionné avec cette nouvelle technologie qui était au cœur de la présidentielle de 2000 car, l'information était, comme le note Jean François Havard, un « enjeu déterminant »²¹⁰. C'est pourquoi l'évolution des moyens d'informer devait être mise à profit pour éviter de nouvelles contestations postélectorales. La mobilisation des journalistes était au rendez-vous, avant, pendant, et après le scrutin ; ainsi, certains observateurs n'hésitent pas à qualifier l'alternance politique au Sénégal de victoire de la presse privée. Les médias privés, malgré les difficultés rencontrées (le manque de moyens, les pressions et les menaces physiques et verbales) étaient « massivement présents, comme le souligne Jean François Havard, autour des bureaux de vote »²¹¹ et avaient « fait de leurs téléphones cellulaires de véritables armes anti-fraude, annonçant les résultats sur les grandes radios de la place... ». De fait, ils ont rendu possible cette alternance grâce également à « l'appropriation et l'usage des nouvelles technologies de l'information ». L'internet et

209 Sarr, Ibrahima, *Op.cit*, p.167.

210 Havard, Jean François, *Op.cit*, pp.22-46.

211 *Ibidem*

les téléphones cellulaires étaient un phénomène nouveau en Afrique, et cette élection présidentielle était un test pour l'usage de cette technologie qui commençait, à peine à intégrer le champ journalistique africain (Afrique subsaharienne notamment). On peut donc dire que le test est réussi car au Sénégal, sans cette nouvelle technologie, il aurait été difficile pour les médias privés de « sécuriser » le vote. Car, comme on le sait déjà, avant 2000 seule la presse d'Etat était en mesure de donner les résultats à travers ses différentes antennes établies un peu partout à Dakar et à l'intérieur du pays. Or, sa proximité avec le pouvoir politique pouvait laisser planer le doute sur la transparence des résultats. L'année 2000 consacre ainsi la véritable révolution médiatique au Sénégal où on assiste à un changement de régime grâce, en partie, au travail des journalistes et à l'usage des nouvelles technologies de l'information. Ce qu'il faut aussi souligner c'est que si le téléphone cellulaire (le rôle du téléphone cellulaire était beaucoup plus déterminant que celui d'internet peu connu et très peu utilisé et qui ne serait apparu au Sénégal qu'en 1996) a fonctionné comme un « gadget anti-fraude » comme l'écrit Doudou Sarr Niang (*Le Soleil*, n° 9242, 19 mars 2001) c'est parce que l'environnement politique et médiatique y était favorable. Le Sénégal avait déjà amorcé sa révolution médiatique depuis plusieurs années même si les médias d'Etat étaient (et restent encore) sous le joug du pouvoir politique. L'environnement politique comme médiatique était pluraliste et admettait la présence de médias privés indépendants en mesure de défier jusque dans les bureaux de vote le pouvoir politique et ses moyens de propagande. C'est ce qui justifie le constat de Frank Wittmann qui, dans un article, souligne que « Abdou Diouf fut victime de sa propre politique d'ouverture médiatique lors de l'élection présidentielle de 2000 »²¹².

212 Wittmann, Frank, « La presse sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité ». *Politique africaine* 2006/1-N°101, p. 182.

La contribution salubre des médias privés dans le processus de démocratisation du Sénégal pouvait laisser envisager un avenir radieux pour la presse indépendante voire la presse tout court qui fondait beaucoup d'espoir sur le nouvel homme fort du pays, le Président Abdoulaye Wade, libéral ayant participé à l'essor d'une conscience critique²¹³.

2. Le Sénégal sous Abdoulaye Wade (2000-2012) : les médias remodelés ?

Nous précisons d'emblée que notre analyse prendra juste en compte les secteurs dans lesquels les changements apportés par le régime de l'alternance contribueront à créer un nouveau type de journaliste. Nous n'aurons pas donc ici la prétention de faire une étude exhaustive des douze années du régime de l'alternance. Nous nous attèlerons à démontrer, à travers des exemples, que les mutations constatées depuis 2000 dans le milieu médiatique sénégalais ne sont pas le fruit du hasard mais proviennent le plus souvent des choix politiques du parti présidentiel, le PDS. En effet, le parti présidentiel est considéré par de nombreux Sénégalais comme une formation politique ayant un fort penchant pour le pouvoir, prêt à soudoyer même les plus réticents. C'est ainsi que les accusations de corruption se sont multipliées durant tout le mandat de Wade. Et la presse sous Abdoulaye Wade est également marquée par plusieurs scandales financiers et des contraintes à la liberté d'expression. Et pourtant Wade a beaucoup compté, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même, sur les médias privés pour accéder à la magistrature suprême. Sans eux, on ne voit pas comment ce vieil opposant aurait pu réaliser son rêve de devenir président de la République. Mais il se sentait, quelque part, redevable à la presse privée indépendante c'est ce qui justifie le choix porté sur El hadj Hamidou Kassé pour diriger le *Soleil* juste après son élection. Ce dernier qui, au

213 Abdoulaye Wade a été non seulement un opposant tenace mais a aussi créé des journaux qui ont relativisé les informations relayées par la presse d'État. Par ailleurs, il fit partie des promoteurs de la presse privée indépendante.

moment de sa nomination travaillait pour le groupe *Sud communication*, l'un des principaux groupes de presse privés du pays en 2000, est une figure emblématique de la presse indépendante. Du moins au moment où il prenait les rênes du journal d'Etat le *Soleil*. Le président semblait donc décider à rompre avec les « éditoriaux de chapelle ». Toutefois, sa volonté de vouloir tout contrôler freinera sa promesse de renforcer la liberté d'expression des journalistes. L'alternance révèle les paradoxes d'un homme qui a « politisé » tous les secteurs de la société sénégalaise ignorant parfois la raison d'Etat qui aurait commandé un certain sens de la responsabilité. Mais comment un homme qui a passé vingt et six années dans l'opposition et qui a répété à souhait sa volonté de soutenir la liberté d'expression a-t-il été amené à vouloir mettre au pas la presse sénégalaise ? Le problème ne serait-il pas plus profond ? En d'autres termes est-ce que le journalisme sénégalais dans son ensemble était prêt au changement au moment de l'alternance ?

Le Sénégal sous Abdoulaye Wade n'a rien d'un long fleuve tranquille. Qui eut cru, un seul instant que Wade, opposant pendant 26 longues années, multipliant les longs séjours en France, pays de son épouse, plusieurs fois candidat malheureux à la présidentielle, serait vainqueur du second tour du scrutin le 19 mars 2000 ? C'est une issue qui semblait peu probable et rares (mis à part les fidèles parmi les fidèles), sont les Sénégalais qui auraient parié sur sa victoire.

Au moment de l'alternance en 2000, le Sénégal avait fait des progrès importants dans la construction d'un Etat démocratique : pluralisme médiatique avec une liberté de ton qui se heurte certes à un certain nombre de restrictions mais qui est de plus en plus affirmée et portée à la fois par des partis politiques et des journalistes indépendants ; l'existence d'une société civile dynamique réclamant son indépendance vis-à-vis des partis politiques ; l'essoufflement du système de l'Etat patrimonial avec une jeunesse de plus

en plus révolutionnaire et contestataire²¹⁴. Tous les ingrédients d'un dynamisme politique qui installe le Sénégal, entre 2000 et 2012, dans une sorte d'élections permanentes. Jamais le Sénégal n'a été autant « politisé », autant éclaboussé par des scandales politiques dont la presse privée s'est faite l'écho. Il faut dire qu'Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal, est un gros client pour la presse locale qui, fort d'une certaine avancée démocratique, se permet les critiques les audacieuses, ignorant parfois au passage les règles d'éthique et de déontologie, voire les réalités culturelles du pays. Nous reviendrons sur ces douze années de gouvernance tumultueuse, car c'est une période qui marque une certaine révolution au niveau médiatique. Un nouveau type de journaliste apparaît et bouscule certains tabous créant des adhésions mais aussi des incompréhensions, des colères, des agressions (physiques et verbales), des procès et condamnations. C'est donc une période qui met la presse en première ligne, à la « une » on peut dire. Ce sera, pour nous, intéressant de voir la manière dont Wade, malgré lui parfois, a réussi à dynamiser et à éclore davantage la presse jusqu'à en faire un véritable contre-pouvoir.

Jusqu'ici, on voit que la transition d'une presse d'Etat vers le pluralisme médiatique s'est faite au fur et à mesure que le pays renforçait sa démocratie. Nous avons aussi remarqué que depuis l'indépendance du pays, les organes d'Etat sont restés des instruments de propagande à la solde du pouvoir politique. L'alternance introduira-t-elle des changements ?

214 On note une réelle implication des jeunes dans le combat politique à partir surtout de l'élection présidentielle de 1988. Les jeunes étaient au premier rang et commençaient à inquiéter le pouvoir de Diouf qui, d'ailleurs les a traités de « jeunesse malsaine » lors d'un meeting politique à Thiès.

C'est ce que nous proposons d'étudier dans cette seconde partie de notre travail en revenant sur la relation assez complexe entre Wade et certaines institutions voire certains pouvoirs (maraboutique et médiatique notamment).

3. Le vote d'une nouvelle Constitution en 2001

Abdoulaye Wade veut marquer son temps. Il a, en tant qu'opposant, toujours contesté le pouvoir socialiste et ses méthodes de gouvernance. Son empressement à changer de Constitution traduit, quelque part, sa volonté d'effacer l'héritage socialiste. Il veut imprimer ses marques, inscrire son nom dans l'histoire politique sénégalaise et affirmer sa singularité. C'est la première fois depuis 1963 que le Sénégal change sa Constitution bien que celle-ci ait fait l'objet plusieurs fois de révisions. Le Sénégal s'installe ainsi dans une nouvelle république, une république libérale qui se veut plus démocratique, plus libre. Mais dans les faits, nous verrons qu'il y a un certain paradoxe entre la volonté affichée du régime et les pratiques instaurées dès les premières années d'exercice du pouvoir.

C'est le 7 janvier 2001 par voie référendaire que la nouvelle Constitution a été votée avec 94% de oui. Abdoulaye Wade gagne son pari et peut donc « parfaitement » dérouler son programme. C'est lui-même qui en est l'artisan, lui-même qui a rédigé certains passages, choisi ses juristes. Il voulait une loi fondamentale qui reflète sa conception du pouvoir. La Constitution de 2001 semble donc correspondre aux aspirations de son principal instigateur. Mais au moment de son vote, Wade, nouvellement élu, bénéficiait d'un état de grâce qui n'a pas permis de lever certaines équivoques²¹⁵. C'est pourquoi, durant tout son mandat, la Constitution a été sans cesse

215 La candidature de Wade à la présidentielle de 2012 a fait l'objet de plusieurs interprétations juridiques. Des juristes européens et américains ont même été conviés à Dakar par le président Wade pour trancher la question. Et pourtant, la Constitution de 2001 évoque bien la question, mais

convoquée voire révisée pour apporter soit des éclairages soit renforcer un pouvoir. Mais pas seulement.

La Constitution du 7 janvier (ou du 22 janvier) est la quatrième Constitution de la République du Sénégal. Il ne s'agira pas ici de faire une étude exhaustive de ces lois dites fondamentales puisque ce n'est pas l'objet de notre recherche, mais plutôt de voir les changements apportés depuis l'installation de Wade à la tête du pays.

La première Constitution du Sénégal date de 1959 (24 janvier), année où le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali) fondent la Fédération du Mali. Après l'éclatement de la Fédération du Mali, la République du Sénégal vote une nouvelle Constitution le 26 août 1960 qui consacre le régime parlementaire dont l'exécutif est représenté par le Président de la République, Léopold Sédar Senghor et le Président du Conseil, Mamadou Dia. Après leur rupture, le Président Senghor fit voter une nouvelle Constitution le 7 mars 1963. C'est cette dernière Constitution, sans cesse révisée, qui est restée jusqu'en 2001. La Constitution de 1963 consacre le régime présidentiel. Nous avons déjà rappelé le contexte politique dans lequel cette Constitution fut votée et les pouvoirs qu'elle attribua au Président Senghor. Nul besoin de préciser que le contexte de 1963 est différent de celui dans lequel la Constitution du 7 janvier a vu le jour. Le 19 mars 2000, non seulement le Sénégal venait d'élire à sa tête un homme qui se définit comme un libéral et qui a consacré une bonne partie de sa vie à lutter pour la reconnaissance du pluralisme politique et médiatique, mais aussi le pays connaissait désormais une multitude de médias, de syndicats et de partis politiques qui pouvaient constituer de contre-pouvoirs à toute tentative d'hyperpersonnalisation du pouvoir. Mais malgré tout, à y voir de près, la Constitution du 7 janvier 2001 semble accorder plus de pouvoir au

si cette dernière a donné lieu à d'interminables débats, c'est sans doute dû au fait qu'elle comporte des zones d'ombre.

président de la République que celle de 1963, du moins sous Diouf. En 2001, Wade renforce les prérogatives du chef de l'exécutif et, de façon subtile, affaiblit les pouvoirs législatif et judiciaire. La Constitution lui donne désormais le droit, c'est inédit, de dissoudre l'Assemblée nationale. Et c'est surtout la manière de dissoudre qui pose problème puisque, l'article 87 stipule qu'il « peut, après avoir recueilli l'avis du Premier Ministre et celui du Président de l'Assemblée nationale, prononcer, par décret, la dissolution de l'Assemblée nationale ». La Constitution ne donne pas les raisons qui peuvent amener le président de la République à prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Il peut donc clairement disposer comme bon lui semble d'un pouvoir qui joue un rôle central dans un système démocratique. Le contrôle de l'Assemblée nationale par le parti au pouvoir n'est pas certes nouveau au Sénégal où les députés, en général, ne jouissent d'aucune liberté de choix, mais le Président de la République, malgré ses « pouvoirs exceptionnels » (comme le lui accorde la Constitution depuis toujours), ne pouvait dissoudre l'Assemblée nationale. En attribuant à la chambre parlementaire un rôle secondaire, le Président Wade semble quand même dès le début de son mandat donner des signes d'une volonté hégémonique.

Au niveau de la justice également certains articles contenus dans la nouvelle Constitution font grincer des dents. Ceux qui s'attendaient, après l'élection d'un libéral à la présidence de la République, à plus d'indépendance de la justice, déchantent très rapidement. En effet, même si l'article 90 stipule que « les juges ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi dans l'exercice de leurs fonctions », force est de constater que dans les faits cette indépendance ne peut être acquise. Déjà, le Conseil constitutionnel qui est l'un des piliers essentiels de la justice est sous le contrôle total de l'exécutif. C'est le président de la République lui-même qui nomme tous les cinq membres dudit Conseil. Il est vrai aussi qu'une fois élu, le président de la République ne peut écarter leur

mandat mais les nombreux problèmes qu'il y a eus entre l'opposition et le Conseil constitutionnel qui a toujours tranché en faveur du président Wade, montrent que la nomination des membres répond certainement à des critères de fidélité au pouvoir politique. L'ambition hégémonique semble réelle et se manifeste aussi par sa volonté de rester à la tête de son parti.

Nombreux sont les partis politiques et organisations de la société civile qui réclamaient que le président de la République ne puisse pas être en même temps chef de parti. Ils souhaitaient voir un président totalement investi, engagé sur les questions nationales et internationales et non un président au milieu des querelles partisans et politiciennes. C'est toute la symbolique de la charge et une conception orthodoxe de la fonction qui étaient ainsi exigées. Mais là aussi le président Wade refuse de céder ; il décide de s'inscrire dans la tradition politique sénégalaise qui montre depuis Senghor que le président de la République allie souvent les fonctions de chef de parti et de chef de l'exécutif. Il va même plus loin que ses prédécesseurs en le faisant figurer dans la Constitution. On peut considérer que ses prédécesseurs violaient la Constitution car aucune loi ne l'autorisait. Si on s'en limite à ces quelques exemples extraits de la Constitution du 7 janvier 2001, on a déjà les signes d'un président qui se veut fort et qui veut avoir sa mainmise sur tous les autres pouvoirs. La « démocratie » sénégalaise chantée, servie en exemple sera mise à rudes épreuves sous le magistère de celui qu'on appelle aussi maître Wade (il est aussi avocat). Dans l'article de Assane Thiam, « Une Constitution ça se révisé ! Relativisme constitutionnel et l'Etat de droit au Sénégal »²¹⁶, l'auteur qui y reprend une expression prêtée à Me Wade, « Une Constitution ça se révisé », montre à quel point la démocratie sénégalaise peut paraître en « trompe l'œil ».

216 Thiam, Assane, « Une constitution ça se révisé ! Relativisme constitutionnel et l'Etat de droit au Sénégal », *Politique africaine*, n°108, Décembre 2007.

En effet, on note systématiquement le paradoxe entre l'image véhiculée et soigneusement entretenue par les tenants du pouvoir et les réalités internes qui sont parfois aux antipodes de la démocratie. C'est ce qu'Assane Thiam s'évertue à démontrer dans son article qui revient sur les nombreuses réformes constitutionnelles entre 2001 et 2007. Pour l'auteur, le président Wade s'est souvent servi de la Constitution sénégalaise pour régler des comptes. Assane Thiam souligne que « pour le premier des Sénégalais au moins, la règle de droit n'a aucune prééminence. Elle constate à un moment donné la réalité d'un rapport de forces. Si ce rapport de forces change, la règle de droit peut être modifiée »²¹⁷. Il donne l'exemple du président du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CRAES), maître Mbaye Jacques Diop, baron du parti socialiste qui a décidé d'accompagner le Président Wade. Il y a eu un bras de fer entre les deux hommes. En vue de renforcer la popularité de son parti, Abdoulaye Wade cooptait d'anciens leaders du parti socialiste. Attirés par les privilèges du pouvoir et voulant parfois aussi échappés à la justice, certains socialistes n'hésitaient pas à rejoindre le camp présidentiel. C'est ainsi que certains noms très connus au PS, comme Djibo Leyti Kâ, Mbaye Jacques Diop, Iba Der Thiam et d'autres se sont retrouvés aux côtés du Président Wade qui leur avait confié des responsabilités. Mbaye Jacques Diop se voit ainsi confier la présidence du très convoité CRAES. De fait, il devenait la troisième personnalité de l'Etat. Mais quelques malentendus et désaccords entre les deux hommes finissent par convaincre Me Wade de la nécessité de se séparer du Président du CRAES. Cependant, la Constitution ne lui permet pas de démettre ce dernier. Il décide tout bonnement, évoquant des raisons financières, de dissoudre le CRAES pour se séparer de Mbaye Jacques Diop qui a refusé de démissionner. C'est un exemple qui montre les pouvoirs que le président Wade s'est attribués et surtout son rapport à la

²¹⁷ *Ibidem*, p.146.

Constitution qui devient ainsi un simple instrument à la disposition du chef de l'Etat. Toutefois, le président Wade semble tenir à la liberté d'expression puisque dans le titre II de la Constitution intitulé « *Des libertés publiques et de la personne humaine, des droits économiques et sociaux et des droits collectifs* (art.7-art.25) », on peut noter une certaine volonté d'élargir le champ des libertés et un attachement aux principes d'égalité et de respect à la personne humaine. Ainsi, l'article 10 stipule que « *chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public* ».

Nous remarquons souvent au Sénégal que la notion « porter atteinte à l'honneur et à la considération d'autrui » donne lieu à différentes interprétations. Ce qui revient à dire qu'elle est ambiguë. C'est peut être sciemment fait par les auteurs (l'instigateur) pour trouver des prétextes pour limiter, contrairement à ce qui est écrit dans la Constitution, les libertés. Nous verrons quelques exemples de journalistes interpellés pour atteinte à « l'honneur et à la considération d'autrui ». C'est donc pour nous une notion vague qui peut entraîner la condamnation de journalistes même si les conditions de création d'un organe de presse sont facilitées. En effet, l'article 11 stipule que « *la création d'un organe de presse pour l'information politique, économique, culturelle, sportive, sociale, récréative ou scientifique est libre et n'est soumise à aucune autorisation préalable* ». Malgré la volonté d'accaparement des pouvoirs qu'on peut noter à travers certains articles de la Constitution de 2001, le président Wade renforce le pluralisme médiatique, ce qui va engendrer une éclosion des médias privés et en même temps créer certaines dérives qui contribueront à décrédibiliser une partie de la presse privée.

Certes, comme le note Mandiaye Gaye dans son ouvrage, « l'avènement de l'alternance nous a révélé les vrais contours d'un homme...aux engagements démesurés »²¹⁸, un homme imbu de sa personne qui aime le pouvoir, mais il aura aussi permis au Sénégal de renforcer ses contre-pouvoirs avec le pluralisme à la télévision, l'apparition des journaux « people » qui va bouleverser les codes culturels en mettant à la « une » la vie privée des hommes politiques et des personnalités du showbiz. Pour mieux comprendre le dynamisme des médias pendant cette période, il nous semble important de revenir sur les changements aussi bien institutionnels que politiques qui expliquent, en grande partie, ce qu'on peut qualifier de « nouvelle » culture médiatique.

4. Les rapports entre le Président Wade et le « pouvoir » religieux, notamment la Mouridiyya

Arrivé au pouvoir à l'âge de 74 ans, Abdoulaye Wade connaît parfaitement bien l'histoire récente du Sénégal, celle des indépendances. C'est un homme qui a vécu l'époque du président Léopold Sédar Senghor, qui a vu ce dernier gouverner le Sénégal, pays majoritairement musulman. Le président Senghor, en bon politicien, avait compris la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des familles religieuses du pays. Car au Sénégal, depuis très longtemps, ces familles bénéficient d'une estime importante de la part d'une bonne partie des populations qui s'identifient à elles et en font leurs guides religieux. Nous prendrons ici le soin de préciser que par familles religieuses, nous entendons, l'ensemble des représentants des différentes confréries musulmanes qui composent le pays. Ces guides religieux qu'on appelle aussi communément marabouts ne sont pas, quoi qu'on en pense ou en dise, des « citoyens

218 Gaye, Mandiaye, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Banqueroute, corruption et liberticide*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.13.

ordinaires ».²¹⁹ Ils constituent un pouvoir réel qui semble tirer sa légitimité de l'histoire précoloniale mais surtout coloniale du Sénégal. Les fondateurs des confréries musulmanes dont les principales sont la Mouridiyya, la Tidjaniyya, la Khaddriyya...sont les artisans de l'islamisation du Sénégal ; ils ont contribué à propager l'Islam dans un pays, jadis, dominé par des pratiques animistes dont la survivance peut être encore décelée de nos jours. De fait, ils sont considérés comme des « héros », des sauveurs, des « saints » et leurs descendances sont traitées avec déférence. Leur implication dans le jeu politique remonte à la période précoloniale mais les formes varient selon les époques. Comme le remarque Fabienne Samson « *avant l'époque coloniale, les marabouts jouèrent des rôles de secrétaires ou de conseillers auprès des chefs traditionnels puis, dans une seconde période, ils deviennent eux-mêmes des chefs d'Etat suite aux guerres saintes* »²²⁰. Leur présence sur la scène politique ne date pas donc, comme en témoigne cet exemple, d'aujourd'hui ; Mais c'est surtout sous la colonisation, au moment où les premiers autochtones se lancèrent en politique pour succéder progressivement aux députés mulâtres, que leur « implication s'intensifia » et après « l'indépendance du Sénégal, ils nouèrent des liens étroits avec le pouvoir »²²¹. Une ampleur qui s'explique par la proximité qui les lia aux hommes politiques sénégalais d'alors. Lors de la première guerre mondiale, le député Blaise Diagne qui fut chargé de mobiliser des tirailleurs sénégalais (appellation qui en dit peu sur leur composition. Ces soldats venaient des différentes colonies françaises d'Afrique noire), compta sur le soutien des marabouts, dont celui de Touba et de Tivaouane, deux villes qui abritent respectivement au Sénégal la capitale de la Mouridiyya et de la Tidjaniyya. Ce soutien

219 Pendant la campagne présidentielle de 2012, le candidat Macky Sall avait qualifié les marabouts de « citoyens ordinaires », ce qui lui avait attiré les critiques les plus acerbes de la part du camp adverse qui voulait en profiter pour le mettre en mal avec les familles religieuses.

220 Samson, Fabienne, *Les marabouts de l'Islam politique, Le Dahiratoul Moustarchidina Wal Moustarchidaty, un mouvement néo-confrérique sénégalais*, Karthala, 2005, p.182.

221 *Ibidem*, p.184.

fut nécessaire pour constituer les bataillons qui participèrent à l'effort de guerre aux côtés de l'ancienne puissance coloniale. Ainsi, bien avant donc la « décolonisation », les marabouts étaient souvent sollicités par les politiques, ce qui faisait d'eux des acteurs de premier plan et confortait leur leadership. Cependant, leur rôle politique prendra une toute autre ampleur à partir de 1956 qui marque le début « *de l'institution du suffrage universel direct* »²²² comme le souligne Adriana Piga. Avec le suffrage universel direct l'influence des marabouts va apparaître plus visible puisque les *talibés* (disciples), notamment mourides, obéissent généralement à leurs guides. Ils « *suivent fidèlement*, comme le note Adriana Piga, *les directives imparties par les marabouts...* », ce qui va d'ailleurs amener le gouvernement local à « *consentir des financements réguliers aux confréries* »²²³. C'était le meilleur moyen, sans doute, de bénéficier de leur soutien lors d'échéances électorales. Il est souvent difficile, lorsqu'on est étranger à la culture sénégalaise, de comprendre le rapport très complexe entre *talibé* et marabout, rapport qui trouve son origine dans la confiance que le premier accorde au second du fait de ses connaissances coraniques supposées ou réelles et du mythe qui constitue le ciment de cette relation de subordination. En fait pour le *talibé*, le marabout constitue une sorte de relais avec la divinité, c'est celui par qui on passe pour atteindre Dieu ; ainsi, le marabout apparaît forcément comme une personne hors norme, mythique qui doit être au-dessus des autres. La parole du marabout ne saurait donc souffrir d'une quelconque remise en cause, c'est la parole d'un « saint », d'un érudit de l'Islam. L'ouvrage d'Adriana Piga, revient sur les origines de la relation entre *talibé* et marabout. Même si dans toutes les confréries du Sénégal la notion de *talibé* existe, elle revêt sans nul doute un caractère plus particulier chez le mouride beaucoup plus que chez les autres.

222 Piga, Adriana, *Dakar et les ordres soufis. Processus socio-culturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, Paris, L' Harmattan, 2002, p.193.

223 *Idem*.

Fondée par Cheikh Ahmadou Bamba M'backé, la Mouridiyya est l'une des confréries les plus importantes (en terme de fidèles) et les plus influentes du Sénégal. C'est une confrérie très présente dans le milieu wolof (principale ethnie du Sénégal). Elle tire sa force principalement de son fondateur qui a résisté pacifiquement pendant la colonisation française. Envoyé en exil au Gabon par les colons, Cheikh Ahmadou Bamba, comme le rappelle Adriana Piga, a « *jeté les bases culturelles d'une résistance purement idéologique* »²²⁴. En effet, il est d'abord considéré comme l'un des plus grands défenseurs de la Négritude, puis de l'Islam et « *incarnait un symbole d'autonomie et d'altérité vis-à-vis de l'autorité coloniale omniprésente et représentait un point de repère fondamental face à la menace d'occidentalisation* »²²⁵. Cheikh Ahmadou Bamba est donc avant tout un résistant, celui qui a osé défier le colon et refuser sa culture et sa religion. C'est aussi celui qui a le plus contribué à lutter contre l'animisme en milieu Wolof. Les Wolof furent des *Ceddo* (animistes) avant l'implantation de l'Islam et c'est grâce, en grande partie, à Cheikh Ahmadou Bamba dont la confrérie trouve le plus de fidèles chez les Wolof, qu'ils se libérèrent de nombreuses pratiques animistes et épousèrent l'Islam comme religion. Adriana Piga relate la relation entre Cheikh Ahmadou Bamba et un de ses disciples et grand serviteur, en l'occurrence Cheikh Ibra Fall, qui fut un noble issu de l'ethnie Wolof. Si l'on en croit Adriana Piga, la conversion de Cheikh Ibra Fall, symbole du *Ceddo*, à l'Islam grâce à Cheikh Ahmadou Bamba, marque sans doute les débuts d'une relation de confiance entre la communauté Wolof et la Mouridiyya. Le *Njebbel*²²⁶ de Cheikh Ibra Fall, selon Adriana Piga, « *représente pour la faction Ceddo l'acceptation de la défaite et la soumission au parti vainqueur des*

224 Piga, Adriana, *Op.cit*, p.81.

225 *Idem*.

226 Piga, Adriana : « acte de soumission envers son marabout qui, d'un point de sémantique, est uniquement mouride ». *Op.cit*. p.79. C'est l'acte qui consacre l'appartenance à la communauté mouride. Tout *talibé* mouride passe obligatoirement par ce passage qui est une sorte de pacte de fidélité qui lie le *talibé* à son marabout.

marabouts islamiques ». En tous les cas, l'influence des marabouts sur les *talibés* n'a cessé d'augmenter au fil des années et leur a permis d'asseoir leur pouvoir. Le pouvoir du marabout repose indéniablement sur les *talibés* ; plus il en a, plus il apparaît, aux yeux du pouvoir politique, indispensable.

À la fin de la colonisation française, avec l'avènement des hommes politiques sénégalais aux affaires, se développe une relation de clientélisme entre le religieux et le politique « *reposant sur un échange de bons procédés* »²²⁷. Le politique cherchant à massifier son parti ou d'éventuels alliés pendant les périodes électorales et le religieux à se faire construire, généralement, des édifices religieux. Senghor a souvent compté sur le soutien des marabouts musulmans lors d'élections même bien avant qu'il n'accédât à la présidence de la République comme lors des élections de 1951-1952 où le Khalife général²²⁸ des mourides, Serigne Falilou M'backé, a demandé à voter en sa faveur. Durant toutes les années passées à la tête du Sénégal, le président Senghor bien qu'il fût catholique, a bénéficié le plus souvent du soutien des marabouts musulmans. Il menait une politique que nous qualifierons d'intelligente puisqu'il n'a jamais tenté de remettre en cause le pouvoir maraboutique dans un pays fortement ancré dans la mythification du guide religieux. Car le pouvoir maraboutique est une réalité qui ne laisse plus place à aucun doute. Adriana Piga revient, dans son ouvrage, sur deux événements majeurs qui ont marqué l'histoire politique du Sénégal à la veille et aux débuts de l'indépendance. « *Deux grandes crises politiques, l'une en 1958 et l'autre en 1962, (qui) mettent spectaculairement en évidence le pouvoir des marabouts mourides et tidjanes ainsi que*

227 Samson, Fabienne, *Op.cit*, p. 184.

228 Le Khalife général des mourides est le guide suprême des mourides. C'est sa parole qui compte le plus chez les fidèles. Serigne Falilou M'backé était le fils du fondateur de la Mouridiyya, Cheikh Ahmadou Bamba.

leur rôle d'artisans de la stabilité et de la continuité gouvernementales »²²⁹. Il s'agit en 1958 du référendum organisé par la France du général De Gaulle qui demandait à ses colonies d'alors de se prononcer sur leur appartenance ou non à la communauté française. Les marabouts avaient donné des injonctions de vote en faveur du oui qui l'emporta en territoire sénégalais. En 1962, le Sénégal a frôlé, comme nous l'avons déjà souligné, une crise grave. Il s'agit du différend qui opposa les deux représentants de l'exécutif bicéphale, Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia. S'il est difficile de dire que les marabouts ont apporté leur soutien à Senghor, en revanche, il est clair que Mamadou Dia, « *musulman orthodoxe d'obédience tidjane* »²³⁰ à qui on prêtait des intentions de mettre au pas les guides religieux, fut arrêté « *dans l'indifférence et le silence des grands marabouts et disparaît de la scène politique pendant de nombreuses années* »²³¹. Aussi, est-il évident que si les marabouts s'y étaient ouvertement opposés, Senghor n'aurait pas pu facilement « liquider » politiquement Mamadou Dia.

L'intérêt des guides religieux pour la politique s'est également manifesté à travers la création de parti politique. En 1959, Cheikh Ahmed Tidjane Sy, issu de la famille tidjane, fonda le Parti de la Solidarité Sénégalaise (PSS). Il s'opposa pendant une période au Président Senghor avec qui il a eu, parfois, des rapports heurtés. Cependant, ce sont plutôt les khalifes généraux, guides suprêmes des différentes confréries, qui sont les plus craints par le pouvoir politique. Et au moment de son engagement en politique, Cheikh Ahmed Tidjane Sy n'était pas le khalife général des Tidjanes et ne pouvait pas, par conséquent, constituer, pour le pouvoir de Senghor, une menace réelle. Cela ne remet nullement en cause ni son poids, ni sa légitimité encore moins son influence. Mais

229 Piga, Adriana, *Op.cit*, p. 194.

230 *Ibidem*, 195.

231 Diop, Adriana, *op.cit*, p. 195.

la parole du khalife général étant sacralisée, elle a plus de portée chez l'électeur d'où la crainte du pouvoir qui vise à se maintenir le plus longtemps possible et à gouverner dans la stabilité. Le pouvoir politique depuis l'indépendance du Sénégal fait la part belle aux familles religieuses qui détiennent, comme le souligne Alioune Badara Diop, un « *capital symbolique* » légitimé par « *l'histoire et les représentations sociales* »²³². Sous Senghor comme sous Diouf les mêmes procédés clientélistes et de cooptation des foyers religieux et traditionnels ont été utilisés. Et la force du parti socialiste résidait dans sa « *capacité à fédérer les composantes historiques hétérogènes autour d'enjeux économiques et politiques itératifs* ».²³³ Ainsi le marabout semble en tirer profit et l'électeur qui lui obéit fidèlement, comme souvent c'était le cas chez l'électeur mouride, devient, comme le remarque Alioune Badara Diop, l'« otage d'un système social qui étouffe sa subjectivité politique » car « soumis à une forte sujétion religieuse »²³⁴. C'est pourquoi le phénomène du *Ndiggel* (injonction de vote) qui s'inscrit dans la tradition politique sénégalaise et qu'on retrouve même, sous d'autres formes, chez les non marabouts²³⁵ enlève quelque part le statut de citoyen au *talibé* et le réduit à un simple exécutant, inapte à faire des choix porteurs. Mais chez le *talibé* préparé, en amont, à accepter et à légitimer la subordination, l'application du *Ndiggel* se manifeste comme un devoir qu'il a l'obligation d'accomplir. Le *talibé* appartient à un groupe et il ne saurait s'en désolidariser, il y a ainsi « la crainte de la marginalisation et de l'exclusion réservées à tout acteur social s'affranchissant des codes de conduite définis par les lois

232 Diop, Alioune Badara, *Op.cit.*, p.10-11.

233 *Ibidem*, p.11.

234 *Ibidem*, p.12.

235 Certains hommes politiques bénéficient également d'un capital symbolique du fait de leur appartenance à des familles considérées comme « nobles », laquelle fait d'eux systématiquement des représentants légitimes dans leur localité. Même s'ils n'ont pas la même influence que les marabouts, leur légitimité historique acceptée par une frange de la population et leurs moyens financiers font que leurs injonctions de vote sont, généralement, suivies.

sociales »²³⁶. Le politique comprend parfaitement le lien unissant le marabout et le *talibé* qu'il est quasiment dans le besoin de créer une complicité et une proximité avec le premier pour obtenir du second ce qu'il veut, c'est-à-dire son vote. Le président Senghor, l'ayant intégré, avait tissé des relations amicales avec les principales familles religieuses et notamment avec le Khalife général des Mourides de l'époque, Serigne Falilou M'backé. Ce dernier le lui rendait d'ailleurs bien en affirmant constamment son soutien à Senghor. Ce fut, pour Senghor, politiquement rentable car, comme nous l'avons souligné, le *talibé* mouride accorde un respect sans faille à la parole de son guide et l'applique, en général, sans aucune réserve. Le successeur du président Senghor, Abdou Diouf, pour se faire réélire en 1988 lors d'une présidentielle qui s'annonçait très difficile pour son parti, avait sollicité et obtenu le soutien du Khalife général des Mourides d'alors, Serigne Abdoul Lahad M'backé. Ce dernier, « fit savoir aux disciples mourides que ceux d'entre eux qui ne se plieraient pas au Ndiggel (voter Diouf) désobéiraient au fondateur de la confrérie »²³⁷. C'est un appel très fort qui rappelle au *talibé* son pacte d'allégeance, celui-là qui fait de lui un Mouride. Lors de la présidentielle de 1993, Serigne Abdoul Aziz Sy junior, qui n'est pas le Khalife général des Tidjanes mais fait partie des représentants les plus écoutés de la famille, donne une injonction de vote en faveur du candidat socialiste en ces termes : « *celui qui ne vote pas pour Diouf est un imbécile* »²³⁸.

Les divisions au sein de certaines familles religieuses se confirment également pendant l'année 1993 où le « guide spirituel » (nom qu'il se donne lui-même) du mouvement des *Moustarchidina wal Moustarchidaty*, Serigne Moustapha Sy, mouvement sur lequel

236 Diop, Alioune Badara, *Op.cit.*, , p.9.

237 *Ibidem*, p.164.

238 *Idem*.

porte l'étude de Fabienne Samson, choisit de soutenir le candidat du *Sopi*, Me Abdoulaye Wade. Cela montre encore une fois que tous les marabouts ne sont pas systématiquement du côté du pouvoir politique. Serigne Moustapha Sy était impliqué au premier rang dans le combat politique, à l'époque, et participait aux côtés d'Abdoulaye Wade à certaines manifestations pour marquer ses distances avec le président Diouf. C'est d'ailleurs lors d'une manifestation politique interdite par l'Etat en février 1994, que six policiers ont été tués par des individus identifiés comme des *talibés* de Serigne Moustapha Sy. Ce qui avait valu à ce dernier un séjour en prison. Qu'il soit du côté du pouvoir ou de l'opposition, le marabout exerce une influence réelle sur le *talibé* qui lui voue une grande admiration.

On voit clairement le poids des marabouts et leurs rapports aux *talibés* qui constituent, très souvent, la contre partie de l'aide financière reçue par les donateurs de *Ndiggel*.

Ce rappel historique montre que l'implication des marabouts dans les choix politiques au Sénégal est une réalité ancienne. Toutefois, l'alternance politique en 2000 va apporter des changements dans les rapports entre marabouts et politiques.

Me Abdoulaye Wade, un président talibé

Le président Senghor était un catholique ; son successeur, bien que se déclarant musulman, s'est toujours montré à égale distance entre les différentes religions et confréries du Sénégal. Telle est la tradition républicaine sénégalaise et l'héritage senghorien. Mais il y a une telle implication des marabouts dans les décisions politiques qu'on en arrive même à oublier que le Sénégal est un pays laïc avec une communauté chrétienne jouissant, d'un point de vue constitutionnel, des mêmes droits que leurs concitoyens musulmans. Ce constat sera plus visible sous la présidence de Wade que sous ses prédécesseurs. Abdoulaye Wade est un *talibé* mouride, du moins c'est ce qu'il

déclare même pendant les années passées dans l'opposition. Devenu président de la République, il réaffirme son appartenance à la communauté mouride et inaugure une ère nouvelle, celle du président *talibé*. Jusqu'ici confinée dans la sphère privée, la religiosité du Chef de l'Etat est exposée au grand jour. Il commence ainsi son magistère en instaurant une rupture dans la tradition républicaine. Il n'est ni Senghor, ni Diouf. Il se veut singulier et entend bien le démontrer. Dès que sa victoire a été reconnue par son rival Abdou Diouf qui l'appela pour le féliciter, avant même d'être investi, il se rend à Touba, capitale de la Mouridiyya pour raffermir ses liens avec la famille M'backé. Ce déplacement inspira un article du professeur de philosophie, par ailleurs chef de Département de la même branche à l'Université de Dakar, Ousseynou Kane, qui signe dans les colonnes du journal *Walfadjri* ceci :

« ...au lendemain de sa victoire présidentielle, le candidat Wade, non encore investi, s'était précipité à Touba (...). En allant avec autant de précipitation et d'ostentation faire acte d'allégeance ailleurs, c'est comme s'il volait au peuple, qui seul en était l'artisan, sa victoire ; et l'image du futur président accroupi, tête baissée, devant le Khalife, pour pieuse qu'elle fût, avait choqué jusqu'aux plus croyants »²³⁹.

Cette image interprétée de différentes façons selon les obédiences religieuses se répétera plusieurs fois durant toutes les années que Wade a passées à la tête du Sénégal. Certains Sénégalais qui ont combattu le défunt régime socialiste, en voyant le nouvel homme fort du pays s'asseoir à même le sol « pour faire allégeance à son marabout installé sur un fauteuil douillet »²⁴⁰ comme on peut le lire sous la plume de l'ancien journaliste de *Jeune Afrique*, Cheikh Yérim Seck, vont jusqu'à regretter le président Abdou Diouf. Car l'image apparaît, pour un républicain, « dévastatrice pour la suprématie et le prestige de

239 Kane, Ousseynou, in *Walfadjri* du 8 Mai 2001.

240 Seck, Cheikh Yérim, *Op.cit*, p. 129.

l'Etat » poursuit Seck. Mais le président Wade n'en a cure de l'orthodoxie républicaine, il est dans le calcul politique, il pense à ce que peuvent lui apporter les « guides religieux (qui), en raison de l'aura dont ils disposent auprès des populations locales, sont impliqués directement dans les élections (...) au point de donner un *Ndiggel*... »²⁴¹. Cependant, le président Wade ne semble pas prendre en compte l'évolution de la société sénégalaise, ou plutôt l'évolution des rapports entre marabout et *talibé* qui atténue la notion de *Ndiggel*. Les Khalifes généraux des différentes confréries semblent même mieux comprendre les changements et sont, sans doute, plus en phase avec la nouvelle donne sociétale en se gardant de donner des *Ndiggel*, du moins de façon ouverte.

En effet, au moment de l'arrivée d'Abdoulaye Wade à la tête de l'Etat sénégalais, le *Ndiggel* n'était que très rarement donné. Parmi les raisons qui expliquent cette prudence des marabouts, figure en bonne place la reconfiguration des rapports entre *talibé* et marabout. Même si cette dernière ne « traduit pas, comme le remarque Blondin Cissé, une remise en cause de l'autorité des guides confrériques », elle met en avant « l'émergence d'un nouveau type de sujet qui prend conscience du fait que ses intérêts ne recourent pas forcément ceux du Shaykh (guide) »²⁴². Cette prise de conscience du *talibé*, si l'on en croit toujours Blondin Cissé, s'explique par les difficultés économiques qui ont entraîné une crise sociale au Sénégal durant les années 1980-1990. En fait, le *talibé*, notamment mouride, apporte une contribution financière à tous les projets de développement engagés par le marabout et participe également au confort matériel de son guide. Il est donc, avant tout, une source de revenus pour le Shaykh. Mais la conséquence de la crise économique est :

241 Cissé, Blondin, *Confréries et communauté politique au Sénégal. Pour une critique du paradigme unificateur*, Paris, L'harmattan, 2007, p. 41.

242 *Ibidem*, p.345.

« Le réaménagement des rapports entre les populations locales et les autorités traditionnelles. Confrontés à la chute du désengagement de l'Etat-providence, à l'émergence d'un nouveau type de *Shaykh* mondain, profitant ostensiblement des largesses de leurs *talibés* (...), les populations, laissées à elles-mêmes, développent leurs propres stratégies de survie et s'inscrivent dans des processus d'autonomisation croissants et de subjectivation politique »²⁴³.

Comme nous le voyons ici, la prise de conscience est partie du comportement de certains marabouts qui profitent de la soumission aveugle de leurs *talibés* pour en faire des sujets dociles, des *béni-oui-oui*, qui exécutent systématiquement leurs ordres. Ce qui apparaît paradoxal c'est surtout le fait que ce « nouveau » type de *talibé* n'a jamais tenté de remettre en cause le pouvoir maraboutique. Le marabout reste influent, pèse toujours dans les choix politiques mais évite de plus en plus de donner des injonctions de vote. Car l'injonction de vote ne peut plus avoir la même portée au Sénégal dont la société a beaucoup évolué. Les grands marabouts l'ont tellement compris, qu'ils ne prennent plus le risque de voir leur parole défiée. La présidentielle de 2000 témoigne à la fois de la désormais neutralité de certains marabouts influents et de l'inefficacité du *Ndiggel* dans une société sénégalaise en pleine mutation sociale et intellectuelle. Mais en voulant instrumentaliser la question confrérique, le président Wade a montré qu'il n'a pas tiré toutes les leçons du scrutin qui lui a permis de réaliser son vieux rêve de présider aux destinées des Sénégalais. En effet, il semble ignorer que même le « modèle de soumission (n'est plus) acritique »²⁴⁴. Avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'influence de plus en plus croissante de l'Occident et le fossé qui sépare certains *talibés* de leurs marabouts, on

243 *Ibidem* p. 344-345.

244 Cissé, Blondin, *Op.cit*, p.345.

assiste aux débuts d'une conscience critique. Les Khalifes généraux commencent à comprendre que leur proximité avec le politique a un impact négatif sur leur crédibilité. Ils redéfinissent donc leurs rapports avec celui-ci en se montrant méfiants voire distants. La conséquence de ce nouveau rapport entre marabout, ou plutôt grand marabout et politique c'est la « fin » du *Ndiggel*. Les pouvoirs centraux des principales confréries se refusent dorénavant à se prononcer publiquement sur le candidat de leur choix. C'est pourquoi, « malgré ses affiches et proclamations concernant son statut de *talibé* mouride et les moyens importants mobilisés, Abdoulaye Wade n'a pas obtenu du pouvoir central de la confrérie mouride un soutien aussi public et engagé que celui apporté par Abdou Lahad M'backé à Abdou Diouf »²⁴⁵. Il a réussi, malgré tout, à démythifier certains marabouts attirés par l'appât du gain en leur distribuant l'argent du contribuable sénégalais au vu et au su de tout le monde. Il est vrai que ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il a pris une telle ampleur sous Wade que de nombreux Sénégalais en étaient choqués. En rompant avec la tradition républicaine du Sénégal, Abdoulaye Wade a voulu institutionnaliser les « appartenances religieuses »²⁴⁶. Ses déplacements dans la cité religieuse de Touba mobilisait tous les moyens de l'Etat et bénéficiait d'une couverture médiatique sans précédent dans l'histoire politique du pays. Cependant, comme nous l'avons déjà noté, cette publicité n'a pas eu les effets escomptés. Espérant tirer profit de la proclamation de son statut de *talibé*, Wade a multiplié les investissements à Touba, afficher son amitié avec les membres de la famille M'backé et surtout fouler aux pieds le caractère laïc de l'Etat sénégalais que les deux premiers présidents de la République qui l'ont précédé, ont tenté de renforcer en traitant de façon « égalitaire » les différentes confréries et les religions. Car le « souci permanent de

245 Diop, Momar Coumba, *Sénégal (2000-2012), les institutions et les politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala, 2013, p. 46.

246 Diop, Alioune, Badara, *Op.cit*, p. 10.

Wade, comme l'écrit Momar Coumba Diop, a été de tenter, par des mises en scène ou des propos bien réfléchis, de manipuler les dirigeants de la confrérie mouride dans le cadre de son projet hégémonique »²⁴⁷.

La présidentielle de 2012 semble enterrer définitivement l'ère des injonctions de vote des guides religieux. Au second tour de la présidentielle de 2012, le candidat Abdoulaye Wade, confronté à une opposition réunie et soudée, a cru nécessaire de se rabattre sur le soutien de quelques marabouts. C'est ainsi qu'il a entamé une tournée qui l'a conduit chez le guide des *Thiantacounes*²⁴⁸, Cheikh Béthio Thioune, et chez Serigne Modou Kara M'backé. Ces deux guides religieux appartiennent à la confrérie mouride. Cheikh Béthio Thioune n'est pas de la famille M'backé mais doit sa notoriété et sa légitimité à un des fils du fondateur de la Mouridiyya en l'occurrence Serigne Saliou M'backé qui lui a donné le titre de Shaykh (Cheikh) pour récompenser sa fidélité et son dévouement au service de la confrérie. C'est grâce à ce titre qu'il a des disciples. En revanche, Serigne Modou Kara est de la famille et bénéficie de *facto* d'une légitimité en tant que petit-fils de Cheikh Ahmadou Bamba. Là on a d'un côté un représentant des « marabouts périphériques » (Cheikh Béthio Thioune) et d'un autre un représentant des « marabouts centraux »²⁴⁹ (Serigne Modou Kara). Une distinction qui peut apparaître importante comme le remarque Ndiaga Loum dans son article « Sénégal : les leçons d'une alternance démocratique »²⁵⁰. En effet, pour Ndiaga Loum le poids du *Ndiggel* dépend de sa provenance. « Il est évident, écrit-il, que selon que le *Ndiggel* provienne de

247 Diop, Momar Coumba, *Op.cit*, p. 45.

248 Mouvement mouride fondé par Cheikh Béthio Thioune.

249 Loum, Ndiaga, *Les médias et l'Etat du Sénégal : l'impossible autonomie*, *Op.cit*, p.189. Par Marabouts centraux, Ndiaga Loum entend ceux qui tirent leur légitimité de leur appartenance à la famille. Et par marabouts périphériques, ceux qui ne doivent leur position qu'à la proximité qui les lie à la famille régnante.

250 Loum, Ndiaga « Sénégal : les leçons d'une alternance démocratique » *courrier international*, 3 avril 2012.

l'une ou de l'autre de ces sphères (marabouts centraux ou périphériques), il n'a ni le même impact psychologique, ni la même valeur symbolique, ni la même conséquence politique »²⁵¹. Mais tous ces deux guides religieux très médiatiques par ailleurs dirigent des mouvements qui, selon eux, comptent des milliers voire des millions de disciples prêts à obéir, à la lettre, à la moindre demande émanant de l'autorité suprême que représente le guide. Lorsque Wade s'est rendu chez cheikh Béthio Thioune et chez Serigne Modou Kara M'backé respectivement le 16 février et le 11 mars 2012, il a sollicité de façon claire leur soutien pour sa réélection. C'est dans une déclaration dont l'intégralité a été diffusée par la *RTSI* que le guide des *Thiantacounes* a demandé à ses *talibés* de voter massivement pour le candidat du *Sopi*. Si le soutien de Cheikh Béthio est sans équivoque, la déclaration de Serigne Modou Kara est restée, en revanche, ambiguë même si elle semblait être favorable au président sortant.

Ce qui nous semble intéressant ici à noter c'est que malgré l'injonction de vote de Cheikh Béthio Thioune en faveur du candidat Wade, ce dernier a légèrement franchi la barre des 34% quasiment comme au premier tour. Et pourtant le marabout semblait sûr, à travers ses déclarations mentionnant régulièrement ses « millions » de disciples, que son *Ndiggel* allait reconduire Me Wade à l'avenue Roume de Dakar (siège du palais de la République). Certes il y a une surévaluation du nombre de disciples par le guide des *Thiantacounes*, mais en même temps on note chez l'électeur sénégalais, de façon générale depuis quelques années, une prise de conscience qui lui permet de faire la part des choses entre le *Ndiggel* religieux et le *Ndiggel* politique. C'est sans doute ce qui fait dire à l'ancien journaliste-formateur, Abdou Latif Coulibaly, ceci :

251 *Idem*.

« Une des particularités du Sénégal en Afrique noire est que ce pays est profondément marqué par la forte présence du fait et du discours religieux dans la sphère politique. Cependant, l'influence du pouvoir religieux dans le dénouement final des compétitions électorales n'est pas aussi décisive que pourrait le laisser penser la très grande religiosité des citoyens, qui affichent presque tous leur obédience et leur allégeance à une famille ou à une chapelle donnée. Le poids des chefs religieux dans le cours des scrutins électoraux reste assez marginal »²⁵².

Les scrutins de 2000 et de 2012 qui ont montré l'inefficacité du *Ndiggel* politique corroborent les propos d'Abdou Latif Coulibaly et la remarque de Ndiaga Loum. Mais le marabout reste présent dans le champ politique comme l'illustrent les élections législatives de 2012 où les listes présentées par des guides religieux comme celle de Serigne Mansour Sy Djamil, (issu de la famille Tidjane de Tivaouane), celle du Parti de la Vérité pour le Développement (PVD) de Serigne Modou Kara M'backé et la liste conduite par Serigne Khadim Thioune, fils du guide des *Thiantacoune*s, ont eu des scores inédits dans l'histoire politique du Sénégal. Avec la présence des religieux à l'Assemblée nationale, on semble assister à un début de désaveu des partis politiques classiques.

Ainsi, la présence du marabout dans le jeu politique au Sénégal, comme nous venons de le voir, est très ancienne. Elle a revêtu, en revanche, différentes formes et il urge, peut-être, de briser le tabou²⁵³ en posant clairement le débat de son engagement en politique.

252 Coulibaly, Abdou Latif, *Op.cit.*, p.235.

253 Le marabout n'est pas un citoyen ordinaire même si la Constitution sénégalaise le met au même niveau que tous les autres citoyens. On ne peut le critiquer ou l'insulter sans exposer sa vie. Or, les hommes politiques sont souvent traînés dans la boue. C'est toute la question ; quelle place pour le marabout dans le paysage politique sénégalais caractérisé par une liberté de ton assez rare en Afrique ? Il faudra y répondre et pour ce faire, il faut sans doute briser le tabou, c'est-à-dire, la mythification voire la déification du marabout, ou du marabout-politicien.

La gouvernance de Wade est à plusieurs égards marquée par des ruptures. Dans tous les domaines de la société sénégalaise, on peut facilement voir des changements. La corruption a, par exemple, atteint des proportions très importantes.

5. La banalisation de la corruption

Le président Wade a développé des réseaux clientélistes dans quasiment toutes les couches sociales pour renforcer son parti en vue de s'assurer une majorité large. Toutefois, les méthodes de cooptation dont il a usé existent au Sénégal même sous Senghor. Mais à la différence de ses prédécesseurs, le président Wade s'est montré beaucoup plus généreux avec l'argent du contribuable qui a servi davantage de moyen de corruption. L'argent s'est installé au cœur de son pouvoir avec un niveau de corruption jamais égalé. Le président Wade avait la réputation de distribuer facilement des billets de banque ou des mallettes réduisant ainsi de nombreux Sénégalais à chanter ses louanges pour mériter de rentrer dans ses bonnes grâces : artistes, sportifs, marabouts, politiciens...se bousculaient à la cour du « prince ». Troquer ses convictions politiques voire idéologiques était devenu courant. Tous, jouaient le « jeu du prince au détriment de la transparence et de la démocratie idéale »²⁵⁴. Ainsi, des chanteurs de *Mbalax* (musique populaire sénégalaise qui a beaucoup de succès dans le pays. Elle est également très écoutée en Gambie et dans une partie de la Mauritanie) comme Alioune Mbaye Nder, Kiné Lam, ou des rappeurs comme Pacotille lui concoctent des morceaux élogieux vantant ses réalisations. Des lutteurs²⁵⁵ aussi se prêtaient à ce jeu pour bénéficier de son aide financière. Le lutteur Yawou Dial, ne pouvant pas s'imposer

254 Diop, Alioune Badara, *Op.cit*, p. 207.

255 La lutte sénégalaise est considérée comme le sport national du pays. C'est un sport très populaire dans les milieux défavorisés et peut apparaître parfois très violent. Les combats qui opposent deux lutteurs sont rudes. En effet, la lutte avec frappe qui s'est beaucoup développée ces dernières années a permis à de nombreux jeunes issus de la banlieue dakaroise et de l'intérieur du pays d'amasser des sommes importantes.

parmi les grands lutteurs du fait de son poids (léger), a trouvé le moyen de se remplir les poches en faisant du président Wade son marabout²⁵⁶. Cette tendance à se réclamer du camp libéral, se manifestant de plus en plus, va jusqu'à inspirer des « déclinaisons sénégalaises » telles que « gouvernement de l'alternance », « intellectuels de l'alternance », « griots de l'alternance » qui traduisent « une temporalité politique, une séquence historique caractérisée par la prise du pouvoir par un homme et un parti qui entendent imprimer leur marque à l'Etat et aux procédures institutionnelles »²⁵⁷.

On notait à travers ce jeu une banalisation de l'institution que représente le président de la République. Abdoulaye Wade est un homme imbu de sa personne qui se présente volontiers comme le « plus diplômé », le plus « intelligent » de toute la classe politique sénégalaise voire africaine. Il a un rapport au moi/je très étroit. Certains de ses nombreux courtisans qui lui servaient, parfois, de conseillers ou de ministres, l'ont tellement intégré qu'ils en ont abusé. « Le personnel politique qui a été promu à partir de mars 2000, comme le soutient Momar Coumba Diop, a été soucieux, avant tout, de construire et de consolider la base économique de son pouvoir politique »²⁵⁸. C'est un personnel politique dont certains qui se sont retrouvés à des postes de ministres ne devaient leur présence à cette station qu'à leur proximité avec le pouvoir. Car ni leur expérience politique, ni leur parcours professionnel ne justifiaient suffisamment leur subite promotion. C'est ainsi que commencent, en grande partie, la perpétration de la culture corruptive, l'enracinement des pratiques prédatrices qui ont jalonné les douze années pendant lesquelles Wade a exercé le pouvoir. En fait, le président Wade a voulu reproduire les schémas politiques du Parti socialiste qui a gouverné le pays pendant

256 Marabout ici ne renvoie pas au guide religieux. Dans le milieu de la lutte, le marabout c'est celui qui participe, grâce à ses pratiques mystiques supposées ou réelles, aux succès du lutteur. C'était donc une ruse pour juste bénéficier de sa générosité.

257 *Ibidem*, p.207.

258 Diop, Momar Coumba, *Op.cit*, p. 41.

quarante (40ans) ans et qui s'était aussi beaucoup appuyé sur les réseaux clientélistes. C'est dire que la corruption s'inscrit dans la trajectoire politique du Sénégal. Le professeur et chercheur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), Momar Coumba Diop va même plus loin en l'intégrant dans la culture Wolof qui est celle dominante. En effet, pour Momar Coumba Diop, la gestion jugée calamiteuse de l'argent du contribuable à laquelle on a assisté sous Wade trouve son fondement dans :

« Une culture de la corruption bien enracinée dans la société et une conception wolof de la réussite sociale, peu soucieuse de l'origine licite ou non des moyens accumulés. Une culture qui autorise, bien souvent, les détenteurs du pouvoir à piller les ressources et en distribuer ensuite une partie au profit des membres de leurs réseaux de solidarité ou de parenté, ou dans certains, à financer la construction d'édifices religieux »²⁵⁹.

S'il nous est difficile d'affirmer comme le professeur Momar Coumba Diop, que la corruption est « autorisée », en revanche, il apparaît clairement, compte tenu de son niveau élevé et de sa banalisation au Sénégal, qu'elle est tolérée et acceptée. En fait, ceux qui réussissent de façon douteuse exposent sans gêne leurs biens matériels et sont reçus avec tous les honneurs par les familles religieuses. Il existait aussi une culture de l'impunité sous Wade qui corroborait une certaine « institutionnalisation » de la culture de la corruption. Le président Wade a ainsi apporté sa touche personnelle à tous les secteurs en innovant ou en perpétrant des pratiques qui existaient depuis l'indépendance du pays. La plupart de ces changements étaient motivés par son ambition hégémonique qui l'avait poussé à mettre en place « un système de domination dont la logique

259 *Ibidem*, pp. 39-40.

consiste : à renforcer le pouvoir présidentiel grâce à de puissants moyens financiers, de coercition et d'intimidation... »²⁶⁰.

En dépit de son discours sur la démocratie, Me Wade a eu deux mandats (2000- 2007, 2007-2012) marqués par des agressions récurrentes contre des journalistes et contre des leaders politiques ou de la société civile. Talla Sylla, leader du Parti Alliance *Jëf Jël*, a été agressé à coups de marteau par des individus alors qu'il sortait d'un restaurant dakarois la nuit du 5 au 6 octobre 2003. Il s'est très tôt opposé au régime libéral dont il dénonçait les « dérives ». Les commanditaires de cette violente agression, qualifiée aussi de « tentative d'assassinat » par une partie de la presse, qui lui a valu un séjour médical à Paris, n'ont jamais été inquiétés. Et pourtant, tout semble indiquer que c'est le parti présidentiel qui a tout orchestré. À l'occasion du neuvième anniversaire de cette agression, le journal *Le quotidien* avait publié un article intitulé « les marteaux se régalaient » (*Le quotidien* du 5 octobre 2012) qui illustre l'état de l'impunité douze ans après l'installation de Wade à la tête de l'Etat sénégalais. Le 23 juin 2011, lors d'une manifestation organisée par l'opposition et la société civile avec comme slogan « touche pas à ma Constitution », Alioune Tine, président de la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (RADDHO), a lui aussi été violemment pris à partie par des « jeunes, à visages découverts » (*Walfadjri* du 21 juillet 2001), identifiés comme des membres du PDS, parti présidentiel. La presse s'est, en effet, procuré les images de l'agression filmée et photographiée par des journalistes venus couvrir la manifestation. Là encore, les agresseurs courent toujours.

À cela s'ajoutent les arrestations de responsables politiques de l'opposition comme Amath Dansokho ou encore Jean Paul Diaz ou Barthélémy Diaz. L'anéantissement de

²⁶⁰ Diop, Momar, Coumba, *op.cit*, p. 46.

l'opposition par des moyens de musellement dignes des partis uniques fait également partie des méthodes de gouvernance de Me Wade.

Ces exemples constituent, pour nous, des préalables pour comprendre la situation des médias sous le régime de l'alternance. Pendant ces douze (12) années, la presse a été un élément déterminant, un acteur et un témoin de premier plan. L'alternance coïncide avec le « boom » médiatique, l'effervescence de la presse audiovisuelle qui a connu à partir de 2005 un développement continu sans précédent. Pour analyser l'essor des médias privés, il nous semble important de faire un diagnostic des organes étatiques pour voir si l'alternance a permis de rompre avec les vieilles pratiques qui consistent à se soumettre aux pouvoirs publics. Pointée du doigt, mise au banc des accusés par une partie de la population et des leaders politiques qui l'accusent de faire le jeu du pouvoir depuis sa création, la chaîne nationale cristallise, généralement, toutes les critiques. Elle est pour les uns le cheval de bataille infatigable du parti au pouvoir, quel qu'il soit depuis l'indépendance, et pour les autres un outil de propagande dont le programme se résume à « Rien tous les soirs »²⁶¹. Nous verrons donc si l'alternance conforte l'idée d'une chaîne nationale aux ordres des politiques ou endigue le phénomène de la dépendance en attribuant une réelle autonomie aux journalistes des organes publics.

6. Les organes de presse publics sous le régime de l'alternance : au service du peuple ou du parti au pouvoir ?

La formulation « au service du peuple ou du parti au pouvoir » est, pour nous, une façon d'affirmer que les intérêts du parti présidentiel ne recourent pas forcément ceux de la majorité des populations. Il y a très souvent un décalage entre les réalités du pouvoir et

261 « Rien tous les soirs » est un slogan qui reprend les initiales de la Radio, Télévision Sénégalaise (RTS). Ce slogan qui était très en vogue pendant la période de la campagne présidentielle de 2012, traduit le mépris que la chaîne inspire à certains Sénégalais.

celles de l'écrasante majorité de la population. Nous avons constaté que depuis sa création, la chaîne nationale ne rend pas fidèlement compte des réalités du pays. Elle dissimule, truque, masque, embellit, déforme voire transforme, selon les cas de figure qui se présentent à elle, les informations qu'elle est amenée à traiter. Un traitement tendancieux de l'information plusieurs fois dénoncé par l'opposition et la société civile. Abdoulaye Wade, en tant qu'opposant, a subi cette loi de la télévision nationale qui l'a souvent diabolisé. Ainsi, l'élection d'un homme victime de la censure des médias d'Etat suscite des attentes énormes et « pouvait, comme le note Jean François Havard, laisser espérer une consolidation et un approfondissement de (la) dynamique de libéralisation des médias »²⁶².

Dans la nouvelle Constitution, celle de 2001, existe la volonté de renforcer le pluralisme des médias et leur indépendance. Ce souci d'indépendance des médias, surtout les organes publics, se manifeste, dès le début de son mandat, à travers le choix du nouveau directeur général de la Radio-Télévision-Sénégalaise (*RTS*). En effet, Me Wade porte son choix sur Mactar Sylla, journaliste chevronné qui fut directeur de TV5 Afrique. Bénéficiant d'une bonne réputation et d'une expérience professionnelle solide, Mactar Sylla avait, sans doute, la capacité de redorer le blason de la *RTS* en la transformant en une véritable entreprise nationale de presse au service du peuple sénégalais. Telle semblait d'ailleurs être la volonté du président Wade au moment de son arrivée au pouvoir comme le confirme la suppression du ministère de la Communication qui pesait sur les orientations de la chaîne. Mais l'échec de Mactar Sylla à réconcilier la chaîne nationale avec le public sénégalais cache un malaise profond qui empêche la chaîne nationale et les autres organes publics de se détacher du joug des pouvoirs publics. Malgré l'espoir suscité par son arrivée à la tête de la *RTS*,

262 Havard, Jean François, « De la victoire du Sopi à la tentation du nopi », pp.22-46.

Mactar Sylla n'a pas réussi à changer, ou du moins dans la durée, la ligne éditoriale de la chaîne nationale. Mais pourquoi donc la RTS a du mal à faire sa mue ?

6. La Radio Télévision Sénégalaise (RTS), éternelle chaîne de propagande ?

La télévision sénégalaise, à l'instar de nombreuses chaînes nationales africaines, se soumet aux ordres des décideurs politiques. Depuis son avènement en 1973, la chaîne nationale semble avoir pour seule vocation de servir le pouvoir politique. Depuis le président Senghor, elle traîne cette réputation malgré l'évolution de la société sénégalaise et la mise en place d'une politique pluraliste dans les années quatre-vingt (80). Et pourtant la télévision sénégalaise est l'une des plus anciennes du continent. Certes, elle est devenue nationale à partir de 1973, mais sa création remonte au début des années soixante (60). En 1962 avec le soutien de l'Organisation des nations unies pour la science et la culture (UNESCO) et celui du gouvernement canadien, un studio fut installé à Dakar pour accueillir les premiers équipements d'une télévision culturelle et éducative. Conformément à l'accord signé avec l'Unesco le 7 décembre 1963, l'essentiel des programmes de la chaîne qui n'était pas encore nationale, devait être consacré à l'éducation civique et sanitaire. Et deux émissions hebdomadaires sur ces deux thèmes virent le jour aux fins de sensibiliser les populations sur l'importance du civisme et de la santé. C'est la loi 73-51 du 4 décembre 1973 qui crée l'organe pour la radiodiffusion et la télévision sénégalaise (ORTS) après que la chaîne culturelle et éducative née de la coopération entre le gouvernement sénégalais, l'Unesco et le gouvernement canadien cessa ses activités. En fait, de 1969 date à laquelle la chaîne culturelle cessa ses activités à 1972 il n'y avait que la radio au Sénégal. C'est à l'occasion des Jeux Olympiques (JO) de 1972, suivis à Dakar, que commencèrent les premiers programmes d'une télévision nouvellement installée qui sera consacrée nationale par la loi 73-51 de 1973. Mais cette télévision n'avait rien d'une chaîne

nationale puisqu'une infime partie du territoire y avait accès et qu'une bonne partie des émissions étaient importée de France. En 1975, comme le note Tidiane Diop dans son ouvrage « sur les 28 heures d'émissions diffusées chaque semaine, les 60% sont constitués de documentaires, de séries, de films et d'émissions pour enfants, importés le plus souvent de France. Les productions locales qui représentent près de 7heures, portent surtout sur l'information (journaux, interviews) »²⁶³. L'information locale, étant, bien entendu dominée par les activités du parti présidentiel dont la chaîne nationale avait pour mission d'assurer la propagande. Si la ligne éditoriale reste intacte depuis sa création, en revanche, la chaîne va élargir son champ d'action en créant des centres secondaires de diffusion installés dans différentes régions du pays. Après avoir lancé la télévision en couleur en 1982, *l'ORTS* qui jusqu'ici était « un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), devient le 6 janvier 1992, (Loi N°92-02) la société nationale de la Radiodiffusion-Télévision-Sénégalaise (*RTS*) »²⁶⁴. Le changement d'appellation n'aura, par contre, aucun impact sur la ligne éditoriale toujours dominée par les informations favorables au parti au pouvoir. Néanmoins, l'extension de la zone de couverture va évoluer et connaîtra même un nouveau tournant en 1999 avec la création d'une télévision pour la diaspora. « Le 24 septembre 1999, c'est le Chef de l'Etat sénégalais lui-même, Abdou Diouf, qui préside à Paris la cérémonie officielle de réception du signal de la télévision nationale en dehors du pays »²⁶⁵. Ces changements montrent les progrès, au niveau des infrastructures, réalisés depuis l'avènement de la chaîne nationale. Toutefois, l'étiquette de chaîne d'Etat poursuit toujours l'organe national malgré l'évolution de la société sénégalaise. La *RTS* semble

263 Diop, Tidiane, *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone*, Paris, Karthala, 2009, p.192.

264 *Ibidem*, p.193.

265 *Ibidem*, p.199.

condamnée à tresser les lauriers du pouvoir politique. Un rapide survol de ses statuts nous permettra de mieux cerner ce rôle peu reluisant qu'elle joue depuis ses débuts.

L'étude de « l'Article 19 » sur la liberté d'expression au Sénégal intitulée : « La liberté d'expression, un défi pour la démocratie sénégalaise »²⁶⁶, relève certains obstacles à l'indépendance des organes publics, notamment la *RTS*. Elle met l'accent d'abord sur les statuts de la chaîne qui constituent, selon l'étude, un handicap majeur pour les journalistes soucieux de mettre l'éthique et la déontologie au cœur de leur travail. La loi du 6 janvier 1992 (Loi n°12-02 du 6 janvier 1992) assigne principalement deux missions à la *RTS* :

« L'exploitation du service public de la *RTS* » et « le développement de la *RTS* ».

Cependant, la composition des membres du conseil d'administration qui dirige cette entreprise nationale de presse ne permet pas à la *RTS* de mener son travail en toute objectivité. Parmi les douze membres qui composent le conseil d'administration, on note la présence d'un représentant de la Présidence de la République, d'un représentant de la Primature, d'un représentant du ministère des Finances, d'un représentant du ministère de la Communication et d'un représentant du ministère de l'Industrie. Une omniprésence des pouvoirs publics qui ne facilite pas la tâche aux journalistes qui peuvent se sentir envahis voire contrôlés. Le contrôle se justifie également par le choix des directeurs généraux qui, généralement, affichaient leur proximité avec le pouvoir. C'est pourquoi, la nomination de Mactar Sylla avait été accueillie positivement par de nombreux professionnels des médias qui considéraient que c'était un choix qui consacrait la rupture et augurait des lendemains meilleurs à la *RTS*. Le président Abdoulaye Wade a voulu donner des gages au monde des médias qui lui a permis, en grande partie, de

²⁶⁶ Article 19, « La liberté d'expression, un défi pour la démocratie sénégalaise », Janvier, 2007, Londres.

s'installer à la tête du pays en choisissant un homme politiquement « neutre » pour diriger la *RTS*. Mais les calculs politiques vont rapidement prendre le dessus et le président Wade se sépare de Mactar Sylla qui avait, à travers divers programmes, comme le Smart 21, entamé des réformes pour libéraliser la chaîne nationale et accentuer son extension. Sous la direction de Mactar Sylla, on commençait à voir à l'antenne de la télévision nationale une certaine liberté de ton, jadis considérée comme un crime de lèse majesté à l'endroit du Chef de l'Etat. Il se refusait lui-même, comme il le souligne dans un entretien avec le journaliste de la *RTS*, Issa Thioro Gueye, à utiliser « pendant (son) mandat le terme de Radiodiffusion-TV d'Etat par philosophie, conviction et ligne de conduite »²⁶⁷. Mais son départ renouera la *RTS* avec ses vieilles pratiques, c'est ce qui fait dire à Emile A. Tozzo dans son article « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen »²⁶⁸ qu'au « Sénégal, la liberté de ton réelle des médias publics n'a duré que dix huit mois après l'alternance. Le limogeage en septembre 2002 du directeur général de la *RTS*, Mactar Sylla, a sonné le glas de la liberté éditoriale »²⁶⁹.

Si on jette encore une fois de plus un regard sur l'ouvrage du journaliste de la *RTS*, Issa Thioro Gueye, il apparaît que c'est le refus de la soumission qui serait à l'origine du limogeage de Mactar Sylla. Même s'il n'existe pas d'explication officielle, tout semble indiquer que c'est sa volonté de rompre avec la ligne éditoriale traditionnelle qui est à l'origine de son éviction. Un reportage faisant allusion à l'existence de la famine au Sénégal diffusé par la *RTS* et les critiques émanant de l'opposition qui passent désormais au petit écran reviennent souvent parmi les causes de la mise à l'écart de Mactar Sylla.

267 Gueye, Issa Thioro, *Op.cit*, p.110.

268 Tozzo, Emile, A , « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen », *Politique africaine*, n°97, mars 2005.

269 Tozzo, Emile, A. *Op.cit*, p. 104.

Ce dernier livre, dans l'ouvrage d'Issa Thioro Gueye, un témoignage assez édifiant sur sa conception du service public. En effet, il estime que le « service public, (notre métier) exige un traitement équitable de tous les acteurs, leur libre expression »²⁷⁰. Or, la *RTS* a une toute autre tradition, une ligne éditoriale qui vante les mérites du pouvoir et diabolise l'opposition. Vouloir rompre avec cette tradition, exige une indépendance totale, ce qui, évidemment, n'était pas le cas. Non seulement la *RTS* dépend financièrement de l'Etat, mais est aussi, à travers ses statuts, sous contrôle total de celui-ci. Il faut juste rappeler que la *RTS* est une société publique qui a un seul actionnaire, l'Etat, qui détient la totalité du capital de l'entreprise. Il lui est donc difficile de se départir de la tutelle du pouvoir exécutif. Car, comme le rappelle Jean Nouailhac, « être libre d'écrire, de lire, de montrer suppose d'être indépendant des pouvoirs économiques et politiques en place... »²⁷¹.

En venant à la *RTS*, Mactar Sylla avait pourtant, comme il le reconnaît lui-même, « la forte conviction, connaissant le président Wade, ses convictions en matière de démocratie et de liberté d'expression, que nous allions passer d'une radio-TV d'Etat à une radio-TV de service public »²⁷². Une conviction qui s'est donc avérée fautive et qui constitue une preuve de plus de la complexité de Me Wade et du désir de son parti de mettre sous tutelle la *RTS*. Parce que c'est surtout, d'après le témoignage de Mactar Sylla, les fréquentes pressions des proches de Me Wade qui ont fini par lui coûter son poste. Ces derniers lui auraient reproché son indépendance et auraient admis difficilement, si l'on en croit toujours l'ancien directeur de la Télévision sénégalaise,

270 Gueye, Issa, Thioro, *Op.cit*, p. 110.

271 Nouailhac, Jean, *Les médiacrates. Enquêtes sur une profession au-dessus de tout soupçon*. L'Archipel, 2008, p.75.

272 *Ibidem*, p.110.

qu'il ne soit pas « un béni-oui-oui » et qu'il n'accepte pas d'être mené « par le bout du nez »²⁷³.

En tous les cas, le choix de son successeur dont la « seule ambition, comme l'affirme Issa Thiore Gueye, est de rendre visible l'action présidentielle »²⁷⁴ vient confirmer ces propos. Pour remplacer Mactar Sylla, Me Wade fait appel à un homme politique issu des rangs de son parti, le PDS, en l'occurrence Abdou Khoudoss Niang. En choisissant ce dernier qui fait partie des membres du bureau de son parti pour diriger la *RTS*, le président Wade perpétue la politisation des organes nationaux de presse. Tout comme la chaîne nationale, la radio et les journaux publics dont le principal, *le Soleil*, se sont ainsi mis au service du parti présidentiel. Mais l'allégeance de la chaîne nationale est plus marquée que celle des quotidiens *le Soleil* et l'Agence de presse Sénégalaise (*l'APS*). Sans doute parce que le rôle de propagande de la télévision est plus important. Il semble que ce n'est pas la seule explication si l'on en croit Ndiaga Loum. Dans son article intitulé « les médias sous Abdoulaye Wade : entre contrôle et défiance »²⁷⁵, Ndiaga Loum part d'abord d'un premier constat : « le contrôle des médias d'Etat s'est maintenu sous l'ère Wade »²⁷⁶. Néanmoins, contrairement à la *RTS* qui semble totalement assujettie au pouvoir libéral, *Le Soleil*, selon lui, a fait des progrès. Cette affirmation est le résultat d'une enquête faite auprès des agents du journal, des « professionnels » (selon les termes de Ndiaga Loum) qui ont perçu l'alternance comme une « délivrance »²⁷⁷. En effet, dans une interview parue dans *Walfadjri* en mars 2000 (In *Walfadjri* n°2407, 22

273 *Ibidem*, p.112.

274 *Ibidem*, p.112.

275 Loum, Ndiaga, « Les médias sous Abdoulaye Wade : entre contrôle et défiance », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le sopi à l'épreuve du pouvoir* sous la direction de Momar Coumba Diop, *Op.cit*, PP 591-623.

276 Loum, Ndiaga, « Les médias sous Abdoulaye Wade : entre contrôle et défiance », P 592.

277 *Ibidem*, p. 593.

mars 2000), deux journalistes du quotidien *Le Soleil*, Djib Diédhiou et Modou Mamoune Faye, manifestent leur joie de voir se réaliser enfin l'alternance au Sénégal. De cette interview, ressort leur vœu de se libérer des contraintes du pouvoir. Ils semblent même sûrs d'avoir retrouvé toute leur liberté de journalistes en déclarant que « rien ne sera plus comme avant. *Le Soleil* n'aura plus de pesanteur dans la ligne rédactionnelle »²⁷⁸. Et il y a eu des changements même si on ne peut pas affirmer que le journal a mis fin aux « éditoriaux de chapelle ». Ces changements sont l'œuvre des professionnels de la maison qui ont exigé, avant même l'arrivée de Wade au pouvoir, plus d'objectivité à leur direction. Ainsi, « en 2000, entre les deux tours, la section Synpics du *Soleil* avait sorti une déclaration pour dénoncer le parti-pris manifeste de leur organe en faveur du candidat socialiste »²⁷⁹. L'enquête de Ndiaga Loum nous montre qu'il y a eu de la résistance interne, de la « défiance » pour reprendre son expression. Une des raisons qui pourraient justifier cette défiance de journalistes du *Soleil* qui se démarquent de leur direction « qui mène, comme le note Ndiaga Loum, le combat des gouvernants »²⁸⁰, c'est son « autonomie » financière. En fait, *le Soleil* serait moins dépendant de l'Etat que la *RTS*. Du moins c'est ce qu'affirme le journaliste Amadou Fall. Ce dernier, en réponse à une déclaration d'Abdoulaye Wade qui menaçait en 2000 de fermer *le Soleil* le temps d'apporter les aménagements nécessaires pour sa restructuration, avait fait paraître un article dans le même journal pour porter à la connaissance du nouvel élu, le président Wade, que le journal doit sa survie non pas aux financements de l'Etat mais à des « prêts importants contractés auprès des banques et de partenaires suédois »²⁸¹. L'article d'Amadou Fall, « *Le Soleil*, dernier né d'Egypte ? »²⁸²

278 Interview parue sur *Walfadjri* N°2407, 22 mars 2000.

279 Loum, Ndiaga, « Les médias sous Abdoulaye Wade : entre contrôle et défiance », p. 598.

280 *Ibidem*, p. 594.

281 *Ibidem*, p. 596.

tentait de dissuader le chef de l'Etat sénégalais de mettre ses menaces à exécution. Le candidat Wade trouvait que le journal était trop inféodé au système socialiste, il fallait donc des réformes pour le rendre objectif et indépendant. Seulement après son élection et malgré les quelques évolutions notées, *Le Soleil* a, sous Wade, eu une ligne éditoriale orientée.

L'alternance politique en 2000 n'aura donc pas réussi à instaurer une culture démocratique dans les organes publics. Ces derniers qui sont de simples outils de propagande restent ainsi fidèles à leur tradition malgré le contexte pluraliste dans lequel ils évoluent. La prépondérance du pouvoir exécutif s'illustre par la couverture des déplacements du Chef de l'Etat. En effet, le 20 heures de la RTS ressemble, très souvent, à un meeting politique du parti présidentiel. Il est fréquent de voir, au journal télévisé de 20 heures qui peut durer une heure de temps, les déclarations du président de la République, ses audiences, ses déplacements prendre les vingt premières minutes. Les activités du président de la République et du gouvernement occupent l'essentiel du journal. En 2003, Jacques Habib Sy a dénoncé dans son ouvrage intitulé *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*²⁸³ l'hégémonisme à la télévision nationale du système Wade. Son enquête révélait à l'époque que le régime de l'alternance avait fait main basse sur le 20h de la RTS car selon son étude, le journal télévisé confirme que la RTS est une télévision d'Etat qui s'occupe d'abord de l'image du président de la République. Cette pratique existe depuis Senghor, mais avec l'alternance l'espoir était permis de voir enfin une télévision nationale respectueuse des règles de jeu démocratiques. Or, les partis d'opposition étaient obligés de se rabattre sur les antennes concurrentes de la RTS pour couvrir leurs manifestations qui ne sont traitées que de façon marginale et brève par les

282 Le 6 avril 2000.

283 Sy, Jacques, Habib, *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Editions Aide transparence, 2003.

organes publics. Et pourtant, même les événements qui sont censés relever de la vie privée du chef de l'Etat passent à l'antenne. C'est le cas de ses nombreux déplacements à Touba, la capitale de la Mouridiyya. Personne ne lui dénie son droit de rendre visite à son marabout. Mais était-il nécessaire de mobiliser tous les organes de presse publics pour couvrir le déplacement d'un *talibé*, fût-il le Chef de l'Etat ? En dehors des événements religieux comme le grand Magal de Touba qui est un événement qui a toujours bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle, nous ne pensons pas que cela soit nécessaire. Il y a des événements religieux qui ont toujours enregistré la présence de l'Etat sénégalais, c'est une tradition politique et le grand Magal de Touba tout comme le Gamou de Tivaouane en font partie. Y voir des représentants de l'Etat, même le président de la République, semble être un devoir lorsqu'on connaît la sensibilité de la question religieuse au Sénégal. Cependant, les déplacements privés couverts par les médias publics sont à mettre sous le compte d'un abus de pouvoir qui maintient la *RTS* dans un rôle de propagande. Car la croyance personnelle du président de la République, comme s'en indigne l'ancien journaliste sénégalais de *Jeune Afrique*, Cheikh Yérim Seck, « relayée par la télévision nationale à des fins de propagande » ne se « limitait pas à l'intimité »²⁸⁴. Sous Wade, de nombreuses traditions républicaines sont bousculées et la *RTS* qu'il condamnait avant d'accéder au pouvoir, a servi ses ambitions hégémoniques. Même les séances de *Kassak* (chants traditionnels réservés aux nouveaux circoncis ou initiés) organisées à la salle des banquets du palais présidentiel, le 13 octobre 2011, ont fait l'objet d'une couverture médiatique. C'est dire que la *RTS* suivait à la lettre les caprices d'un homme qui s'est, parfois, cru dans une cour royale entouré de ses sujets et courtisans.

284 Seck, Cheikh Yérim, *Op.cit*, p. 129.

Les organes publics et notamment la *RTS* continuent leur long cheminement avec les pouvoirs publics. Cette mise au pas des organes nationaux par le pouvoir exécutif est, comme nous l'avons vu, le résultat d'un ensemble de processus mis en place par l'Etat pour contrôler leur fonctionnement. D'abord, les statuts de la *RTS* qui ne favorisent pas leur indépendance, constituent un obstacle majeur. Puis, le financement de l'Etat qui est un moyen de les maintenir sous tutelle. Et enfin, l'absence d'une réelle volonté politique depuis Senghor qui fait que, chaque régime malgré les bonnes intentions affichées, finit par se convaincre de la nécessité de politiser la chaîne nationale. Le président Wade sur qui reposaient beaucoup d'espoir pour son rôle dans l'essor des médias privés et son combat pour l'instauration du pluralisme politique, a, malgré des débuts prometteurs, maintenu la politisation des médias publics. C'est donc à un éternel recommencement auquel on a assisté pendant les douze années de pouvoir de Wade qui confirme ces propos d'Alioune Badara Diop : « le phénix socialiste renaît de ses cendres sous les traits d'un phénix libéral »²⁸⁵. S'agissant des organes publics, on peut dire que c'est bien le cas, ou du moins sur plusieurs points.

Mais on ne saurait réduire l'alternance politique au mimétisme politique ; ce serait ignorer les changements, dont certains ont été évoqués, volontairement apportés par le nouveau régime ou qui sont la conséquence des nombreuses mutations politiques et sociales à la fin des années quatre-vingt-dix (90) et depuis l'année 2000.

Toujours dans le domaine des médias, force est de reconnaître que depuis l'alternance politique au Sénégal, l'explosion des journaux privés et audiovisuels ainsi que le renforcement du pluralisme ont connu une courbe ascendante. Même la *RTS*, malgré sa ligne éditoriale, n'a pas échappé à ce développement quantitatif de la presse. En effet, la

²⁸⁵ Diop, Alioune Badara, *Op.cit*, p. 10.

RTS a renforcé sa présence sur le territoire national en créant une seconde chaîne, la *RTS2*, et a mis en place des chaînes régionales à Ziguinchor(en Casamance, *RTS Ziguinchor*) et à Tambacounda. Mais depuis 2005, date à laquelle la première chaîne de télévision privée a vu le jour au Sénégal, la télévision nationale a perdu le monopole de l'écran. Et aujourd'hui le pays compte pas moins d'une quinzaine de chaînes de télévision privées qui ont transformé le paysage médiatique sénégalais. D'énormes mutations sont notées dans le monde des médias au Sénégal depuis l'alternance. Ces changements, même s'ils s'inscrivent, en grande partie, dans le processus démocratique du pays, sont aussi le fait d'un contexte politique nouveau, favorable à l'explosion médiatique. Nous avons rappelé, ci-dessus, les rapports entre le président Wade et le pouvoir maraboutique, la pérennisation et l'intensification de la culture de la corruption et la banalisation de certaines institutions ; tout ceci constitue le socle sur lequel repose la nouvelle orientation médiatique caractérisée par une forte tendance à la « peopolisation ».

L'avènement des journaux « people »

L'évolution de la presse privée sénégalaise va connaître un nouveau tournant à partir de 2000. L'alternance change ainsi radicalement les habitudes médiatiques sénégalaises en ce sens qu'elle donnera naissance à des journaux qui vont exceller dans l'art de transcender les codes culturels. Les journaux traditionnels d'information générale vont subir la concurrence très sérieuse des journaux dits « people » qui ont rapidement conquis les lecteurs. C'est le journal *Le Populaire* surnommé *Pop* qui, dans sa première édition en 1999, avant l'alternance donc, rompt avec la pratique journalistique sénégalaise. En fait, les journaux traditionnels n'évoquaient que très rarement les faits divers liés au sexe. Les thèmes qui ont valu à ces journaux le succès qu'on leur attribue sont généralement la politique et l'économie. Les sujets liés au sexe étant considérés

comme tabous occupaient, jusqu'ici, une place marginale dans le traitement de l'information. Aussi, *Tract* en 2000, *Frasques*, *Mœurs*, *Scoop*, *Le Volcan* en 2001, *Révélation*s en 2002, *Nuit et jour*, *Thiof*, *l'Actuel* en 2003 ou *Teuss* et *Rac Tac* en 2006 font-ils leur apparition sur la scène médiatique sénégalaise et relèguent-ils au second plan des journaux qui avaient bâti leur réputation sur le professionnalisme. Les premières années de parution de ces journaux sont couronnées de succès, grâce, en partie, à deux faits soulevés dans un article de Moussa Paye. Ce dernier, souligne que, « contrairement à la presse d'information générale et aux organes des partis traditionnellement connus, elle (la nouvelle presse), exalte les faits divers liés au sexe, au crime, à la déviance qu'elle relate »²⁸⁶. En effet, dès les débuts de l'alternance politique, on assiste aux premiers signes d'une nouvelle « caste » d'hommes politiques ayant un goût prononcé pour les biens matériels. Ils se lancent ainsi dans une sorte d'« exhibition » de leurs fortunes acquises en peu de temps et certains d'entre eux adoptent des comportements qui vont contribuer au succès des journaux « people ». En fait, des pans entiers de la vie de ces politiques sont exposés par d'abord eux-mêmes qui se plaisent à présenter leurs villas, leurs voitures de luxes ou leurs femmes. Des signes d'une nouvelle bourgeoisie qui font de la politique un moyen d'ascension sociale. En voulant vivre comme des stars, ces riches de l'alternance ont créé des paparazzis qui relayent régulièrement les images et les informations qui suscitent le plus de curiosité chez les lecteurs. Les journalistes de la presse populaire ne s'intéressent pas à l'aspect politique, ils regardent chez le politique tout ce qui fait vendre chez une star par exemple. Le look, les fréquentations, les problèmes de couple sont portés à la connaissance de leurs lecteurs qui en sont friands. Aux questions politiques succèdent désormais les « titres agressifs en caractères gras, (les) grandes photos et photomontages

286 Paye, Moussa, « La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de la presse », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, sous la direction de Momar Coumba Diop, Op.cit, p. 627.

présentant des femmes dénudées, ou dessins satiriques en langue Wolof... accompagnés par des nouvelles sensationnelles, des reportages, des portraits ou des interviews »²⁸⁷. Les couches moyennes qui sont généralement les lecteurs de la presse populaire et qui, autrefois, sous les régimes précédents où la presse privée « censurait » ce genre de sujets, ne se contentent plus de rumeurs concernant la vie privée de leurs dirigeants. La presse « people » se charge désormais de leur « vendre » la face cachée des personnalités politiques et des stars du showbiz. Mais les journaux « people » ne s'intéressent pas toujours aux personnalités politiques et du showbiz, ils relatent également toute sorte de faits divers. L'étude de Khoudia Diop²⁸⁸ a recueilli des témoignages éloquentes sur les motivations de certains promoteurs de ces journaux. L'entretien de cette dernière avec Pape Daouda Sow, responsable de *Mœurs*, justifie les choix du journal. « Ce qui est bon, avoue Pape Daouda Sow, ne nous intéresse pas car les gens feront tout pour le conserver ». Il ajoute : « Nous (le journal *Mœurs*) utilisons le langage de la jeunesse, des bars, des prostitués, des Grand-Place, en un mot de la société sénégalaise. Les Sénégalais aiment le sexe et cela c'est mon meilleur marketing... »²⁸⁹.

Une ligne éditoriale décriée par les défenseurs de la presse d'informations générales mais revendiquée par les promoteurs des journaux « people » comme on le voit ici dans les propos du responsable de *Mœurs*.

L'autre fait soulevé également par Moussa Paye c'est le prix de ces journaux. Evoluant dans un contexte de concurrence marqué par la raréfaction des moyens financiers, le niveau relativement bas du pouvoir d'achat, les promoteurs de ces journaux décident de

287 Wittmann, Frank, « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, 2006/1-N°101, Karthala, 2006, p.182.

288 Diop, Khoudia, « Les enjeux et les perspectives du développement de la presse dite *populaire* au Sénégal : Ethique, déontologie et public » Mémoire d'Etudes pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées des SIC », CESTI, 2002.

289 *Ibidem*, p.27.

fixer le prix à 100 FCFA (0,15cts d'euros). L'alternance promeut ainsi la presse populaire, celle qui « coûte 100 FCFA et qui est largement diffusée ».²⁹⁰ C'est une presse dont le dynamisme se mesure aussi bien par le nombre important, « une vingtaine de quotidiens et autant de magazines hebdomadaires »²⁹¹ que par les tirages. Créé par Pape Daouda Sow en 2001, l'hebdomadaire *Mœurs*, passe en l'espace d'un mois d'un tirage de 3000 exemplaires à celui de 40000. Il en sera également de même pour le *Populaire* qui passe d'un premier tirage de 3000 exemplaires à 32000 en quelques années. *Frasques*, noue, lui, rapidement avec le succès avec un premier tirage de 20000 exemplaires. Des chiffres qui montrent l'intérêt qu'accordent bon nombre de lecteurs aux faits divers qui occupent l'essentiel des informations relayées par ces journaux. Ces sujets qui font le succès des journaux populaires à 100 FCFA sont traités de façon marginale, comme nous l'avons souligné, par la presse privée dite traditionnelle, celle qui est, en très grande partie, l'artisan de l'alternance. L'éclosion de la presse populaire va participer à la création d'emplois puisque de nombreux jeunes sortis des écoles de formation en journalisme vont trouver leur premier emploi dans ces différents organes. Ce nouveau secteur, si l'on en croit Moussa Paye, emploie plus « d'un millier d'agents, sans compter les structures annexes qui utilisent autant de vendeurs du secteur informel à Dakar et sur tout le territoire national, lesquels viennent s'ajouter aux propriétaires des kiosques à journaux contractuels de l'Agence de distribution de presse (ADP). »²⁹². Les entreprises d'imprimerie profitent aussi du succès de la presse populaire ; c'est le cas de l'Imprimerie Tandian et de la Société sénégalaise de presse et de publication (SSPP) qui fait les tirages du journal d'Etat, *le Soleil*, mais aussi ceux d'organes privés comme le *Scoop*. Il faut souligner la précarité de ces

290 Paye, Moussa, *Op.cit*, p. 627.

291 *Ibidem*, p.628.

292 *Idem*.

emplois dont certains ne durent pas plus de six (6) mois. La plupart de ces journaux populaires vont rapidement disparaître des kiosques. Les journaux privés sénégalais sont connus pour leur existence éphémère. Ceux d'entre eux qui ont résisté aux difficultés économiques et aux problèmes liés à la justice sont très rares. Il s'agit principalement de deux organes sur lesquels nous nous sommes longuement penchés, *Walfadjri-l'aurore* et *Sud quotidien*. Ces deux symboles de la presse écrite privée sénégalaise doivent leur longévité à leur organisation et à leur capacité de maintenir leur indépendance et leur professionnalisme quel que soit le régime en place. Ils ont su faire preuve, plusieurs fois, d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. D'ailleurs bon nombre de journalistes de *Sud quotidien* avaient claqué la porte des médias d'Etat pour rejoindre le secteur privé. Le pari était quand même risqué lorsqu'on connaît la précarité de l'emploi qui caractérise depuis toujours les entreprises privées sénégalaises. Mais en faisant ce choix, ils avaient foi en leur métier, ils avaient, comme le rappelle Moussa Paye, de « l'engagement syndical et professionnel ». ²⁹³ Or, la presse écrite sénégalaise doit relever trois défis selon le journaliste-chercheur Frank Wittmann dans un article intitulé : « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité » ²⁹⁴. Celui de la professionnalisation, celui de la liberté d'expression (pas assez complète) et les problèmes économiques. La plupart des journaux populaires n'ont pas été en mesure de relever ces défis d'où leur disparition éphémère du paysage médiatique sénégalais. Il faut aussi souligner qu'en voulant recruter des journalistes bon marché, les journaux populaires n'ont pas misé sur la qualité. Certains journalistes même ont, soit, été formés sur le tas, soit, sur le tard. La conséquence majeure de ce recrutement, ce sont les nombreux problèmes de justice auxquels ces entreprises de presse ont dû faire

293 *Ibidem*, p. 625.

294 Wittmann, Frank, « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, n°101, 2006.

face. Mais avant d'aborder la question cruciale de la justice ou plus précisément des rapports entre presse privée et justice dans un pays comme le Sénégal qui, bien que considéré comme l'une des rares démocraties en Afrique, n'en demeure pas moins un pays du Tiers du Monde avec un niveau de corruption avancé, nous nous intéresserons au développement de la télévision dans le pays.

Aujourd'hui le pluralisme des médias au Sénégal est une réalité. En effet, la presse d'Etat a perdu son monopole bien que sa présence sur le territoire se soit renforcée depuis l'alternance. Une perte de monopole au profit des médias audiovisuels privés qui lui mènent une concurrence sans précédent.

III. Le Sénégal et ses télévisions

Nous reprenons ici quasiment l'intitulé de l'ouvrage d'André-Jean Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*. Ouvrage dans lequel Tudesq revient sur les origines de la télévision en Afrique noire et les péripéties qui ont accompagné son développement. Educative et civique au départ, elle deviendra, à travers le journal télévisé, un outil de propagande. Elle fut aussi considérée, à ses débuts, comme une « prothèse occidentale appliquée au cerveau africain »²⁹⁵. Une critique qui revient quand les premières chaînes transfrontières, Canal+ Horizons ou encore TV5 font leur apparition en Afrique. Le débat sur la télévision a ainsi accompagné son avènement et son évolution sur le continent. Son développement en Afrique noire est inégal et est lié à la situation interne de chaque pays. Mais partout en Afrique noire, elle a été perçue, à un moment donné, comme un « *instrument de discrimination, parce qu'elle reste un fait urbain, très peu*

295 André-Jean, Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Editions Antropos-Economica, 1992.

répandu dans les campagnes, à quelques exceptions près »²⁹⁶. Une image qui a contribué à son dénigrement dans les milieux défavorisés et les zones rurales. La télévision sénégalaise a connu, à peu près, le même schéma évolutif. Elle a été très centralisée à Dakar avant de faire son extension dans d'autres centres urbains du pays. Malgré tout, elle est restée discriminatoire car, même avec le pluralisme dans les années quatre-vingt-dix (90), de nombreuses localités n'avaient pas accès à la télévision. En 1997, seul 55% (Dioh) du territoire était couvert par la *RTS*. Mais depuis l'alternance en 2000, le pays a renforcé son pluralisme médiatique avec l'avènement de chaînes privées sénégalaises.

1. Les télévisions privées sénégalaises : une libération qui pose problème ?

C'est sans doute l'un des pays africains où l'on compte le plus de télévisions privées. Du moins en Afrique de l'Ouest francophone. Une présence qui confirme le dynamisme de la presse privée et une certaine avancée démocratique. Mais cette évolution pose aussi un certain nombre de problèmes sur lesquels nous reviendrons plus amplement.

Le président Wade, en dépit de sa volonté hégémonique, n'a pas entravé l'éclosion des médias audiovisuels. C'est sous son magistère que la première chaîne privée sénégalaise, la *2STV*, a vu le jour. Il faut souligner que l'homme d'affaires, El hadji Ibrahima Ndiaye, qui a mis sur pied la première chaîne privée sénégalaise « avoue, comme l'écrit Tidiane Dioh, avoir déposé une autorisation d'émettre depuis 1994 »²⁹⁷. Le président Wade, malgré le danger que peut représenter le petit écran (ou les médias privés en général) dans des pays en voie de développement, a pris le risque d'accorder une autorisation refusée par son prédécesseur et peut donc être considéré comme le

296 Tudesq, André-Jean, *op.cit*, p.20.

297 Dioh, Tidiane, *Op.cit*, p. 202.

véritable promoteur de la télévision privée au Sénégal. Dans de nombreux pays africains, les demandes d'autorisation dorment dans les tiroirs des ministères car les autorités craignent le pouvoir de la télévision, des conséquences qu'elle peut avoir sur les populations. Toutefois, lorsqu'on regarde l'évolution des médias au Sénégal depuis l'indépendance, on peut également considérer que l'avènement des télévisions privées est la suite logique d'un long processus d'émancipation. Enclenché sous Senghor où la presse fut marquée par le monolithisme, le combat pour la diversité d'opinions deviendra une réalité sous Diouf. C'est ce dernier d'ailleurs qui accordera l'autorisation d'émettre à des chaînes satellitaires étrangères, comme Canal+ Horizons et TV5 dès 1991. C'est l'ère du pluralisme à la télévision au Sénégal.

Comme pour la radio, ce sont avec des chaînes transfrontières que le Sénégal inaugure le pluralisme à la télévision. C'est le « *21 décembre 1991, après de longues négociations avec le gouvernement, (que) Canal+Horizons, filiale française à péage cryptée, Canal+, chargée de diffuser des programmes du continent* »²⁹⁸ commence à émettre sur Dakar. C'est la première fois que la chaîne nationale, la *RTS*, se voit confrontée à une concurrence. Cependant, ces chaînes n'étant accessibles que par abonnement, n'étaient pas à la portée de toutes les bourses ; c'était un privilège que d'avoir Canal+. La majeure partie des populations se contentaient ainsi des programmes de la *RTS* qui tentait de résister à la concurrence en renouvelant ses équipements et en diversifiant ses programmes. Les programmes de la chaîne nationale sont revus et les projets d'extension accélérés. Car les chaînes satellitaires constituaient aussi menace pour la *RTS* même si leurs programmes ne sont pas dominés par l'actualité nationale sénégalaise. L'actualité africaine, de façon générale, est traitée par certaines de ces chaînes transfrontières, sous forme de « flash infos », ce qui ne permet pas d'avoir une

298 Dioh, Tidiane, *Op.cit*, p.195.

bonne photographie des réalités locales. Malgré tout, elles gagnaient du terrain en Afrique et c'est qui explique la prudence de nombreux Etats africains qui ont refusé de libéraliser davantage le secteur audiovisuel. Même le président Wade, avant d'accorder la première autorisation d'émettre à une chaîne privée nationale, a eu des moments de doute comme l'affirme le professeur Momar Coumba Diop. « *La raison de cet attentisme est politique. Les sondages effectués classent régulièrement la télévision nationale loin devant ses concurrentes internationales (...). Le nouveau régime a peur que ce qui est arrivé au régime d'Abdou Diouf avec les radios privées ne se reproduise après une éventuelle libération de l'audiovisuel qui lèverait le monopole de la télévision nationale* »²⁹⁹. C'est pourquoi, pendant longtemps les autorités sénégalaises refusaient d'accorder l'autorisation de créer des télévisions privées à des nationaux pour éviter que certaines informations considérées comme sensibles, à tort ou à raison, soient diffusées. Elles savaient que leur présence allait transformer radicalement le paysage médiatique du pays. En acceptant en 2005 la création d'une chaîne privée, le président Wade s'est donc montré plus courageux que ses prédécesseurs même s'il a entretenu des rapports difficiles avec des patrons de presse et des journalistes d'organes privés. De 2000 à maintenant, le Sénégal a enregistré la présence, au moins, d'une quinzaine de chaînes privées dont certaines sont créées par des personnalités non issues du monde de la presse.

L'irruption des hommes d'affaires dans le monde des médias n'est pas phénomène nouveau. C'est un secteur qui attire la plupart des hommes qui nourrissent des ambitions de diriger ou qui veulent exercer des influences. Qualifiés souvent de quatrième pouvoir, les médias ont fini par devenir incontournables dans un monde où l'information

299 Diop, Momar Coumba (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala 2002, p. 483.

et la communication sont centrales. Aux Etats-Unis d'Amérique (USA) ou encore en France par exemple, des groupes de presse sont contrôlés ou dirigés par des hommes d'affaires. Ce sont des puissances financières qui contrôlent de nombreux médias dans le monde, y compris dans des pays cités comme modèles de démocratie. C'est soit des entreprises, soit des personnalités étrangères au monde de la presse. En France par exemple, sous le président Nicolas Sarkozy, de nombreuses voix se sont levées pour dénoncer les connivences entre les hommes d'affaires dirigeant ou possédant des organes de presse et les décideurs politiques. Il existait de forts soupçons de clientélisme ou d'influence dans plusieurs affaires. Le départ de Patrick Poivre D'Arvor (PPDA) du 20heures de TF1, le remplacement du président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ou encore le renvoi d'Alain Genestar du poste de directeur de Paris Match semblent tous porter la signature de Nicolas Sarkozy. Il faut rappeler qu'en 2008 Nicolas Sarkozy a fait voter une loi réformant l'audiovisuel public français. Cette réforme lui avait octroyé le droit de nommer les patrons de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France et France Médias Monde qui regroupe RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya). Cette réforme avait fait l'objet de débats parfois passionnés en France et ses détracteurs reprochaient au président de vouloir affaiblir l'indépendance de la presse. Déjà, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, était accusé d'exercer une influence sur certains patrons de presse. Beaucoup voyaient sa main dans le renvoi d'Alain Genestar qui avait publié une photo de Cécilia Sarkozy avec son compagnon de l'époque. Le principal concerné, Alain Genestar, l'avait accusé dans un entretien accordé au journal le *Monde* en 2006. Ce cas est très révélateur parce qu'il témoigne davantage des connivences entre monde des affaires et monde politique. En effet, Paris Match appartient au groupe Lagardère dont le patron Arnaud Lagardère est connu pour être l'ami de Nicolas Sarkozy. On peut prendre aussi l'exemple de

l'industriel français Vincent Bolloré, homme d'affaires très connu en Afrique francophone (ses entreprises se sont vu attribuer la gestion des principaux ports des pays africains francophones dont celui d'Abidjan et de Dakar malgré la concurrence très rude d'autres entreprises notamment Dubai Port Word). Bolloré qui est sur le marché africain bien avant l'élection de Nicolas Sarkozy a compté sur son soutien pour se repositionner. Il faut rappeler que certains pays commençaient à s'ouvrir à la concurrence en refusant de lui renouveler leur confiance. C'est le cas notamment de la Côte d'Ivoire sous Laurent Gbagbo et du Sénégal sous Wade.

En 2013, la gauche a fait voter une nouvelle loi qui abroge celle de 2008. Les patrons de l'audiovisuel public français sont nommés maintenant par le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

En investissant le champ journalistique à travers la création d'organes, certains hommes d'affaires cherchent donc à renforcer leur pouvoir d'influence pour se voir octroyer des marchés juteux par des politiques auxquels ils sont liés d'amitié. Et l'homme politique qui vise à se faire apprécier de l'opinion publique compte, généralement, sur ces groupes de presse contrôlés par des « amis » ou alliés pour avoir une bonne image. Ainsi, ils se rendent mutuellement service. Il est donc difficile d'apprécier toujours positivement la création d'un organe de presse par un homme d'affaires. Car l'enjeu n'est pas toujours l'information objective, mais c'est très souvent la recherche de pouvoir et de prestige.

Au Sénégal, certains patrons de presse sont très impliqués dans les affaires politiques et entretiennent avec le pouvoir actuel ou l'ancien des relations qui justifient leurs orientations idéologiques qui se mesurent à travers leurs lignes éditoriales ou leur grille de programmes. Ainsi depuis leur avènement, les télévisions privées sénégalaises font

l'objet de débats parfois houleux (surtout à travers les réseaux sociaux et les sites d'informations) mais très révélateurs de la façon dont elles sont accueillies par une partie de la population. En effet, si on peut apprécier les avancées démocratiques à travers la démonopolisation de la presse, la liberté de ton qu'offrent les chaînes privées, on peut aussi s'interroger sur leur traitement de l'information. Le journalisme audiovisuel au Sénégal ressemble à un grand bazar qui échappe au contrôle des instances de régulation. On note rarement les interventions du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) qui semble impuissant face à ces groupes de presse. Mais qu'est-ce qui justifie autant de pouvoir ?

L'impuissance de l'instance de régulation face à certains groupes de presse privés permet de comprendre davantage l'intitulé de l'article de Moussa Paye : « La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de l'information ». En effet, c'est un secret de polichinelle que de dire que certains patrons de presse, du fait de leur aura ou de leur proximité avec le pouvoir, jouissent d'une liberté sans borne.

2. Patrons de presse et pouvoirs politiques sous Abdoulaye Wade: une liaison dangereuse ?

Avant l'avènement des chaînes privées sénégalaises, on ne percevait pas assez les connivences réelles ou supposées entre les patrons de presse et les politiques. Car avant l'alternance, la presse privée avait démontré sa capacité à résister aux pressions financières et politiques. Sous Wade, c'est difficile d'en dire autant.

Le Sénégal doit, comme nous l'avons rappelé, son alternance au dynamisme et à l'organisation de la presse privée dite indépendante. Du moins en grande partie. Cette presse a lutté pour obtenir sa liberté dont elle s'est servie pour dénoncer les méthodes clientélistes d'un parti qui a dirigé le Sénégal pendant au moins quatre décennies.

Avec la forte imbrication des journalistes dans le jeu politique à partir de 2000, s'est posée la question de leur objectivité. La cooptation de journalistes comme conseillers en communication ou encore l'augmentation de l'aide à la presse ont pu, à un moment, être interprétées comme un moyen de contrôler les médias. Le président Wade, comme le note Moussa Paye, « par un calcul risqué, a voulu remodeler le paysage médiatique à son avantage »³⁰⁰. Dès lors, le développement rapide des médias audiovisuels semble relever d'une volonté politique du régime consistant à multiplier ses relais. Mesurant le rôle de la presse privée dans son élection, Abdoulaye a voulu en faire un allié. Cependant, il échouera à museler la presse privée et cet échec se mesure à travers les nombreux conflits qui ont opposé son pouvoir à des journalistes. S'attendait-il, à avoir des organes qui défient son pouvoir, en favorisant l'éclosion des médias audiovisuels privés ?

Dès son élection, il avait déclaré vouloir rendre plus démocratiques les médias publics et renforcer la liberté d'expression. Ainsi, la libéralisation de l'audiovisuel sénégalais semblait s'inscrire en droite ligne avec sa volonté politique. Seulement, le président Wade nourrissait aussi l'espoir d'avoir une presse privée plus souple à son égard. Car les années passées dans l'opposition l'avait rapproché de nombreux journalistes de la presse privée qui, en luttant contre la propagande des journaux d'Etat, lui avaient rendu un énorme service. Le président Wade pensait donc pouvoir perpétuer cette « collaboration » que le contexte politique des années quatre-vingt-dix (90) avait rendu possible. Les médias privés, en dehors de ceux créés par le pouvoir politique en place, étaient assimilés à des médias d'opposition. Ils partageaient avec l'opposition le regard critique porté sur l'action du gouvernement et le refus d'adhérer à la propagande. Mais

300 Paye, Moussa, « La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de l'information », in *le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le sopi à l'épreuve du pouvoir*, sous la direction de Momar Coumba Diop, p. 625.

cette « proximité » et le fait que « quelques unes des figures les plus connues (des journalistes) jouaient un rôle dans le dispositif du nouveau pouvoir »³⁰¹ n'ont pas abouti à la mise en place d'un élan de solidarité. Certains des principaux organes qui ont bâti leur réputation sur la crédibilité dont ils ont fait preuve sous le régime socialiste, ont voulu maintenir leur ligne de conduite en mettant le professionnalisme au cœur de leur activité journalistique. Toutefois, force est de préciser que les patrons de presse ne sont pas toujours des journalistes soucieux de l'éthique et de la déontologie du métier. Nombre d'entre eux, sous le régime de l'alternance, sont des opérateurs économiques attirés par le développement du secteur.

La création de journaux privés au Sénégal par des non journalistes précède l'arrivée de Wade au pouvoir. On peut, en guise d'exemple, se limiter à Baba Tandian qui avait créé le *Matin*, un journal disparu des kiosques aujourd'hui. Baba Tandian n'est pas un journaliste mais entretient avec le monde de la presse une relation étroite. En effet, il dirige l'une des imprimeries les plus importantes du pays et assure depuis plusieurs années le tirage de nombreux journaux. Ainsi l'intérêt des hommes d'affaires pour ce qu'on qualifie de quatrième pouvoir semble indéniable. Mais si le débat s'est posé à partir de 2000 c'est sans doute dû au fait que certains patrons de presse des organes privés semblent adopter une ligne éditoriale en fonction de leurs rapports avec le pouvoir politique. Jusqu'en 2000, on avait d'un côté une presse d'Etat dont la mission principale était de se mettre au service du président de la République et de son parti, et d'un autre, une presse privée qui a tenté de se démarquer des positions partisans. Mais aujourd'hui au Sénégal, certains médias privés se caractérisent par leur parti-pris et une ligne éditoriale très orientée. La dualité presse d'Etat/Presse privée indépendante se

301 Loum, Ndiaga, « les médias sous Abdoulaye Wade : entre contrôle et défiance », *Op.cit*, p. 592.

détruit au profit d'une concurrence entre médias privés et dont le seul enjeu semble être économique. Le changement serait donc lié aux enjeux économiques qui sont plus importants (pour les patrons de presse) que les enjeux d'information. Nous nous intéresserons ici à deux patrons de presse, Sidy Lamine Niasse et le chanteur Youssou Ndour, qui ont la particularité d'intervenir souvent dans le champ politique. Leur intérêt pour les questions politiques justifie l'attention qu'on porte à leurs groupes de presse.

3. Rois ou faiseurs de rois : ces patrons de presse « craints » par le pouvoir politique

L'un des points culminants de l'essor de la presse privée sénégalaise est l'enrichissement du secteur audiovisuel par les télévisions privées. Cependant, pour considérer que les chaînes privées renforcent le processus démocratique, il est indispensable qu'elles se démarquent des positions partisanses. Or, ce n'est pas toujours le cas.

Entre 2006 date à laquelle la première autorisation a été accordée à El hadj Ibrahima Ndiaye qui a créé la chaîne *2STV* et 2012, de nombreuses chaînes privées ont été créées par des Sénégalais. On peut en citer *Canal Infos News* (2006), *RDV* (2006), *Walf TV* (2007), *Télé Futurs Médias (TFM)* du célèbre chanteur Youssou Ndour, la *Sen TV* ou encore *Africa 7*. Cette profusion de chaînes privées met l'audiovisuel sénégalais dans un contexte concurrentiel sans précédent. Mais avant d'aborder cette question, deux des patrons de presse retiendront notre attention, Sidy Lamine Niasse et Youssou Ndour.

Si Sidy Lamine Niasse est présent sur la chaîne médiatique sénégalaise, comme nous l'avons déjà vu, depuis le début des années 1980 en créant un journal en 1984, *Walfadjri-l'Aurore*, pour Youssou Ndour, connu également pour être un homme d'affaires, l'intérêt pour ce secteur est relativement récent. Il commence par entrer dans

le capital du journal *Le Matin*. Mais « cette expérience qui s'appuyait sur deux publications, le quotidien *Le Matin* et l'hebdomadaire *Diapason*, avorta »³⁰². Malgré cet échec, le roi du *Mbalax* comme on l'appelle au Sénégal, se lance dans la création du groupe Com7 (composé du quotidien *Le populaire*, une radio et une imprimerie) qu'il monte avec deux associés, Cheikh Tall Dioum et Bara Tall. Même si cette nouvelle expérience n'aboutira pas au succès escompté, elle permet néanmoins au chanteur d'acquérir une certaine expérience dans le domaine. La détermination aidant, il finira par mettre en place sa première radio, *Sport Fm* en 2002.

Youssou Ndour, une star de la musique devenue patron de presse

En créant *Sport Fm*, Youssou Ndour a jeté les bases d'un groupe de presse, le Groupe Futurs Médias (GFM), qui fait partie aujourd'hui des plus en vue de l'espace médiatique sénégalais. Ce groupe qui a vu le jour en 2003 est composé d'un quotidien, *L'Observateur* (ou *L'Obs*), d'une radio, Radio Futurs Médias (*RFM*), d'une chaîne de télévision, Télé Futurs Médias (*TFM*) et d'un site internet, IGFM. Cet investissement important qui montre tout l'intérêt que le chanteur porte au monde des médias ne traduit pas seulement son patriotisme connu voire reconnu. En dehors de l'aspect économique, ce groupe lui permet aujourd'hui de se positionner en tant qu'acteur politique. Toutes ses manifestations, ses déclarations les plus importantes sont relayées par son groupe qui lui assure une communication qui prend en compte son image. Il est aujourd'hui (on peut le considérer depuis sa forte implication au scrutin de 2012 aux côtés de l'opposition) un acteur politique à part entière ; il intervient régulièrement dans le débat politique. Sa

302 Paye, Moussa, *Op.cit*, p. 632.

déclaration de candidature à la présidentielle de 2012³⁰³ tout comme ses nombreuses sorties contre le candidat Abdoulaye Wade ont été relayées par son groupe de presse.

C'est un groupe qui connaît un réel succès depuis sa création et est devenu l'une des entreprises de presse les plus importantes du pays. Le quotidien *L'Observateur* serait tiré à plus de 90000 exemplaires³⁰⁴ par jour, des chiffres qui le placent à la tête des quotidiens les plus lus du Sénégal. Ces chiffres sont avancés par la direction du groupe qui possède également sa propre imprimerie. La chaîne de télévision du groupe, *TFM*, n'a eu aucune difficulté, visiblement, à s'imposer parmi les chaînes qui tiennent le haut du pavé au Sénégal. Le succès de GFM pourrait s'expliquer par deux choses :

- Pour permettre à son journal lancé en 2003 de trouver une place dans le paysage médiatique sénégalais d'informations générales dominé à l'époque par *Le Soleil*, *Walfadjri-l'aurore* et *Sud quotidien*, Youssou Ndour a fixé le prix de son journal à 100 FCFA (0.15 cts d'euros). Or, ses concurrents vendaient leurs journaux à 200 FCFA. Cependant, contrairement au journal *Le Soleil* qui comporte 24 pages, à *Walfadjri* et *Sud quotidien* qui en comptent chacun 12, *L'Observateur* ne comptait à ses débuts que 8 pages³⁰⁵. Le chanteur s'est sans doute beaucoup inspiré des journaux dits « populaires » dont le prix de vente était fixé à 100 FCFA et qui connaissaient un réel succès au Sénégal au début des années 2000.

303 Le chanteur Youssou Ndour avait déclaré sa candidature à la présidentielle sénégalaise de 2012, mais le Conseil Constitutionnel, organe chargé de valider les candidatures, a invalidé sa candidature invoquant que le nombre de signatures nécessaires pour se présenter à cette élection n'a pas été obtenu par le chanteur. Ce dernier l'avait contesté et avait déposé un recours rejeté par le Conseil.

304 Pape Sambaré Ndour journaliste de *l'Obs* et secrétaire de Synpics GFM déclare le 16 janvier 2013 devant les caméras de *Walf TV* et *Sen TV* que « *L'Observateur* est tiré à plus de 95000 exemplaires ».

305 *Les Cahiers de l'Alternance*, n°8, CESTI, 2005, p. 71.

- L'autre point de ce qu'on peut appeler la clé du succès ce sont les moyens mis à la disposition des journalistes. En effet, Youssou Ndour excelle dans le recrutement de journalistes et d'animateurs qui avaient réussi à se faire un nom dans d'autres organes. La plupart des journalistes qui sont à la direction de ses organes se distinguaient par des années d'expérience et avaient acquis leur lettre de noblesse dans le métier. Un recrutement basé sur l'expérience que des chaînes concurrentes considèrent, aujourd'hui, comme du débauchage. Mais pour convaincre ces journalistes et animateurs à rejoindre son groupe de presse, le chanteur n'hésiterait pas à proposer des salaires et avantages que ne peuvent offrir ses concurrents. Tout porte à croire que les salariés du Groupe Futurs Médias sont mieux rémunérés que les autres. Depuis le sit-in de journalistes et d'animateurs du groupe dénonçant des disparités salariales, des chiffres sont avancés dans la presse locale. Le 16 janvier 2013, devant les locaux du Groupe Futurs Médias dans le quartier populaire de la Médina, à Dakar, un sit-in couvert par les chaînes concurrentes de *TFM*, notamment *Walf TV* et *Sen TV*, est tenu par des journalistes et des animateurs du groupe. Le journaliste-syndicaliste, Pape Sambaré Ndour, secrétaire général de Synpics-GFM, accuse la direction de GFM de mener une politique salariale injuste. « Il faut savoir, dénonce-t-il, qu'au Groupe Futurs Médias il y a des disparités salariales extraordinaires et c'est inacceptable. Il faut que les gars arrêtent, il faut qu'ils sachent raison garder »³⁰⁶. Cette manifestation a sans doute le mérite de montrer que la Convention Collective des Journalistes et Techniciens de la Communication Sociale au Sénégal qui définit les conditions de rémunération des salariés de la profession, n'est pas appliquée dans le pays. L'article 25 de cette Convention Collective en vigueur depuis les années 1991-1992 règle la question de la « hiérarchie professionnelle des

306 Pape Sambaré Ndour, *op.cit*

journalistes »³⁰⁷. Il distingue, en outre, « six (6) classes correspondant chacune à un groupe de qualifications déterminées ». « Chaque classe comprend un salaire de base minimum et un salaire de base maximum et comporte une subdivision en catégories »³⁰⁸. Le tableau ci-dessus et quelques conversions permettront d'avoir une idée plus précise des salaires tels que définis par l'article 25 de la convention collective. 86.875 FCFA (132.44 euros), 272.295 FCFA (415.11 euros).

Tableau 1 : Grille des salaires en FCFA.

Classes	CATEGORIES							
	1	2	3	4	5	6	7	8
I	86.875	91.168	95.676	100.409	105.380	110.598	116.078	121.832
II	128.008	132.237	136.607	141.122	145.788	150.609	155.590	160.737
III	169.412	173.150	176.691	180.877	184.870	188.951	193.123	197.388
IV	207.135	211.001	214.938	218.949	223.035	227.198	231.439	238.055
V	242.796	246.229	249.711	253.242	256.823	260.455	266.975	-
VI	272.295	279.076	286.027	293.152	301.562	-	-	-

Source Convention collective des journalistes et techniciens de la communication sociale au Sénégal. En vigueur depuis 1991-1992.

Chaque classe correspond à un niveau d'études ou de formation qui va du brevet (niveau troisième collège) au diplôme de troisième cycle ou une formation équivalente dans le domaine du journalisme ou de la communication³⁰⁹. Ainsi, la classe I correspond aux journalistes titulaires d'un brevet ou équivalent. Et la classe VI aux cadres supérieurs

307 Convention collective des journalistes et des techniciens de la communication sociale au Sénégal de 1991.

308 *Ibidem*.

309 Convention collective de 1991.

titulaires d'un « diplôme supérieur de journalisme plus 20 ans d'expérience »³¹⁰. Comme on le voit dans le tableau, chaque classe offre des possibilités d'évolution allant de 1 à 9 (catégories) pour les trois premières classes. Et de 1 à 8 pour la IV, de 1 à 7 pour la V et enfin de 1 à 5 pour la VI. Ainsi le journaliste débutant et titulaire d'un brevet touche, d'après le tableau, 86 875 FCFA. Cependant, son salaire peut évoluer voire sa classe.

Mais depuis l'entrée en vigueur de cette convention qui date quand même de 1991, le secteur médiatique sénégalais a connu de nombreuses mutations qui rendent difficile son application. Entre 1991 et 2015, la presse sénégalaise est passée par plusieurs étapes. L'économie également. Il semble donc nécessaire aujourd'hui de faire une révision de cette convention pour l'adapter au contexte actuel des médias. Mais en attendant sa révision, chaque organe semble s'organiser en fonction de ses moyens. Ainsi, les journalistes du Groupe Futurs Médias comme d'autres organes privés du pays, négocieraient leurs salaires. Une négociation apparemment secrète qui peut soulever des tensions ou créer des rivalités entre collègues. D'ailleurs, ce sit-in d'une partie du personnel du Groupe Futurs Médias partirait, si l'on en croit un article publié par le site sénégalais en ligne, *Leral.net*, le 22 janvier 2013, de la découverte par Pape Sambaré Ndour, journaliste et représentant syndical, d' « un fichier contenant la grille salariale du groupe »³¹¹. Et il y aurait découvert que « les salaires des journalistes tournent entre 250.000 FCFA (381.12 euros) et 800.000 FCFA (1219.59 euros) pour les chefs de Desk, 1.000.000 FCFA (1524.49 euros) à 2.500.000 FCFA (3811.22 euros) pour les membres de l'administration »³¹². Des chiffres difficiles à vérifier dans un pays comme le Sénégal où le salaire fait partie des sujets tabous, mais surtout du fait de la

310 *Ibidem*.

311 Article publié par *Leral.net* le 22 janvier 2013.

312 *Ibidem*.

concurrence. Toutefois, tout semble indiquer qu'au Groupe Futurs Médias, « les journalistes (...) disposent, comme l'écrit Philippe Bernard, journaliste au quotidien français *Le Monde*, de conditions matérielles supérieures à la moyenne (...) »³¹³. En déplacement à Saly Portudal (Mbour, Sénégal), alors qu'il était ministre du Tourisme et des Loisirs, Youssou Ndour, répondant aux questions des journalistes sur le sit-in d'une partie du personnel de son groupe, déclare « respecter » la convention en vigueur et admet que son groupe « va au-delà »³¹⁴ de cette même convention dans le traitement salarial. Il semble confirmer que le personnel de GFM est privilégié par rapport aux conditions déplorables des journalistes sénégalais du secteur privé notamment.

Même s'il est difficile d'avancer des chiffres, la manière dont des animateurs et des journalistes-vedette quittent les autres organes pour se bousculer chez le chanteur, semblent le confirmer. Dans ce qu'on appelle aujourd'hui au Sénégal le « mercato » de la presse, c'est le Groupe Futurs Médias qui tire le plus son épingle du jeu. Depuis sa création, le groupe « débauche » les « stars » du petit écran sénégalais. De célèbres animateurs comme Dj Boub's (Boubacar Diallo), Pape Cheikh Diallo, Kéb's Thiam ou encore des journalistes comme Mamoudou Ibra Kane, Alassane Samba Diop ou Pape Ngagne Ndiaye. Des noms bien connus dans le paysage médiatique sénégalais. Tous ces journalistes et animateurs ont la particularité d'acquérir leur succès avant d'atterrir au Groupe Futurs Médias. La plupart ont fait leurs preuves à *Walfadjri*. Ce dernier ainsi apparaît comme une école de journalisme et d'animateurs au regard de tout ce qu'il a apporté à la presse sénégalaise en offrant à des jeunes journalistes fraîchement sortis de l'école leur premier contrat à la télévision ou à la radio. En disposant, visiblement, de plus de moyens que les autres, Youssou Ndour a construit un groupe qui, en quelques

313 Bernard, Philippe, « Youssou Ndour, la musique du pouvoir », *Le Monde* du 27 mai 2010.

314 Agence de Presse Sénégalaise, 18 janvier 2013.

années, s'est imposé comme l'un des plus redoutables de la presse privée sénégalaise. Il dispose ainsi d'un arsenal médiatique qui le rend incontournable dans les combats politiques. Était-il convaincu « que son entreprise de presse, comme s'interroge Moussa Paye, ce supposé quatrième pouvoir, pouvait le mener vers le pouvoir ou au pouvoir ? »³¹⁵.

Youssou Ndour est connu pour être un homme très ambitieux qui s'est aussi souvent donné les moyens de ses ambitions. De la musique en passant par le monde des affaires, il montre toujours une détermination et un courage qui forcent l'admiration. En revanche, son engagement en politique a, sans doute, surpris plus d'un. À travers sa musique, il a dénoncé, décrié ce qui lui semblait injuste sans toutefois montrer une quelconque proximité avec une formation politique. Son arsenal médiatique l'aurait-il incité à s'engager en politique ?

C'est un homme qui aime les challenges. C'est pourquoi malgré l'échec des premières tentatives de mettre en place un groupe de presse, Youssou Ndour n'a pas lâché prise. Ses intérêts étaient-ils menacés par le pouvoir politique avec lequel il entretenait des relations heurtées ou voulait-il simplement apporter sa pièce à la construction d'une presse pluraliste et indépendante ?

L'apport de Youssou Ndour dans le secteur privé est incontestable. Il contribue, à travers la création d'emplois, à absorber une partie du chômage qui est endémique au Sénégal. Cependant, la création de son groupe ne répond pas seulement à sa volonté de participer à la lutte contre le chômage, mais apparaît comme un moyen de peser dans les décisions du pays tout en contrôlant ses intérêts. Son engagement en politique sonne comme une revanche contre le régime de l'alternance.

315 Paye, Moussa, « La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de l'information », *Op.cit*, p. 651.

Il a déclaré s'être engagé en politique par accident. C'est la candidature du président Wade à un troisième mandat qui aurait motivé son irruption subite dans le jeu politique.

Le Lundi 2 janvier au soir Youssou Ndour déclare sa candidature à la présidentielle sénégalaise à la surprise générale. Il met également en place un mouvement dénommé *Fekke ma ci Boole* (je suis là donc j'en fais partie en Wolof) à l'occasion de la présidentielle de 2012. Et si sa candidature avait été validée par le Conseil constitutionnel, c'est sous la bannière de ce mouvement qu'il se serait présenté. Ainsi, à l'instar des partis politiques, le chanteur dirige un mouvement dont l'ambition, visiblement, était de diriger le pays. Cependant, grâce à ses médias, il bénéficie ainsi que certains membres de son mouvement, d'un temps d'antenne plus important que celui de la plupart des hommes politiques du pays. En 2012, il a joué un rôle capital dans la défaite d'Abdoulaye Wade. En tant que chanteur d'une musique populaire du pays qui a fait ses preuves dans son domaine en y obtenant des distinctions importantes, Youssou Ndour fait la fierté de nombreux Sénégalais, du Sénégal tout court. Même s'il doit sa célébrité à la musique, il s'en est quand même bien servi pour mener un combat politique contre un régime avec lequel il entretenait, depuis quelques années, des relations difficiles.

Quand Youssou Ndour a voulu lancer la chaîne privée *TFM*, le président Wade s'y était, pendant deux années, opposé craignant que *TFM* devienne « une machine de guerre contre lui à l'approche de l'élection présidentielle de 2012 »³¹⁶. Il s'en est suivi un bras de fer qui a défrayé la chronique pendant des semaines voire des mois au Sénégal. Le chanteur a finalement obtenu de l'Etat sénégalais, en mai 2010, l'autorisation d'émettre. Mais avant cela, il lui aura fallu apporter les preuves que le financement de la chaîne

316 Bernard, Philippe, *Op.cit.*

était exclusivement sénégalais. Le président Wade soupçonnait l'industriel français, Vincent Bolloré, d'être le principal actionnaire de la chaîne. Les preuves étant attestées par le ministre de la communication de l'époque, Moustapha Guirassy, la chaîne pouvait commencer à diffuser ses programmes qui devaient, à la base, être axés sur la culture conformément à la licence. Les questions politiques ne devaient pas être abordées à l'antenne. Abdoulaye Wade craignait-il le chanteur au point de lui refuser une autorisation qu'il a accordée à d'autres ? Connaissait-il ses orientations politiques ? Ou avait-il seulement un différend personnel avec lui ?

Notre recherche s'intéresse aux connivences entre les acteurs politiques et ceux des médias, c'est pourquoi la relation entre ces deux personnalités du Sénégal nous semble particulièrement intéressante dans la mesure où elles ont souvent fait la « une » de l'actualité politique et médiatique. Nous ne reviendrons pas donc sur les difficultés qui ont jalonné la création de la chaîne *TFM* même si elles ont laissé des traces dans l'évolution des rapports entre ces deux hommes. Quelles que soient les raisons de la discorde, nous retenons juste ici que si on peut accuser, pendant la présidentielle de 2012 la *RTS*, chaîne nationale, de parti-pris, on peut sans doute en dire autant de la Télé Futurs Médias de Youssou Ndour. La chaîne nationale est restée fidèle à sa tradition qui consiste à soutenir le parti au pouvoir. *TFM* s'est inscrite dans une guerre ouverte contre le régime de l'alternance.

La ligne éditoriale du Groupe Futurs Médias lors de la présidentielle de 2012 a été très orientée. Certains leaders du PDS (Doudou Wade, Farba Senghor par exemple) ont même qualifié le groupe de médias d'opposition. Certes, la presse privée africaine depuis les premières heures du pluralisme médiatique a été souvent accusée d'être une tribune pour opposants, mais le qualificatif a ici tout son sens. En fustigeant systématiquement le régime et en passant sous silence ses réalisations, *TFM* s'est mise

dans la peau d'un opposant. Cette ligne qui semblerait orientée obéirait aux rapports entre Youssou Ndour et le candidat Wade. Toutefois, le contexte électoral a masqué le parti-pris du groupe.

Le 23 juin 2011 le Sénégal, plus précisément la ville de Dakar, siège du gouvernement et de l'Assemblée nationale, a été secoué par des manifestations violentes. À l'appel de la société civile réunie au sein du M23 (Mouvement du 23 juin), de la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (RADDHO) et de l'opposition dont la frange la plus importante était représentée par *Benno Siggil Sénégal*, une foule immense, majoritairement composée de jeunes, s'est donné rendez-vous devant l'Assemblée nationale pour empêcher le vote d'un projet de loi instituant un ticket présidentiel. Proposé par le président Wade, le projet visait l'élection simultanée d'un président et d'un vice-président de la République. Le ticket qui arrive en tête avec au moins 25% des voix est directement élu. Le lendemain, tous les journaux ont consacré leur « une » à cet événement (*Le populaire* « le peuple a repris son pouvoir », *Walfadjri* « le peuple souverain », *Enquête* « La défaite », *Le quotidien* « la loi du peuple »...) et ont tous quasiment soulevé la question de la succession monarchique. En effet, Wade a été accusé de vouloir préparer le terrain à son fils, le ministre Karim Wade. Mais la « une » de *L'Obs* du chanteur Youssou Ndour nous met davantage dans le bain de l'ambiance préélectorale qui, parfois a pris des allures de règlements de compte entre un groupe de presse, GFM, et le régime libéral. *L'Obs* dans sa livraison du 24 juin 2011 met à sa « une » : « Wade, y en a mort. Le pays brûle, Karim Wade se pavane au Bourget ». L'objectif premier de la « une » est visiblement de faire porter la responsabilité entière de cette journée de violence au président Wade et au ministre, Karim Wade. Le second objectif serait de remettre en cause le patriotisme du ministre dont l'un des parents est français. Le patriotisme de Karim Wade a souvent fait débat au Sénégal où certains lui

reprochent de s'être intéressé au pays au moment où son père est arrivé aux affaires. En écrivant à la page 8 du journal qu' « au moment où une partie de la population affrontait les forces de l'ordre pour obliger les députés à ne pas voter la loi, le ministre d'Etat, Ministre de la coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie, Karim Wade, défilait au salon de Bourget, en France... »³¹⁷, *L'Obs* a cherché à mettre en avant le mépris dont le ministre ferait montre à l'égard de la souffrance et des problèmes des Sénégalais. Bien qu'il dirigeât plusieurs départements ministériels, Karim Wade n'était pas concerné au premier chef par le projet de loi. Même si les rumeurs se faisaient persistantes sur les intentions de son père qui aurait prévu de lui céder son fauteuil présidentiel, aucune preuve n'appuyait cette thèse. Ainsi, cette « une » qui le cite en même temps que le président de la République, viserait à accréditer la thèse de la dévolution monarchique en présentant au passage le fils, « potentiel » successeur, comme un bourgeois insensible aux problèmes du peuple. Et l'information en question sur sa supposée promenade au Bourget a été démentie.

Nous avons pris cet exemple bien qu'il en existe d'autres pour montrer qu'à la veille de la présidentielle de 2012, certains médias dont *l'Observateur* sont passés par les responsabilités du fils-ministre, pour combattre le père-président.

En 2012, de nombreux Sénégalais se sont levés pour empêcher une troisième candidature de Wade à la présidentielle. Le motif invoqué étant l'inconstitutionnalité d'un troisième mandat. Nous ne nous épancherons pas sur un débat qui a divisé les constitutionnalistes du pays mais tenons juste à rappeler que les défiances au régime se multipliaient et favorisaient un climat anti « Wade ». La société civile, tous les principaux partis d'opposition ainsi que des mouvements spontanés comme *Yen a marre*

³¹⁷ *L'Obs*, le 24 juin 2011, p.8.

qui se sont créés, ont voulu contrer ce qu'ils considéraient comme une forfaiture. Il s'est ainsi créé un élan de solidarité entre des personnalités politiques que tout oppose et des membres de la société civile au nom du « respect » de la Constitution. Et la place *Obélisque* à Dakar, lieu de convergence de l'opposition et des mouvements qui luttait contre une troisième candidature de Wade, devenait une sorte de place *Tahrir* (Egypte) en ce sens qu'elle accueillait leurs manifestations, leurs meetings. C'était le symbole du combat contre le régime de l'alternance et avait, de fait, enregistré, en tant que lieu de « révolution » et de résistance des échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre causant des pertes en vies humaines. L'ambiance était donc électrique et l'hypothèse d'un « tout sauf Wade » se dessinait à travers ces regroupements.

Dans un contexte pareil, le parti-pris d'un média contre le régime passe comme lettre à la poste. Comme *TFM*, d'autres chaînes privées comme *Walfadjri* se sont inscrites dans le même sillage (nous éclairerons cette idée). Même si cela créait un certain équilibre avec les informations pro-gouvernementales de la *RTS*, nous pouvons nous interroger sur les motivations d'un tel choix éditorial. Pour *TFM*, la raison principale semble résider dans les rapports entre le patron, Youssou Ndour et Abdoulaye Wade ou son fils. Youssou Ndour est réputé pour être un homme d'affaires redoutable qui défend avec beaucoup d'énergie ses intérêts. Or, ses rapports avec le pouvoir et principalement avec le fils du président, Karim Wade, puissant ministre du gouvernement, n'étaient pas au beau fixe. Ce qui constituait une menace pour ses intérêts et qui aurait justifié, en partie, son engagement résolu à battre campagne contre le pouvoir libéral. L'autre point qui explique sa détermination serait l'invalidation de sa candidature par le Conseil constitutionnel. L'intéressé voit la main du pouvoir dans la décision des cinq sages (les magistrats qui composent le Conseil constitutionnel) et a dénoncé l'absence d'indépendance des magistrats du Conseil constitutionnel. Après le rejet de son recours,

Youssou Ndour a multiplié les sorties pour accabler le régime et inviter les Sénégalais à se rendre massivement dans les bureaux de vote pour faire « respecter » la légalité constitutionnelle. On peut donc considérer que son groupe et principalement sa chaîne de télévision lui ont servi de tribune pour régler ses comptes avec le président Wade. Même si le combat pour le départ de Wade du pouvoir a mobilisé plusieurs franges de la population sénégalaise, sa candidature, vu sa posture internationale en tant que chanteur, a réussi à attirer les médias internationaux. Au lendemain de la déclaration de sa candidature de nombreuses chaînes internationales (Africa 24, TF1, France 2, France 24...) et des quotidiens prestigieux (comme *Le Monde*) ont relayé l'information et il a fait la une de nombreux journaux dont le magazine américain *Time* qui, à travers sa une « The political awakening of Youssou Ndour. Voice of protest », l'a consacré chef de la contestation. Il a contribué ainsi à la surveillance du scrutin en faisant en sorte que la communauté « internationale » s'intéresse à l'élection. Son opposition au régime a été tellement tenace que certains Sénégalais se sont demandé si sa déclaration de candidature n'a pas été un prétexte pour attirer les regards sur la présidentielle sénégalaise et éviter d'éventuelles fraudes. L'invalidation de sa candidature par le Conseil constitutionnel au motif qu'il aurait « produit une liste de 12936 électeurs appuyant sa candidature dont seulement 8911 ont pu être identifiés et leurs signatures validés » alors qu'il en fallait « 10000 minimum » comme le déclarent les magistrats dudit Conseil, n'a pas altéré sa détermination. Elle a, au contraire, déclenché des sorties, des déclarations et produit des émissions consacrées au bilan du régime de l'alternance. Après avoir dénoncé « un coup de force » sur France 3, Youssou Ndour intervient en direct lors d'une émission diffusée sur sa chaîne, « Où va le Sénégal ? », animée par le journaliste Khalifa Diakhaté, pour fustiger la soumission à l'autorité politique des magistrats qui composent le Conseil constitutionnel et demander le départ de Wade de

la présidence de la République. Aussi, lors d'une émission à l'américaine (le show), le chanteur, invité par le journaliste Abdou Aziz Mbaye, fait-il le bilan des douze années de Wade au pouvoir. L'émission intitulée, *Baat* (Voix en Wolof) diffusée le 9 mars 2012, entre les deux tours de la présidentielle opposant les candidats Abdoulaye Wade et Macky Sall, ressemble à un meeting politique. C'est dans une salle remplie de militants de *Fekke ma ci Boole*, (mouvement créé par Youssou Ndour), des figures politiques de l'opposition dont Amath Dansokho, que se tient l'émission diffusée en Wolof. Le chanteur, sous les applaudissements d'une foule acquise à sa cause, y tient un réquisitoire particulièrement négatif sur la gestion du pouvoir par Abdoulaye Wade. Pendant au moins deux tours d'horloge, il passe en crible les « déboires » du régime citant quelques dossiers classés « sans suite » par la justice. Il cite « l'affaire le *Joola*³¹⁸, « l'affaire Ségura » du nom de ce fonctionnaire international à qui Wade avait remis une mallette remplie de billets de banque en guise de cadeau de départ, la « destruction des organes de presse »...Et chaque affaire citée s'accompagnait d'applaudissements du public et d'un petit commentaire du journaliste. Le chanteur étale aussi sa stratégie pour battre Wade au second tour. Il recourt au vocabulaire de la lutte qui est un sport très populaire au Sénégal en créant l'opération « *Weur Ndomb* » (c'est une technique de lutte très recherchée qui est utilisée par les lutteurs pour venir à bout de leurs adversaires). Cette opération consistait à sillonner le Sénégal, aux côtés du candidat de l'opposition qualifié au second tour, pour promettre aux populations un concert gratuit en cas de victoire du candidat Macky Sall. La particularité de ce concert ne résidait pas dans sa « gratuité » mais dans le fait que l'entrée était conditionnée par la présentation du

318 L'affaire le *Joola* fait référence au naufrage du bateau le *Joola* qui a chaviré au large des côtes sénégalaises en septembre 2002 faisant plusieurs centaines de morts. Des personnalités politiques et militaires parmi lesquelles le premier ministre sénégalais d'alors, Mame Madior Boye, et le Général, Babacar Gaye, Chef d'Etat major des armées au moment des faits, ont été citées comme faisant partie des responsables de l'accident. Mais la justice n'a jamais tiré au clair cette affaire et aucune sanction n'a été prise contre les personnalités politiques et militaires.

bulletin de vote du candidat Wade. Une manière de demander aux électeurs de porter leur choix sur Macky Sall. Il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact de son opération dans la défaite de Wade. Mais son soutien indéfectible au candidat de l'opposition a certainement eu des effets dans la mobilisation des électeurs et dans leur choix final. Mais une chose est sûre, le chanteur a réussi son pari qui consistait à « dégager » Wade comme il aimait à le répéter. Ce combat presque obsessionnel a commencé à livrer ses secrets quand Wade a quitté le pouvoir. À l'occasion de l'anniversaire des 10 ans du Groupe Futurs Médias le 31 août 2012, le nouveau ministre, Youssou Ndour, déclare :

« S'il y a un groupe qui a été combattu, spolié c'est bien le GFM. Le régime d'Abdoulaye Wade nous a fait trop de mal. Il m'arrivait d'être l'avocat du groupe, de supporter des choses injustes aussi bien du point de vue des impôts que des charges. Ils ont tout essayé. Ils nous ont fait perdre de l'argent, mais le groupe est resté fort »³¹⁹.

Si l'on en croit donc cette déclaration du ministre Youssou Ndour, le Groupe Futurs Médias avait bien des raisons d'en vouloir au régime d'Abdoulaye Wade. En tous les cas, la campagne présidentielle de 2012 a semé le doute sur l'objectivité de cet organe de presse qui s'est investi pour le départ de Wade du pouvoir. Ainsi, la méfiance du président Wade qui hésitait à accorder une autorisation d'émettre à *TFM* pour éviter, tel que le note Philippe Bernard, que le groupe devienne une « machine de guerre contre lui à l'approche de l'élection présidentielle de 2012 »³²⁰ semble se justifier.

Youssou Ndour a donc joué sa partition dans la défaite de Wade en s'appuyant sur son groupe de presse. Ce combat lui tenait à cœur et il l'a démontré à travers sa

319 Youssou Ndour le 31 août 2012, *TFM*.

320 Bernard, Philippe, *Op.cit.*

détermination. Voulait-il le pouvoir ? Ou voulait-il seulement combattre un pouvoir qui, semble-t-il, menaçait ses intérêts ?

Il semble peu probable que l'objectif du chanteur fût de conquérir le pouvoir. Conscient de son aura et de sa popularité, il a voulu, sans doute, peser de toute sa force dans cette élection. C'était aussi une façon de montrer aux décideurs politiques qui auraient tendance à le sous estimer, qu'il fallait compter avec lui. En lui confiant les ministères de la Culture et du Tourisme, le successeur de Wade, le président Macky Sall, semble saisir le message. Ce choix qui a fait l'objet de plusieurs débats et de quelques critiques qui reprochaient au chanteur son niveau d'instruction jugé élémentaire (il a arrêté l'école très tôt), obéit à des calculs politiques. De tous les alliés politiques du camp présidentiel, Youssou Ndour est le seul qui dirige une entreprise de presse qui figure parmi les plus importantes et influentes du pays. Son groupe de presse constitue sa principale force et il lui doit, en grande partie, sa présence en conseil des ministres. Dès sa nomination à la tête de ces deux départements ministériels, le chanteur démissionne de son poste de président directeur général (PDG) du Groupe Futurs Médias et suspend sa carrière artistique pour, dit-il, pouvoir se consacrer entièrement à sa nouvelle fonction. Comment un groupe de presse dont le patron est un allié du pouvoir peut-il assurer sa fonction de contre-pouvoir ?

Vu l'implication du Groupe Futurs Médias dans le combat pour le départ de Wade du pouvoir, cette question mérite donc d'être posée. Certes, les journalistes qui évoluent dans ce groupe revendiquent souvent leur professionnalisme, mais force est de reconnaître que l'étiquette de « médias du pouvoir » leur est collée par une partie de l'opinion « publique » et surtout par les nouveaux opposants.

Pour répondre à la question, il nous paraît nécessaire de revenir sur ce qui fonde l'alliance entre le président Macky Sall et le ministre Youssou Ndour, une relation que nous proposons d'étudier dans la dernière partie de notre recherche.

Avant d'aborder l'alliance entre le président Macky Sall et le ministre Youssou Ndour, nous nous intéresserons à un autre groupe de presse dirigé par Sidy Lamine Niasse qui fait partie des précurseurs de la presse privée sénégalaise. Sous Abdou Diouf, le groupe *Walfadjri* s'est distingué par sa volonté de briser le monolithisme médiatique en imposant une ligne éditoriale qui a contribué à équilibrer le paysage médiatique. *Walf* comme l'appellent de nombreux Sénégalais a donc fait du contre-pouvoir sa marque de fabrique. Mais l'arrivée d'Abdoulaye Wade à la tête de l'Etat sénégalais a bouleversé l'espace médiatique. Sous Wade, la corruption a atteint des proportions inquiétantes et le métier de journaliste n'a pas échappé aux changements qui ont marqué tous les secteurs. Les rapports entre presse et pouvoirs politiques prennent ainsi une autre tournure. Plus précisément le patron de presse devient un acteur plus important, plus visible, plus influent et prend de plus en plus de place dans le débat politique. Il est vrai aussi qu'avec l'avènement des chaînes privées, la médiatisation des acteurs politiques et des patrons d'organes prend plus d'ampleur. Mais ce n'est pas la seule raison. En mettant l'argent au cœur de son système, le président Wade a fait naître chez certains journalistes des ambitions. C'est sous lui que le concept « journalisme alimentaire » prend tout son sens. La passion du métier qui avait poussé des journalistes de la fonction publique a tourné le dos à la sécurité de l'emploi en se lançant dans la création risquée de groupes de presse privés, est, depuis l'alternance, rarement perceptible dans la pratique du métier de journaliste. La recherche de privilèges a conduit des hommes d'affaires et des journalistes à créer des journaux pour défendre le président Wade et son

gouvernement. Cette nouvelle approche entre pouvoirs politiques et médias affectera-t-elle, sous Wade, la ligne éditoriale qui a fait le succès de *Walf* ?

4. *Sidy Lamine Niasse et le pouvoir libéral de Wade : Défiance ou chantage ?*

Le combat pour une information plurielle qui semble motiver l'intérêt de Sidy Lamine Niasse pour le secteur médiatique qu'il a investi depuis les années 1980 mérite d'être souligné. Le contexte politique des années 80, malgré le pluralisme, était difficile pour la presse privée dite indépendante. Mais *Walf* a fait de la résistance pour continuer d'exister. D'autres groupes de presse et des journaux n'ont pas pu faire face aux pressions du pouvoir socialiste. Néanmoins sous Wade la réputation de *Walf*, connu pour sa ligne éditoriale sévère contre le pouvoir socialiste et pour son professionnalisme, sera affectée par les accusations de chantage. En effet, le Parti démocratique sénégalais (PDS), dirigé par le président Wade, a accusé souvent le patron du groupe *Walfadjri* d'utiliser ses médias pour faire chanter le pouvoir. Ces accusations sont-elles fondées ou traduisent-elles simplement l'incapacité du régime libéral à soumettre le groupe ?

Abdoulaye Wade et Sidy Lamine Niasse ont, au moins, un point commun : ils ont tous les deux activement participé au déracinement du « baobab » socialiste. L'un en tant qu'acteur politique et l'autre en tant que patron de presse. L'élection de Wade à la présidence de la République l'expose aux critiques de ses « alliés » d'hier, c'est-à-dire la presse privée indépendante. Le pouvoir cristallise, en général, tous les regards et apparaît comme la première cible des médias qui veulent acquérir le statut de presse libre et indépendante. Un statut acquis par le groupe *Walfadjri* bien avant l'alternance et qu'il s'évertue à garder. Mais difficile de faire preuve de professionnalisme quand le

secteur est inondé de billets de banque. D'où les interrogations sur les accusations du camp présidentiel.

Avant l'alternance politique en 2000, le groupe *Walfadjri* a été l'un des plus constants dans les critiques contre le parti socialiste et sa gestion du pays. Ainsi, il est cité parmi les médias ayant rendu possible l'élection d'Abdoulaye Wade à la tête de l'Etat sénégalais. Mais entre 2000 et 2012, les rapports entre le président Wade et Sidy Lamine Niass ont parfois été conflictuels. Etait-ce dû à l'ambition hégémonique du président Wade ?

La ligne éditoriale du groupe *Walf* est connue pour être quasi « oppositionnelle ». Sous Diouf, *Walf* s'est distingué par les investigations de ses journalistes qui, à travers divers articles, ont éclairé les Sénégalais sur de nombreux dossiers. Mais depuis l'arrivée de Wade au pouvoir, la corruption a atteint des proportions importantes de sorte que de nombreux corps de métiers ne semblaient pas s'en échapper. Le journalisme, à l'instar de nombreux secteurs professionnels, a aussi enregistré son lot de « nouveaux riches » de l'alternance. L'intérêt des hommes d'affaires pour le secteur de la presse n'a fait que contribuer à semer le doute sur une profession dont les preuves d'indépendance sont constamment exigées. La concurrence s'est aussi accrue et les groupes *Walfadjri* et *Sud communication* qui dominaient la presse privée sénégalaise ont vu d'autres groupes organisés et « professionnels » se créer et se positionner. Dans ce contexte de corruption et de forte concurrence, toute accusation de chantage peut trouver un écho auprès des populations. Nous ne saurions, en revanche, en déduire systématiquement que le groupe s'est éloigné de la ligne éditoriale qui a fait son succès. Car si *Walf* avait été conciliant avec le régime libéral, ce dernier n'aurait certainement pas tenté de faire douter l'opinion sur la crédibilité de Sidy Lamine Niass. Sauf si un « pacte » a été rompu.

Très vite la tentative de « domestication de la presse »³²¹ pour reprendre l'expression de Moussa Paye, par le président Wade s'est heurtée à des résistances. Le groupe *Walfadjri*, comme sous le précédent régime, continuait à tendre le micro à des opposants et à organiser des débats sur la gestion du pays. Mais, lorsque le parti présidentiel révèle que Sidy Lamine Niass, président directeur général du groupe *Walfadjri*, a reçu plus de 400 millions de francs CFA à titre de réparations aux casses subies suite au saccage des locaux de son journal le 26 septembre 2009 par des militants d'un parti dirigé par un marabout proche du régime, c'était la surprise générale. Le pouvoir voulait-il museler un groupe gênant ?

Si cette information restée secrète pendant presque deux années a été rendue publique par le pouvoir, la raison semble évidente : *Walf* a multiplié ses sorties contre le régime. Sidy Lamine Niass qui est par ailleurs très engagé sur les sujets politiques, avait lancé, le 19 mars 2011 à l'occasion du onzième anniversaire de l'accession d'Abdoulaye Wade à la présidence de la République du Sénégal, un appel au *sit-in* à la place de l'Indépendance de Dakar pour protester contre, disait-il, les « injustices du régime libéral ». Le PDS, à travers son chargé de propagande, Farba Senghor, et le président de son groupe parlementaire, Doudou Wade, avait riposté en traitant le patron de *Walf* de maître-chanteur. C'est lors d'une conférence de presse organisée par Farba Senghor que les Sénégalais ont appris que le PDG du groupe *Walfadjri* avait reçu du Trésor public un montant de 400 millions de francs CFA. Le traitement de cette affaire ressemble à un compromis voire un piège. En acceptant de recevoir dans le plus grand secret ce montant négocié entre lui et le président Wade et en abandonnant toutes poursuites pénales contre les auteurs de ce saccage qui a fait des blessés, le patron de

321 Paye, Moussa, « la presse et les lobbies dans le nouveau désordre de l'information », *Op.Cit*, p. 630.

Walf est tombé dans le piège du pouvoir qui, à défaut de le soumettre, a réussi à le rendre moins crédible aux yeux d'une partie de l'opinion. Sidy Lamine Niass s'est mis dans la peau d'un chef d'entreprise et n'a pas mesuré ou a tout simplement préféré ignorer la menace qui pesait sur la liberté de la presse. Pourtant, son groupe a pendant plusieurs décennies porté le combat pour une presse libre et indépendante. Pourquoi a-t-il donc cédé au pouvoir de l'argent en acceptant cette forme de réparation qui sonne comme une corruption ?

Le groupe *Walfadjri* depuis le début des années 2000 fait face à une concurrence rude qui s'est, au fil des années, accentuée. C'est surtout avec la création du groupe Futurs Médias que *Walf* a perdu sa position de « leader » de la presse privée indépendante. En effet, son principal concurrent est sans doute le groupe du chanteur Youssou Ndour qui, dans ses plans de recrutement, semble prioritairement cibler les meilleurs éléments de *Walf*. C'est ainsi que le renouvellement du personnel chez *Walf* est devenu constant depuis quelques années où on voit souvent de jeunes recrues succéder à d'anciens et chevronnés animateurs et journalistes partis rejoindre le Groupe Futurs Médias. C'est ce qui explique, sans doute, les rapports difficiles entre les deux patrons de groupe, Sidy Lamine Niass et Youssou Ndour. Les piques sont fréquentes entre les deux hommes et font souvent les choux gras de la presse populaire. Lorsque Youssou Ndour a été nommé ministre par le président de la République Macky Sall, élu le 25 mars 2012, *Walf TV* a consacré un débat entier sur cette nomination en revenant notamment sur le niveau d'études du chanteur et sur la pertinence de ce choix. Beaucoup ont vu dans cette émission à laquelle le président du groupe, Sidy Lamine Niass a participé, un prolongement de leur rivalité voire un règlement de compte. Ces deux patrons de presse se mènent une « guerre » sans merci qui serait due à la concurrence. L'un, Sidy Lamine Niass, s'estimant victime de débauchage et l'autre, Youssou Ndour, victime de jalousie.

Dans ce contexte concurrentiel, chaque groupe tente de tirer son épingle du jeu pour protéger la survie de son entreprise.

En tous les cas, cette forme de réparation qui s'expliquerait par la concurrence fait douter de la crédibilité et de la transparence d'un groupe qui semblait faire de la liberté et de l'indépendance son principal crédo. Sidy Lamine Niass se défend aujourd'hui difficilement de l'accusation de maître-chanteur, une étiquette que lui colle également le nouveau pouvoir. Ses rapports avec le pouvoir actuel dirigé par le président Macky Sall sont marqués par plusieurs sorties contre le régime. Les partisans du nouveau président l'accusent de faire du chantage pour échapper au fisc. Qu'en est-il exactement ?

Chantage ou défiance ? Difficile de dire exactement ce qui anime le patron de *Walf* qui n'est pas toujours cohérent dans ses choix et sa démarche. Il a souvent prôné la transparence et a accepté une négociation secrète pour un problème qui aurait nécessité des poursuites pénales. Il s'est battu contre maître Abdoulaye Wade et est devenu depuis sa défaite à la présidentielle de 2012 conciliant avec lui. Depuis l'élection de Macky Sall à la tête de l'Etat sénégalais en mars 2012, il a, dans sa ligne de mire, le nouveau pouvoir qu'il accuse de tous les péchés d'Israël. Mais les « volt face » de Sidy Lamine Niass ne semblent pas affecter la ligne éditoriale de son groupe. Rappelons que le PDG de *Walf* a été, par moments, très proche du président Abdou Diouf dont il a été même le conseiller spécial. Toutefois, cette proximité ne s'était pas traduite par un soutien du groupe dont le professionnalisme a été souvent reconnu à l'époque où le parti socialiste était au pouvoir. L'étude des rapports entre Sidy Lamine Niass et le nouveau pouvoir nous permettra de répondre à la question ; elle nous permettra surtout de voir si *Walf* se situe dans une position de contre-pouvoir régulière en optant presque depuis sa création pour une ligne éditoriale « oppositionnelle » ou si *Walf* fait du chantage pour assurer la survie de son groupe dans un contexte de plus en plus concurrentiel. L'étude de cette

question nécessite au préalable la compréhension de la situation de la presse audiovisuelle qui domine aujourd'hui l'espace médiatique sénégalais.

Ce qu'il nous semble important de retenir en étudiant les rapports entre le pouvoir et les patrons des groupes Futurs Médias et *Walfadjri* est qu'aujourd'hui au Sénégal l'indépendance de la presse privée semble menacée par des intérêts économiques. La concurrence transforme l'espace médiatique en une sorte d'arène de lutte entre patrons de groupe qui tentent par différents moyens de sauver leurs entreprises. Nous le verrons encore plus avec le groupe D-Médias qui compte un quotidien, la *Tribune*, une radio, *Zik FM* et une chaîne de télévision privée, la *Sen Tv*. Ce groupe, sur lequel nous reviendrons est dirigé par un ancien journaliste de *Walfadjri*, Bougane Gueye Dany, devenu un puissant homme d'affaires.

Depuis 2000, l'espace médiatique sénégalais est de plus en plus ouvert. Cependant, cette libéralisation pose un certain nombre de problèmes. Ainsi, serait-il intéressant de mesurer le véritable apport des médias privés dans l'évolution de la démocratie ou encore leur impact réel dans la société sénégalaise.

Troisième partie :

L'Etat des lieux de la presse privée sénégalaise

L'analyse de cette dernière partie de notre recherche nous permettra de faire un tour d'horizon de la presse privée sénégalaise. Elle nous permettra notamment d'aborder les rapports conflictuels entre la presse et le régime d'Abdoulaye Wade. Nous reviendrons également sur la grille de programmes des chaînes de télévision privées et sur la prédominance du wolof.

Chapitre VI. Les chaînes privées sénégalaises

De tous les médias, la télévision est sans doute celui qui attire et impressionne le plus. Le sondage général effectué en 2013 par le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) montre que le taux de pénétration de la télévision dans les foyers sénégalais est plus fort que celui de la presse écrite. Avec un taux de pénétration qui serait de 75%, la télévision conforte sa place de leader dans les habitudes des Sénégalais. L'enquête réalisée en 2011 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal, avait déjà révélé la percée de la télévision dans les habitudes en affirmant que « 8 ménages sur 10 étaient équipés d'un téléviseur »³²². Toutefois, il faut préciser que la télévision ne couvre pas l'ensemble du territoire national même si certaines chaînes comme « *RTSI, TFM, 2STV et WALF TV* »³²³ sont présentes dans les 14 régions du pays. Il nous semble donc nécessaire de nuancer ces résultats qui ne prennent en compte, généralement, que les zones urbaines. En milieu rural, seule une partie est prise en compte par les sondages. Mais tous ces sondages confirment la prédominance de la télévision dans les habitudes des Sénégalais, surtout en milieu urbain. En milieu rural, où on note encore une faible présence de la télévision dans certains villages, la radio constitue le premier support d'informations.

La capacité d'influence de la télévision en fait un instrument qui compte aux yeux de ceux qui exercent le pouvoir étatique. Depuis sa libéralisation au Sénégal, la télévision fait l'objet de plusieurs critiques. En effet, comme le souligne le sociologue français,

322 Enquête réalisée en 2011 par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

323 Sondage effectué par le CNRA en 2013.

Pierre Bourdieu, en 1996, la télévision « par sa puissance de diffusion, pose à l'univers du journalisme écrit et à l'univers culturel en général un problème absolument terrible »³²⁴. Ce constat de Pierre Bourdieu peut sans doute s'appliquer aux chaînes privées sénégalaises constamment accusées d'appauvrir la culture intellectuelle à travers une grille de programmes et une pratique journalistique très peu soucieuses de l'influence exercée sur les téléspectateurs.

Pendant plusieurs décennies, le monolithisme médiatique au Sénégal avait été pointé du doigt. Si la libéralisation de l'espace audiovisuel avec la création de chaînes privées a véritablement mis fin au monopole de la chaîne nationale, la *RTS*, elle n'a pas, en revanche, permis de renforcer qualitativement le travail journalistique. La presse écrite sénégalaise, dans les années 1990, avait favorisé l'émergence d'une culture contestataire. La qualité des articles de presse avait contribué au renforcement de la culture intellectuelle et à la remise en cause du pouvoir politique. Mais les chaînes privées accusées d'être des fossoyeurs de valeurs, semblent être sous le diktat de l'audimat défini par Bourdieu comme « la sanction du marché, de l'économie, c'est-à-dire d'une légalité externe et forcément commercial... »³²⁵. Ainsi comme toute entreprise, la recherche du profit est l'une des principales préoccupations. Le marché imposerait ainsi sa loi aux chaînes qui doivent s'y adapter si elles veulent continuer d'exister. Telle semble être la situation des médias audiovisuels privés au Sénégal dont la grille de programmes est principalement axée sur la lutte et la musique.

I. L'essentiel des programmes des chaînes privées

324 Bourdieu, Pierre, *Sur la télévision. Suivi de l'emprise du journalisme*, Liber-Raison d'agir, 1996, p.50.

325 Bourdieu, Pierre, *Op.cit*, p.78.

Les chaînes privées sénégalaises confirment l'existence d'une nouvelle culture médiatique depuis l'alternance. Une reconfiguration de l'univers médiatique sénégalais qui obéit aux exigences du marché. On a tendance au Sénégal à accuser les chaînes privées de détruire les fondamentaux du journalisme et les valeurs culturelles et culturelles du pays en proposant des émissions qui ne favorisent que la détente. Mais à y regarder de près, tout semble indiquer que les médias suivent la volonté populaire. Les chaînes privées qui arrivent en tête des « sondages » sont celles dont l'essentiel des programmes se résume à la lutte et à la musique.

La lutte, le sport le plus « populaire » : une attraction médiatique ?

La lutte avec frappe est aujourd'hui l'un des sports les plus populaires du Sénégal. Ce statut lui permet ainsi d'être « chouchoutée » par les médias audiovisuels privés qui se bousculent chez les promoteurs de lutte pour avoir l'exclusivité de la diffusion des combats, surtout lorsque ces derniers doivent opposer les grands noms de l'arène nationale. La pratique de la lutte est très ancienne au Sénégal. Sans faire son historique, notons simplement que c'est un sport qu'on retrouve dans différentes ethnies sénégalaises. Ainsi, elle fait partie intégrante de la culture de Sénégalais. Mais ce sport qui est présenté de nos jours, parfois abusivement par des médias du pays, comme « notre sport national »³²⁶, s'est complètement métamorphosé au fil des années. À l'origine, c'était une lutte simple sans frappe censée magnifier la bravoure et le courage de l'homme. C'était une pratique courante en milieu sérère (ethnie du Sénégal) qui opposait deux hommes qui tentaient, chacun, de faire tomber son adversaire pour montrer sa force et sa connaissance des techniques de lutte. Aujourd'hui, un combat de lutte mobilise plusieurs fonds et la dimension culturelle, artistique et les valeurs que ce

326 L'ouvrage du photographe Matar Ndour, *Arènes sénégalaises*, Editions Vives voix, 2012, revient plus amplement sur l'histoire de la lutte sénégalaise.

sport véhiculait autrefois, se voient reléguer au second plan. C'est un business comme le revendique d'ailleurs le lutteur Mohamed Ndao surnommé Tyson qui affirme fièrement avoir permis aux lutteurs de toucher les gros cachets. Il est l'un des initiateurs du concept lutte-business au milieu des années 1990 en exigeant aux promoteurs de lutte de revoir leurs cachets. Il a ainsi demandé des sommes importantes, à l'époque, pour affronter ses adversaires. La popularité du chef de file de l'écurie *Boul Falé* (la lutte sénégalaise est constituée d'écoles de lutte et d'écurie auxquelles appartiennent les lutteurs) lui permettait facilement de voir ses exigences satisfaites. Depuis, les ténors de l'arène sont payés à coups de millions de francs CFA et la lutte qui, au départ était un sport amateur, ne cesse de se professionnaliser. Les lutteurs doivent être détenteurs d'une licence délivrée par le comité national de gestion de la lutte (CNG). C'est cette instance qui veille aux respects des règles et à l'organisation des combats. On avance, pour certains combats, des montants de 100 millions de francs CFA (150.000 euros environs) par lutteur. D'où l'intérêt des entreprises de presse qui rivalisent de ruse pour convaincre les organisateurs. La couverture d'un combat de lutte par les chaînes publiques ou privées entraîne des agressions verbales et des piques entre journalistes et animateurs des différentes chaînes.

Bien qu'elle fût populaire avant l'avènement des chaînes privées, la lutte a gagné en ampleur et en popularité depuis la libéralisation de l'espace audiovisuel. Son importance pour les patrons de presse se mesure à travers le nombre d'émissions qui lui sont consacrées. Avant les années 2000, la *RTS* avait l'exclusivité de la diffusion des combats de lutte. Et il existait une émission consacrée à la lutte animée par El hadji Moustapha Ndiaye. C'est grâce à cette émission intitulée « Sport de chez nous » commentée par feu El hadji Moustapha Ndiaye que la lutte a été découverte par de nombreux Sénégalais. Les radios privées de la place, sentant tout l'intérêt des populations pour ce

sport, se sont également mises à créer des émissions pour vanter les mérites de ce sport qualifié de « national ». À partir de 2000, le développement du secteur médiatique a favorisé la création de divers types de journaux dont les journaux spécialisés dans la lutte comme *Arenebi* (l'Arène en Wolof) ou encore *Sunu Lamb* (notre lutte en Wolof). Ces journaux relayent toute l'actualité de la lutte sénégalaise et donnent des informations précises sur la forme, le poids des lutteurs ainsi que leur parcours. Les amateurs de lutte ont droit à des descriptions détaillées sur leurs lutteurs. Ainsi, l'adhésion populaire a suscité l'intérêt des médias qui se sont précipités pour envahir le secteur. Difficile aujourd'hui d'échapper à la lutte au Sénégal tant le nombre d'émissions est impressionnant. À la première chaîne privée, *2STV*, l'émission consacrée à la lutte, *Bantamba*, animée par El hadji Bécaye Mbaye, a largement contribué à rendre davantage populaire ce sport. Le succès de l'émission *Bantamba* qui a débuté en 2005 a encouragé les autres chaînes concurrentes à créer leurs propres émissions de lutte. *TFM* du chanteur Youssou Ndour enregistre à elle toute seule, pas moins de trois émissions consacrées à la lutte. *Roffo* animé par Ngagne Diagne, *Jongante* par le journaliste Lamine Samba et *L'œil du tigre*, commenté par l'ancien lutteur Moustapha Gueye sont des émissions diffusées chaque semaine³²⁷ par la chaîne *TFM*. À cela s'ajoute l'émission *Lamb Académie* diffusée par la même chaîne qui s'inspire de la *Star Académie* qui passait sur *TF1* au début des années 2000 et dont elle reprend le concept. On note le même intérêt également pour la lutte chez sa plus grande concurrente, *Sen TV*. Sur *Sen TV* les amateurs de lutte peuvent également suivre le *Grand combat*, émission animée par le journaliste Malick Thiandoum. Ce dernier animait également sur la même chaîne, en duo avec la journaliste Adja Bitèye, *Sen sport*, émission qui revenait largement sur

327 Certaines émissions de lutte sont diffusées juste pendant la saison.

l'actualité de la lutte. *Walf TV* tout comme la chaîne nationale, la *RTS*, ont aussi des émissions consacrées à la lutte.

Une course aux émissions consacrées à la lutte qui témoigne de sa popularité et du gain qu'elle semble apporter et aux promoteurs et aux chaînes de télévision. Les chaînes qui semblent peser le moins dans l'univers audiovisuel sénégalais sont celles qui accordent peu d'importance à la lutte. Si on prend par exemple l'une des dernières nées des chaînes privées sénégalaises, *Africa 7*, son manque de « succès » relatif s'expliquerait par ses programmes auxquels ne s'accommoderaient pas les Sénégalais, du moins la grande partie. Dans un entretien publié par le journal en ligne, *Le Dakarois.net* le 16 janvier 2013, Oumou Wane, Présidente directrice générale (PDG) du groupe Citizen Media Groupe (CMG) auquel appartient la chaîne *Africa 7*, révèle qu'au moment de la création de sa chaîne, Youssou Ndour lui avait conseillé de mettre en place une chaîne à l'image de la population sénégalaise. Une chaîne dont les programmes doivent accorder la part belle aux émissions de détente. Elle reconnaît les difficultés connues par sa chaîne pour se faire une place dans l'univers audiovisuel sénégalais dominé par le divertissement. Elle voulait une télévision de « haute facture » comme elle l'avoue dans cet entretien, en mettant l'accent plus sur des programmes éducatifs, sur le civisme que sur le divertissement. Car les chaînes privées tout comme la *RTS* ont une mission de service public. Une mission que toutes les chaînes privées qui se créent de plus en plus au Sénégal n'assument pas. Or, la télévision, comme l'écrit Pierre Bourdieu, « a une sorte de monopole de fait sur la formation des cerveaux d'une partie très importante de la population »³²⁸. Un pouvoir souvent mis au service des intérêts personnels au détriment de la masse. Mais dans des pays où le taux d'analphabétisation est très élevé comme c'est le cas au Sénégal, rares sont ceux qui s'intéressent à des émissions culturelles,

328 Bourdieu, Pierre, *Op.cit*, p. 17.

littéraires ou scientifiques. Les patrons de presse l'ont tellement compris qu'ils misent tout sur le divertissement. C'est ce qui justifie l'omniprésence de la lutte dans les chaînes de télévision sénégalaises. Car la lutte, au-delà de l'aspect sportif, a une dimension folklorique. Un combat de lutte est précédé de *Baak* (danse pratiquée par les lutteurs), des chants et un ensemble de folklore qui constituent l'essentiel de l'évènement. Un combat de lutte peut durer moins d'une minute. La dimension artistique, folklorique et culturelle participent ainsi au charme de la lutte et attirent les foules. Les chaînes privées étant des entreprises ne prendront pas le risque de faire des programmes civiques qui n'ont aucune chance, dans un pays comme le Sénégal, d'intéresser la majorité de la population. Les patrons de presse qui ont tenté d'innover en banalisant le divertissement le payent cher. Oumou Wane parle de « marasme total »³²⁹ pour qualifier la situation de sa chaîne qui peine à retenir ses journalistes. La journaliste Sarah Cissé qui avait quitté la *RTS* pour rejoindre *Africa 7*, est partie grossir les rangs de la Télé Futurs Médias. Les chaînes privées semblent donc suivre la volonté populaire en proposant des « sujets omnibus »³³⁰ qui ont du succès auprès des populations. Et aujourd'hui même les politiques cherchent popularité auprès des lutteurs qui sont des « stars » qu'on voit quotidiennement sur le petit écran. Malick Gackou, patron du Grand Parti (GP), formation politique qu'il a créée après son départ de l'Alliance des Forces de Progrès (AFP) dirigée par Moustapha Niasse, a acquis sa popularité par le biais de la lutte. Il aide les lutteurs financièrement à préparer leurs combats et en échange il bénéficie d'une publicité. Les lutteurs le remercient devant les caméras à la fin de chaque combat. D'autres politiciens également font de même.

329 Entretien accordé au journal en ligne, *Le Dakarois.net*, le 13 Janvier, 2013.

330 Bourdieu, Pierre, *Ibidem*, p. 51.

Tout comme la lutte, la musique également participe à l'accroissement du taux d'audience des chaînes de télévision. Le grand théâtre, infrastructure construite sous la présidence d'Abdoulaye Wade, accueille les événements les plus importants du monde du showbiz sénégalais. Et les chaînes privées couvrent pratiquement tous ces événements en direct qui peuvent durer pendant plusieurs heures. Tout est prétexte pour organiser une soirée au grand théâtre. Concerts, anniversaires de chanteurs y sont souvent organisés avec la complicité des chaînes privées. Deux chaînes sont particulièrement attirées par la couverture de tels événements, *TFM* et *Sen TV*. Pourtant, ces deux chaînes font partie de celles à qui on attribue les meilleurs taux d'audience. Le sondage national plurimédia 2013 de l'Agence de communication Optima place la Télé Futurs Médias et la Radio Futurs Médias (*TFM*, *RFM*) à la tête du classement des télévisions et des radios les plus regardées et les plus écoutées des Sénégalais. Aussi, l'Institut Sénégalais de l'opinion (ISOP), confirme-t-il le « leadership » de *TFM* qu'il classe à la première place des chaînes sénégalaises suivie de *Sen TV* et de *Walf TV*. Cependant, ces sondages effectués par des agences privées sont souvent contestés. Il faut dire qu'il y a une récurrence des sondages et les résultats sont parfois contradictoires. L'absence d'études fiables et la crédibilité des agences de sondage mise à mal par des soupçons de corruption ne permettent pas d'avoir une idée précise du taux d'audience des différentes chaînes de la place. Ce qui pourrait nous servir d'indication, ce sont les mouvements au sein des chaînes. Certaines sont « désertées » au détriment d'autres qui semblent disposer de plus de moyens. La couverture récurrente par *TFM* et *Sen TV* des événements tels les grands combats de lutte qui augmentent les taux d'audience témoigne de leur réelle implantation dans le paysage audiovisuel sénégalais. Une implantation qui pourrait supposer que ce sont les populations qui préfèrent les émissions ludiques et sportives d'autant plus qu'elles semblent avoir le choix entre

différentes grilles de programmes dans un pays qui compte une quinzaine de chaîne.

Mais ont-elles vraiment le choix ?

Lorsqu'on regarde l'essentiel des programmes des principales chaînes privées on constate que la différence est mince. La lutte, les émissions de détente (théâtre sénégalais, musique...), les séries importées comme les telenovelas du Mexique sont proposées par quasiment toutes les chaînes. On a l'impression parfois, même en zappant, de regarder la même chaîne. Elles proposent aux mêmes heures des émissions au concept similaire en changeant les noms. On retrouve chez les principales chaînes aux mêmes heures pratiquement les shows d'humoristes, les causeries sur l'Islam, les émissions de lutte...

Une tendance à se copier mutuellement qui laisse peu de choix aux téléspectateurs. Comme nous l'avons déjà noté, certains, comme Oumou Wane, ont voulu rompre avec cette pratique médiatique, mais se sont heurtés à la sanction du marché. La *RTS* également essaie d'assurer sa mission de service public, mais étant donné qu'elle n'a plus le monopole du petit écran, ce rôle lui échappe de plus en plus. Elle voit ses audiences qui baissent au profit des chaînes privées et même la signification de son sigle changer. Ainsi, pour certains Sénégalais, la *RTS* c'est Rien Tous les Soirs.

L'intérêt du public pour les émissions de divertissement pourrait s'expliquer par le niveau de culture et d'instruction de la majeure partie de la population. Cette dernière semble donc inconsciemment adhérer à ce type d'émissions dont l'apport éducatif et civique est très peu significatif. Elle est sans doute victime de ce que Pierre Bourdieu appelle la « violence symbolique »³³¹. « Une violence qui s'exerce avec la complicité tacite de ceux qui la subissent et aussi, souvent, de ceux qui l'exercent dans la mesure où

331 Bourdieu, Pierre, *Op.cit*, pp. 15-16.

les uns et les autres sont inconscients de l'exercer ou de la subir »³³². La complicité du public qui a le pouvoir de sanction est réelle. Mais c'est une complicité inconsciente voire naïve parce que le public ne mesure pas toujours les impacts positifs ou négatifs des programmes proposés. En revanche, ces programmes sont proposés par les chaînes à dessein, puisque le principal but est d'accroître le taux d'audience.

Le succès des chaînes privées telles que *TFM* et *Sen TV* dont l'essentiel des programmes est tourné vers le ludique et le sport, montre que l'orientation de la presse audiovisuelle depuis les années 2000 trouve son enracinement dans la société sénégalaise. Certains intellectuels dénoncent, à travers des articles de contribution, ce qu'ils qualifient de système LMD (Lutte Musique Danse). En reprenant les sigles du système universitaire, Licence Master Doctorat, ils ont voulu pointer du doigt une société qui semble faire du divertissement sa principale préoccupation au moment où d'autres optent pour la formation intellectuelle de leurs citoyens.

Pour sauver la survie de leurs entreprises, certains patrons de presse choisissent donc les programmes qui trouvent l'adhésion du public. On note également un environnement médiatique caractérisé par une concurrence pas toujours loyale.

II. Un environnement médiatique pollué par une concurrence aux allures de guerre des télé.

Ici, il s'agit moins de la concurrence qui fait partie des règles de la cohabitation des entreprises que de la façon dont les organes de presse privés se mènent une rivalité où tous les coups semblent permis. Comme, l'écrit le journaliste du Groupe Futurs Médias Adama Sow, « la vérité est que le paysage audiovisuel est non structuré au Sénégal ; c'est une sorte de capharnaüm où chacun essaie de s'en sortir quitte à bafouer les règles

³³² *Ibidem*, pp.15-16.

élémentaires du secteur »³³³. Un constat amer mais qui traduit la situation actuelle des médias audiovisuels sénégalais. Les plateaux de télévision apparaissent comme des lieux de règlement de compte. Il n'est pas rare de voir dans les chaînes sénégalaises des animateurs ou des journalistes démentir une information relayée par une chaîne concurrente. Des démentis accompagnés de piques parfois violentes qui passent pendant les heures de grande écoute visant à remettre en cause le professionnalisme de la dite chaîne. Ainsi des journalistes et animateurs s'installent au cœur des rivalités entre patrons de presse ou entre télés et se sentent investis de la mission de défendre leur « boss ». Une guerre des télévisions où les principaux acteurs sont les présentateurs d'émissions consacrées à la lutte ou encore les humoristes. Les revues de presse sur lesquelles nous reviendrons de façon plus large constituent également des rendez-vous de dénigrement.

Un des présentateurs vedette d'émissions consacrées à la lutte est le journaliste Lamine Samba. Son émission *Jongante* diffusée par *TFM* les dimanches soirs lui sert de tribune pour répondre à ceux qui lui dénie son statut de journaliste. Elle lui sert de tribune également pour défendre, tel un avocat, le groupe de presse auquel il appartient ainsi que le patron. Un comportement que d'aucuns jugent contraires aux règles d'éthique et de déontologie du métier. Mais Lamine Samba persiste et finit même par en faire sa marque de fabrique. À *Walf TV* où il a fait ses premiers pas à la télévision, il s'était également distingué par son goût pour la « provocation », son style qui consiste à se présenter comme le meilleur et à présenter son émission comme indispensable. C'est surtout sa tendance à tourner en dérision les émissions concurrentes qui a contribué à faire des émissions de lutte, des rendez-vous de guerre des télés. Chaque présentateur vante les mérites de son émission et saisit l'opportunité que lui offre l'antenne pour

333 Sow Adama, article paru sur le site *IGFM*, le 7 Août 2014.

répondre aux critiques de ses concurrents. Entre Lamine Samba, présentateur de *Jongante* à *TFM* et Malick Thiandoum, présentateur du *Grand Combat* à *Sen TV*, les piques sont fréquentes. Une rivalité qui traduit l'ambiance assez délétère dans laquelle évolue les chaînes privées sénégalaises.

Ce qu'il faut souligner c'est l'enjeu financier qui est derrière tous ces combats de lutte et qui accentue la rivalité. Les combats de lutte sont sponsorisés par de grandes entreprises telles qu'Orange qui cherchent une meilleure visibilité et une meilleure implantation sur le marché local. Ainsi, la couverture d'un combat de lutte par une chaîne peut lui rapporter d'importantes retombées financières. Un enjeu de taille pour les différentes chaînes qui n'hésitent pas à se donner en spectacle pour décrocher une couverture.

Dans d'autres émissions également on note le même phénomène. C'est le cas dans « Kouthia show ». Kouthia est un humoriste qui imite souvent les politiques et reprend, dans ses émissions, les sujets brûlants de l'actualité. Il écorche également, dans son émission diffusée par *TFM*, ses concurrents. Jusqu'où peut-on aller pour faire rire ?

C'est une question qu'on peut logiquement se poser si on jette un regard sur les émissions « one man show » diffusées pendant les heures de grande écoute. Tout semble permis dans ses émissions où chaque humoriste défend son groupe et jette en pâture, sous le ton de l'humour, le personnel des chaînes concurrentes. On y note surtout le travail de sélection effectué par les humoristes qui évitent d'aborder les sujets gênants pour leur groupe ou un membre de leur personnel en mettant plus l'accent sur les sujets pouvant décrédibiliser les concurrents. Ce fut le cas lorsque le patron de *Walfadjri*, Sidy Lamine Niass, accusé par le fisc de lui devoir des arriérés, a nié tout en bloc arguant que le régime de Macky Sall contre lequel il s'était montré très critique dès les premières heures d'exercice du pouvoir, tente de le museler. Dans *Kouthia show*, le patron de *Walf*

avait droit tous les jours à une imitation de l'humoriste qui l'a présenté comme un habitué des faits, un maître-chanteur prêt à tout pour renflouer les caisses de son entreprise de presse. Et dans l'émission similaire à *Walf*, on procède de la même façon. Ainsi, Sandiogou qui anime le même type d'émission à *Walf TV* ne rate aucune occasion pour fustiger certains journalistes et animateurs de la Télé Futurs Médias. On constate également la même chose chez les autres chaînes, notamment à *Sen TV* et *2STV*.

Un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur comme nous allons le voir avec les revues de presse, devenues le cancer de la presse sénégalaise.

III. Les revues de presse au Sénégal ou le journalisme au rabais

La presse sénégalaise est aujourd'hui confrontée à plusieurs maux qui constituent des obstacles majeurs au renforcement de son professionnalisme. Son développement rapide au cours des deux dernières décennies et la non structuration du secteur sont sans doute la principale raison. Censée être le compte-rendu des informations les plus importantes des différents journaux du pays, la revue de presse traduit, de nos jours, le malaise qui secoue le paysage médiatique sénégalais. Théâtralisée, elle perd de plus en plus sa dimension journalistique car l'information y apparaît secondaire. Elle montre également, à travers la manière dont les informations sont rapportées, les rivalités qui minent le secteur. Confiée parfois à des non journalistes, elle nécessite pourtant des connaissances dans le domaine du journalisme pour éviter des confusions. Elle doit traduire fidèlement l'actualité quotidienne des sujets sélectionnés de la presse écrite, mais les commentaires qui l'agrémentent trahissent son objectivité. C'est pourquoi la revue de presse de Ahmed Aïdara qui en est l'une des figures de proue au Sénégal, bien que populaire, suscite moult interrogations. En fait, il lui est souvent reproché de faire dans le sensationnel en ajoutant des commentaires qui aggravent ou dramatisent des informations qui, à la base,

ne le sont pas. Tout est fait pour attirer et fidéliser le public. Ainsi, comme dans toute entreprise de presse, tel que l'écrit Albert Du Roy, « le choix des mots n'est pas innocent »³³⁴. Il est réfléchi, calculé et correspond à des objectifs bien précis. Et lorsque l'information en question traite des « frasques » ou des problèmes d'un groupe de presse concurrent, Ahmed Aïdara, à travers sa revue de presse diffusée par la radio *Zik FM* et la chaîne *Sen TV* appartenant au même groupe D-Media, choisit des mots ou utilise des expressions en Wolof (sa revue de presse est faite en Wolof) qui ont tendance à émouvoir l'information. Le 25 août 2015, le journal en ligne *Xibaaru.net* révèle un « scandale » qui sera relayée, quelques minutes après sa publication par ce journal, par de nombreux sites d'informations du pays et qui fera également la une de quelques journaux. Dans cet article au titre provocateur « Un animateur pédé chez You (c'est le diminutif de Youssou Ndour) »³³⁵, la « journaliste », Aïssatou Doucouré, soutient qu'« un grand animateur de la *TFM* a été surpris dans une chambre d'hôtel avec un toubab (type européen) ». Bien que prenant le soin de ne pas le citer nommément, la journaliste donne des détails sur la position dans laquelle on aurait trouvé l'animateur en utilisant des termes vulgaires, des descriptions assez précises et des indices qui facilitent l'identification dudit animateur. Ce qui est intéressant dans cette affaire c'est surtout la manière dont elle a été traitée par Ahmed Aïdara dans sa revue de presse très écoutée. La sensibilité de la question de l'homosexualité dans les pays africains et notamment au Sénégal aurait recommandé la prudence dans le traitement de cette information. Or, Ahmed Aïdara, contrairement au site qui a donné l'information, a cité nommément le célèbre animateur de *TFM*, Pape Cheikh Diallo. S'il s'est précipité pour le faire, cela est

334 Du Roy, Albert, *Op.cit*, p. 82.

335 Doucouré, Aïssatou, « Un animateur pédé chez You », *xibaaru* du 25 août 2015.

sans doute dû à la rivalité³³⁶ entre les deux groupes, *D-Media* et *GFM*. En fait, Pape Cheikh Diallo a démissionné du groupe *D-Media* pour rejoindre celui de Youssou Ndour. Et son départ aurait été mal vécu par le groupe. Ainsi, quand cette information parue sur un site d'information sénégalais (nous reviendrons sur les journaux en ligne) avec tous les problèmes de crédibilité qui en caractérisent certains, sans aucune vérification préalable, le groupe *D-Media*, à travers la revue de presse, jette à la vindicte populaire l'animateur Pape Cheikh Diallo. Les Sénégalais, de façon générale, sont très hostiles à l'homosexualité considérée comme un acte « contre-nature » par la loi et contraire aux valeurs du pays. C'est donc extrêmement grave dans un pays comme le Sénégal que d'être accusé d'homosexuel. En dépit de la gravité de cette accusation sans véritables preuves à l'appui par un journal en ligne, Ahmed Aïdara, dans sa revue de presse du 27 Mai 2015, dit en Wolof que « l'animateur Pape Cheikh Diallo de la *TFM* a été surpris en pleins ébats sexuels avec un Blanc dans une chambre d'hôtel lors du festival de Jazz à Saint Louis (Nord du Sénégal) ». Ce qui frappe dans cette revue de presse, c'est la dramatisation de l'affaire. Une théâtralisation matérialisée par des cris, par des invocations d'Allah (Allah Akbar, Allah Akbar) dans un pays majoritairement musulman. Une manière d'aggraver les choses qui caractérisent de nombreuses revues de presse au Sénégal.

Lors de la cérémonie officielle d'installation du Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie (CORED) le 27 Août 2014, le nouveau président du Sénégal, Macky Sall, a assimilé les revues de presse à une « dictature »³³⁷. Pour le président Macky Sall, les revues de presse constituent une « *pollution qui empêche le*

336 L'article de la journaliste Nafissatou Dièye publié par *Xibaru.net* le 07/07/2015 « Boycott de *l'Obs* par *Zik fm* et de *Tribune* par *RFM* dans les revues de presse » revient sur les « règlements de compte » entre les deux groupes.

337 Discours du Président Macky Sall lors de la cérémonie officielle d'installation du Conseil pour l'Observatoire des Règles d'Ethique et de Déontologie, le 27 Août 2014 à Dakar.

pays de travailler »³³⁸. Diffusées tous les matins par les différentes radios et chaînes de télévision de la place, les revues de presse font partie du quotidien des Sénégalais. Mais leur caractère farcesque qui participe, quoi qu'on dise, de leur succès, ne permet pas de rendre l'information centrale voire sérieuse. Cette situation interpelle le président Sall qui refuse, selon ses termes, cette « *dictature imposée à la nation tous les matins* »³³⁹. Les mots paraissent forts mais montrent à quel point la question de la revue de presse au Sénégal semble préoccuper les autorités étatiques. De nombreux journalistes tirent également la sonnette d'alarme en rappelant l'importance de la revue de presse qui est un genre rédactionnel. Dans le cadre des ateliers (les « cas d'école du CORED ») tenus par le CORED, un débat a été organisé le 11 juin 2015 à la Maison de Presse de Dakar dont le thème est : « La revue de presse : un genre rédactionnel chahuté au Sénégal ». Même s'il ressort de cette rencontre organisée par des journalistes que les commentaires sont « autorisés » car la revue de presse, comme le soutient le journaliste Mansour Sow, n'est pas « *un compte rendu neutre* », les différents intervenants regrettent la désinformation qu'engendrent certains commentaires qui dénaturent et trahissent volontairement le texte. Certaines revues de presse se faisant également en *Wolof*, posent la question de la traduction. En effet, la traduction se présente aussi comme un obstacle majeur pour les « revueurs » de presse qui utilisent des expressions ou mots en wolof qui ne reflètent pas le sens du texte écrit en français. C'est parfois aussi fait de façon volontaire pour susciter des réactions. C'est le cas de certaines revues de presse faites en français comme celle de Fabrice Nguema, diffusée par la radio *Zik FM* et la *Sen TV*. C'est un journaliste sénégalais, originaire du Gabon qui a la particularité d'agrémenter ses revues de presse par des commentaires en Wolof. L'usage de la langue Wolof dans ses revues de presse a contribué à faire sa promotion dans le paysage médiatique sénégalais. En

338 *Ibidem*

339 *Ibidem*.

fait, la dimension théâtrale apparaît davantage chez lui que chez les autres « revueurs » de presse. C'est un Sénégalais d'adoption qui ne maîtrise pas le wolof comme ses collègues « revueurs » et qui use de certaines expressions provoquant le rire et la curiosité chez certains Sénégalais.

Mais c'est sans doute la clé de son succès apparent puisqu'il a réussi à se faire un nom dans l'univers médiatique sénégalais très concurrentiel et dominé par une politique linguistique qui a, de plus en plus tendance, à faire du français, dans les chaînes de télévision sénégalaises, une langue seconde.

IV. La « Wolofisation » de l'espace audiovisuel sénégalais

Le terme *wolofisation* que nous empruntons à la terminologie sociolinguistique renvoie à l'expansion de la langue wolof dans l'ensemble des régions du Sénégal et notamment dans les médias de diffusion orale et est ici utilisé « en référence à la langue parlée plutôt qu'à la langue écrite »³⁴⁰.

Le français est la langue officielle du Sénégal. C'est aussi la principale langue de l'enseignement et de l'administration du pays. « *Produit historique de la colonisation française, comme le rappelle le politologue Etienne Smith, l'Etat sénégalais a formulé un projet hégémonique d'abord linguistique, de diffusion d'une haute culture lettrée et francophone* »³⁴¹. Mais quelques décennies après l'indépendance du pays, on semble assister à ce qu'Etienne Smith appelle « *la revanche du banal sur l'officiel* »³⁴². En effet, à côté du français, existent des langues nationales parmi lesquelles on distingue le wolof

340 O'Brien Donald Cruise, Diop Momar Coumba, Diouf Mamadou, *La construction de l'Etat du Sénégal*, Paris, Karthala 2002, p. 145.

341 Smith, Etienne, « La nationalisation par le bas : un nationalisme banal ? Le cas de la wolofisation du Sénégal », *Raisons politiques* n°37, 2010, pp. 65-66.

342 *Ibidem*, p.66.

qui fait figure de langue dominante à l'échelle nationale. Et pourtant aucune politique étatique, du moins officiellement, ne semble favoriser la progression du wolof. Qu'est-ce qui explique donc le fait que cette langue « *originellement parlée par moins de la moitié de la population* »³⁴³ devienne aujourd'hui la première langue de communication des Sénégalais ?

« *Principal groupe ethnique du Sénégal* », comme le souligne Isabelle Leymarie dans son ouvrage *Les griots wolof du Sénégal* paru en 1999, les Wolof « *se concentrent dans le Waalo (de Saint Louis au bas Sénégal jusqu'à Dagana), le Kayor (de Tivaouane à Louga), le Jolof (à l'Ouest de Saint Louis), le Jambour (autour de Thiès et Diourbel) et le Sine Saloum (autour de Kaolack)* »³⁴⁴. Constitués de grands commerçants qui se sont implantés un peu partout à travers le pays, les Wolof sont également très présents dans la fonction publique sénégalaise. Même « *l'hégémonie wolof dans l'administration, si l'on en croit Donald Cruise O'Brien, remonte à l'époque coloniale* »³⁴⁵. Ainsi, la langue wolof a fini par s'implanter pratiquement dans toutes les régions du Sénégal et « *est, avec le français, la principale langue* »³⁴⁶. Cette situation de colinguisme (français et wolof) tend à disparaître au profit du wolof qui est, de nos jours, la langue la plus parlée et la plus comprise dans les centres urbains du pays et se situe au-dessus des clivages ethniques. En effet, comme le démontre l'ouvrage, *Communication wolof et société sénégalaise, héritage et création*³⁴⁷, on assiste au Sénégal à une « désethnicisation » du wolof qui n'est plus seulement la langue des Wolof. C'est une langue qui sert de trait d'union entre les différentes ethnies du Sénégal

343 *Ibidem*, p. 66.

344 Leymarie, Isabelle, *Les griots wolof du Sénégal*, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 9.

345 O'Brien, Donald Cruise, *Op.cit*, p. 150.

346 *Ibidem*, p.9.

347 Kasseler Sascha, Diagne, M. Anna, Meyer Christian, *Communication wolof et société sénégalaise, héritage et création*, Paris, L'Harmattan, 2011.

puisqu'elle fait figure de langue véhiculaire. Mais il y a eu, selon Etienne Smith, « *un processus de dévernacularisation* » qui, en l'espace de quelques années, a fait de la langue wolof le « *support d'une identité culturelle spécifique* », mais « *élargie à la quasi-totalité de la population et que l'on peut qualifier de national* »³⁴⁸. Et cette dévernacularisation viendrait de ce qu'Etienne Smith appelle « *la basse culture* », c'est-à-dire la culture populaire qui a favorisé la propension linguistique du wolof. Si la langue wolof a, par ailleurs, « *détrôné* » le français cela est dû aux représentations populaires qui perçoivent le français comme « *langue de (...) l'officialité, du formel, de la rigidité de la norme* ». Or, le wolof, à l'opposé du français est perçu comme « *langue de la sociabilité horizontale, de la communication spontanée, de l'informalité, de la souplesse linguistique et identitaire* »³⁴⁹. Ainsi, le français est cantonné dans son image de langue officielle, rigoureuse et sérieuse qui pousse ses locuteurs sénégalais à l'hypercorrection et à un usage limité au strict minimum. La conséquence de cette rigidité construite autour du français limite le nombre de ses locuteurs car de nombreux Sénégalais préfèrent utiliser les langues nationales que de faire une faute de français à l'oral qui fait très souvent l'objet de moqueries. Or, dans les langues nationales et notamment le wolof qui est le plus utilisé, il n'existe aucune exigence voire surveillance grammaticale dans le code oral, du moins dans « *l'imaginaire collectif* », et les locuteurs peuvent commettre des fautes sans courir le risque d'être moqué. Ainsi, au Sénégal, le français « *lie sa destinée au sort de l'Etat et de la formalité* » et le wolof « *à l'ordinaire et l'informalité de la culture populaire* »³⁵⁰. Et justement l'Etat semble impuissant face à la puissante vague que constitue l'expansion progressive du wolof qui gagne du terrain dans l'administration et dans les médias audiovisuels.

348 *Ibidem*, p.66.

349 *Ibidem*, p.67.

350 *Ibidem*, p.66.

L'expansion de la langue et de la culture wolof au Sénégal ne tient pas seulement à l'implantation géographique des Wolof et à leur croissance démographique. Elle tient aussi, comme l'illustre l'ouvrage intitulé *Peuples du Sénégal*, à « la colonisation dont ils ont été les premiers auxiliaires, (de) l'expansion urbaine qui les a concernés plus que n'importe quel groupe »³⁵¹. Ainsi, l'influence de ce groupe ethnique, « dont la connaissance est essentielle pour la compréhension des réalités socioculturelles sénégalaises », a des origines très anciennes. Dans le domaine des médias, c'est à la faveur de la création de *Radio Sénégal* au lendemain des indépendances que l'usage du wolof s'est accentué. Pour dire que l'utilisation du wolof dans la presse sénégalaise est aussi vieille que la République du Sénégal voire plus. Cependant, c'est avec la création des radios privées dans les années 1990 et l'avènement des chaînes privées depuis 2005 que le wolof est devenu la principale langue de la presse audiovisuelle.

L'usage récurrent du wolof dans les médias audiovisuels sénégalais constitue la preuve de « l'emprise de la culture wolof qui gagne progressivement le pays tout entier »³⁵². En effet, depuis la libéralisation de l'espace audiovisuel, à la radio comme à la télévision, on note une forte évolution dans l'usage de la langue wolof. À l'époque du monolithisme médiatique, même s'il existait des émissions en langues nationales (la Constitution sénégalaise reconnaît huit langues nationales, celles parlées dans le pays et qui sont codifiées), il revenait à la presse de faire la promotion du français. Cette tâche n'était pas dévolue qu'à la presse écrite, puisque de nombreux témoignages de journalistes de la radio et de la télévision nationales et notamment celui du journaliste de la *RTS* Ahmed Bachir Kounta, affirment qu'il arrivait que le président Senghor, grammairien de formation, convoquât des journalistes au Palais de la République aux fins de les former

351 *Ibidem*, p. 41.

352 Leymarie, Isabelle, *Op.cit*, p.9.

aux techniques de rédaction et de corriger les fautes de français commises lors de la présentation d'un journal télévisé. Même s'il est vrai que Senghor entretenait avec la langue française une relation quasi-fusionnelle en allant même jusqu'à la qualifier de langue « de la raison et de l'intuition »³⁵³, cette exigence répondait plutôt à un besoin de formation des citoyens. Le Sénégal sous Senghor n'est pas celui sous Wade comme nous avons tenté de le démontrer dans nos différentes analyses. Cependant, les raisons de la baisse de l'usage du français dans les médias sénégalais sont multiples et ne sauraient donc toutes être imputées à la libéralisation du paysage audiovisuel sous le régime libéral. Certaines même précèdent l'arrivée de Wade au pouvoir et le phénomène touche également d'autres secteurs dont celui de l'éducation nationale. Vu la profondeur de la question de la baisse de l'usage du français dans le pays, nous nous garderons de faire l'historique en essayant d'analyser seulement la manière dont certains médias privés voire publics, dans une moindre mesure, contribuent à renforcer l'emprise de la culture wolof au détriment des autres langues nationales et de la langue officielle, le français.

La prédominance du wolof dans les médias de diffusion orale

Les organes privés n'ont pas les mêmes contraintes que la *RTS* condamnée à respecter un certain équilibre. Les organes nationaux doivent être le reflet de la nation sénégalaise dans toutes ses composantes. À ce titre, aucune discrimination ne doit être décelée et toutes les langues nationales reconnues par la Constitution doivent contribuer à leur rayonnement. Il est certes difficile dans un pays comme le Sénégal de mettre le wolof au même niveau que les autres langues à la télévision, mais la *RTS* dans sa grille de programmes, prévoit et diffuse un journal dans chacune des langues nationales codifiées

353 O'Brien Donald Cruise, *La construction de l'Etat du Sénégal*, op. cit., p. 154.

et reconnues comme telles par la Constitution du pays. Mais les efforts de neutralité de la RTS s'arrêtent là. À la télévision comme à la radio nationales, des débats et des émissions politiques ou relatifs à un sujet d'actualité sont souvent organisés en wolof. Mais cette prédominance du wolof dans l'univers médiatique sénégalais gagne davantage de terrain dans les chaînes et radios privées dont nombreuses sont les émissions faites en wolof. Toutefois, les raisons de cette « impartialité » qui, parfois, apparaît comme naturelle en raison du nombre de locuteurs wolof très importants, dépassent les journalistes et ont des ancrages sociologiques profonds. Surtout, il convient de tenir compte, comme le remarquent Martine Dreyfus et Caroline Juillard dans leur ouvrage, de « la distinction écrit/oral (qui) est capitale en la matière, de même que celle entre secteur public et secteur privé de la diffusion » 354. En effet, ce dernier point nous paraît essentiel pour comprendre la prédominance du wolof dans les médias sénégalais. Le français domine essentiellement dans la presse écrite sénégalaise ; cela, « en dépit d'une brève incursion des langues nationales »355. Les programmes d'alphabétisation en vue de promouvoir les langues nationales mis en place par l'Etat sénégalais au cours des années 1990, avaient permis de réduire le taux d'illettrisme, notamment en milieu rural, et avaient surtout poussé certains journaux comme *Walfadjri* et *Sud quotidien* à « créer des pages essentiellement consacrées aux langues nationales ».356 Cette politique d'alphabétisation a sans doute inspiré la création de journaux en langues nationales. Toutefois, cette catégorie de journaux paraît de façon

354 Dreyfus, Martine, Juillard, Caroline, *Le plurilinguisme au Sénégal, langues et identités en devenir*, Paris, Karthala, 2004, p.296.

355 *Idem*.

356 Loum, Ndiaga, *Les médias et l'Etat au Sénégal, impossible autonomie*, Op. Cit, p.132.

très irrégulière et est très peu utilisée. Elle est « épisodique ou réservée à des cercles plus restreints, corporatifs »³⁵⁷.

De façon générale c'est donc le français qui domine dans la presse écrite sénégalaise. Etant la langue d'instruction, il semble aller de soi que la majorité des journaux soit en langue française. C'est pourquoi, il n'est pas fréquent de noter dans la presse écrite sénégalaise des expressions ou mots wolof sauf dans les journaux à « scandale », c'est - à-dire la presse dite people, réputée très peu sérieuse, qui utilise assez souvent des « items wolof, à l'orthographe variable, mais aussi arabes, en caractères latins (...) sous forme de titres, de sous titres.. »³⁵⁸. En revanche, dans les médias audiovisuels c'est le wolof qui domine à Dakar et dans de nombreux centres urbains du pays. Les médias de diffusion orale ne sont pas confrontés aux mêmes obstacles que la presse écrite. Considérée comme élitiste, réservée aux lettrés, la presse écrite s'est toujours heurtée en Afrique aux taux d'analphabétisme élevés. La radio a, par contre, été rapidement adoptée en Afrique et son introduction dans les foyers a été facilitée par une politique linguistique accordant un temps d'antenne important aux langues nationales. Ainsi, « les rapports entre français et langues nationales s'inversent au sein des différentes stations... »³⁵⁹. C'est le cas à Dakar où domine le wolof et à l'intérieur du pays où le wolof alterne souvent avec la langue ou les langues du terroir.

La même politique est également menée par les chaînes de télévision privées qui accordent la primauté linguistique au wolof. À *TFM*, à *Walf TV* ou à *Sen TV* pour ne prendre que ces quelques exemples, en dehors du journal télévisé et de quelques rares débats politiques, toutes les autres émissions sont quasiment diffusées en wolof. Les

³⁵⁷ Dreyfus, Martine, Juillard, Caroline, *Op.cit*, p. 296.

³⁵⁸ *Idem*.

³⁵⁹ *Idem*.

autres langues nationales ne sont presque jamais utilisées dans ces chaînes de télévision. À travers cette politique linguistique qui se fonde sur l'importance du nombre de locuteurs wolof à Dakar notamment et dans les autres zones urbaines du pays, les chaînes privées participent au recul du français et à l'uniformisation culturelle. C'est sans doute ce qui justifie, ce qu'on peut qualifier de « résistance » linguistique, de désir d'« émancipation linguistique » (expression propre à la sociolinguistique) à 2STV. L'article de l'universitaire américaine Fiona Mc Laughlin, « The *haalpulaar* identity as a reponse to wolofization »³⁶⁰ (l'identité pulaar comme réponse à la *wolofisation* » illustre la volonté de certains Haalpulaar de résister à l'uniformisation linguistique. Chez El hadji Ndiaye, patron de 2STV, on note le souci permanent de valorisation de la culture et de la langue pulaar. Ce besoin de reconnaissance se matérialise à travers des émissions comme *Yella* qui était présentée par le griot Haalpulaar, Farba Sally Seck et qui revisitait l'histoire du Fouta (la principale région des Haalpulaar) tous les samedis soirs sur 2STV. Intégralement diffusée en langue pulaar, l'émission *Yella* visait à vulgariser l'histoire héroïque de l'ethnie pulaar. L'émission hebdomadaire *Ngalou* (richesse en pulaar) s'inscrit dans la même logique de vulgarisation de la langue pulaar. Cependant, cette dernière émission est plus orientée vers l'actualité politique. Présentée par le journaliste, Hamet Ly, l'émission *Ngalou* reçoit souvent des personnalités politiques Haalpulaar. Une des figures du monde politique sénégalais, Aïssata Tall Sall, ancienne ministre de la communication sous le président Abdou Diouf et actuelle maire de Podor (Nord du Sénégal et bastion Pulaar) ainsi que d'autres personnalités politiques Haalpulaar y sont conviés. La couverture exceptionnelle de l'anniversaire des 30 ans du groupe de musique *Dande Lenol* (La voix du peuple en Pulaar) du chanteur Baba Maal le 7 novembre 2015 au Grand théâtre de Dakar par la chaîne privée 2STV s'inscrit dans

360 Mc Laughlin, Fiona, « The *haalpulaar* identity as a reponse of wolofization », *African languages of cultures*, vol.8 (2), 1995, pp.153-168.

cette logique de vulgarisation de la culture haalpular. Baba Maal est un ambassadeur de la culture pulaar, culture qu'il a contribué à « exporter », à travers sa musique, dans une bonne partie du monde. C'est également une icône reconnue de la musique sénégalaise. On ne peut donc s'empêcher de faire le lien surtout que, Baba Maal tout comme le patron de *2STV*, El hadji Ndiaye, sont de grands défenseurs de la langue pulaar. Toutefois, ce serait une erreur que de penser qu'El hadji Ndiaye mène une politique ethnocentriste. Notre analyse vise à montrer que le patron de *2STV* cherche à éviter à l'univers médiatique sénégalais l'uniformisation linguistique qui, à la longue, risque de faire disparaître les autres cultures véhiculées par les autres langues nationales du pays. C'est donc une manière pour El hadji Ndiaye non seulement de défendre sa langue maternelle (ou l'une de ses langues maternelles), le Pulaar, d'accorder une tribune aux acteurs politiques, culturels et économiques Haalpulaar, mais aussi de dénoncer subtilement la marginalisation dont souffrent les autres langues nationales dans les chaînes de télévision sénégalaises de façon générale.

2STV est quasiment³⁶¹ la seule chaîne, dans le contexte médiatique sénégalais, qui accorde ce « privilège » à une autre langue nationale. Mais, comme nous venons de le souligner, cette valorisation de la langue pulaar à *2STV* n'est pas accompagnée d'une politique hostile à l'égard du wolof qui domine également dans cette chaîne. Le brassage ethnique est le socle sur lequel repose, en très grande partie, la société sénégalaise dans laquelle les différentes ethnies cohabitent dans une parfaite harmonie. Ainsi, la domination du wolof dans les médias ou dans le pays, de façon plus large, n'a jamais créé de crispation identitaire. Une « acceptation » naturelle qui peut aussi traduire l'impuissance des autres ethnies face à l'expansion progressive du wolof. Même s'il faut aussi noter que la prédominance du wolof n'est pas du goût de tout le monde comme

361 *TFM* diffuse une émission religieuse « Yewtere » en *Pulaar* tous les jeudis à partir de 14h15.

l'illustrent les propos du sociologue des migrations et du développement local, Mamadou Dème. Dans un entretien accordé à *Walfadjri* et publié par le journal le 26 septembre 2007, le sociologue sénégalais y dénonce le parti-pris linguistique de la RTS. Dans cet entretien à charge contre la télévision nationale ou contre son directeur général d'alors, Babacar Diagne, le sociologue qualifie la RTS de télévision « ethno-raciste et partial » qui refuse dans sa grille de programmes de reconnaître la « diversité linguistique et culturelle »³⁶² du pays. Il dénonce ainsi une sorte « d'apartheid » contre les autres langues en s'attaquant au programme de la chaîne nationale:

*« En variétés et en émissions religieuses, vous avez une production pratiquement en Wolof. En publicité, la RTS montre que les autres communautés n'ont pas de comédiens, que leurs langues ne peuvent pas véhiculer de messages commerciaux et que, si comédiens il y a, les places sont réservées aux comédiens d'une seule ethnie. En matière de théâtre, les comédies et les dramatiques en Pulaar, Soninké, Mandingue, Joola, Sérère et autres langues sénégalaises ne méritent pas l'espace du plateau télévisuel parce que selon les programmeurs de la RTS, elles sont tellement pauvres en contenus et en sens »*³⁶³.

Ce réquisitoire montre que les réticences, bien que rares ou timidement exprimées, existent bel et bien au Sénégal où le leadership linguistique du wolof dans les médias publics comme privés est mal vécu par certaines communautés³⁶⁴.

Le recul du français et la prédominance du wolof aux dépens des autres langues nationales se mesurent aussi par le nombre de journalistes et d'animateurs dont les

362 Propos recueillis par le journaliste Moustapha Barry, *Walfadjri*, le 26 septembre 2007.

363 *Idem*.

364 Voir la thèse de Patrice Corrèa qui revient sur la communauté Mandiak du Sénégal qui réclame une meilleure visibilité à la télévision nationale.

émissions, qu'elles soient politiques, sportives, ludiques, sanitaires, économiques ou sociales sont diffusées en wolof.

La prédominance du wolof ne se limite pas seulement dans les médias audiovisuels. Depuis 2000³⁶⁵, le président de la République du Sénégal semble tenu de faire deux discours, un en français, langue officielle, et un autre en wolof qui est en passe de devenir la langue nationale du pays. Aussi, le président Macky Sall perpétue-t-il cette « tradition » héritée de son (ses) prédécesseur (s) qui lui a donné un caractère « institutionnel ». Officiellement le wolof, est une des langues nationales du Sénégal, mais son nombre de locuteurs importants dans les centres urbains en fait la principale langue du pays; ainsi les politiques, quelle que soit leur langue maternelle, s'efforcent de s'exprimer en wolof comme pour justifier leur appartenance à la nation sénégalaise. La « sénégalité » pour un homme politique qui se veut une envergure nationale s'acquiert de plus en plus par la capacité de tenir un discours en wolof. Certes, l'Etat sénégalais prend en compte la diversité ethnique et tente d'intégrer les différentes communautés qui sont souvent représentées dans les différents gouvernements, mais les médias privés de diffusion orale dans leur large majorité, imposent le wolof et font de son usage un passage obligé pour accéder à la notoriété publique. Pourtant, il existe de nombreux Sénégalais qui ne parlent ni ne comprennent le wolof et le pays est riche de plusieurs langues dont le Diola, le Sérère, le Pulaar, le Mandingue, le Soninké etc. Une pluralité linguistique qu'on ne perçoit pas assez dans les médias audiovisuels, y compris les organes nationaux, malgré les efforts qu'on peut reconnaître à ces derniers. La *RTS* diffusait auparavant un « journal télévisé en wolof tous les jours de 12h à 12h 30 et le

³⁶⁵ Le président Senghor tout comme son successeur le président Abdou Diouf faisaient également des discours en wolof. Mais c'est sous la présidence d'Abdoulaye Wade que l'usage du wolof par le président de la République apparaît comme obligatoire. Le caractère institutionnel est davantage apparu sous lui que sous les autres.

soir de 19h 30 à 19h 45, puis dans une autre langue (parmi les langues nationales) de 12h 30 à 13h et de 17h 45 à 18h (les autres langues alternent entre elles) »³⁶⁶. Aujourd'hui, l'organe national accorde plus de temps d'antenne aux autres langues nationales en diffusant quotidiennement un journal dans chacune des langues nationales. La RTS prévoit même un journal en langue Balante (c'est une langue minoritaire généralement parlée en Casamance, au Sud du Sénégal) qui devrait prochainement confirmer cette nouvelle tendance qui consiste à valoriser les autres langues parlées dans le pays. Même si on est encore loin du traitement équitable néanmoins toutes les langues nationales codifiées bénéficient d'un temps d'antennes à la RTS.

Mais aujourd'hui vu l'importance des chaînes privées dans le champ audiovisuel sénégalais, il apparaît nécessaire que l'Etat engage des moyens pour non pas combattre le wolof qui constitue un levier, un liant pour le peuple, mais pour ressusciter le français qui demeure la langue officielle du Sénégal. La prédominance du wolof dans les médias est un frein pour l'apprentissage du français. Or, le français bien que souffrant également de la connotation péjorative de « langue du colon », « langue d'emprunt », est le premier outil de travail pour bon nombre³⁶⁷ d'intellectuels sénégalais. Son recul constitue de fait une menace pour la presse sénégalaise (bien sûr si elle a vocation à dépasser les frontières du pays) dominée par des médias de diffusion orale faisant du wolof la première langue des journalistes.

Ce statut de première langue des médias audiovisuels sénégalais s'accompagne d'une politique de revalorisation qui passe par « une normalisation langagière »³⁶⁸ du wolof.

³⁶⁶ Dreyfus, Martine et Juillard, Caroline, *Op. cit*, p. 296.

³⁶⁷ Il existe au Sénégal des intellectuels arabophones ayant fait tout leur cycle scolaire et universitaire en langue arabe.

³⁶⁸ Expression empruntée à Papa Alioune Ndao et Abou Bakry Kébé qui l'emploient dans leur contribution intitulée « Langues et médias au Sénégal : une expérience de normalisation langagière

Ainsi, dans les radios comme dans les chaînes privées les journalistes revisitent le lexique wolof et tentent de l'adapter au champ journalistique. Mais étant donné que le journalisme sénégalais n'est, à la base, qu'une reproduction du modèle français, les langues nationales ne disposaient pas d'une terminologie adaptée ou propre à l'univers des médias. Il fallait donc rectifier le tir en traduisant ou en intégrant, à travers des néologismes, des mots français dans le lexique wolof. À la radio, comme le souligne la contribution de Papa Alioune Ndao et d'Abou Bakry Kébé, il y a eu des « tentatives de *domestication* et d'endogénéisation des lexies empruntés au français par le wolof »³⁶⁹. Une situation qui s'explique par les difficultés de traduction liées à l'impréparation des langues locales à suppléer le français dans les médias. Malgré les difficultés de traduction (surtout lorsqu'il s'agit de réalités institutionnelles), on constate chez de nombreux journalistes une volonté d'utilisation constante du wolof « authentique » et recherché et une initiation d'un « modèle de comportement langagier qui consiste à réduire au minimum le recours à des lexèmes ou des syntagmes ayant une apparence formelle française »³⁷⁰. C'est le cas des journalistes comme El hadji Assane Guèye et Pape Ngagne Ndiaye du Groupe Futurs Médias ou encore du journaliste Ismaïla Diop qui présente l'émission *Dagn Kumpeu* diffusée par la RTS, la chaîne nationale.

Cette valorisation de la langue wolof dans les médias audiovisuels sénégalais met au premier plan le griot qui, dans une certaine tradition africaine ou plus précisément ouest-africaine, est considéré comme le « maître de la parole ». La capacité rhétorique du griot le prédispose à jouer un rôle dans les médias à dominante wolof. C'est pourquoi, « ce membre de la caste *neeno*, (qui) a entretenu des relations privilégiées

par les journalistes des radios privées. Enjeux et limites », *Glottopol Revue de sociolinguistique en ligne* n°14, janvier 2010.

369 Ndao, Papa Alioune et Abou Bakry Kébé, *op. cit.*, p. 23.

370 *Ibidem*, p.19.

avec l'élite politique au pouvoir en jouant le rôle de conseillers et en assumant la fonction de louangeur, de porte-parole, de laudateur et d'interprète »³⁷¹, apparaît comme un élément indispensable dans la mise en place d'une politique médiatique à dominante wolof.

V. La figure du « griot-journaliste » au service de la propagande présidentielle

L'intégration du griot dans le champ journalistique date de l'époque des indépendances où ses qualités d'orateur étaient mobilisées au service du parti au pouvoir. La période s'y prêtait comme le rappelle la contribution de l'enseignant-chercheur au CESTI, Ibrahima Sarr, qui revient sur le monopole de la radio par l'Etat « pour des besoins de développement et d'unité nationale »³⁷². Les compétences du griot en matière de narration de l'histoire, dans des sociétés africaines où l'oralité occupe une place capitale, participaient au renforcement de la fibre patriotique. En effet, au lendemain des indépendances africaines, les nouveaux Etats africains avaient besoin de héros nationaux. Pour ce faire, il fallait donc opposer l'occupation occidentale aux résistances africaines sous la colonisation pour montrer que l'Afrique n'a pas capitulé. Les griots devaient se charger, dans certains Etats, de mettre en valeur les figures historiques et héroïques qui ont marqué le refus de la domination pendant la période coloniale. Les services du griot étaient mobilisés dans ce sens pour permettre aux nouveaux Etats de construire des identités nationales à partir de figures locales. Mais le rôle du griot a évolué au fil des années. Sous Senghor, le griot même en intégrant la corporation des journalistes n'avait pas un impact important dans le jeu politique. Son rôle politique était marginal et il devait se contenter, comme le souligne Ibrahima Sarr, de « la narration du

371 Sarr, Ibrahima, « Abdoulaye Mbaye Pekh, *le griot de l'alternance* », *Op.cit*, p. 813.

372 *Ibidem*, p.813.

passé et la recréation des veillées culturelles africaines en animant des émissions folkloriques et historiques »³⁷³.

L'arrivée d'Abdou Diouf en 1981 à la tête du pays va donner une nouvelle posture au « griot-journaliste »³⁷⁴ pour reprendre l'expression d'Ibrahima Sarr. Son implication dans le champ journalistique, autrefois marginal, devient centrale. Durant tout son magistère, le président Diouf, a compté sur l'apport des griots, notamment le célèbre griot El hadji Mansour Mbaye, pour combler, semble-t-il, « son manque de légitimité »³⁷⁵. Des cadres du parti socialiste avaient contesté, comme nous l'avons déjà souligné, le choix de Senghor qui avait désigné Abdou Diouf pour lui succéder après sa démission de la présidence de la République en Décembre 1980. Ainsi au moment de son installation au pouvoir, le président Abdou Diouf traînait un déficit de légitimité, du moins aux yeux de certains responsables socialistes d'alors dont son principal rival, Babacar Bâ. En renforçant la présence du griot dans les médias, le président Diouf a donc cherché à conforter son image et à se faire accepter par l'opinion « publique ». C'est ainsi que le discours historique, comme le note l'enseignant-chercheur Ibrahima Sarr, a été instrumentalisé « pour faire l'apologie du dire officiel et procéder à une sorte de célébration du pouvoir ou de celui qui l'incarne »³⁷⁶. Le griot El hadji Mansour Mbaye s'est particulièrement investi de la mission de valorisation et de légitimation du président Diouf en vantant régulièrement ses mérites à la télévision comme à la radio nationales. Ce griot est d'ailleurs à l'origine de l'appellation démiurgique « gardien de la Constitution » qui désigne le successeur de Senghor. En le désignant ainsi, El hadji Mansour Mbaye rappelle que le président Diouf est l'autorité suprême de la nation. Le

373 *Ibidem*, p. 816.

374 Sarr, Ibrahima, « Abdoulaye Mbaye Pekh, le griot de l'alternance », *Op.cit*, p.815.

375 *Ibidem*, p. 817.

376 *Ibidem*, p. 818.

griot devient alors un élément central dans la mise en place d'une politique de propagande et quitte ainsi ses habits d'« historiens » pour arborer ceux du « griot-journaliste ». À travers ses émissions en wolof à la *RTS*, le griot Elhadji Mansour Mbaye a joué sa partition dans la propagande visant à légitimer le président Abdou Diouf qui doit son accession à la présidence de la République du Sénégal en 1981 à la révision constitutionnelle de 1976, comme nous l'avons déjà noté.

L'élection d'Abdoulaye Wade en 2000 fait de la présence du griot dans le dispositif de propagande au service du camp présidentiel une tradition politique au Sénégal où chaque président, depuis Léopold Sédar Senghor, a son griot. Même si les missions qui lui sont dévolues varient selon les époques, le griot apparaît comme un élément incontournable qui parvient toujours à se faire une place aux côtés de ceux qui incarnent le pouvoir. La contribution d'Ibrahima Sarr « Abdoulaye Mbaye Pekh, *le griot de l'alternance* » semble indiquer que la présence du griot dans les médias publics est liée au parti qu'il y représente et y défend. Les révélations d'Elhadji Mansour Mbaye, *griot du président Abdou Diouf*, qui déclare dans l'émission *Dagn Kumpeu* diffusée par la *RTS1* le dimanche 28 juin 2015 qu'après la défaite de Diouf à la présidentielle de 2000, la nouvelle direction de la *RTS* lui a signifié qu'il n'avait plus droit à l'antenne, semblent le confirmer. La *RTS* montre à travers cette décision sans doute dictée par les nouveaux dirigeants que le griot-journaliste ne doit sa présence à la radio et à la télévision nationales qu'au parti politique au pouvoir. C'est là où cette déclinaison sénégalaise « griot de l'alternance » prend tout son sens. En effet à partir de 2000, le griot Abdoulaye Mbaye Pekh succède, dans les médias publics, à Elhadji Mansour Mbaye. En se présentant comme le « griot de l'alternance », Abdoulaye Mbaye Pekh enterre l'ère du griot socialiste dans les médias et se positionne comme un louangeur attitré du président Wade. Il a son temps d'antenne et profite de chaque occasion que lui offre la

chaîne nationale pour remercier le président Wade et magnifier ses réalisations. Cependant, selon Ibrahima Sarr, Abdoulaye Mbaye Pekh traîne des « handicaps »³⁷⁷ qui contribuent à décrédibiliser la parole du griot. D'abord, par son manque « d'expérience et de culture », puis par sa non maîtrise des « techniques oratoires de séduction, d'où l'affadissement de ses discours » et enfin par la rupture du « serment de fidélité qui lie les griots à leurs patrons »³⁷⁸. En effet, Abdoulaye Mbaye Pekh est un transhumant pour avoir été d'abord au service du parti socialiste ; or, le griot tire toute sa légitimité historique de ce serment dont parle Ibrahima Sarr. Le rompre, c'est affaiblir le griot, c'est remettre en cause son utilité dans la société. Avec la banalisation de ce pacte sur lequel reposait, en partie, la crédibilité du griot, Abdoulaye Mbaye Pekh affaiblit la position du griot-journaliste. Mais le griot continue malgré tout de faire partie du dispositif chargé d'assurer la propagande comme en témoigne la présence du griot Farba Ngom aux côtés du président Macky Sall.

Mais aujourd'hui, comme le note Ibrahima Sarr, la nouvelle génération de griots « mise plus sur le professionnalisme que sur le discours laudatif »³⁷⁹. La lutte se présente ainsi comme une aubaine pour elle ; la plupart des présentateurs des émissions de lutte et des commentateurs sont des griots (El hadji Bécaye Mbaye de *2STV* et Lamine Samba de *TFM* par exemple). Toutes les émissions consacrées à la lutte sénégalaise sont en wolof et cela justifie sans doute leur rapide intégration dans ce domaine. Leur intégration dans la corporation de journalistes apparaît comme la preuve que la maîtrise des techniques oratoires wolof « garantit » une sorte d'ascension sociale et professionnelle dans les médias privés audiovisuels. On peut même aller plus loin en disant que le wolof se

³⁷⁷ Sarr, Ibrahima, « Abdoulaye Mbaye Pekh, le griot de l'alternance », *Op.cit*, p.822.

³⁷⁸ *Ibidem*, p.822 & 823

³⁷⁹ *Ibidem*, p.826.

présente aujourd'hui comme le « véhicule linguistique de la réussite professionnelle »³⁸⁰. Car certains parmi les présentateurs d'émissions consacrées à la lutte ne sont diplômés d'aucune école de journalisme et opèrent dans les chaînes privées comme des journalistes. Et même certains journalistes mettent en avant leur appartenance à la caste des griots pour justifier leur intégration dans la corporation. Dans un entretien accordé au journaliste de *Week-end Magazine*, Mor Talla Gaye en septembre 2008, l'actuel journaliste-vedette de *TFM*, Pape Ngagne Ndiaye, répondant à la question suivante « comment êtes-vous arrivé au journalisme ? », affirme que c'est par « son sang d'abord »³⁸¹.

*« Mon père, continue-t-il, Elhadji Boucounta Ndiaye, joue du Xalam (instrument traditionnel à cordes) et chante, ma mère est la grande sœur de feu Ndiaga Mbaye (chanteur et parolier griot dont le répertoire reprend et valorise les chansons traditionnelles wolof). Donc, je suis journaliste avant ma naissance »*³⁸².

Une justification problématique qui pose néanmoins la question de la structuration du métier de journalisme au Sénégal. Ici, le journaliste ne semble pas établir une frontière entre le journalisme et le « griotisme » ; or, le premier doit être régi par des règles et le second ne repose que sur une filiation et une capacité rhétorique. Une nette différence qui n'est pas souvent prise en compte dans l'univers médiatique sénégalais à dominante wolof.

Certes, à l'exception de Khadim Samb qui commence toujours son émission *Caxaabal* diffusée par la *RTSI*, par remercier l'actuel président de la République du Sénégal, Macky Sall, et rappeler les réalisations de ce dernier, les autres commentateurs de lutte

³⁸⁰ O'Brien Donald Cruise, Diop, Momar Coumba, Diouf Mamadou, *Op.cit*, p. 150.

³⁸¹ Propos recueillis par le journaliste Gaye, Mor Talla, *week-end magazine* du 4 septembre 2008.

³⁸² *Ibidem*.

ne sont ni au service d'un parti ni à celui du président de la République. Toutefois, ils utilisent l'antenne pour remercier leurs *Gërr* (nobles). Une pratique courante qui pose la question de la publicité (nous y reviendrons plus en détails) dans les chaînes de télévision sénégalaises.

Les questions que nous avons abordées apparaissent comme des détours nécessaires pour comprendre les rapports difficiles entre le régime de l'alternance et la presse.

Les rapports entre la presse sénégalaise et la justice ont été, souvent, tendus. En effet, depuis les premiers pas de la presse privée, les accusations de diffamation et de diffusion de fausses nouvelles ont été à l'origine de poursuites et de procès qui ont entraîné la disparition de journaux. Nous avons en mémoire les nombreux problèmes de justice connus par le journaliste Boubacar Diop dont le journal *Promotion* fut l'un des précurseurs de la presse privée sénégalaise. Son journal, comme nous l'avons déjà noté, avait fini par disparaître des Kiosques suite aux condamnations de la justice.

La rapidité avec laquelle se sont développés, à partir de 2000, la presse écrite populaire et les médias audiovisuels privés, en général, va contribuer à exacerber ce phénomène. Aussi, la conception hégémonique du pouvoir a-t-elle sa part de responsabilité dans les rapports difficiles entre les journalistes des organes privés et la justice sénégalaise. Même si de nombreux observateurs des médias sénégalais accusent le régime du président Wade, nous resterons prudents. Notre démarche consistera à voir, à la fois du côté des journalistes et celui du pouvoir politique, quelles sont les véritables causes de cette « mésestente ».

Chapitre VII. La presse privée sénégalaise et la justice sous le régime de l'alternance (2000-2012)

Les médias privés et la justice ne font pas souvent bon ménage dans les pays en voie de développement. Au début du pluralisme politique et médiatique en Afrique subsaharienne dans les années 1990, la presse privée africaine avait été confrontée à de nombreux procès entraînant la disparition prématurée de journaux des kiosques. Les journaux satiriques également dont la particularité est de tourner en dérision les sujets politiques ont souvent essuyé des critiques sévères. L'avènement tardif du pluralisme démocratique dans le continent et la sensibilité de certains sujets dont la religion constituent des obstacles à l'éclosion de cette forme de journalisme qui se heurte à une conception de la liberté d'expression qui trouve son enracinement en Afrique où de nombreux sujets sont considérés comme tabous.

I. La difficulté d'imposer la caricature dans la culture journalistique en Afrique subsaharienne

Les difficultés de la presse satirique en Afrique comme le démontre la thèse de Souleymane Bah³⁸³ peuvent servir de baromètre pour mesurer l'énorme sacrifice consenti par des journalistes pour imposer la caricature dans la culture journalistique en Afrique subsaharienne. Ainsi, des journaux tels que *Le Politicien* (Sénégal), *Le Lynx* (Guinée), *Le journal du jeudi* (Burkina Faso) ont connu des pressions, subi parfois des agressions orchestrées par les pouvoirs politiques pour les pousser à abandonner le choix de la critique. En dépit des problèmes avec la justice, certains de ces journaux continuent à paraître ; c'est le cas de l'hebdomadaire *Le Lynx* par exemple qui, sous le

383 Bah, Souleymane, *La presse satirique en Afrique*, Thèse soutenue en 2004 à l'Université Lumière, Lyon 2.

régime militaire du Général Lansana Conté en Guinée, a bravé les risques en dénonçant régulièrement la gestion autoritaire du pays. C'est un journal qui attribue des sobriquets aux différentes personnalités du paysage politique guinéen dont l'actuel président de la République, Alpha Condé. On peut considérer que *Le Lynx* a fait preuve de courage pour continuer de paraître malgré le contexte politique guinéen marqué ces dernières années par des tensions politiques et parfois ethniques qui rendent difficile l'expression du pluralisme. Au Sénégal, *Le Politicien*, bien que pionnier dans le domaine de la satire en Afrique subsaharienne comme le rappelle Souleymane Bah dans sa thèse, n'a pas résisté aux pressions de la justice. Mais il faut sans doute le rappeler, la caricature et la satire, preuves d'une certaine conception de la liberté d'expression, trouvent difficilement leur place en Afrique. Mais pas seulement. Et l'affaire dite « Charlie Hebdo » en France est la preuve que la conception de la liberté d'expression diffère selon le niveau de démocratie, de culture, mais aussi de croyance. Dans cette affaire qui a ému une bonne partie du monde, il s'agit justement de caricature. Dans la matinée du 7 janvier 2015, deux hommes armés et cagoulés font irruption dans les locaux du journal satirique *Charlie Hebdo*. Bilan : douze morts dont des policiers, des journalistes et des dessinateurs. Quelques minutes plus tard, l'information fait le tour du monde et donne lieu à des manifestations de solidarité spontanées comme en témoigne le slogan « je suis Charlie », repris un peu partout à travers le monde. Les frères Kouachi identifiés comme les auteurs de cet acte lâche, auraient reproché au journal ses caricatures sur le Prophète Mahomet. Cette thèse officielle (il en existe d'autres dont celle avancée par Jean-Marie Le Pen qui mettrait en cause les services secrets français) est plausible car le journal a été depuis 2006, une cible régulière de menaces, d'insultes et a été même traduit devant les tribunaux pour avoir publié des caricatures du Prophète Mahomet. Poursuivis par l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) et la Grande Mosquée de Paris,

le journal *Charlie Hebdo* et son directeur d'alors Philippe Val, ont été relaxés définitivement en 2008 par la Cour d'appel de Paris qui estime que les limites de la liberté d'expression ne sont pas franchies. Dans un pays de droit, c'est la justice qui tranche. À partir du moment où les voies de recours sont épuisées, si on est débouté par la justice, la seule solution qui reste c'est de se conformer à sa décision. Tout autre acte posé est assimilable à la défiance. Ainsi, si les frères Kouachi, identifiés comme les auteurs, ont agi pour « punir » le journal et se venger au nom d'une idéologie radicale, d'une interprétation rigoriste voire extrémiste de l'Islam, ils ont non seulement défié les lois laïques et républicaines françaises mais aussi ont voulu remettre en cause l'un des principes fondamentaux du journalisme en France, c'est-à-dire la liberté d'expression. La satire et la caricature, c'est la provocation mais c'est un genre journalistique accepté en France et symbolisé par un journal comme le *Canard Enchaîné* ou les *Guignols de l'Info* diffusés par Canal+. S'en prendre à des journalistes en France parce qu'ils font de la caricature, c'est vouloir effacer une culture journalistique qui a toute sa place dans un pays comme la France. C'est pourquoi le président François Hollande, tout comme de nombreux hommes politiques français, s'est montré solidaire avec les *Guignols de l'Info* menacés de disparaître du petit écran en déclarant, en marge d'un déplacement en Angola le 3 juillet 2015, que « la dérision et la caricature, ça fait partie du patrimoine de la Télévision française »³⁸⁴. Certes, c'est une émission qui contribue à la popularité des politiques, mais elle va souvent loin dans la dérision. Toutefois, les pays tout comme les cultures journalistiques, qui doivent tenir compte des réalités internes, diffèrent. Mais quelles que soient les différences, nous pensons que la foi ne doit jamais l'emporter sur la raison.

³⁸⁴ *Le Parisien* du 3 juillet 2015.

Mais l'affaire « Charlie Hebdo » nous interpelle aussi sur la notion de liberté d'expression. Que renferme cette notion complexe au nom de laquelle on tire sur tout, y compris les religions ?

Pour un journaliste, quel que soit le pays dans lequel il exerce, la liberté d'expression apparaît comme une sorte de garantie d'indépendance sans laquelle il ne peut prétendre traiter l'information avec objectivité. Cependant, selon qu'on est en France, aux Etats-Unis, en Chine, en Arabie-Saoudite ou au Sénégal, les contours de la liberté d'expression varient. On peut donc exclure toute définition universelle tendant à ignorer les réalités propres à la culture de chaque pays. En Afrique francophone, on a souvent tendance à reproduire les mêmes schémas qu'en France alors que la démocratie n'y signifie pas toujours la même chose. C'est pourquoi, il y a eu des incompréhensions entre les promoteurs de la presse satirique voire privée tout court et une partie de la population, surtout au début du pluralisme dans les années 1990. Lorsqu'on regarde aussi la manière dont l'affaire « Charlie Hebdo » a été traitée dans certains pays africains comme le Sénégal, le Mali ou la Guinée par exemple, on peut déceler une différence d'approche sur la conception de la liberté d'expression. Contrairement en France où la condamnation a été quasi unanime, dans ces pays on a assisté à des manifestations de soutien en faveur des frères Kouachi ou contre le journal satirique *Charlie hebdo*. Mais signalons que les gouvernements de ces pays ont condamné officiellement ce qu'ils considèrent comme un acte « terroriste » et deux d'entre eux, les présidents Macky Sall du Sénégal, et Ibrahim Boubacar Keita du Mali, ont pris part à la marche organisée à Paris le dimanche 11 janvier 2015. D'ailleurs, leur participation à cette marche a été critiquée par une partie de leur population qui estime que le journal satirique français est allé au-delà des limites de la liberté d'expression. Un article du journal sénégalais *Sud quotidien* qui a recueilli l'avis de certains caricaturistes du pays

sur l'affaire « Charlie Hebdo » pourrait nous édifier davantage sur la différence de conception. En effet, la journaliste Théodora Sy Sambou, auteur de l'article intitulé « L'affaire Charlie Hebdo vue par les caricaturistes sénégalais », constate dès l'introduction que « s'ils (les caricaturistes interrogés) sont indignés par la mort de leurs illustres confrères, ils ne cautionnent pas tout. Oui à la liberté d'expression, mais non à l'injure, non à l'acharnement »³⁸⁵. Un sentiment qui résume le point de vue des caricaturistes interrogés et qui traduit une conception de la liberté d'expression selon laquelle on ne peut rire de la religion du fait de son caractère sacré, encore moins du symbole de la religion musulmane, c'est-à-dire le Prophète Mahomet. Ce qui est caractérisé par beaucoup de Français comme faisant partie de la liberté d'expression, est interprété par ces caricaturistes sénégalais comme de « l'injure », un blasphème. C'est pourquoi, bien que condamnant officiellement l'assassinat des journalistes, les autorités sénégalaises ont interdit la diffusion du premier numéro, après les attaques, du journal *Charlie hebdo*. C'est dans un communiqué que le ministre de l'Intérieur, Abdoulaye Daouda Diallo, déclare qu'« il est interdit de distribuer et de diffuser, par tout moyen, les éditions de ce jour de l'hebdomadaire français *Charlie hebdo* et du quotidien français, *Libération*, sur toute l'étendue du territoire national »³⁸⁶. Ces deux journaux avaient consacré des numéros-hommages aux douze victimes de l'assassinat. Mais la « une » du 14 janvier de *Charlie Hebdo*, « Tout a été pardonné », a été interprétée comme une provocation par une partie de la communauté musulmane comme le montrent les nombreuses condamnations suite à la publication de ce numéro. Dans de nombreux pays majoritairement musulmans, les réactions se sont multipliées. En Egypte, au Pakistan, ou encore en Iran on a assisté à des déclarations officielles

³⁸⁵ Sambou, Sy, Théodora, « L'affaire Charlie Hebdo vue par les caricaturistes sénégalais », *Sud quotidien* 14 janvier 2015.

³⁸⁶ Communiqué publié par l'Agence de presse sénégalaise (APS) le 14 janvier 2015.

condamnant la diffusion du numéro-hommage de *Charlie-hebdo*. En Iran, le porte-parole de la diplomatie, Marzieh Afkham a déclaré le 14 janvier 2015 que « l'abus de la liberté d'expression, qui est répandu en Occident n'est pas acceptable et doit être empêché »³⁸⁷. Le grand ayatollah Nasser Nakarem-Shirazi assimile, quant à lui, ce numéro à une « déclaration de guerre à tous les musulmans »³⁸⁸.

Ces déclarations confirment que chaque pays, en fonction des réalités qui lui sont propres, définit les limites de la liberté d'expression. Le porte-parole de la diplomatie iranienne parle d'« abus » à empêcher là où en Occident les gens s'indignent de voir des dessins provoqués une vague d'assassinat.

Un exemple récent témoigne du caractère relatif de l'angle sous lequel on analyse la notion de liberté d'expression. Le 28 janvier 2016, le journal *Jeune Afrique* a osé « une simple analogie humoristique avec l'affaire Waly Seck »³⁸⁹ (pour reprendre leurs termes) en illustrant par une photographie de Cheikh Ahmadou Bamba M'Backé, le fondateur de la Mouridiyya, un article sur ce sujet. Waly Seck est un jeune chanteur de M'Balax qui, dans un de ses clips, a porté un sac qui a fait beaucoup de bruit. Il est reproché à ce dernier de faire la promotion de l'homosexualité en portant un sac pour femmes. Cette affaire qui a largement été commentée au Sénégal a donc inspiré le caricaturiste franco-burkinabé de *Jeune Afrique*, Damien Glez, qui a fait un dessein du guide religieux en rapport avec la thématique de l'homosexualité. Cette caricature a choqué toute la communauté mouride, voire le Sénégal tout entier dont l'Etat a rapidement publié un communiqué pour condamner « la provocation » du journal. La mobilisation des mourides dont le porte-parole du Khalife général, Serigne Bass Abdou

387 *Le Monde* du 14 Janvier 2015.

388 *Idem*.

389 Colette, Elise, « Sénégal : affaire du dessein dans Jeune Afrique. La rédaction s'explique », 28 janvier 2015.

Khadre M'Backé, a fait une déclaration radio-télévisée et l'indignation du peuple sénégalais ont poussé le journal à présenter, dans les heures qui ont suivi la publication de cet article, ses excuses. « *Nous avons, écrit la rédactrice en chef numérique, Elise Colette, le 28 janvier publié une première version d'un dessin de presse de notre dessinateur Glez, qui intégrait une photo du fondateur de la confrérie mouride. Compte tenu de l'émotion suscitée au Sénégal, nous avons préféré supprimer ce dessin et le texte qui l'accompagnait...Nous présentons nos sincères excuses à tous ceux qui ont été offensés* »³⁹⁰.

Jeune Afrique ne peut ignorer la sensibilité de la question religieuse au Sénégal après plus de 50 ans d'existence et de présence en Afrique. Il est difficile de comprendre les réelles motivations du journal qui prend un risque commercial en heurtant des croyances pluriséculaires. Le porte-parole du gouvernement sénégalais, Seydou Gueye, a annoncé que l'Etat pourrait interdire la vente du journal sur le territoire national car, « *on ne saurait contribuer à la vulgarisation d'un article aussi dégradant. On ne saurait cautionner cela* »³⁹¹.

Comme on le voit dès qu'on change de contexte, les réalités peuvent aussi changer. Un décalage qui s'explique aussi, en partie, par le poids de la religion dans chaque pays. Au Sénégal, la religion exerce une réelle influence sur les prises de position, surtout officielles. Si le président sénégalais s'est précipité, après avoir participé à la marche de Paris pour condamner l'assassinat des journalistes, d'interdire la diffusion de *Charlie Hebdo* et de *Libération*, c'est parce qu'il a senti que l'opinion « publique » de son pays n'adhère pas à la conception de la liberté d'expression en France qui donne le droit à des journaux satiriques de rire de la religion. Ainsi, les journaux satiriques n'ont pas bonne

390 *Ibidem*.

391 Gueye, Seydou, *Dakaractu*, 29 janvier 2016.

presse au Sénégal où *Le P'tit tirailleur sénégalais*, seul journal satirique du pays, tente actuellement de représenter ce genre journalistique encore incompris dans une partie de l'Afrique. Interrogé par *Jeune Afrique* sur l'affaire dite « Charlie Hebdo », le rédacteur en chef de ce mensuel ne cache pas la menace qui pèse sur lui. À la question du journaliste de *Jeune Afrique*, Mehdi Ba: « Pourquoi travaillez-vous sous pseudonyme ? »³⁹², Tiokk Baram (pseudonyme) répond :

« Je sais d'expérience ce qui est susceptible d'arriver à un journaliste qui se montre un peu iconoclaste (...) Il y a un potentiel de menaces qui pèse sur mon intégrité, pas seulement physique, mais morale : au Sénégal, être traité de mécréant ou d'hérétique a des implications très sérieuses »³⁹³.

Lorsqu'on porte un regard critique sur la religion, on risque l'exclusion sociale, c'est du moins ce que semble nous dire Tiokk Baram. La sacralité du discours religieux empêche toute critique susceptible de soulever la moindre interrogation comme semble, du reste, le confirmer les critiques qui ont suivi la parution de l'ouvrage du professeur de Lettres classiques, Oumar Sankharé. Cet enseignant-chercheur de la Faculté des Lettres de l'Université de Dakar a publié un ouvrage intitulé *Le Coran et la culture grecque*³⁹⁴ dans lequel il explique que le texte coranique a des origines gréco-latines. Mais en tentant ce syllogisme entre le Coran et la Grèce antique, cet helléniste s'est attiré les foudres de la communauté musulmane du pays voire du Sénégal tout court (même l'Eglise sénégalaise a condamné l'ouvrage). En effet, en déclarant dans l'avant-propos de son ouvrage que « l'Occident s'est toujours imaginé que le Coran était un produit

392 Entretien réalisé par Mehdi Ba, *Jeune Afrique*, le 15 janvier 2015.

393 *Ibidem*.

394 Sankharé, Oumar, *Le Coran et la culture grecque*, Paris, L'Harmattan, Janvier 2014.

étranger à la civilisation hellène »³⁹⁵, le professeur Sankharé semblerait remettre en cause la thèse selon laquelle le Coran est un texte sacré qui n'a subi aucune influence. Pour lui, le texte coranique n'a aucune originalité puisqu'il porte « une mine de richesses tirées de la culture gréco-latine ». Mais ce qui a déclenché la vague de colère dans un pays comme le Sénégal où l'Islam repose principalement sur des confréries se trouve sans doute dans les propos suivants :

« Toutefois, plus d'un millénaire d'obscurantisme a enseveli la grécité coranique dans les décombres d'une exégèse d'obédience idéologique, voire politique. Le texte coranique a été emmuré dans un espace clos par des théologiens dogmatiques et souvent incultes. Puis ce furent des princes hérétiques qui, en intelligence avec des confréries dynastiques, ont réussi à travestir la parole de Dieu pour justifier leurs ambitions politiques et assurer leur fortune matérielle »³⁹⁶.

Il dénonce ainsi une prise d'otage de la religion à des fins personnelles et un certain idéologisme qui trahit le message originel. Or, au Sénégal les représentants des confréries religieuses telles la Mouridiyya, la Tidjaniyya pour ne citer que ces deux, doivent, en très grande partie, leur confort matériel et leur position sociale au niveau de croyance assez élevé des populations. C'est au nom du respect que les populations vouent à l'Islam que ceux qu'on appelle communément guides religieux au Sénégal bénéficient d'avantages et de privilèges. Forcément, un ouvrage qui pointe du doigt le discours dogmatique et le fanatisme qui en découle, peut être interprété comme un procès contre les confréries. D'où les vagues de condamnation des familles religieuses et de leurs disciples. Mais quoiqu'on dise les réactions après la publication de cet ouvrage donnent un peu raison au professeur Sankharé car elles apparaissent comme des signes

³⁹⁵ Sankharé, Oumar, avant-propos, *Op.cit*, p.15.

³⁹⁶ *Idem*.

de la montée du fondamentalisme religieux au Sénégal. On note une absence de tolérance lorsqu'on regarde le lynchage médiatique dont il a fait l'objet. Imams, prêcheurs, guides religieux, politiciens et même journalistes se sont relayés sur les plateaux de télévision pour condamner cet ouvrage et parfois avec une violence inouïe³⁹⁷. L'ouvrage quelles que soient ses limites, devait pouvoir susciter un débat d'idées et non des menaces. Acculé, esseulé, il a fini par présenter ses excuses au peuple sénégalais.

Cette affaire rappelle l'histoire de Salman Rushdie dont l'ouvrage *Les versets sataniques*³⁹⁸ a provoqué l'ire d'une bonne partie de la communauté musulmane. Sa tête avait été mise à prix (*fatwa*) par les plus radicaux. Même si l'ouvrage du professeur Sankharé est loin de connaître le même retentissement et le même succès, il a suscité des réactions quasiment analogues. La même violence verbale, les invectives et les menaces de mort. Dans un pays comme le Sénégal où les chefs des confréries religieuses sont très écoutés, il a fallu l'intervention du Khalife des Mourides pour atténuer la tension. C'est ce dernier qui a demandé à ses compatriotes musulmans, affectés par l'ouvrage, de faire preuve de clémence.

On voit donc que l'Islam au Sénégal tout comme les confréries qui sont ses principaux représentants restent des sujets sensibles sur lesquels on ne peut porter un regard critique sans courir des risques. Ainsi, la liberté d'expression au Sénégal, qui est souvent citée comme un exemple continental, est à relativiser dans la mesure où l'autocensure s'applique de façon systématique sur certains sujets. La religion et notamment l'Islam est un sujet à risque pour les journalistes. Le rédacteur en chef du *P'tit tirailleur sénégalais*,

397 Il existe de nombreuses vidéos sur YouTube relatives à cette affaire dans lesquelles on voit des prêcheurs, s'exprimant en wolof, condamner l'ouvrage en traitant le professeur Sankharé de tous les noms d'oiseaux. Certains même profèrent des menaces à visage découvert.

398 Rushdie Salman, *Les versets sataniques*, Paris, Christian Bourgeois, 1989.

dans son entretien avec le journaliste Mehdi Ba, affirme que « s'attaquer frontalement aux confréries, c'est un bâton de dynamite. Si on touche à la plus influente d'entre-elles, (...), on peut s'attendre à des réactions violentes »³⁹⁹.

Comme on le voit dans ces exemples, ce sont les risques qui pèsent sur les journalistes et une conception de la liberté d'expression qui assimile la critique à l'injure qui expliquent la rareté des journaux satiriques au Sénégal.

Il est vrai aussi que les risques sont souvent importants en Afrique pour les journalistes comme le rappelle l'assassinat du journaliste burkinabé Norbert Zongo, directeur de publication du journal *L'indépendant*, en 1998. Cette affaire qui s'est conclue par un non-lieu prononcé par la justice burkinabé en 2006, témoigne de la difficulté dans laquelle les journalistes africains exercent leur métier. L'absence de garantie d'une justice équitable expose ces derniers qui apparaissent très souvent comme des proies faciles.

La justice est considérée comme le maillon faible des pays en voie de développement. Au Sénégal, elle a été parfois considérée comme le bras armé d'un pouvoir exécutif voulant taire « les grandes gueules » de la presse.

II. Les journalistes et le régime libéral du président Wade : Douze années de conflit ?

Les médias en Afrique se situent dans un contexte politico-juridique/judiciaire qui ne facilite pas leur indépendance. Bien que l'Afrique ne constitue pas un ensemble uniforme (on y décèle des fissures culturelles, sociales comme sociétales très importantes), on peut toutefois noter des similitudes dans l'évolution de la presse dans le continent. Dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, le processus

399 Tiokk Baram, entretien avec le journal *Jeune Afrique*, *Op.cit.*

d'émancipation de la presse est le même. On est passé d'une période de monolithisme avant les années 1990 à un pluralisme médiatique sous contrôle des pouvoirs exécutif et judiciaire. Mais l'histoire politico-médiatique du Sénégal qui montre, comme nous l'avons vu, que la libéralisation du secteur de la presse s'est faite avant qu'elle ne soit exigée dans le continent, semblait confirmer le statut de figure d'exception du pays dans le domaine de l'indépendance et de la liberté de la presse.

Cependant, dans ce pays qui a connu le pluralisme politique avant la conférence de la Baule, les condamnations de journalistes sous le régime de l'alternance viennent davantage semer le doute sur l'ancrage de la liberté d'expression. Jusqu'ici, notre travail ne s'est pas intéressé aux sites d'informations en ligne qui peuvent nous édifier sur ce que Moussa Paye qualifie de « nouveau désordre de la presse » au Sénégal. En effet, depuis 2000, on a l'impression que la presse sénégalaise, publique comme privée, mais surtout privée, est passée d'une évolution médiatique (presse indépendante et professionnelle à l'image des groupes *Walfadjri* et *Sud communication* dans les années 1990) amorcée au milieu des années 1980 à une révolution médiatique qui n'épargne ni les fondamentaux du journalisme (éthique et déontologie par exemple), ni les réalités culturelles du pays. En effet, la profusion de journaux et de journalistes bon marché entraîne souvent, depuis 2000, des manquements aux règles de base du journalisme.

Dans les nombreuses entreprises de presse que compte le pays depuis l'alternance politique, il n'est pas rare de voir des hommes et des femmes y exerçant se présenter comme des journalistes sans être titulaire d'un diplôme de journalisme. Il faut rappeler que bon nombre de correspondants des groupes de presse éparpillés un peu partout à l'intérieur du pays ne sont pas au départ des journalistes. Ce sont, souvent, des enseignants, ou d'autres fonctionnaires, établis dans ces zones, qui assurent ce travail. Cependant, nombre d'entre eux se retrouvent facilement avec une carte de presse et

deviennent, sans formation préalable, des journalistes. Même s'ils peuvent se prévaloir d'une certaine expérience et/ou compétence, cela ne nous semble pas suffisant pour valider leur ticket d'entrée dans la profession. Ainsi, notre démarche sera prudente dans la mesure où elle tentera de jauger les responsabilités de part et d'autre, c'est-à-dire à la fois du côté des dirigeants politiques mais aussi des journalistes. Cette prudence nous permettra sans doute d'éviter un jugement hâtif ou de reprendre, sans le recul nécessaire, les rapports de certaines organisations qui accablent souvent le pouvoir politique.

De façon générale, les rapports entre le régime de l'alternance et les médias sont conflictuels. Entre 2000 et 2012, nombreux sont les journalistes du pays qui ont eu maille à partir avec la justice. Faut-il, cependant, tout de suite pointer d'un doigt accusateur le régime libéral ?

Dans son article cité plus haut « De la victoire du *sopi* (changement) à la tentation du *nopi* (musèlement) », Jean-François Havard fait un constat qui en dit long sur les rapports entre la presse et le pouvoir politique sous le président Wade. En effet, il note qu'entre 2001 et 2004, le nombre de « journalistes et directeurs de publication interpellés, placés en garde-à-vue ou victimes de menaces » dépasse les « vingt-ans d'exercice du pouvoir par Abdou Diouf »⁴⁰⁰. Ce constat pose problème dans la mesure où il semble marquer un recul de la liberté d'expression dans le pays. Certaines organisations ont tiré la sonnette d'alarme dès les premières années d'exercice du pouvoir par Wade. C'est le cas de Reporters Sans Frontières (RSF) qui, en février 2002 dans un courrier signé par son secrétaire général d'alors, Robert Ménard, avait averti le gouvernement sénégalais en ces termes :

400 Havard, Jean-François, « De la victoire du *sopi* à la tentation du *nopi* », Op.cit, p.29.

« La liberté de la presse sera la victime de votre manque d'autodérision si les journalistes sont condamnés. Il est important que le Sénégal, et ses dignitaires les premiers, acceptent les railleries de la presse populaire, fussent-elles de mauvais goût »⁴⁰¹.

Le courrier de Robert Ménard faisait suite à l'interpellation par la police sénégalaise du directeur de publication du journal le *Tract* Ousseynou Nar Gueye et de l'infographiste Cheikh Touré. Le journal était poursuivi pour « injures à un membre du gouvernement » et « diffusion de fausses nouvelles avec utilisation de pièces fausses ou fabriquées » pour avoir publié un photomontage du Premier ministre d'alors, Mame Madior Boye, en tenue de plage. L'article intitulé « Coup de chaud à l'Assemblée nationale : le Premier ministre se dévoile » paru dans le *Tract* le 1 août 2001, revenait sur la déclaration de politique générale de Mame Madior Boye. Mais en présentant cette dernière dans une tenue de plage, le directeur de publication et son infographiste se sont retrouvés en garde-à-vue.

Quelques semaines avant cette affaire, le journaliste du *Matin*, Alioune Fall, avait été entendu par la Division des Investigations Criminelles (DIC). Cette unité de la Police nationale sénégalaise reprochait au rédacteur en chef du journal le *Matin* la publication d'un article portant sur « les états d'âme de cadres de la Police »⁴⁰². L'article publié le 10 juillet 2001 relayait la « grogne » de responsables de la Police qui n'auraient pas digéré qu'une enquête soit confiée à la Gendarmerie.

Ces deux affaires qui interviennent juste après le premier anniversaire de l'arrivée de Wade au pouvoir sonnent l'alerte sur les débuts d'une cohabitation (médias et régime de

401 Courrier publié sur le site de Reporters sans frontières le 16 février 2002. www.rsf.org.

402 Thiam, Abou Abel, « Des journalistes du *Matin* entendus, le red-chef en garde-à-vue », *Walfadjri* du 11 juillet 2001.

l'alternance) qui s'annonce difficile. En effet, c'est le début d'une série d'interpellations, de garde-à-vue et d'agressions contre des journalistes. Les douze années de Wade au pouvoir sont donc globalement marquées par des tensions opposant son régime à la presse sénégalaise dite indépendante. Pourtant, les premières mesures du régime de l'alternance allaient dans le sens du renforcement de la liberté d'expression. On peut prendre ici l'exemple de la libéralisation de l'espace audiovisuel avec l'avènement des chaînes privées qui constitue une avancée majeure pour la presse privée sénégalaise. Le régime a voulu également réduire la précarisation qui mine le secteur médiatique en augmentant de façon significative l'aide destinée à la presse. Une mesure qui visait à rendre le journaliste plus autonome c'est-à-dire moins dépendant des lobbies financiers. Et aussi le projet de construction d'une maison de la presse qui, aujourd'hui, a vu le jour. Mais qu'est-ce qui est donc à l'origine de ces rapports conflictuels ?

Jean-François Havard parle de « tentation du *nopi* » pour expliquer les rapports difficiles entre la presse et le régime de l'alternance. Mais s'agit-il réellement d'une tentative de musèlement ?

On pourrait, si on prend en compte les ambitions hégémoniques du président Wade, adhérer facilement à cette thèse. Mais ce serait aussi une façon de dégager toute responsabilité de la part des journalistes. Or, il nous semble nécessaire de regarder dans la pratique journalistique ou dans le métier de façon plus large ce qui pourrait être à l'origine de ce que nous qualifions de « mésentente ».

Reporters sans frontières dans son classement mondial sur la liberté de la presse en 2002 met le Sénégal à la 47^e place sur 139 pays. Dix ans après, le Sénégal se retrouve au rang 76. Même s'il faut noter que le nombre de pays concernés est passé, entre 2002 et 2012,

de 139 à 179⁴⁰³, on ne peut s'empêcher de constater que le Sénégal a perdu des points. En effet, le Sénégal perd 8 points en passant du 7ème pays africain au 15ème. Ces résultats témoignent d'un recul de la liberté d'expression sous Wade et sont le fruit d'enquêtes sur la situation des médias dans le pays. Les cas d'entrave à la liberté d'expression se sont multipliés sous le magistère de Wade. La brutalité policière comme en témoigne l'agression du caméraman Libasse Ndiaye le 14 décembre 2002, les saccages des locaux de *Walfadjri* et les convocations tous azimuts de directeurs de publication (Mamadou Oumar Ndiaye directeur de publication de l'hebdomadaire le *Témoin*) par la Division des Investigations Criminelles confortent la thèse de la tentative de musèlement. Certaines de ces affaires, du fait de la forte médiatisation dont elles ont fait l'objet, retiendront ici notre attention. Il s'agit des menaces de mort proférées à l'encontre du journaliste d'investigation, Abdou Latif Coulibaly, de l'expulsion de Sophie Malibeaux, correspondante de Radio France Internationale (RFI) à Dakar, de la fermeture de la radio *Sud FM* et de l'affaire dite « Madiambal Diagne ». Nous avons porté notre choix sur ces quelques cas bien qu'il en existe d'autres car, en dehors de l'intérêt médiatique qu'ils ont suscité, ils montrent que l'Etat sénégalais tente de verrouiller certains sujets « interdits » à la curiosité journalistique.

III. Le journalisme d'investigation comme réponse à la construction hégémonique : l'exemple d'Abdou Latif Coulibaly

Abdou Latif Coulibaly est un nom qu'on ne présente plus dans le paysage médiatique sénégalais. Ancien journaliste du groupe *Sud communication*, il a contribué, à travers ses articles et enquêtes, à rendre crédible la presse privée dite indépendante.

403 Source Reporters Sans Frontières, www.rsf.org

Le groupe *Sud communication* dont il fait partie des grands promoteurs a aussi joué sa partition dans la mise en place d'une conscience critique au Sénégal. Ce groupe a, pendant plus d'une décennie, gêné le pouvoir socialiste en dénonçant toutes les « fautes » de gestion. Il a souvent fait preuve d'audace et d'indocilité à l'égard du pouvoir politique et des lobbies financiers comme dans l'affaire qui l'opposait au puissant industriel, Jean-Claude Mimran, patron de la compagnie sucrière sénégalaise (CSS). Ce différend très médiatisé est parti d'une accusation de fraude. « En juillet 1995, la compagnie sucrière sénégalaise (CSS) décide d'acheter 16.500 tonnes de sucre du Brésil destiné au marché sénégalais »⁴⁰⁴ révèle le journal *Sud quotidien* dans sa livraison du 11 mars 1995. « Alors qu'il s'agissait de sucre blanc, prêt à la consommation, poursuit le journal, la CSS déclara pourtant à la douane du sucre roux (...). Ainsi, au lieu de payer 2, 4 milliards de FCFA à la douane, la CSS ne s'est acquittée que de 703, 5 millions de FCFA. Soit 1,7 milliards de moins »⁴⁰⁵. La CSS décida, après ces accusations, de porter l'affaire devant les tribunaux. C'est ainsi qu'un procès a été intenté au groupe *Sud communication*. Débouchant sur une condamnation du groupe de presse et une amende de 500 millions de FCFA, ce procès est présenté comme le « combat des forts contre les faibles »⁴⁰⁶ autrement dit celui des puissances politiques et économiques contre le « bas peuple » dont *Sud quotidien* s'est voulu le porte-parole. Ce procès dans lequel l'Etat ainsi que la justice ont été accusés d'avoir pris fait et cause pour la CSS, révélait déjà à l'époque les risques auxquels pouvaient être exposés les journalistes d'investigation au Sénégal. La parution de l'ouvrage d'Abdou Latif Coulibaly, *Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée ?*⁴⁰⁷ En 2003

404 *Sud quotidien*, n°880, 11 mars 1995, p.2.

405 *Ibidem*.

406 Corr ea, Patrice, *Op.cit*, p.416.

407 Coulibaly, Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance pi g e ?*, Dakar, Editions Sentinelles, 2003.

viendra confirmer que l'investigation est un genre journalistique qui dérange l'élite politique. Après la parution de son ouvrage qui épingle la gestion de Wade, le journaliste fait face à la colère des partisans du camp présidentiel. Il reçoit des appels téléphoniques et des courriers anonymes le menaçant de mort. Il faut noter que la publication de cet ouvrage à charge qui balaie du revers de la main toutes les promesses de transparence et de sobriété du candidat Wade, intervient à une période où le régime était mal en point. Ses rapports avec les médias privés et notamment l'un des plus téméraires *Walfadjri* se sont dégradés suite à l'affaire dite le « *Joola* ».

Ce ferry qui reliait Dakar à Ziguinchor au Sud du Sénégal en Casamance et qui a chaviré au large de la Gambie le 26 septembre 2002 reste l'une des plus graves catastrophes maritimes du monde. Ce naufrage qui aurait fait près de 2000 morts a ravivé les tensions entre le pouvoir et la presse privée. C'était une période particulièrement difficile pour le gouvernement sénégalais qui a vu toutes ses informations officielles sur cette tragédie démenties par des journalistes qui ont mené en toute indépendance des contre-enquêtes. Ainsi en lieu et place des informations livrées au compte-goutte par le régime à travers ses relais qui sont les organes publics sur les causes de l'accident et le nombre de morts, la presse privée et notamment *Walf* donne des informations qui accablent le pouvoir. La responsabilité de ce dernier qui a tenté de se disculper est engagée selon le journal qui parle de « démagogie criminelle »⁴⁰⁸. *Walfadjri* va même plus loin en accusant le régime de Wade de « récompenser » les fautes qui « empoisonnent leur vie (des Sénégalais) quotidienne et foulent aux pieds les droits élémentaires de la personne ». Le journal semblait habité par une colère qui se dégage à travers le lexique employé. La gravité du naufrage justifiait cette posture du journal qui avait aussi saisi l'occasion pour réaffirmer sa ligne « oppositionnelle ».

⁴⁰⁸ *Walfadjri* n°3163 du 29 septembre 2002, p.4.

Le régime libéral de Wade a été secoué dans cette affaire par la presse privée. Ainsi, la parution de l'ouvrage d'Abdou Latif Coulibaly, moins d'une année après cet épisode qui a davantage créé un climat de méfiance entre le pouvoir et la presse, ne fait que contribuer à la dégradation des rapports. D'autant plus que l'ouvrage en question met sur la sellette la gestion de certains dossiers chauds du moment dont celui de la réparation de l'avion de commandement du président de la République, la pointe *Sangomar*, pour laquelle des montants faramineux ont été annoncés dans la presse. Sans répit donc, le régime de l'alternance s'est retrouvé à la une des journaux pour « encore » des faits qui ne militaient pas en sa faveur. L'ouvrage provoque ainsi un tollé en ce sens qu'il participe à la déconstruction du mythe Wade en mettant à la connaissance des Sénégalais des informations qui trahissent les secrets d'une gestion mais aussi ceux d'une conviction politique. Wade a passé des années à dénoncer la gestion des socialistes et avait promis une gestion transparente. Or, l'enquête menée par Abdou Latif Coulibaly montre l'écart entre les promesses de campagne du candidat Wade et la gestion du président qu'il est devenu à partir de 2000. Une gestion, si l'on en croit le journaliste d'investigation, dominée par l'amateurisme et le clientélisme. Le journaliste dresse dans cet ouvrage le bilan des trois premières années de Wade au pouvoir. Une radioscopie sans complaisance que le chercheur Momar Coumba Diop considère comme « la plus importante production contre-hégémonique notée au Sénégal depuis mars 2000 »⁴⁰⁹. L'ouvrage apporte ainsi la preuve que, en dépit des moyens déployés par le régime pour bénéficier du soutien des grands organes de la presse privée, il y a eu, chez certains journalistes, la volonté de continuer à jouer le rôle de contre-pouvoir. Mais l'ouvrage va aussi déclencher une vague de colère du côté du pouvoir et le journaliste Abdou Latif Coulibaly devient la cible des partisans du régime comme

⁴⁰⁹ Diop, Momar Coumba, « Essai sur l'art de gouverner le Sénégal », in *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, 2004, p. 34.

l'illustrent ces propos de la Fédération départementale du PDS de Linguère dont le responsable était Habib Sy, ministre de l'Agriculture d'alors, selon lesquels il faut « *briser cette plume satanique qui menace la République et le peuple* »⁴¹⁰. Ce qui témoigne d'un contexte difficile pour la presse privée sénégalaise confrontée à un pouvoir politique visiblement allergique à la critique. Il faut rappeler qu'Abdou Latif Coulibaly avait en 1999 publié un ouvrage intitulé *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie : enquête sur 50 ans de lutte et de complots au sein de l'élite socialiste* (L'harmattan 2003) dans lequel il revient sur l'histoire du parti socialiste sénégalais et sur ses méthodes de gouvernance. Mais ce premier ouvrage bien que critique à l'égard du régime de Diouf, n'a pourtant jamais entraîné des réactions excessives comme celles qui ont suivi la parution de ses ouvrages sous l'ère Wade. Ainsi, on note le hiatus entre le discours et les actes chez le président Wade qui avait promis plus de liberté d'expression. La « traque » dont a été victime le journaliste Abdou Latif Coulibaly à partir de 2003 et qui s'accroît avec la parution d'un autre ouvrage à charge contre le régime et surtout contre Abdoulaye Wade qu'il met en cause dans l'assassinat, en 1993, du vice-président du conseil constitutionnel, maître Babacar Sèye, signe l'échec du régime dans sa promesse de garantir et de renforcer la liberté d'expression. En effet, le journaliste d'investigation va cristalliser la colère du régime en publiant en 2005 un ouvrage qui « livre » les secrets du meurtre de Me Babacar Sèye. C'est une véritable enquête de police que le journaliste propose à ses lecteurs en décrivant dans les moindres détails la scène du meurtre. Dans cet ouvrage au titre évocateur voire provocateur *Affaire Me Sèye, un meurtre sur commande*⁴¹¹, le journaliste accuse le PDS de Wade d'avoir commandité cet assassinat. Les accusations de l'auteur reposent

410 Déclaration faite par la fédération départementale du PDS de Linguère le 5 août 2003 et publiée par la presse le même jour.

411 Coulibaly, Abdou Latif, *Affaire Me Sèye, un meurtre sur commande*, Paris, L'harmattan 2005.

néanmoins sur des enquêtes et des témoignages les uns plus accablants que les autres qui confirmeraient, selon le journaliste, le rôle d'Abdoulaye Wade dans la préparation et dans l'exécution du plan ayant conduit à l'assassinat de Me Sèye. Une loi dite « Ezzan » votée le 7 janvier 2004 à l'Assemblée nationale sénégalaise et promulguée le 17 février de la même année vient renforcer les soupçons qui pèsent sur le PDS de Wade. Cette loi, en son article¹, stipule que :

« Sont amnistiés, de plein droit, toutes les infractions criminelles et correctionnelles commises, tant au Sénégal qu'à l'étranger en relation avec les élections générales ou locales ayant eu une motivation politique, situées entre le 1 janvier 1983 et le 31 décembre 2004, que leurs auteurs aient été jugés ou non »⁴¹².

Cette loi est interprétée par une partie de l'opposition, notamment le parti socialiste qui était au pouvoir au moment des faits, de la société civile et des journalistes comme une prime à l'impunité. Elle est également vue comme une loi qui protège les meurtriers de Me Babacar Sèye. Or pour nombre d'observateurs de la scène politique sénégalaise, si le régime n'avait rien à se reprocher, il n'aurait pas cherché à enterrer un dossier d'une telle gravité. En publiant un ouvrage qui tente de faire la lumière sur une affaire qui passionne et tient en haleine le pays, Abdou Latif Coulibaly a fait preuve de courage et d'audace. Même si nous ne prenons pas ses conclusions pour argent comptant, force est d'admettre qu'il a pris des risques, dans un contexte politique caractérisé par une tension entre la presse et le pouvoir, en dénonçant un régime dont les partisans se sont plusieurs fois illustrés par des violences répétées à l'endroit de journalistes jugés iconoclastes. Dans un entretien en 2006, il évoque la censure dont ses ouvrages publiés sous l'ère Wade ont fait l'objet au Sénégal. En effet, la diffusion au Sénégal de ses deux ouvrages

⁴¹² Loi d'amnistie dite d'Ezzan votée à l'Assemblée nationale du Sénégal le 7 janvier 2004.

(2003 et 2005) aurait été bloquée par le refus « *des deux librairies majeures de Dakar, Clairafrique, gérée par l'Eglise catholique, et Quatre Vents, propriété d'une famille libanaise...* »⁴¹³. Le journaliste-auteur raconte la manière dont son second ouvrage, sous le régime de l'alternance, aurait été dérobé par les renseignements généraux sénégalais, ce qui aurait poussé son éditeur français à se rétracter. Il dénonce surtout une sorte de lâcheté intellectuelle en ces termes :

« *Je me surprends toujours à dire qu'on n'est pas bien au Sénégal, car tout le monde a peur aujourd'hui ; les intellectuels, tout le monde a peur. Quand vous produisez quelque chose, vraiment les intellectuels dont vous pensez que pouvez compter sur eux vous appellent en vous disant : « c'est très grave, fais attention » »*⁴¹⁴.

Une déclaration qui rappelle un contexte dans lequel la critique contre le pouvoir était assimilée à l'adversité politique. Mais bien qu'il ait été constaté une ambiance dominée par la peur du régime, des intellectuels ont bien dénoncé, avec des moyens et des méthodes différentes, les « dérives » du pouvoir. On compte de nombreux ouvrages qui peuvent aussi être considérés comme des réquisitoires contre le régime de l'alternance parmi lesquels on peut citer *Me Wade et l'alternance: le rêve brisé du Sopi*⁴¹⁵ ou *Qui est cet homme qui dirige le Sénégal*⁴¹⁶ de l'inspecteur de l'enseignement à la retraite, Mody Niang, l'ouvrage de Sidy Lamine Niasse, *Un président par défaut. Abdoulaye Wade, le politique à l'épreuve de l'Etat*⁴¹⁷. D'autres ouvrages aussi engagés viendront défier la construction hégémonique du pouvoir. Le film-documentaire *Et si Latif (Abdou Latif*

413 Copans, Jean, entretien réalisé avec Abdou Latif Coulibaly, *Politique africaine* N°104, décembre 2006, p.127.

414 Coulibaly Abdou Latif, entretien avec Jean Copans, *Ibidem*, p. 129.

415 Niang, Mody, *Me Wade et l'alternance : le rêve brisé de l'alternance*, Paris, L'harmattan 2005.

416 Niang, Mody, *Qui est cet homme qui dirige le Sénégal*, Paris, L'harmattan, 2006.

417 Niasse, Sidy Lamine, *Un président par défaut. Abdoulaye Wade, le politique à l'épreuve de l'Etat*, Editions. Walf, 2005.

Coulibaly) *avait raison* réalisé en 2006 par Joseph Gaï Ramaka montre aussi que le cinéma n'est pas en reste dans la vague d'indignation suscitée par les méthodes de gouvernance du président Wade. Un film qui confirme les accusations du journaliste, qui reconstitue les faits, qui dénonce la grâce présidentielle accordée seulement quelques mois après l'avènement de l'alternance à des personnes jugées et condamnées pour le meurtre de Me Babacar Sèye et dont les différents intervenants s'inquiètent des menaces qui pèsent sur la liberté d'expression. Ce film-documentaire parle d'un régime violent qui menace tout ce qui s'oppose à lui ; ce qui fait dire à l'ancien ministre socialiste de la Culture, Abdoulaye Elimane Kane, que :

*« Depuis l'avènement de l'alternance on ne sait combien de Sénégalais : journalistes, hommes politiques, simples citoyens qui ont été convoqués à la DIC et qui constituent aujourd'hui comme une sorte d'épouvantail et de manifestation d'une sorte de régime autoritaire qui, s'il prospérait dans cette direction nous éloignerait de ce que l'on entend par la démocratie »*⁴¹⁸

Des interventions plus neutres comme celles de Mouhamadou Mbodji, coordonnateur de la société civile, du rappeur Xuman ou encore celle du rédacteur en chef du journal *Sud quotidien*, Vieux Aïdara, confirment toutes, dans ce documentaire, que le régime, entre 2000 et 2006, avait remis en cause les acquis démocratiques. Et Abdou Latif Coulibaly dira dans son entretien avec Jean Copans que *« dans ce pays, nous nous disions que nous avons des acquis démocratiques irréversibles, mais je me suis rendu que tout était réversible... »*⁴¹⁹.

418 Kane, Elimane extrait du film-documentaire *Et si Latif avait raison* de Joseph Gaï Ramaka, 2006.

419 Coulibaly Abdou Latif entretien avec Jean Coplans, *Op.cit*, p.130.

La presse privée, à travers la plume du journaliste d'investigation Abdou Latif Coulibaly, a fait face à cette forme de pensée unique qu'a voulu instituer le régime de Wade. Il faut dire que le journalisme d'investigation sert souvent de mesure pour tester la vitalité de la démocratie dans un pays. On a vu en France comment un journal comme *Mediapart* réussit à détruire des carrières politiques. On l'a vu dans « l'affaire Cahuzac » du nom de ce ministre français chargé du budget dans le gouvernement Jean-Marc Ayrault. Dans cette affaire c'est le site d'information en ligne *Mediapart* qui, le 4 décembre 2012, dans un article titré « Le compte suisse du ministre du budget »⁴²⁰, accuse ouvertement Jérôme Cahuzac de dissimuler l'existence d'un compte bancaire en Suisse pour échapper au fisc français. Au moment où le site donne l'information le ministre Cahuzac était en pleine ascension politique et représentait un peu l'aile droite de la gauche, celle-là qui n'hésite pas à rompre avec la ligne traditionnelle du parti en appliquant une politique qualifiée d'« austérité ». Cette ligne, même si elle choque la gauche classique, conservatrice, semblait bien réussir à Jérôme Cahuzac dont le départ du gouvernement a été vécu par le président Hollande comme un « coup dur »⁴²¹ pour reprendre l'expression de Nicolas Barotte, journaliste du *Figaro*. La démission de Cahuzac du gouvernement malgré ce qu'il y représentait et l'information judiciaire qui a été ouverte par la justice française honorent l'enquête journalistique. Mais pas seulement puisqu'on peut noter également la vitalité de la démocratie française. Dans cette affaire, le journal en ligne *Mediapart* a le mérite de montrer la face cachée de certains leaders et prouve aussi que le journalisme d'investigation est capable de secouer tout un pays et de briser des ambitions politiques. Dans un ouvrage paru en 2009 dont Edwy Plenel, directeur de publication de *Mediapart*, fait partie des auteurs, *Faut-il croire les*

420 Arfi, Fabrice, « Le compte suisse du ministre du budget », le 4 décembre 2012, www.mediapart.fr

421 Barotte, Nicolas, « Jérôme Cahuzac, un poids lourd du gouvernement », le 20/3/2013, www.lefigaro.fr

*journalistes ?*⁴²², on trouve cette phrase qui réaffirme l'importance de la presse dans un pays : « *Tout pouvoir tend à abuser de son autorité s'il n'est pas équilibré par un contre-pouvoir* »⁴²³. Le journalisme d'investigation lorsqu'on lui en donne les moyens (indépendance, liberté...) est en mesure d'apporter de la transparence dans le jeu politique. Animé sans doute par cette volonté, Abdou Latif Coulibaly a cru bon de dénoncer la gestion du président Wade. Mais au lieu que les informations qu'il livre fasse l'objet d'une enquête, c'est lui qui est harcelé, menacé, « traqué ». On voit donc que la liberté de la presse a subi un coup dur sous le magistère de Wade et que la démocratie sénégalaise semble se résumer aux élections; c'est plutôt une démocratie électorale puisque la presse qui est l'un des piliers essentiels de la démocratie a souvent été malmenée.

Un autre cas, celui de la journaliste de *RFI*, Sophie Malibeaux, nous permet de comprendre que sur certains sujets l'Etat sénégalais, du moins sous l'alternance, reste intransigeant. Le périmètre de la liberté d'expression est défini par le pouvoir qui, de façon unilatérale, choisit les sujets sur lesquels un journaliste peut se prononcer en toute indépendance. La Casamance fait partie des sujets dits « sensibles » sur lesquels la censure étatique semble s'appliquer dans toute sa rigueur. On verra, en l'espèce, comment un entretien a amené le gouvernement sénégalais à décider d'expulser la correspondante de *RFI* à Dakar. La fermeture de la radio *Sud FM* également pourra nous aider à démontrer que le régime de l'alternance a exercé un certain contrôle sur le traitement médiatique de la question casamançaise. Cette dernière renvoie à la rébellion armée opposant depuis 1982 l'armée sénégalaise au Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC).

422 Serge July, Jean-François Kahn, Edwy Plenel, *Faut-il croire les journalistes ?*, Editions Mordicus 2009.

423 *Ibidem*, p.11.

IV. La Casamance ou la censure qui ne dit pas son nom

Ces deux affaires ne se situent pas au même niveau. D'abord, l'affaire dite « Sophie Malibeaux » date de 2003 alors que la fermeture de *Sud FM* intervient deux années plus tard. Ensuite, contrairement à *Sud Fm*, *RFI* est une station étrangère qui est parfois accusée de faire de l'ingérence en Afrique. Enfin avec *RFI*, la crainte de l'internationalisation du conflit « casamançais » s'est posée au niveau du gouvernement sénégalais et pourrait même être le principal motif de l'expulsion de la journaliste. Toutefois, elles ont un point commun : la Casamance ou plus précisément le séparatisme qui sévit dans cette région du Sud du Sénégal. Le problème casamançais est resté longtemps une énigme pour bon nombre de Sénégalais qui se contentaient de rumeurs ou d'informations relayées par les organes nationaux qui, eux, ont toujours lu les comptes-rendus émanant des autorités. À la fin des années 1990, les médias privés du pays, et notamment *Sud Fm*, se sont intéressés à la question. Il en va de même pour *RFI* dont la correspondante à Dakar, Diane Galliot, avait interviewé le chef de guerre du MFDC, Salif Sadio en 1997. Ainsi l'intérêt des médias privés pour le problème casamançais ne date pas de l'époque de Wade. Toutefois, c'est sous son magistère que le contrôle des informations relatives à la crise semble prendre plus d'ampleur comme l'illustrent ces deux affaires. Pourquoi le traitement médiatique de la crise casamançaise faisait-il si peur au président Wade ?

Le candidat Wade avait promis de régler la crise casamançaise en 100 jours. Une fois élu président de la République, en dépit des accords de cessez-le-feu et de paix signés (2001-2004 par exemple), il n'a pas réussi à instaurer une paix durable. Certes, il y a eu, entre 2000 et 2012, des périodes d'accalmie mais les affrontements entre l'armée sénégalaise et le MFDC n'ont jamais cessé de faire des victimes civiles comme

militaires. La note d'analyse⁴²⁴ du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) revient sur un certain nombre de séries d'attaques liées au conflit entre 2010 et 2011. Le 27 décembre 2010 à Bignona (en Casamance), renseigne la note, un affrontement entre l'armée sénégalaise et le MFDC a fait « 7 militaires tués » et le 22 novembre 2011, une attaque attribuée au MFDC à Diagon (Casamance) « 11 civils tués... ». Dans cette note qui ne revient pas de façon exhaustive sur l'ensemble des attaques depuis 2000, on constate que « le bilan des victimes du côté MFDC est inconnu ». On note également l'échec de la promesse électorale de Wade. C'est sans doute dans cet échec qu'il faut chercher les raisons de l'obsession du régime libéral à vouloir contrôler toute information relative au conflit.

1. Les prémices d'une obsession

Au début de son premier mandat (2000-2007), le président Wade avait organisé une rencontre à laquelle le monde de la presse avait pris part. Lors de cette rencontre organisée sous forme de débat-télévisé le 9 décembre 2000, le chroniqueur politique, Babacar Justin Ndiaye avait, à travers une question, interpellé le président Wade sur un éventuel statut particulier pour les populations de Casamance. Le chroniqueur qui s'est présenté comme un expert lui pose la question suivante :

« ...Au vu du triptyque intangibilité de l'intégrité territoriale, intangibilité de l'unité nationale, inaltérabilité de la souveraineté nationale déclinée dans le préambule de la Constitution, il apparaît clairement que la Casamance n'est pas pour les rédacteurs, ni pour vous, ni pour votre gouvernement un problème constitutionnel. Elle est donc un problème d'une autre nature. Ma question est de savoir si, à la lumière du contexte de

424 Note d'Analyse du Groupe de Recherche et d'Information sur la Sécurité et la Paix (GRIP), « Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), fiche documentaire », Sadatchy, Priscilla, 23 novembre 2011, www.grip.org.

l'alternance, à la lumière de la conjoncture de paix en perspective, s'il n'y avait pas d'opportunité constitutionnelle de sortie de crise en Casamance, avec à la clé, un statut spécial dans le cadre d'une régionalisation qui donnerait aux populations de Casamance des pouvoirs législatifs encadrés... »425.

Il faut souligner que ce débat-télévisé diffusé en direct par la chaîne nationale, la RTS, s'est tenu au moment où le régime de l'alternance préparait une nouvelle Constitution qui sera finalement adoptée en 2001. C'est dans ce contexte donc où le nouvel homme fort du pays venait de décliner les priorités de son septennat et sa conception de la République, que cette rencontre fut organisée. La question de Babacar Justin Ndiaye semble reprocher au régime de l'alternance de ne pas faire de la Casamance une priorité. Pour le chroniqueur-politique aucune solution de paix n'a été envisagée dans le préambule d'où sa question de savoir si le gouvernement était disposé à accorder un statut spécial à la Casamance. Dans sa réponse, le président Wade envoie un message au monde de la presse :

« C'est triste qu'un Sénégalais vienne me poser une question que l'abbé Diamacoune⁴²⁶ n'a pas posée...Si vous êtes indépendantiste, vous n'avez qu'à vous signaler...Ce n'est pas à vous de demander des statuts spéciaux...Ou la Casamance est dans le Sénégal, ou elle n'est pas dans le Sénégal. Et pour moi, la Casamance est dans le Sénégal »427.

Cette réponse semble dire aux journalistes : attention, vous n'avez pas le droit ou la liberté de poser toute sorte de question sur la Casamance. On assiste, dès le début de son

425 Question posée par Babacar Justin Ndiaye au président Wade le 9 décembre 2000, cf : archives de la RTS ou le film-documentaire réalisé par Joseph Gaï Ramaka.

426 L'abbé Augustin Diamacoune Senghor fut le leader du MFDC. Il est mort en janvier 2007 à Paris.

427 Réponse du président Wade au chroniqueur Babacar Justin Ndiaye lors du débat-télévisé le 9 décembre 2000, RTS.

mandat, aux premiers signes d'une censure sur cette question qui, pourtant, intéresse la curiosité journalistique. C'est pourquoi lorsque l'affaire dite « Sophie Malibeaux » éclate en 2003, aux yeux de plusieurs observateurs, ce n'est pas une surprise.

2. L'expulsion de Sophie Malibeaux, correspondante permanente de RFI à Dakar

Accusée par les autorités sénégalaises d'« ingérence grave dans les affaires intérieures du Sénégal », de « tentative de sabotage » et de « couverture tendancieuse »⁴²⁸, Sophie Malibeaux est arrêtée à Ziguinchor par la Police nationale sénégalaise le 7 octobre 2003. « Ramenée sous escorte à Dakar, comme le note Jean-François Havard, elle est longuement interrogée au ministère de l'Intérieur avant de se faire notifier un arrêté d'expulsion »⁴²⁹. La journaliste s'était rendue à Ziguinchor pour couvrir les assises du MFDC. Ces assises qui se sont tenues du 6 au 7 octobre 2003 dans la capitale du Sud du Sénégal représentaient, pour l'Etat sénégalais, un espoir de paix puisqu'elles étaient « censées préparer de futures négociations de paix avec le gouvernement sénégalais »⁴³⁰. Cependant, au sein du MFDC, il existait, au moins, une faction considérée comme radicale qui s'opposait à « l'abandon de la lutte armée »⁴³¹. Alexandre Djiba qui en représentait une, avait accordé, au moment où se tenaient les assises, un entretien à Sophie Malibeaux et cela a été interprété par les autorités sénégalaises comme une « tentative de sabotage » du processus de paix. Cet entretien qui a déclenché la colère des autorités sénégalaises, montre en effet, qu'il n'existait pas au sein du MFDC un consensus sur la question et que, par conséquent, la paix dans la

428 Samson, Didier, « L'expulsion de Sophie Malibeaux », Radio France Internationale, le 24/10/2003, www.rfi.fr.

429 Havard, Jean-François, « De la victoire du *sopi* à la tentative du *nopi* », *Op.cit*, p.19.

430 RFI du 24/10/2003.

431 Havard, Jean-François, *Ibidem*.

région était loin d'être acquise car toutes les parties concernées par le conflit n'étaient pas réunies autour de la même table. Ainsi, son expulsion démontre que le régime de l'alternance n'aurait pas digéré le fait que les informations officielles de l'Etat qui mettaient en avant le consensus national, furent démenties. La recherche de la paix a été souvent brandie comme argument pour empêcher les journalistes d'interviewer les factions qui se montrent hostiles aux négociations avec l'Etat sénégalais. Cette expulsion a ému le monde de la presse comme en témoignent les condamnations du Synpics et de la Fédération Internationale des journalistes (FIJ) et a provoqué des réactions. La diplomatie française, à travers le Quai d'Orsay, a, pour sa part, regretté la décision. Mais les autorités sénégalaises, dans un communiqué du ministre des affaires étrangères d'alors, Cheikh Tidiane Gadio, ont déploré la position du Quai d'Orsay jugée « surprenante » et « décevante » avant d'ajouter que le Sénégal n'acceptera « aucune opération de nature à porter atteinte à (son) unité nationale »⁴³².

La sauvegarde de l'unité nationale est ainsi le prétexte avancé par les autorités sénégalaises pour « surveiller » toutes les informations qui concernent la crise casamançaise. La peur de l'internationalisation du conflit met particulièrement les stations étrangères dans le collimateur des autorités sénégalaises. Dans d'autres pays africains également, la liberté de ton de la radio semble déranger. C'est pourquoi *RFI* qui compte de nombreux auditeurs en Afrique et dans le reste du monde (francophone) ne jouit pas toujours d'une position confortable dans le continent africain. Les raisons sont sans doute nombreuses mais nous en évoquerons deux : absence d'une réelle liberté d'expression même si ce point touche les stations africaines qui sont, parfois et dans certains pays, confrontées, elles aussi, à des dirigeants réfractaires à la diversité d'opinion ; l'image d'une radio paternaliste, donneur de leçon voire colonialiste fait

432 *Le Soleil* du 29 octobre 2003.

également de *RFI* une des cibles des « populistes » en Afrique. Ce dernier point nous paraît intéressant parce que certains dirigeants africains surfent sur la fibre patriotique voire nationaliste pour faire passer la radio comme une station déstabilisatrice aux ordres de l'Elysée. La réponse du ministre des affaires étrangères du Sénégal qui invoque « l'unité nationale » le sous-entend. Il y a aussi plusieurs agressions contre des journalistes de cette radio comme l'assassinat de Jean Hélène, envoyé spécial permanent de *RFI* à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 23 octobre 2003. Le 2 août 2015 au Burundi, Esdras Ndikumana, journaliste de *RFI* et de l'Agence France Presse (*AFP*), a été torturé par les services de renseignements du pays. Les journalistes de *RFI* sont parfois perçus dans certains milieux africains comme des ennemis de la cohésion sociale et de l'unité nationale. C'est ce qui explique le fait qu'ils soient la cible d'attaques souvent en cas de troubles politiques. Si ce ne sont pas des journalistes qui sont agressés, c'est le signal de la radio qui est visé. Le 20 octobre 2015, *RFI* annonce dans son édition de 10 heures que son signal au Congo Brazzaville a été coupé. Cet acte serait la conséquence d'émissions comme « appels sur l'actualité » animée par Juan Gomez du lundi au vendredi sur *RFI*, qui est revenue sur le projet de référendum en cours dans le pays qui permet, si le « oui » l'emporte et s'il le souhaite, au président Denis Sassou Nguesso, de briguer un nouveau mandat en 2016. Les intervenants de l'émission de Juan Gomez font preuve d'une liberté de ton qui n'est pas courant partout en Afrique. Et c'est par crainte de voir cette liberté de ton inspirer ou influencer des groupes de jeunes que les stations comme *RFI* ou les réseaux sociaux feraient l'objet d'une surveillance accrue dans certains pays africains.

Il faut dire que le poids de la colonisation française joue beaucoup dans ces rapports de méfiance entre certains Africains et *RFI*. Un contentieux colonial qui n'est pas soldé et qui complique la perception de *RFI* en Afrique francophone. Ainsi, la radio a du mal,

parfois, à convaincre de son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques voire économiques français.

La tournure diplomatique prise par l'affaire « Sophie Malibeaux » peut contribuer à exacerber le doute sur l'indépendance de la radio vis-à-vis du pouvoir politique français. Mais, quelle que soit la méfiance, force est de reconnaître que *RFI* peut avant tout être considérée comme un média africain à part entière. C'est une radio qui compte sans doute plus d'auditeurs Francophones (majoritairement africain) que Français. Son implantation en Afrique n'est plus à démontrer ; et elle participe surtout, à travers des émissions comme « Archives d'Afrique » (émission présentée par Alain Foka les samedis) ou encore « Le débat africain » (présentée par Alain Foka les dimanches) à ressusciter et faire connaître l'histoire africaine. Le renforcement du processus démocratique en construction dans la plupart des Etats africains passe par des médias qui font preuve d'une certaine liberté de ton. On peut considérer que *RFI* en Afrique en fait partie même s'il est vrai que cela fait courir des risques à ses journalistes et correspondants en mission dans certains pays du continent.

« L'affaire Sophie Malibeaux » révèle non seulement une certaine méfiance voire frilosité des autorités sénégalaises qui refusent une lecture médiatique qui prend le contre-pied des informations officielles, mais aussi pose, de façon générale, la question de la liberté de la presse sous le régime de l'alternance. Avec la fermeture de la radio *Sud FM* qui a longtemps porté, avec *Walfadjri*, le flambeau de la liberté de la presse au Sénégal, forcément on s'interroge sur l'état des acquis démocratiques sous Wade.

3. La fermeture de la radio Sud FM : le régime libéral a-t-il tenté de museler un symbole de la liberté de la presse au Sénégal ?

La fermeture de la radio *Sud FM* est également déclenchée par une interview. La question de la crise casamançaise qui était sous-jacente (d'un point de vue médiatique) jusqu'au milieu des années 1990 est devenue un enjeu médiatique de taille grâce surtout à l'implication des radios privées et notamment la radio *Sud FM*, qui appartient au groupe *Sud communication*. La station régionale de *Sud FM* Ziguinchor s'est introduite dans le maquis (renvoie ici aux zones contrôlées par les séparatistes) et a permis aux Sénégalais de s'informer sur les enjeux et les secrets de cette crise qui a débuté en 1982. Depuis l'avènement de cette radio, l'Etat sénégalais a perdu, partiellement, le monopole de l'information sur la rébellion en Casamance. Mais l'Etat sénégalais n'a jamais cessé, malgré la libéralisation du secteur médiatique, de tenter de contrôler certaines informations. Dans « l'affaire Sophie Malibeaux » comme dans la fermeture de la radio *Sud FM*, on voit que l'Etat sénégalais définit les zones interdites aux médias. Il s'agit dans ces deux affaires d'interviews accordées à des chefs « rebelles ». Dans l'une comme dans l'autre, on note une détermination, chez ces chefs, à continuer la lutte armée malgré les promesses de paix des pouvoirs publics sénégalais. La façon dont les autorités sénégalaises ont agi dans ces deux affaires montre que sur la crise casamançaise le régime de l'alternance a voulu museler la presse privée dite indépendante. Dès la diffusion de l'interview de Salif Sadio, un des chefs militaires du MFDC, le gouvernement sénégalais a décidé de suspendre toutes les émissions de la radio *Sud FM*.

Dans la matinée du 17 octobre 2005, de façon simultanée, toutes les stations régionales de *Sud FM*, décident de diffuser une interview de Salif Sadio, connu pour ses positions radicales, qui promet de chasser « le Sénégal de Casamance ».⁴³³ La diffusion de cet élément constitue, aux yeux des autorités sénégalaises d'alors, une menace pour la

⁴³³ Reporters sans frontières, le 18 octobre 2005, www.rsf.org

sûreté nationale. Ainsi, le journaliste Ibrahima Gassama, auteur de l'interview a été arrêté par la police sénégalaise qui a procédé également à l'interpellation d'autres journalistes du groupe et à la fermeture des stations *Sud FM* sur l'ensemble du territoire sénégalais. Le ministre de l'intérieur, Ousmane Ngom, qui assume avoir pris cette décision sur les ondes de la radio Futurs Médias (*RFM*), accuse le groupe *Sud communication* de porter « atteinte à la sûreté de l'Etat ». La sauvegarde de l'unité nationale sert de prétexte, encore une fois de plus, aux autorités sénégalaises. Mais si l'expulsion de Sophie Malibeaux a été simple, la tentative de musèlement du groupe *Sud communication*, en revanche, a été un échec. Au-delà du soutien des journalistes et des organisations syndicales, le groupe a compté sur une implantation dans le paysage médiatique sénégalais construite autour de valeurs dont le professionnalisme et la constance. À ce titre, il a bénéficié naturellement d'une sympathie populaire et d'une légitimité sociopolitique sur lesquelles repose, en grande partie, son existence. Sa contribution au débat démocratique et les investigations faites sur des sujets de société depuis sa création font de lui un porte-parole légitime et valable de la cause d'une partie du peuple. Vouloir le réduire à un média « incendiaire » qui sape les fondements de l'unité nationale peut paraître paradoxal. Ainsi, la fermeture de *Sud FM* a très rapidement mobilisé la société civile, des syndicats et des patrons de presse dont Sidy Lamine Niassé et Babacar Touré, PDG du groupe. Face à cette solidarité spontanée qui commençait à s'organiser, le « ministre de l'Information, Bacar Dia, a annoncé, dans la soirée du 17 octobre 2005, la levée de la mesure de fermeture de la radio *Sud FM* »⁴³⁴.

L'énergie déployée par le régime de l'alternance pour filtrer les informations relatives à la crise en Casamance s'explique par le fait que la région est en proie à une rébellion armée. C'est donc une zone de guerre. La gestion de la communication en temps de

⁴³⁴ Reporters sans frontières, le 18 octobre 2005, www.rsf.org.

guerre fait partie des stratégies mises en place par les différents belligérants à un conflit car « l'instrumentalisation des médias, comme le note le professeur Ndiaga Loum, devient (...) un des dispositifs centraux de la guerre »⁴³⁵. Certaines inquiétudes du régime libéral de Wade pouvaient ainsi se justifier. Nous verrons que la « guerre de communication » peut servir de prétexte solide. Mais avant d'aborder cette question, nous proposons de revenir sur l'affaire « Madiambal Diagne ».

4. L'incarcération de Madiambal Diagne, signe d'une crispation entre le régime de l'alternance et la presse privée

« L'affaire Madiambal Diagne » est révélatrice d'une crispation entre le régime de l'alternance et la presse privée. Chronologiquement, elle intervient avant la fermeture de la radio *Sud FM*, mais porte, pour nous, les stigmates d'un malentendu profond, c'est ce qui explique cette position que nous lui accordons dans notre analyse. Cette affaire nous permettra de revenir sur le code pénal, notamment sur son article 80, qui apparaît comme l'épée de Damoclès qui menace la liberté d'expression au Sénégal. Certaines lois coercitives contenues dans le code pénal et le code de procédure pénale sont citées parmi les contraintes à la bonne marche du processus démocratique. Mais cela n'est pas nouveau au Sénégal. Sous le président Senghor, la justice a été l'un des plus grands obstacles à l'éclosion médiatique. Mais les progrès réalisés en matière de liberté d'expression au moment de l'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir permettaient d'espérer de meilleurs rapports entre la presse et la justice.

⁴³⁵ Loum, Ndiaga, « Médias, conflits et droits humains : pertinence et actualité d'une thématique », *Revue africaine de Communication*, N°1, nouvelle série, janvier-juin 2014.

L'incarcération de Madiambal Diagne a, en effet, révélé que le « monstre »⁴³⁶ est encore bien là. En plaçant en détention provisoire le directeur du journal *Le quotidien*, Madiambal Diagne, le 9 juillet 2004, le régime de Wade a semblé entamer une nouvelle page de ce qu'on peut considérer comme une tentative de musèlement ou « tentation autoritaire ». Après les mises en garde, le régime est passé à la vitesse supérieure. Dans son mémoire de Master intitulé « Relations entre la presse et le pouvoir sous l'alternance: De 2000 à 2010. Impossible cohabitation »⁴³⁷, le journaliste Momar Talla Bèye, constate que le régime libéral du président Wade, « pour faire taire les médias privés, (...) a eu recours à la coercition (qui) a reposé sur trois armes »⁴³⁸. Le journaliste note en effet que le régime a d'abord usé de « l'arme policière » en traînant de nombreux journalistes dans les locaux de la Division des Investigations Criminelles, puis « judiciaire avec les nombreux procès qui ont opposé des journalistes au fils du président, Karim Wade ou à des proches du pouvoir » et enfin « économique avec la rétention de l'aide à la presse... »⁴³⁹.

La Dic a été très active durant les trois premières années de Wade au pouvoir. Elle a même parfois pris les allures d'une police politique en convoquant régulièrement des journalistes et des opposants. Elle a ainsi servi, si l'on en croit l'étude de Momar Talla Bèye, d'« arme » pour amener les journalistes à être plus conciliants avec le pouvoir. Mais l'échec de cette première phase d'intimidation a entraîné l'activation de la seconde qui a conduit le journaliste Madiambal Diagne en prison. Tout au long des douze années

436 « Tous contre le monstre » est le titre d'un éditorial signé par de nombreux journalistes au lendemain de l'arrestation de Madiambal Diagne.

437 Bèye, Momar Talla « Relations entre la presse et le pouvoir politique sous l'alternance: De 2000 à 2010. Impossible cohabitation », Sous la direction de Ibrahima Sarr, Mémoire de Master, 2010-2011, CESTI.

438 *Ibidem*, p.3.

439 Bèye, Momar Talla, *Op.cit*, p.3.

de Wade au pouvoir, ces trois « armes » vont être utilisées, selon les cas, pour tenter de « casser » la liberté de ton qui caractérise une partie de la presse privée sénégalaise. Dans l'affaire qui nous intéresse, l'Etat sénégalais reproche au journaliste « la publication de correspondances et de rapports secrets », la « diffusion de fausses nouvelles » et la « diffusion de nouvelles tendant à causer des troubles politiques graves »⁴⁴⁰. Le journaliste avait publié deux articles dans lesquels il revenait sur la corruption au sein de la Douane et sur les rapports entre certains magistrats et le pouvoir exécutif. Dans le premier article publié le 23 juin 2004 et titré « Inculpation pour corruption: le nouveau rapport qui enfonce Boubacar Camara », Madiambal Diagne se serait appuyé sur les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui aurait mis en cause des responsables de la Douane dans des cas de corruption. Dans le second article intitulé « Magistrature, ces bons juges que Wade ne veut pas », publié le 5 juillet, soit quelques jours après, le journaliste « *avait utilisé, comme le souligne Jean François Havard, un compte-rendu du Conseil supérieur de la magistrature faisant apparaître que certaines mutations de magistrats pouvaient être le fait de sanctions contre des juges trop indépendants* »⁴⁴¹. C'est sans doute le second article, qui remet clairement en cause l'indépendance de la justice sénégalaise, qui a déclenché les poursuites contre le directeur du *Quotidien*. Arrêté le 9 juillet et incarcéré à la prison de Rebeuss à Dakar, Madiambal Diagne est poursuivi pour les trois chefs d'inculpation que nous avons cités plus haut. Les autorités sénégalaises lui demandent par ailleurs de divulguer ses sources mais, s'appuyant sur l'article 35 de la loi du 22 février 1996 qui stipule que le journaliste « (...) ne doit pas divulguer les sources des informations obtenues confidentiellement », il refuse de libérer ses sources. Egalement protégées par

440 Il s'agit des trois chefs d'inculpation retenus contre le journaliste.

441 Havard, Jean-François, *Sénégal 2000-2004 : l'alternance et ses contradictions*, Karthala 2004, pp.31-32.

le code pénal dans son article 363, les sources du journaliste ne doivent être divulguées même sous la pression policière. C'est ce qui explique la forte mobilisation du monde de la presse dès l'arrestation de Madiambal Diagne. Editeurs de presse, syndicats (SYNPICS, UJAO...), société civile et organisation (RSF, RADDHO...) ont voulu témoigner de leur solidarité et défendre la liberté d'expression en exigeant la libération immédiate du journaliste. « Tous contre le montre », éditorial publié le 10 juillet 2004 par les principaux journaux du pays en guise de solidarité devient ainsi le slogan qui rappelle à l'Etat son obligation à protéger les acquis démocratiques. Un second article commun titré « j'ai empêché un putsch » sera également publié par la plupart des journaux que compte le pays. Le quotidien *Le Soleil*, naturellement (organe étatique) refuse de participer à cet élan de solidarité. Notons aussi que *Walfadjri*, bien qu'exigeant la libération du journaliste n'a pas souhaité publier l'article⁴⁴². Le mouvement de solidarité ira plus loin en appelant à une « journée sans presse » le 12 juillet. Un appel largement suivi car « sur les quatorze quotidiens que compte le pays, comme le note Moussa Mbow, dix (le) respectent... »⁴⁴³. C'est un événement inédit qui prouve à quel point la corporation s'est sentie acculée par le régime de l'alternance.

Le débat sur la dépénalisation des délits de presse au Sénégal qui est une vieille revendication fut relancé pendant cette période. Toutefois, en dépit d'une forte mobilisation des journalistes, d'une partie de la classe politique et le fait que le président Wade ait été, lors de sa visite officielle en France le 23 juillet 2004, « tancé à Paris (par

442 Voir le site ww.sangonet.com.

443 Mbow, Moussa, « Ethique, déontologie et régulation de la presse écrite au Sénégal », Mémoire Sciences de l'information et de la communication, Université Bordeaux 3, 2004.

Jacques Chirac) sur la liberté d'expression »⁴⁴⁴, le régime de l'alternance n'a jamais cédé sur ce point. Nous verrons que ce débat reste d'actualité au Sénégal.

« L'affaire Madiambal Diagne » a été l'occasion de débattre sur la cohérence de maintenir les code pénal et de procédure pénale dans un pays comme le Sénégal qui se veut un exemple de la liberté d'expression en Afrique. L'Etat s'est toujours servi de ces deux codes pour « museler » la presse. La thèse de l'enseignant-chercheur au Cesti, Sélé Seck, « la responsabilité pénale du journaliste et les délits de presse au Sénégal : une contribution à l'effectivité de la liberté de la presse au Sénégal »⁴⁴⁵ montre que c'est sous le président Senghor que ces lois pénales ont été adoptées. C'est dans le contexte des années 1960 marqué par l'absence de pluralisme politique et médiatique que ces codes ont donc vu le jour. C'est pourquoi l'article 80 du code pénal semble aujourd'hui dépassé. Cet article polémique stipule que :

« Les manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves, à enfreindre les lois du pays seront punis d'un emprisonnement de trois ans au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 100.000 à 1.500.000 francs (CFA)... » (152.44 euros, 2286.73 euros).

Cet article dont l'abrogation est réclamée par les journalistes est considéré comme une menace pour l'indépendance de la presse ; et l'ambigüité de certains termes tels que « manoeuvres » ou « actes de nature à compromettre » qui peuvent donner lieu à différentes interprétations renforcent l'idée que l'activité journalistique au Sénégal fait l'objet d'une surveillance de la part des autorités étatiques. Une surveillance qui

⁴⁴⁴ Prier, Pierre, « Wade tancé à Paris sur la liberté d'expression », le figaro du 24 juillet 2004.

⁴⁴⁵ Seck, Sélé, « La responsabilité pénale du journaliste et les délits de presse au Sénégal : une contribution à l'effectivité de la liberté de la presse », Doctorat en Droit privé soutenu à Aix-Marseille le 25/1/2013 sous la direction de Xavier Agostinelli.

contraste avec les discours officiels qui revendiquent le fait que le Sénégal soit une oasis démocratique où le journaliste exerce son métier en toute liberté. Mais pour les autorités sénégalaises, le maintien de l'article 80 dans le code pénal est une nécessité pour inciter le journaliste à exercer son métier avec responsabilité. Interrogé sur la question par Mamoudou Ibra Kâne, dans l'émission « Questions d'actualité » diffusée par la Radio Futurs Médias (*RFM*), Abdoul Mbaye, qui était alors Premier ministre du gouvernement, avait déclaré : « *ce n'est pas possible* » de l'abroger, « *on ne peut pas*, poursuit-il, (...) *se mettre à injurier une institution, à plus forte raison une personne physique. Je suis pour le maintien de l'article* »⁴⁴⁶. La protection de l'institution que représente le président de la République justifierait le maintien de l'article 80. Le régime actuel est ainsi sur la même ligne que celui de l'alternance qui a toujours refusé, malgré les promesses du président Wade, d'abroger cet article.

« Cette affaire Madiambal Diagne », comme nous le voyons, a suscité plusieurs réactions et a été aussi mise à profit pour exiger plus de droit. Le journalisme est une « *activité potentiellement délinquante* »⁴⁴⁷ comme le soutient Sélé Seck. Ainsi, il semble facile de trouver des prétextes pouvant conduire le journaliste en prison surtout lorsqu'il existe des lois dont le caractère répressif ne fait aucun doute.

Le régime de l'alternance, en dépit de ses relations plutôt conflictuelles avec la presse privée, a largement contribué à son éclosion en facilitant la création d'organes. Cependant, la profusion de journaux n'a pas été accompagnée par une politique de régulation capable d'encadrer cette évolution ; les instances de régulation ne disposant pas d'assez de moyens ou de « pouvoirs » pour mener à bien les missions qui leur sont assignées. Cette impuissance ou incapacité des instances censées encadrer l'activité

446 Mbaye, Abdoul, Emission « Questions d'actualité » sur la *RFM* le 22 juin 2013.

447 Résumé de la thèse de Sélé Seck disponible en ligne sur le site www.rechercheisidore.fr

journalistique met davantage le journaliste face à ses responsabilités. Mais depuis l'avènement d'Internet et son développement accéléré, il apparaît de plus en plus difficile d'identifier le journaliste. Ainsi, au Sénégal la presse en ligne se présente-t-elle comme le talon d'Achille d'une profession qui se veut « exempte » de tout reproche. Le journalisme en Afrique, singulièrement, est un métier ouvert, « envahi ». À travers des exemples précis, nous tenterons de démontrer que les condamnations de journalistes au Sénégal ne sont pas toujours liées à la volonté des autorités politiques de museler les organes qui pourraient déranger. Pour ce faire, nous nous pencherons principalement sur la presse en ligne, le caractère sensible de certaines informations.

V. Le journaliste face à ses responsabilités

Le journaliste est un acteur important dans la vie d'un pays. Qu'il soit du secteur privé ou public, il a, en tant qu'acteur social jouissant d'une certaine légitimité, une mission de service public à accomplir. Il doit donc tenir son rang. Force est de constater, cependant, que dans les pays en voie de développement, le manque de professionnalisme expose le métier à des critiques voire des condamnations. Au début de la libéralisation de la presse en Afrique dans les années 1990, ce même problème avait été soulevé. On semble donc assister à un éternel recommencement. Pourtant il y a plus d'écoles de formation en journalisme et le métier s'est davantage modernisé. Qu'est-ce-qui donc explique les « dérives » ?

1. La presse en ligne au Sénégal : un secteur qui échappe à l'encadrement des instances de régulation

Aujourd'hui Internet témoigne de l'évolution d'un métier qui n'est plus l'apanage des seuls journalistes professionnels. La presse en ligne sénégalaise n'échappe pas à cette

apparence de liberté quasiment excessive qu'offre le Web. En effet, le principal site en ligne, *Seneweb*⁴⁴⁸, semble accorder la priorité au sensationnel, donnant souvent l'image d'une presse « catastrophiste » qui défie l'éthique et la déontologie. Mais que faut-il entendre par presse en ligne ?

Selon l'ouvrage *La presse en ligne*, la « notion de presse en ligne fait d'abord référence à un contenu d'information produit dans le cadre d'un projet éditorial »⁴⁴⁹. La presse en ligne fait donc du traitement de l'information mais a ses particularités qui la distinguent des médias dits traditionnels. Sur le Web, l'information est véhiculée par des supports numériques et ne respecte pas toujours les formes classiques des médias (écriture, collecte, vérification...). C'est une presse qui a ainsi vocation à faire du journalisme mais en « s'appuyant sur les fonctionnalités et les potentialités des technologies numériques en ligne, dans sa forme devenue familière de l'Internet »⁴⁵⁰. Elle peut être considérée comme un « nouveau média »⁴⁵¹ qui transforme l'environnement médiatique avec des formes et une approche de l'information qui lui sont propres. Partant de ces constats, nous pourrions mieux faire l'état des lieux de la presse en ligne du Sénégal.

« Au Sénégal, la création d'un site en ligne ne nécessite aucune autorisation »⁴⁵². La phrase est de Massamba Kane, président-fondateur de *Senenews*. Cette affirmation d'un patron d'un journal en ligne met l'accent sur la difficulté de réguler le secteur. Certes, l'article 11 de la Constitution de 2001 « garantit la création d'un organe de presse sans

448 www.seneweb.com

449 Charon, Jean-Marie, Le Floch, Patrick, *La presse en ligne*, Edition La Découverte, Paris, 2011, p.4.

450 *Idem*.

451 Voir l'article de Khaled Zouari, *La presse en ligne vers un nouveau média ?* », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007, pp. 81-92.

452 Entretien avec Massamba Kane, Président-fondateur du site *Senenews*, le 29 novembre 2015, 18h30.

autorisation préalable », mais la presse en ligne, compte tenu de plusieurs facteurs (liberté d'expression difficilement maîtrisable...), fonctionne d'une manière différente des autres médias. Ainsi, on s'interroge sur le type de régulation qui conviendrait à ce média d'un genre nouveau.

Le dynamisme de cette presse en ligne qui peut mener une rude concurrence⁴⁵³ aux journaux traditionnels devrait logiquement pousser les autorités sénégalaises à être moins souples à son égard, c'est-à-dire à mieux réguler l'espace. Mais le constat est que tout semble permis. Or, nombreux sont aujourd'hui les Sénégalais (ceux de la diaspora par exemple) qui s'informent à travers la presse en ligne. L'étude de Mamadou Ndiaye, enseignant-chercheur au Cesti, « Le Web sénégalais à l'épreuve des principes éthiques et déontologiques »⁴⁵⁴ publié en 2014 révèle qu'il existe « *plus d'une soixantaine de sites basés au Sénégal ou mis en ligne par des Sénégalais résidant à l'étranger...* »⁴⁵⁵. Une enquête qui montre la percée de la presse en ligne dans le pays et l'intérêt qu'elle semble susciter. Mais il faut distinguer les *pure players*, les sites *one line* qui n'existent pas en version papier, des sites créés par les journaux traditionnels. La plupart des grands journaux sénégalais *L'Observateur*, *Tribune*, *Walfadjri*, *Le quotidien*, *Sud quotidien* etc. possède leur propre site internet sur lesquels on retrouve les articles publiés en version papier. Ces sites sont mieux encadrés et donc moins concernés par les manquements aux règles d'éthique et de déontologie. Les articles qui y sont publiés sont rédigés par des journalistes professionnels et portent toujours la signature de leurs auteurs. En revanche, les *pure players* publient des articles sans signature ou proposent à leurs lecteurs « *les articles, les chroniques ou revues de presse écrits par des*

453 Les sites en ligne *pure players* diffusent l'essentiel des informations contenues dans les journaux. L'accès est gratuit.

454 Ndiaye, Mamadou, « Le Web sénégalais à l'épreuve des principes éthiques et déontologiques », *Revue africaine de Communication*, N°1, *Op.cit*, pp.135-149.

455 *Ibidem*, p.135.

journalistes connus du grand public (...) et, souvent, sans autorisation »⁴⁵⁶. On voit donc que la question de l'éthique du métier se pose. Au-delà de l'éthique, ce sont plutôt les conséquences d'une telle pratique du journalisme qui peuvent être lourdes. La presse en ligne *pure players* au Sénégal fait des « victimes », elle jette en pâture l'honorabilité de personnalités politiques, religieuses ou du monde de la culture en publiant à leur sujet des articles caractérisés, souvent, par une volonté de dénigrer. Elle procède par sélection en choisissant des bouts de phrases ou la partie d'une interview qui peut provoquer des réactions passionnées et les propose à leurs visiteurs. Le but étant de provoquer des réactions qui suivent, en général, la diffusion de chaque vidéo, photo ou article. Le nombre de commentaires sur un article est un indicateur de la représentativité d'un site et lui permet surtout d'obtenir des contrats publicitaires. Parmi les sites en ligne qui tiennent le haut du pavé dans l'univers médiatique sénégalais, *Seneweb*, *Leral*, *Dakaractu*, *Senego* figurent en bonne position comme l'illustre l'enquête réalisée en 2013 par le polytechnicien sénégalais Lamine Ndaw.⁴⁵⁷ Ce dernier qui se base sur les études du site *axa.com* a voulu mesurer la représentativité de chaque site. Il prend en compte leur *ranking* (classement) qui à « l'avantage, comme il l'écrit, de placer les sites d'informations dans l'environnement réel du web où se côtoient une multiplicité de types de sites : recherche, services, informations etc. »⁴⁵⁸. Son enquête révèle que les sites sénégalais ne sont pas les plus visités du pays. Ainsi, selon lui, le Web sénégalais serait dominé par les réseaux sociaux comme *Facebook* qui pointerait à la première place devant *Youtube*. Les sites de recherche *Google* et d'informations *Yahoo* seraient également très prisés. *Seneweb* serait à la « sixième » place avec un « global rank (rang

456 *Ibidem*, p. 138.

457 Ndaw Lamine, « Etude sur les sites d'informations en ligne ? » *Leral*, 5 décembre 2013, www.leral.net.

458 Ndaw, Lamine, *Ibidem*.

mondial) de 8.292 »⁴⁵⁹. En dépit de ce classement mondial, certains sites sénégalais *pure players* sont bien implantés dans le pays. C'est le cas notamment de *Seneweb* qui compte, selon l'étude de Mamadou Ndiaye, « 250.000 visiteurs uniques par jour »⁴⁶⁰. Ce site d'informations est sans doute le plus visité parmi les sites sénégalais. Créé en 1999, il apparaît de plus en plus incontournable dans l'univers de la presse en ligne du pays. Mais *Seneweb* n'offre pas toujours l'image d'une presse rigoureuse voire professionnelle. À l'instar des journaux « people », *Seneweb* cherche à vendre quel que soit le prix.

2. Les sites sénégalais pure players : la recherche de la sensation comme choix éditorial ?

Tout semble indiquer que la recherche de la sensation est l'objectif visé par la presse en ligne du pays. Le choix des articles, l'absence de signature et le non respect de la signalétique (-10,-12, -16, -18) lorsqu'on diffuse certaines photos ou vidéos constituent des exemples précis qui nous permettront d'étayer notre analyse.

Le choix des articles et l'absence de signature.

Les articles de la presse en ligne sénégalaise *pure players* sont, pour l'essentiel, composés de deux catégories : les articles de contribution publiés par des citoyens connus ou inconnus du grand public et ceux des grands journaux de la place ou étrangers. Nous prendrons ici l'exemple de *Seneweb* qui est le site le plus visité.

Les articles de contribution publiés sur le site *Seneweb* portent généralement sur l'actualité politique. *Seneweb* devient ainsi le lieu de transposition des règlements de

⁴⁵⁹ *Ibidem*.

⁴⁶⁰ Ndiaye, Mamadou, *Op.cit*, p.138.

compte, des querelles politiques ou celui des ambitions affichées. C'est un portail qui est utilisé comme tribune et qui offre une certaine visibilité à des Sénégalais qui manifestent leur volonté de se faire connaître du grand public. C'est un site qui permet donc de faire le *buzz*.

Des responsables de partis politiques comme l'ancien ministre libéral Aliou Sow ou le porte-parole du PDS, Babacar Gaye, y publient aussi des articles. Mais on peut également y lire des articles qui ont trait à la culture ou à des sujets qui déchaînent moins la passion des visiteurs. Ces contributions font partie de cette « *masse d'informations qui n'est pas journalistique et ne relève pas de celle-ci* (la presse en ligne) »⁴⁶¹. *Seneweb* c'est aussi la reproduction illégale d'articles de presse.

Le site leader de la presse en ligne du Sénégal est connu pour la reproduction d'articles des journaux du pays mais aussi du *Monde*, de *l'Equipe*, de *Libération* voire du *Figaro*...Au Sénégal, « *les éditeurs de presse se sont entendus pour faire circuler sur leur site des bandeaux interdisant la reproduction de leurs articles* »⁴⁶². Pourtant, selon Massamba Kane, la reproduction d'articles peut se faire sur une base légale. Il donne l'exemple de son site qui est « *autorisé à diffuser entre 35% et 50% des articles de Jeune Afrique* ».⁴⁶³ Il ajoute, toutefois, que le « *contrat* » qui le lie à *Jeune Afrique* l'oblige à « *mettre la mention : lire la suite de l'article en indiquant le lien* »⁴⁶⁴.

En dépit de cette possibilité qui leur serait offerte de reproduire légalement, les sites *pure players*, et notamment *Seneweb*, diffusent sans aucune autorisation des articles du journal *Le Quotidien* et d'autres journaux du pays. Seul, le *Soleil* semble échapper à

⁴⁶¹ Charon, Jean-Marie, Le Floch, Patrick, *Op.cit*, p.4.

⁴⁶² Ndiaye, Mamadou, *Op.cit*, 139.

⁴⁶³ Entretien avec Massamba Kâne.

⁴⁶⁴ *Ibidem*.

cette pratique qui pose un problème d'éthique. Dans la lutte contre la reproduction, l'organe étatique semble plus déterminé que les autres. En effet, le *Soleil* ne se limite pas à interdire « *formellement aux responsables et gestionnaires de sites d'information (...) de poster les articles publiés sur le site Internet du Soleil...* »⁴⁶⁵, mais menace de sévir. Ainsi, précise t-il sur son site qu'« *en cas de manquements, la SSPP (Société sénégalaise de presse et de publications) le Soleil va immédiatement engager des poursuites judiciaires envers les contrevenants, pour violation du respect des droits d'auteurs* »⁴⁶⁶. Des menaces qui visiblement sont prises au sérieux puisque les sites en ligne ne s'aventurent plus à reproduire les articles du *Soleil*. Mais cette reproduction s'explique par le fait que les sites en ligne ne sont pas toujours constitués de journalistes professionnels. C'est pourquoi, contrairement aux journaux traditionnels qui mènent une enquête, procèdent à des vérifications, la presse en ligne sélectionne et diffuse tout ce qui peut faire sensation. *Seneweb* propose souvent les sorties du chroniqueur français, Eric Zemmour, sur l'immigration, sur l'Islam et choisit des extraits qui suscitent de nombreuses réactions. La dernière vidéo de Zemmour diffusée sur *Seneweb* remonte aux récents attentats de Paris. C'est la chronique du 19 novembre 2015 sur *RTL* dans laquelle il revient sur les attentats et les choix politiques de la gauche en matière de sécurité. Le site sénégalais reprend une phrase lapidaire prononcée par le chroniqueur sous le titre suivant « *Attentats à Paris : dérapage d'Eric Zemmour : La France devrait bombarder Molenbeek* »⁴⁶⁷. L'article est illustré par une photographie du chroniqueur accompagnée de la vidéo et est signé *Senewebvideos*. Le commentateur⁴⁶⁸ qui s'arrête

465 Disponible sur www.lesoleil.sn

466 *Ibidem*.

467 *Seneweb*, « *Attentats à Paris : le dérapage d'Eric Zemmour : « il faut bombarder Molenbeek* », le 19 novembre 2015, www.seneweb.com.

468 Commentateur renvoie ici à l'internaute qui donne son avis sur un article, photo ou vidéo diffusés.

au titre (ce qui est souvent le cas sur *Seneweb* comme semblent l'indiquer de nombreuses réactions) peut avoir un avis orienté. Le mot « dérapage » trahit l'objectivité du site et vise surtout à orienter les réactions. En faisant le tour des commentaires, nous avons pu constater que c'est une formule qui marche comme nous le montrent les exemples qui suivent. L'internaute *Vérité* déclare : « *voici le terroriste de la France. Ce jeune homme est un danger qu'il faudrait garder sous clé* », un autre sous anonymat avance « *lui et Bernard Henri Lévi sont les pires racistes de la France* » et un autre qui signe sous le pseudonyme *Fela* renchérit : « *comme tout juif, il a le visage qui pue la haine et la mort* ». Nous pensons que le choix du titre de *Seneweb* a joué dans la violence des réactions. Un titre plus objectif comme par exemple « Attentats à Paris : réaction d'Eric Zemmour » n'aurait pas, à notre sens, provoqué les mêmes réactions. Il est, toutefois, important de souligner que tous les internautes n'ont pas abondé dans le même sens. *Tiédo* dénonce l'attitude du journaliste, auteur de l'article et ajoute : « *il (le journaliste) est conscient que beaucoup d'entre nous ne connaissent pas le second degré... Ce qui est sûr c'est qu'il (Eric Zemmour) ne peut être poursuivi pour ça.* » Un autre dira à peu près la même chose « *La plupart de vous n'ont rien compris à ses propos, ce qui ne m'étonne pas... Bombarder Molenbeek c'est du deuxième degré mais bon pour comprendre ses paroles, faut juste réfléchir un peu* »⁴⁶⁹.

Ces quelques exemples que nous venons de voir montrent qu'un travail de tri s'effectue sur de nombreuses interviews dont certaines parties sont volontairement occultées. Certains *Senewebiens* qui ne se contentent que d'une partie tronquée, se font ainsi une opinion presque choisie par le site qui les oriente. Comme nous l'avons vu, sur les sites en ligne les commentaires sont rarement modérés. Même s'ils traduisent quelque part

469 « Attentats à Paris : dérapage d'Eric Zemmour : « *il faut bombarder Molenbeek* », www.seneweb.com

une certaine liberté d'expression, les commentaires apparaissent comme des lieux de délation, de méchanceté gratuite, et ont réussi, du fait de leur caractère insultant, à faire des sites *pure players* sénégalais un véritable « nouveau désordre médiatique » pour reprendre l'expression de Moussa Paye. N'importe qui peut y dire ce qu'il veut sur qui il veut en toute impunité.

Les sites *pure players* colportent également de nombreuses rumeurs. Même si la responsabilité du site qui les met en ligne peut être engagée, difficile de mettre la main sur le ou les auteurs. On y trouve des articles qui font des révélations, donnent des informations qui peuvent être graves et qui ne sont pas signés. *Seneweb*, ainsi que d'autres sites du pays, avait annoncé la mort de l'ancien capitaine de l'équipe nationale du football, Jules François Bocandé, l'un des premiers grands footballeurs du pays qui a fait les beaux jours de FC Metz dans les années 1980. C'est lui même qui sort pour démentir les rumeurs avant de mourir quelques jours plus tard. La même chose s'est reproduite avec le chanteur Oumar Pène. Une pratique récurrente qui s'est multipliée ces dernières années et qui, en l'absence de sanctions, continue à faire des « victimes ».

Les célébrités du monde politique, des médias ou du showbiz sont également concernées par ce que nous pouvons qualifier d' « écarts » de la presse en ligne. L'intérêt que cette presse porte à la vie des personnes connues du grand public justifie sans doute la remarque de Mamadou Ndiaye qui souligne que « *ces sites ne sont que la transposition sur le Web d'une presse populaire qui a fait ses beaux jours au Sénégal dans les années 2000* »⁴⁷⁰. Au niveau des sujets abordés et de la manière de traiter l'information (colportage des rumeurs, non respect de la vie privée...), les similitudes sont assez frappantes. Surtout qu'il existe des sites qui sont spécialisés dans le

⁴⁷⁰ Ndiaye, Mamadou, *Op.cit.*, p. 139.

« people ». *Facedakar* qui en est l'un des plus célèbres, fonctionne pratiquement comme les journaux populaires. Le sexe, les révélations « croustillantes » sur la vie des « stars » locales, constituent le fond de commerce de ce site. En revanche, si les journaux populaires publient des articles dont les auteurs sont identifiés, certains sites diffusent des informations qui peuvent être sensibles tout en refusant d'assumer. Ils cherchent, peut être, à éviter les procès pour diffamation qui ont rythmé, pendant plusieurs années, le quotidien des journaux populaires. En tous les cas, ils s'introduisent dans « l'intimité » des couples et révèlent même le secret des divorces. Khalifa Diakhaté, journaliste du Groupe Futurs Médias, a eu droit, sur *Seneweb*, à plusieurs articles censés nous donner des informations sur les véritables raisons de son divorce d'avec la journaliste Ndeye Astou Guèye. Mais difficile d'accorder du crédit à des informations diffusées sur des sites sénégalais *pure players*. Quand les règles qui régissent la profession ne sont pas respectées, l'information perd forcément de sa substance. La crédibilité semble ainsi être le maillon faible des sites *pure players*, constamment mis au banc des accusés. Boubou Ndour, directeur des programmes de *TFM*, par ailleurs frère cadet du chanteur Youssou Ndour, se décrit comme une cible régulière de la presse en ligne. Le site *Dakaractu* a mis en ligne le 16 juin 2015 un article titré « Vidéo scandale : Boubou Ndour avec la fille mineure d'un haut gradé de Gendarmerie dans des positions indélicates »⁴⁷¹. L'information est-elle avérée ?

Dakaractu ne diffuse aucune vidéo en mesure de prouver l'exactitude des faits arguant que c'est « le caractère obscène de la vidéo »⁴⁷² qui l'a incité à renoncer à la diffusion. Or, les sites en ligne du Sénégal ne sont pas connus pour leur respect des règles d'éthique. L'article ne donne pas des éléments probants et se contente de souligner

⁴⁷¹ *Dakaractu* du 16 juin 2015, www.dakaractu.com.

⁴⁷² *Ibidem*.

l'existence d'une vidéo circulant « *dans tout Dakar* » et « *mettant à nu, au propre comme au figuré* » Boubou Ndour. Une information à prendre avec des pincettes surtout que de nombreuses vidéos à caractère sexuel comme « Goudi Town »⁴⁷³, sont systématiquement mises en ligne sur des sites *pure players* du pays et sur *Youtube*. Ainsi, des enregistrements ou vidéos privés se retrouvent tous les jours sur la place publique. Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il est peu probable qu'une vidéo à caractère sexuel qui circule « *dans tout Dakar* » ne puisse pas être rendue publique. D'ailleurs Boubou Ndour, dans une vidéo diffusée dans l'émission *Sen show* (émission people de la chaîne privée *Sen tv*) du 21 juillet 2015 a démenti cette information et a annoncé le dépôt d'une plainte pour diffamation. La justice permettra peut être de lever l'équivoque. Mais la manière dont cette information a été traitée traduit le manque de rigueur des sites *pure players*.

L'autre point qu'il convient de souligner et qui semble très peu préoccupé les sites *pure players* c'est le traitement médiatique des images. En général dans les médias traditionnels, l'image est soit destinée à un public précis identifié à travers la signalétique (-10,-12,-16, -18), soit formellement interdite de diffusion. Le choix de la diffusion ou de la non diffusion étant souvent lié à la dangerosité, à la gravité ou au respect de la dignité humaine... Ces mesures s'imposent surtout que le Web est accessible à des personnes de différents âges, cultures, sensibilités...La question du traitement médiatique de l'image concerne également les chaînes de télévision sénégalaises constamment mises en demeure par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel. Sur le site de l'instance de régulation, les campagnes de sensibilisation et les avertissements se multiplient. Le dernier avertissement en date remonte au 23

473 C'est l'histoire d'une séance de sabar (danse sénégalaise généralement féminine) jugée obscène, filmée et mise en ligne. Cette diffusion avait fait un scandale dans le pays et valu aux filles un séjour carcéral.

octobre 2015 où le CNRA, à travers un communiqué, attire l'attention des patrons des chaînes de télévision sur ce phénomène de plus en plus banalisé. On peut lire sur le site la note suivante :

*« Des images indécentes diffusées à la télévision : Le Conseil national de régulation de l'audiovisuel a constaté la recrudescence de la pratique répréhensible des chaînes de télévision consistant à exposer des dépouilles mortelles... »*⁴⁷⁴.

Les chaînes de télévision sénégalaises, et notamment privées, prennent rarement en compte la signalétique, pourtant exigée par le CNRA. Les images choquantes qui violent la dignité de l'être humain ou la vie privée des personnes y sont relayées. Les images de la bousculade de Mouna en Arabie Saoudite qui a fait des centaines de mort, les batailles rangées entre groupes de lutteurs rivaux lors des face à face, sont diffusées à des heures de grande écoute sans le respect de la signalétique. Saisissant l'occasion de la remise du rapport du CNRA le 12 mai 2015, le président Macky Sall regrette le non respect de l'éthique dans le traitement de l'information. *« Le respect de la vie privée, soutient-il, et de l'honorabilité des gens, la question des signalétiques, l'exposition des populations à des contenus hors la loi posent problème »*⁴⁷⁵. Les constats ainsi que les rapports se multiplient mais le problème demeure. Cette banalisation du traitement médiatique de l'image qui touche les médias dits traditionnels, comme nous le voyons ici avec l'exemple de la télévision, est récurrente dans la presse en ligne *pure players*.

Le traitement médiatique de l'image sur les sites de pure players sénégalais

L'instance de régulation, dans cette mise en garde, n'indexe que la télévision. Or, la presse en ligne diffuse des éléments multimédias qui peuvent avoir des conséquences

⁴⁷⁴ Communiqué du CNRA, le 23 octobre 2015, www.cnra.sn.

⁴⁷⁵ Lors de la remise du rapport du CNRA, le 12 mai 2015, le 20h de la RTS.

néfastes sur le jeune public. La protection du jeune public qui fait partie des prérogatives⁴⁷⁶ du CNRA est violée par des photos ou vidéos diffusées sur des sites comme *Facedakar* voire *Seneweb*. Mais pourquoi le Web sénégalais n'est-il pas concerné par les avertissements du CNRA ? L'instance de régulation pense-t-elle que c'est une responsabilité qui incombe aux parents?

La liberté avec laquelle les images violentes ou à caractère sexuel sont publiées sur les sites en ligne accrédite la thèse selon laquelle le Web au Sénégal échappe à la régulation. Sans spécifier le public auquel elles sont destinées, des vidéos à caractère sexuel, des photos de lutteurs au visage ensanglanté sont régulièrement mises en ligne.

Les combats de lutte peuvent donner lieu à des spectacles d'une violence inouïe, comme ce fut le cas du combat opposant Tapha Tine à Bombardier. Les images de ce dernier au visage ensanglanté ont fait le tour du Web sénégalais. La sensibilité du public n'est pas prise en compte dans la diffusion des images. On « balance » tout ce qui peut faire sensation faisant fi du respect des règles et de la vie privée. *Seneweb*, comme le rappelle l'enseignant-chercheur au Cesti, Mamadou Ndiaye, « *n'a pas hésité à mettre en ligne l'image d'un enfant de 5 ans, mort sur son lit d'hôpital le 30 mars 2011, le visage ensanglanté* ».477 Une approche médiatique qui est totalement en déphasage avec les textes478 qui régissent la profession de journaliste au Sénégal. Les visages, parties d'une vidéo ou photo qui peuvent choquer des sensibilités sont rarement masqués sur le Web sénégalais. Cette banalisation du traitement médiatique de l'image sur les sites *pure players* interpelle la responsabilité du CNRA. Ce dernier, toutefois, semble minimiser l'ampleur du phénomène sur le Web. Les mises en demeure concernant cette

476 Sur le site du CNRA est mise en ligne une campagne publicitaire sur la protection du jeune public.

477 Ndiaye, Mamadou, *Op.cit*, p. 142.

478 Se référer à l'article 34 du code de la presse de 1996 (loi n°96-04 du 22 février 1996).

question sont uniquement adressées aux chaînes de télévision. Ce qui semble signifier que la surveillance doit être effectuée par les parents. Or, « *tous les médias audiovisuels entrent dans le champ de compétence de l'organe de régulation des médias audiovisuels quel que soit leur statut juridique* »⁴⁷⁹. En diffusant régulièrement des éléments multimédias, la presse en ligne semble entrer dans le champ de compétence du CNRA. En atteste les mises en demeure adressées par l'instance de régulation à certains sites en ligne lors des élections législatives de 2012. Le CNRA a considéré que les sites *Leral.net*, *Assirou.net* et *Dakaractu.com* ont violé l'article 63, aliéna 6 du code électoral en diffusant « *des messages publicitaires en faveur des coalitions BENNO BOKK YAAKAAR, BOKK GIS GIS...* »⁴⁸⁰. Cela montre que l'instance de régulation a un droit de regard sur ce que diffuse la presse en ligne. Toutefois, l'instance de régulation ne s'intéresse à la presse en ligne qu'en période électorale.

En attendant le vote du nouveau code de la presse qui traîne depuis 2010 et qui dispose, dans son article 168, que « *le contenu publié par l'éditeur ne doit pas être susceptible de choquer l'internaute par une représentation de la personne humaine portant atteinte à sa dignité et à la décence ou présentant la violence sous un jour favorable* »⁴⁸¹, le Web sénégalais continue de jouir d'une liberté sans borne. À travers l'Association des Editeurs et Professionnels de la Presse en Ligne du Sénégal (APPEL), les journalistes du Web tentent d'endiguer les problèmes qui minent leur secteur. Selon Massamba Kâne qui fait partie des membres, l'Appel est d'abord un cadre de réflexion dont le principal objectif est de pousser les autorités sénégalaises à accompagner la presse en ligne. L'association souhaite voir ce secteur assaini et professionnalisé. Mais sans une

479 « Compétences, Missions et attributions », CNRA, www.cnra.sn.

480 « Mises en demeure adressées aux sites *Leral.net*, *Assirou.net* », juillet 2012, www.cnra.sn.

481 Nouveau code de la presse dont le vote est annoncé depuis 5 ans. Il serait en étude à l'Assemblée nationale et pourrait être voté avant la fin du premier mandat du président Macky Sall.

véritable politique de régulation qui prend en compte la complexité et la spécificité du Webjournalisme, le secteur continuera de porter des griefs à l'univers médiatique sénégalais.

Il est important également de souligner que certains sites sont de moins en moins insensibles aux nombreuses critiques d'internautes, de journalistes, de politiques qui dénoncent l'absence de modération dans les commentaires et de régulation des sites. Ainsi, *Seneweb* renforce son équipe de rédaction en recrutant des journalistes professionnels. Le recrutement du journaliste Daouda Mine en Septembre 2014, qui était le rédacteur en chef du quotidien *L'Observateur*, répond à ce besoin de renforcement de la qualité des articles. Il y occupe également le même poste. *Seneweb* qui excelle toujours dans la reproduction d'articles, signe de plus en plus ses propres articles sous la plume de Daouda Mine ou de Momar Mbaye. Une politique d'auto-régulation salutaire de plus en plus prise en compte par certains sites *pure players* comme *Senego*, *Leral*, *Dakaractu* ou *Senenews*. L'auto-régulation s'impose car, comme nous l'a confirmé le fondateur du site *Senenews*, lors de notre entretien, il n'existe à ce jour « aucune loi régissant véritablement le Web au Sénégal »⁴⁸². Une absence de législation qui explique sans doute le non respect des règles d'éthique et de déontologie du journalisme.

L'analyse de la presse en ligne sénégalaise nous a permis de voir que c'est un univers à part. Les sites qui font une activité journalistique peuvent donc impunément en violer les règles. Le seul objectif qui vaille semble être commercial. On heurte volontairement des sensibilités pour attirer des visiteurs sous le regard impuissant voire méprisant du CNRA. Le code de la presse en vigueur étant voté en 1996, l'année d'introduction

⁴⁸² Entretien avec Massamba Kane, président-fondateur du site *Senenews*, le 29 novembre 2015 à Paris, à 18h30.

d'Internet dans le champ médiatique du pays, il urge d'adopter le nouveau code qui prévoit de rendre « sain » le Web sénégalais. Toutefois un travail d'assainissement du secteur, à l'initiative des propriétaires et sous la pression d'internautes, est en train d'être mené par des sites qui recrutent des journalistes professionnels. Ce dernier point laisse augurer des lendemains meilleurs au Web sénégalais qui doit prendre en compte l'environnement culturel et culturel dans lequel il évolue. Une nécessité non seulement pour les sites en ligne, mais aussi pour la presse sénégalaise, tout support confondu, qui, parfois, s'octroie le droit de tout publier.

3. Le traitement médiatique de l'information dite sensible

Comment mesure-t-on la sensibilité d'un sujet ? Doit-il y avoir de zone interdite à la presse qui est censée informer juste et vrai ? Ces questions constitueront le fil conducteur de notre réflexion. Nous tenterons d'y apporter des réponses.

En général, l'information sensible est celle qui menace la survie d'un Etat. Le journaliste évolue dans un environnement juridique, culturel, culturel et politique. L'intégration de la dimension culturelle, surtout, nous paraît nécessaire dans le traitement de l'information. Cela signifie que le journaliste ne doit pas être dans une logique de mimétisme aveugle en reprenant systématiquement ce qui se fait ailleurs. Certes, il y a des principes qui sont universels, mais comme nous l'avons vu sur la notion de liberté d'expression, ce qui est valable en France ne l'est pas forcément en Chine ou en Russie. Et cela pour différentes raisons. La sensibilité d'un sujet peut être ainsi liée aux pratiques culturelles et religieuses dans un pays. Au Sénégal, les confréries musulmanes restent des sujets sensibles et les journalistes appliquent l'autocensure sur cette question. Mais la sensibilité d'une information va au-delà des questions culturelle ou religieuse. Peut être considérée comme sensible, une information qui crée la psychose générale ou

qui viole les secrets d'un Etat. Depuis l'arrivée de Macky Sall au pouvoir, la question relative à la responsabilité des journalistes dans le traitement de l'information sensible est d'actualité.

L'interpellation de trois directeurs de publication suite à des articles publiés a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps au Sénégal. Si du côté de la corporation une certaine solidarité se dégage, du côté du pouvoir étatique la volonté de mettre le journaliste face à ses responsabilités semble motiver les arrestations. Nous reviendrons ici sur deux cas : l'arrestation de Félix N'Zalé, directeur de publication du quotidien *Tribune* en 2014 et l'interpellation de trois autres journalistes en juillet 2015.

L'affaire Félix N'Zalé : une approche journaliste inquiétante ?

La une du quotidien privé *Tribune* du 11 août 2014 « 5 cas d'Ebola au Sénégal » a irrité les autorités sanitaires et judiciaires du pays. Cet article a valu au directeur de publication du journal, Félix N'Zalé, des démêlés avec la justice sénégalaise. C'est un article qui s'inscrit en faux contre les informations du ministère de la santé qui faisaient état, au moment de sa publication, de zéro cas d'Ebola au Sénégal. Le journal, sans fournir des preuves concrètes sur les cas qu'il aurait découverts, accuse le pouvoir de dissimuler des informations.

La publication de l'article de Félix N'Zalé intervient dans une période de panique générale. En effet, la maladie à virus Ebola qui est contagieuse et très mortelle, faisait des ravages dans une partie de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sierra Léone, Libéria...). Toute information sur une maladie aussi grave qui sévit aux portes du Sénégal dans un pays frontalier (la Guinée) retient l'attention des populations. Car non seulement les frontières en Afrique sont généralement poreuses mais aussi il ya une libre circulation

des personnes ayant en commun l'espace CDEAO.⁴⁸³ Ainsi, l'information tombe au moment où la psychose gagne les populations. Mais c'est surtout la « faute » professionnelle qu'aurait commise le directeur de publication du journal qui pose problème. « *La vérification de la source est une règle élémentaire de la déontologie des journalistes* »⁴⁸⁴ avait déclaré en 2000 le président Wade. Or, dans cette affaire cette règle n'aurait pas été prise en compte dans le traitement de l'information. C'est pourquoi dès la publication de l'article, il a été placé en garde-à-vue et sommé d'apporter les preuves de ses allégations. Les autorités sénégalaises lui reprochent de créer la panique, de porter un coup dur au tourisme du pays en diffusant de fausses informations dans le seul but de vendre. Le ministère de la justice, dans un communiqué, parle de « répercussions gravissimes »⁴⁸⁵ pour le Sénégal.

L'affaire Félix N'Zalé apporte la preuve que l'éthique et la déontologie ne sont pas toujours installées au cœur du traitement de l'information dans les médias sénégalais. De fait, les accusations de musellement ne sont pas toujours fondées. D'ailleurs le corporatisme n'a pas prévalu dans cette affaire. L'article publié par le site en ligne *Afrikinfos.com* « Ebola-Arrestation de Félix N'Zalé : la fièvre monte sur la toile » revient sur les réactions de journalistes « *partagés entre le désir de faire du corporatisme béant (...) et la volonté de reconnaître que diffuser une information « sans faire les recoupements », notamment sur un sujet aussi sensible, est une faute professionnelle* ». Des journalistes se sont désolidarisés en dénonçant des manquements. Le journaliste de l'Agence Presse Sénégalaise (APS), Aboubacar Demba Cissokho regrette la publication de cet article et dénonce « *une presse au service d'intérêts privés,*

483 Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

484 Loum Ndiaga, « Les médias sous Abdoulaye Wade. Entre contrôle et défiance », *op.cit*, p.591.

485 Communiqué du ministère de la justice du Sénégal le 12 août 2014, www.rts.sn.

qui, pour « vendre » s'adonne à toutes sortes d'acrobaties intellectuelles... ». Sa collègue de la radio *Sud Fm*, Régina Sambou, admet quant à elle, que « Félix N'Zalé est un *dirpub* (directeur de publication) qui a failli ». Le Synpics et des associations des droits de l'homme comme la RADDHO ont également condamné⁴⁸⁶ l'attitude du journaliste. Ainsi, la faute semble admise par la corporation même si des voix se sont élevées pour exiger sa libération. Le site *Dakaractu.com* a mis en ligne le 13 août 2014, un article titré « Libérez Félix, Martyre d'Ebola »⁴⁸⁷ dans lequel l'auteur tente de trouver des circonstances atténuantes au journaliste. L'article invoque un « contexte mondial marqué par la psychose », la concurrence et les « risques de propagation »⁴⁸⁸ qui peuvent justifier le fait qu'un journaliste omette de faire les vérifications nécessaires. Certes l'auteur reconnaît des « dérapages » mais invite les autorités à ne pas se tromper de combat. Pour lui, la priorité c'est la prévention, c'est la mise en place d'une politique sanitaire capable de rassurer les populations sénégalaises.

Condamné à un an de prison avec sursis, Félix N'Zalé a été libéré après 48 heures de garde-à-vue. Son arrestation sonne ainsi comme un avertissement adressé à la presse par le nouveau régime qui semble décidé à « assainir » l'univers médiatique du pays. Mais l'interpellation de trois autres journalistes en 2015 vient rappeler au pouvoir politique sénégalais que le chantier est encore vaste.

Interpellation de trois directeurs de publication sous l'ère Macky Sall : tentative de musellement ou désir d'assainir le milieu de la presse?

Pour certains journalistes, la convocation par les forces de Police le 14 juillet 2015, de trois directeurs de publication d'organes privés, signe le retour du « monstre ». Les

486 Leral du 13 août 2014.

487 Tine, Nioxor, « Libérez Félix, Martyre d'ébola », www.dakaractu.com, le 13 août 2014.

488 *Ibidem*.

régimes passent mais les rapports entre la presse et le pouvoir politique semblent condamnés à être conflictuels. C'est l'enseignement qu'on peut tirer de cette nouvelle affaire. Contrairement, cependant, à l'affaire « Félix N'Zalé » où la solidarité de la corporation ne s'est pas fait sentir, ce nouvel épisode va réveiller le sentiment corporatiste des journalistes sénégalais. La volonté de mettre la pression sur la justice se lit à travers les unes des journaux qui témoignent de la mobilisation des organes du pays : « *Presse en otage* »⁴⁸⁹ titre *L'Observateur*, « *La liberté de la presse en question* »⁴⁹⁰ pour *Sud quotidien*, « *La presse à la une du parquet* »⁴⁹¹ pour *Le Quotidien*, « *Opération intimidation* »⁴⁹² pour *L'Enquête*. Des unes qui reflètent le sentiment de la plupart des organes qui pensent que le régime cherche à mettre en place une politique répressive contre la presse. Mais lorsqu'on analyse, avec le recul nécessaire, les articles incriminés par les autorités judiciaires, il peut apparaître compréhensible que des poursuites soient engagées contre leurs auteurs. Que reproche-t-on exactement aux directeurs de publication convoqués ?

La convocation de Alioune Badara Fall, de Mohamed Gueye et de Mamadou Wane, respectivement directeurs de publication des journaux *L'Observateur*, *Le Quotidien* et *L'Enquête* fait suite à la diffusion d'articles. Cependant, les articles pour lesquels ils ont été convoqués de façon presque simultanée ne datent pas du mois de juillet.

En mai 2015 le président sénégalais, Macky Sall, annonce l'envoi de 2100 soldats en Arabie Saoudite pour soutenir le pays dans le conflit armé qui l'oppose au Yemen. Cette annonce ne fait pas que des heureux au Sénégal où une partie de l'opposition et de la

489 *L'observateur* du 15 juillet 2015.

490 *Sud quotidien* du 16 juillet 2015.

491 *Le quotidien* du 16 juillet 2015.

492 *L'Enquête* du 15 juillet 2015.

société civile s'interrogent sur le choix du président Sall. C'est ainsi que le camp présidentiel entame une campagne de communication auprès des foyers religieux pour faire passer cette décision comme une nécessité absolue de protéger les « lieux saints de l'Islam »⁴⁹³, notamment la *Kaaba*. Mais une partie de l'opinion est sceptique et demande à connaître la contre partie de cet engagement qui ne saurait être fortuit. C'est donc une affaire qui tient en haleine le pays pendant des jours. Comment va-t-elle se passer l'opération ? Y aura t-il des troupes au sol ? Sont des questions qui revenaient souvent dans les échanges. Ainsi, le journal *L'Observateur* consacre un article sur le sujet en donnant les détails du plan prévu par l'armée sénégalaise. L'article n'est pas d'ailleurs rédigé par le directeur de publication, il porte la signature du journaliste Mamadou Seck (également entendu) et est titré : « Schéma des 2100 soldats pour la guerre au Yemen-Deux groupements de combat *Alpha* et *Bravo*, deux groupes d'appui et de soutien »⁴⁹⁴. Le journaliste cite « *des sources proches de la Grande muette* » et semble bien informé en affirmant que les militaires sénégalais seront déployés sur le théâtre des opérations « *pour faire la guerre, au sens propre du terme* ». Les informations livrées par *L'Obs* à travers cet article étant considérées comme stratégiques et pouvant être utiles à l'ennemi, le ministre de la défense, Augustin Tine, décide alors de lancer « *la traque aux sources* »⁴⁹⁵. C'est ainsi que l'auteur de l'article et le directeur de publication du journal sont convoqués par la police qui leur demande de divulguer leurs sources. Ce qu'ils refusent en convoquant les textes, notamment l'article 11 de la charte des journalistes au Sénégal qui protège les sources. Cette convocation va « révolter » le monde de la presse. Mamoudou Ibra Kâne, directeur général du Groupe Futurs Médias dénonce

493 Phrase prononcée par le président Macky Sall le 4 mai 2015.

494 Seck Mamadou « Schéma des 2100 soldats pour la guerre au Yemen-Deux groupements *Alpha* et *Bravo*, deux groupes d'appui et de soutien », *L'Observateur* du 8 mai 2015, www.igfm.sn.

495 Déclaration faite le 16 juillet 2015 sur *Sud FM*/ Thiès.

« une prise d'otages de la presse » et déclare que ses « confrères n'ont commis aucune faute » et par conséquent, « ils ne lâcheront pas leurs sources »⁴⁹⁶.

Il n'est pas le seul journaliste à s'indigner de cette arrestation. Le secrétaire général du Synpics (syndicat le plus représentatif), Ibrahima Khaliloulah Ndiaye, invité au 20heures de *TFM* par le journaliste Antoine Faye le 15 juillet, parle de convocations qui peuvent « faire désordre dans un pays qui se targue d'être une démocratie majeure comme le Sénégal »⁴⁹⁷. Aussi, la convention des jeunes reporters du Sénégal (CRJS) a-t-elle, pour sa part, dans un communiqué publié par *l'APS*, condamné la « tentative de musellement »⁴⁹⁸. Cette mobilisation des journalistes semble signifier que la corporation ne voit dans cette affaire aucune faute professionnelle commise. Mais si on analyse la question sous un autre angle, en intégrant le besoin de maîtriser l'information en temps de guerre, on peut comprendre les inquiétudes du commandement militaire sénégalais.

En effet, comme le montre l'ouvrage coordonné par Jean-Marie Charon et Arnaud Mercier, *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*⁴⁹⁹, toute guerre renferme des enjeux médiatiques. Ainsi les médias deviennent des acteurs de premier plan dans les stratégies militaires mises en place par les différents belligérants. « La situation de guerre, comme le soulignent les auteurs, crée un contexte de demande maximale d'information »⁵⁰⁰ qui pousse les médias à redéfinir leurs priorités. L'information en temps de guerre englobe ainsi différentes dimensions (économique, géostratégique, moral des troupes engagés sur les théâtres d'opération,

496 Interrogé par *RFM* le 15 juillet 2015.

497 Journal de 20h de *TFM* du 15 juillet 2015.

498 *APS*, le 16 juillet 2015.

499 Charon, Jean-Marie, Mercier, Arnaud, *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*, CNRS Editions, Paris, 2004.

500 *Ibidem*, p. 7.

opinion publique...) qui comptent plus sinon autant que les tueries. La prise en compte de ces éléments amène les puissances militaires du monde à inventer de nouveaux moyens de communication adaptés à des situations de conflit. Les Etats-Unis d'Amérique, une des premières puissances militaires (ou la première) ont « embarqué » des journalistes « au sein d'unités américaines »⁵⁰¹ lors de la guerre en Irak (la seconde). Le journaliste « *Embedded* » qui renvoie à ce reporter de guerre qui intègre les unités militaires pour couvrir les opérations apparaît, dès lors, comme « une figure nouvelle »⁵⁰² du journalisme qui soulève des questions d'ordre éthique. « *L'Embedded* » pose certes un problème d'éthique qui naît de sa proximité avec le militaire et de sa relation avec la patrie⁵⁰³, mais joue un rôle capital dans le travail de sélection d'informations qui semble nécessaire dans une guerre. Les guerres ont leurs mystères, c'est pourquoi Jean-Marie Charon et Arnaud Mercier relèvent un « *paradoxe de l'information de guerre* »⁵⁰⁴ qui réside dans:

«...*Cette contradiction fondamentale entre une demande d'information de l'opinion, servie par une mobilisation exceptionnelle des médias, et le secret dont les autorités politiques et surtout les armées entourent l'essentiel de l'action, ne laissant filtrer voire retransmettre que ce qui correspond aux intérêts de la manœuvre en cours, ainsi que les éléments pouvant emporter l'adhésion de l'opinion* »⁵⁰⁵.

501 Bureau, Jean-François, « *Embedded : le reportage de guerre live* » in, *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*, Op.cit, p.83.

502 Chantraine, Olivier « L'énonciation du *journaliste embarqué* : approche sémiotique d'une question d'éthique professionnelle », In *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*, Op.cit, p. 88.

503 Voir dans le même ouvrage l'article de Olivier Chantraine, PP;88-93.

504 Jean-Marie Charon, Mercier, Arnaud, *Op.cit*, p.9.

505 *Ibidem*, p. 9.

L'implication des médias dans les guerres répond, comme on le voit ici, à plusieurs besoins dont le souci de garder secrètes certaines informations. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des armées du monde se sont dotées d'un service de communication chargé de contrôler et de relayer toutes les informations relatives au fonctionnement de leurs institutions. Au Sénégal, la Direction de l'Information et des Relations publiques de l'armée (DIRPA) créée en 1993 s'occupe de la politique communicative de l'armée nationale.

Ce détour nous a permis de mieux cerner l'enjeu médiatique dans les guerres. Or, le journal *L'Observateur*, en relayant une information qui peut servir à « l'ennemi », n'a pas intégré une notion qui est essentielle dans une information de guerre : le secret. Publier dans les moindres détails un plan prévu par une armée remet en cause tout le travail de préparation effectué par le commandement militaire. La responsabilité du journaliste c'est aussi de mesurer les conséquences sécuritaires voire économiques de l'information qu'il est appelé à traiter et diffuser. C'est tout le sens du séminaire organisé par le CESTI en novembre 2000 sur le thème : « La responsabilité des journalistes : presse populaire, public et déontologie »⁵⁰⁶. C'est en effet la récurrence des problèmes liés au non respect des règles d'éthique et de déontologie dans la pratique du métier de journaliste au Sénégal qui a inspiré cette rencontre tenue le 18 novembre 2000. Le directeur du CESTI d'alors, Oumar Diagne, avait fait cette remarque qui nous semble essentielle : « ...*Quand une information, bien que vraie, vérifiée et vérifiable, risque de déstabiliser la nation au sens profond du terme, ou de compromettre totalement l'ordre républicain, il serait intelligent de la livrer en toute légèreté* »⁵⁰⁷. Il serait, certes,

⁵⁰⁶ Actes de séminaires, « La responsabilité des journalistes : presse populaire, public et déontologie », publié le 12 novembre 2001, par le CESTI et la Fondation Konrad Adenauer (FKA) au Sénégal.

⁵⁰⁷ *Ibidem*, p. 23.

exagéré de dire que l'article de Mamadou Seck présente ces risques de déstabilisation du pays, mais il pourrait être difficile d'écarter le caractère sensible de l'information diffusée.

L'arrestation d'Alioune Badara Fall et de Mamadou Seck révèle que la mésentente entre les autorités politiques et les acteurs du monde des médias risque de continuer sous le régime actuel. Cette affaire oppose deux camps : celui des journalistes qui exigent le respect de la liberté de la presse et celui des pouvoirs politique et judiciaire qui attendent des organes de presse plus de responsabilité. Un dialogue de sourd qu'on retrouve également dans « l'affaire Mohamed Gueye ».

Le directeur de publication du journal *Le Quotidien* est également entendu le même jour, par la section de recherches de la Gendarmerie nationale, mais pour des motifs différents. Mohamed Gueye est accusé d'avoir diffusé les procès verbaux de « l'affaire Thione Seck »⁵⁰⁸. Il est donc poursuivi pour « violation du secret de l'instruction », une accusation qui nous plonge dans l'actualité en France.

Karim Benzema, attaquant de l'équipe de France de football cité dans « l'affaire de chantage à la sextape »⁵⁰⁹, par l'intermédiaire de son avocat Me Alain Jakubowicz, a indiqué qu'il déposerait une plainte pour « violation du secret de l'instruction ». Son avocat dont les propos sont rapportés par le journal sportif *L'Equipe* n'a pas caché sa colère contre le journal *Le Monde* qui a publié l'intégralité du procès-verbal dans sa livraison du 2 décembre 2015. Maître Jakubowicz dénonce une situation « *absolument*

508 Thione Seck est un chanteur sénégalais très célèbre dans le pays actuellement incarcéré à la prison Reubeuss de Dakar pour une affaire de faux billets.

509 Mathieu Valbuena, joueur de l'équipe de France, se dit victime de « chantage » par des individus lui réclamant de l'argent.

stupéfiant et inacceptable »⁵¹⁰ et semble choqué en déclarant : « *est-ce que vous réalisez qu'un procès-verbal intégral avec les questions du juge, les réponses de Karim Benzema sont dans le journal ?* »⁵¹¹.

La publication de l'intégralité d'un procès-verbal par un journal comme *Le Monde* qui jouit d'un prestige et d'une réputation positive qui dépassent les frontières de l'Hexagone prouve, en fait, que même les journalistes aguerris ne sont pas à l'abri d'accusations qui pourraient remettre en cause leur professionnalisme. Cela dit, seule la justice pourra de façon effective établir l'existence d'une faute (pénale) professionnelle. Toutefois au niveau de l'éthique, qui est plus en rapport avec la morale que les règles, il est possible de s'interroger sur cette pratique.

Dans l'affaire du directeur de publication du *Quotidien*, une bonne partie des journalistes qui se sont exprimés sur le sujet ont nié l'existence d'une faute professionnelle. Le porte-parole du Synpics, Aly Fall, le journaliste Mamoudou Ibra Kane et l'ensemble des syndicats ont plutôt dénoncé la « pression » des autorités. Cette prise de position serait dictée par le corporatisme puisque selon le directeur du CESTI, Ibrahima Sarr, « *on ne peut pas publier les détails d'un procès verbal* »⁵¹². L'actuel directeur du CESTI qui nous a accordé un entretien le 19 septembre 2015 admet l'existence d'une « faute » professionnelle dans cette affaire. Ainsi, en dépit de la forte mobilisation de la corporation pour dénoncer le réveil du « monstre » qui chercherait à museler la presse, les journalistes convoqués le 15 juillet 2015 ne sont pas tous exempts de tout reproche. Mais conscients de leur force de pression, certains d'entre eux abusent de leur pouvoir en publiant même, comme le regrette le Chef de l'Etat, Macky Sall,

510 « Benzema va porter plainte pour violation du secret de l'instruction », L'Equipe du 3 décembre 2015, www.lequipe.fr.

511 *Ibidem*.

512 Entretien avec Ibrahima Sarr le 19 septembre 2015 au CESTI.

« des documents estampillés *secret de défense* »⁵¹³. Dans la presse sénégalaise, la logique commerciale l'emporte souvent sur les questions d'éthique et de déontologie. La presse a donc sa part de responsabilité dans les rapports conflictuels qu'elle entretient avec les pouvoirs politiques sénégalais. L'émission hebdomadaire *Degg Deug* du journaliste Souleymane Jules Diop, qui était diffusée par le site *Seneweb* pendant des années, renforce le sentiment que l'éthique et la déontologie sont secondaires dans la pratique du journalisme.

Souleymane Jules Diop est un ancien journaliste du groupe *Walfadjri* qui a été également conseiller en communication de l'ancien Premier ministre du Sénégal, Idrissa Seck. Ses rapports avec le régime de l'alternance dont il a été proche, se sont détériorés avant la fin du premier mandat du président Wade (2000-2007) et il aurait été contraint à l'exil. Le combat qu'il a engagé contre le régime de Wade depuis le Canada où il s'était installé peut se résumer de la façon suivante : « *la fin justifie les moyens* »⁵¹⁴. Il publie en 2007 un ouvrage intitulé *Wade, l'avocat et le diable*⁵¹⁵, illustré par une photographie du président Wade qui permet de se faire une idée du contenu. Il y décrit un homme avide de pouvoir et y livre un certain nombre d'informations liées à la vie du couple Wade. Cet ouvrage constitue, pour nous, le véritable point de départ d'un combat obsessionnel mené par un journaliste prêt à tout publier, diffuser pour ternir l'image d'un homme. Les informations diffusées dans son émission *Degg Deug* (en Wolof, littéralement « Ecouter la vérité ») n'ont pas toujours trait à la vie politique du pays. Elles ne sont pas, non plus, toujours vérifiées et vérifiables. Tout y passe pourvu que l'information, qu'elle soit vraie ou fausse, puisse réveiller le sentiment nationaliste et

⁵¹³ Déclaration du président Macky Sall lors de la remise du rapport du CNRA, le 12 mai 2015.

⁵¹⁴ Célèbre citation de Machiavel.

⁵¹⁵ Diop, Souleymane Jules, *Wade, l'avocat et le diable*, Paris, L'Harmattan, 2007.

renforcer l'idée que l'homme qui dirigeait le Sénégal à l'époque, Abdoulaye Wade, représentait un danger imminent dont il fallait se débarrasser très rapidement. L'émission *Degg Deug* qu'il a arrêtée depuis la défaite de Wade à la présidentielle ressemblait à une campagne de dénigrement, de propagande contre le régime de l'alternance. Souleymane Jules Diop déclare dans l'émission *Degg Deug* du 27 mars 2012 que « *Karim Wade a été surpris avec son pilote* », ce qui aurait poussé son épouse à demander le divorce. Une information qui ne repose sur aucune preuve. Cette émission d'une heure est aussi célèbre grâce, en partie, à des révélations sur la vie d'hommes politiques, de guides religieux (Cheikh Béthio Thioune, Serigne Modou Kara Mbacké, Serigne Abdou Aziz Sy Junior...). Des rumeurs plus que des informations. Mais c'est une méthode qui a fonctionné, comme du reste, semble le prouver l'audience de l'émission (nombre de vues, de réactions, les articles relatifs à ses émissions publiés par les sites en ligne...).

Souleymane Jules Diop a utilisé son statut de journaliste pour fabriquer une opinion à travers son émission. Il arrivait certes qu'il relayât des informations avérées, mais l'approche journalistique d'une émission qui reprend des rumeurs pose un problème d'éthique et de déontologie. Il menait un combat personnel et a utilisé des moyens de communication pour en faire un combat collectif, celui du « peuple » sénégalais. Il a œuvré ouvertement pour une alternance politique en s'appuyant sur les médias qui lui servaient de tribune. Il a donc agi en tant qu'opposant et non en tant que journaliste désireux de participer à la transparence du jeu politique et d'assumer son rôle de contre-pouvoir. Et il l'a prouvé en décidant de mettre fin à l'émission dès la défaite de Wade à la présidentielle. Ainsi, certains journalistes sénégalais s'écartent des principes, or,

« à la faveur d'un statut privilégié au sein de l'espace public, comme le note Oumar Diagne, (...), ils apparaissent comme des acteurs du jeu social et politique, comme des

*faiseurs d'opinion, et surtout des producteurs d'histoire. C'est pourquoi une énorme responsabilité leur incombe dans cette position qui les prédestine à orienter les sociétés et les peuples dans leur évolution et leur projet d'épanouissement »*⁵¹⁶.

Le journaliste vacille ainsi entre liberté et responsabilité et cela doit être pris en compte dans le traitement de l'information. Les exemples que nous venons de voir montrent que la presse sénégalaise, bien que faisant partie des plus anciennes, des plus dynamiques voire indépendantes du continent, ne fait pas toujours preuve de responsabilité. Mais l'activité journalistique comporte des risques. La faute professionnelle qui fait partie des risques du métier ne relève pas toujours d'une mauvaise foi même si la concurrence et l'excès de liberté des sites *pure players* contribuent à favoriser des dérives. Au sein de la corporation, des mesures tendant à assainir le milieu de la presse sénégalaise sont prises.

Les mesures d'auto-régulation

Un tribunal des pairs composé de sept membres (tous journalistes) a été créé le 29 Avril 2014 par le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie (CORED). Il est chargé de recueillir les plaintes du public, de « *statuer, rendre une décision à chaque fois qu'il est saisi d'une affaire* »⁵¹⁷. Né des cendres du Conseil pour le Respect de l'Ethique et de la Déontologie (CRED), le CORED voit le jour en Mai 2009. C'est une instance d'auto-régulation composée de 21 membres dont 5 patrons de presse. Dirigé par le journaliste-formateur Bacary Domingo Mané, il vient épauler les structures existantes telles que le CNRA et l'ARTP. La création d'une instance d'auto-régulation par des journalistes montre, en effet, l'échec du CNRA à maîtriser les « dérives » du secteur de l'Audiovisuel. Et pourtant, contrairement à son ancêtre le Haut

516 Actes de séminaires du CESTI, Oumar Diagne, *Op.cit*, p. 21.

517 « Ethique et déontologie : le Cored met en place le Tribunal des pairs », *Le Soleil* du 30 Avril 2014, www.lesoleil.sn.

Conseil de l'Audiovisuel, le CNRA créé en 2005 dispose de réels pouvoirs de sanctions. Le CNRA peut «faire des observations ou une mise en demeure aux médias audiovisuels. Si celle-ci est infructueuse, il peut prendre une sanction qui peut consister en la suspension totale ou partielle d'un programme »⁵¹⁸. Malgré les manquements notés dans l'Audiovisuel sénégalais, le CNRA ne sévit que très rarement. Sur la publicité commerciale déguisée qui est une pratique courante sur les chaînes privées, le CNRA se contente très souvent de dénoncer. Pourtant, la réglementation de la publicité dans les médias audiovisuels est «prévue dans la loi 83-20 du 28 janvier 1983, de la loi 2006-04 du 4 janvier 2006 portant création du CNRA et les cahiers des charges publicitaires applicables aux télévisions et radios »⁵¹⁹. Depuis 1983 le secteur est réglementé mais de nombreux organes violent les textes. Même les radios communautaires dont le Cahier des charges interdit formellement la publicité, n'hésitent pas à nouer des contrats publicitaires sous le regard impuissant du CNRA. Famara Seydi, coordonnateur de la radio communautaire *Oxy-jeunes*, nous a révélé lors de notre entretien, que l'essentiel des revenus de la radio provient de la publicité⁵²⁰. À la question de savoir pourquoi les radios communautaires violent certaines dispositions du Cahier des charges, notamment sur les débats politiques et la publicité, Famara Seydi répond : « on brave les textes pour contraindre le législateur à changer la loi »⁵²¹. La régulation du secteur audiovisuel semble ainsi échapper au CNRA. Il faut aussi reconnaître que la publicité est un secteur vital pour l'Audiovisuel sénégalais caractérisé par la précarité. En 2014, les médias audiovisuels du pays ont « enregistré une recette publicitaire qui s'élève à 15 milliards (25 millions d'euros) de FCFA dont 5 pour la

518 Article 7 du CNRA, www.cnra.sn

519 La publicité dans l'Audiovisuel sénégalais, www.cnra.sn

520 Entretien avec Famara Seydi le 8 septembre 2015 au siège de la radio à Pikine, banlieue de Dakar.

521 *Idem*.

télévision »⁵²². Ces chiffres prouvent que la survie des médias audiovisuels du pays repose pratiquement sur le secteur publicitaire. L'importance des médias dans l'absorption d'une partie du chômage pourrait expliquer la non application des textes en vigueur. Il arrive, cependant, même si c'est rare, que l'instance de régulation interdise une publicité dont le contenu est jugé « dangereux » pour les populations. L'émission « *Wer Gui Yaram* » (Santé en wolof) de la *Sen TV* qui vante les vertus de la médecine traditionnelle en présentant certaines plantes comme une alternative aux médicaments prescrits par les médecins a fait l'objet d'une mise en demeure.

Les missions qui sont assignées au CNRA par l'Etat comme par exemple « *veiller au respect du principe de libre concurrence* » ou « *veiller au pluralisme politique et syndical sur les antennes* »⁵²³ ne sont pas toujours menées avec succès. L'émission *Jakaarlo bi* diffusée par *TFM* les vendredis soirs fait l'objet de critiques d'une partie de l'opinion publique. Animée par le journaliste Khalifa Diakhaté, l'émission traite des sujets d'actualité et compte parmi ses invités réguliers qui animent les débats tous les vendredis un syndicaliste, Birima, qui ne cache pas sa proximité politique avec l'actuel parti au pouvoir. Se réclamant du parti socialiste (allié du régime), Birima s'est fait remarquer pour ses coups de gueule contre le parti de l'ancien président de la République Abdoulaye Wade. Une attitude dénoncée à travers des articles de contribution qui rappellent au CNRA son devoir de veiller au pluralisme politique et syndical. L'instance de régulation, pour sa part, multiplie toujours les mises en demeure. En dehors des périodes électorales où il est très actif, le CNRA exige rarement l'interruption d'un programme. En 2009, à l'occasion des élections municipales, le CNRA, constatant l'organisation des débats politiques à la radio *Oxy -jeunes*, avait

522 Chiffres disponibles sur www.cnra.sn

523 Les missions du CNRA, www.cnra.sn.

procédé « à la *fermeture et à la saisie du matériel pendant deux jours* »⁵²⁴. L'émission « Kawteff » de la chaîne privée *Sen TV* a été également interdite de diffusion le 23 février 2015. Le CNRA juge que le contenu de l'émission est « *aux antipodes des valeurs fondatrices de notre société* ». Mais les exemples d'interruption d'émissions sont rares alors que les programmes qui ne respectent pas les textes régissant le métier de journalisme ou contraires « aux valeurs fondatrices de la société » pour reprendre l'expression utilisée par l'autorité de régulation sont monnaie-courante.

La création d'une instance d'auto-régulation par des journalistes se présente, au regard des exemples que nous venons de voir, comme une nécessité pour la presse sénégalaise. Le tribunal des pairs apparaît ainsi comme un rempart dont le principal objectif est de pallier le déficit de régulation qui mine le secteur audiovisuel. Depuis sa création, ce tribunal dirigé par un journaliste-formateur chevronné, Mame Less Camara, s'est déjà réuni plusieurs fois à la Maison de la presse de Dakar pour examiner des plaintes de citoyens contre des journalistes ou des organes de presse. Il a, comme le souligne son secrétaire à la communication, Mamadou Thior, « *depuis sa mise en place en août 2014 (...) vidé huit (8) affaires au total...* »⁵²⁵. On peut citer l'affaire opposant le Directeur de l'Agence d'assistance à la sécurité publique de proximité (ASP), Pape Khaly Niang au journal *Le quotidien* ou celle opposant le ressortissant marocain Youness Nahchef au journal *L'Observateur*.

En intervenant même dans la délivrance de la carte de presse, les membres du tribunal des pairs qui ont prêté serment, détiennent un pouvoir de sanctions. Différent du CNRA qui est une instance mise en place par l'Etat, le tribunal des pairs est créé par des

524 Entretien avec Famara Seydi.

525 Thior Mamadou, déclaration faite le 11 décembre 2015 lors de la réunion du Cored à la Maison de la presse, www.seneweb.com.

journalistes et pour les journalistes. Dans son discours prononcé le 28 août 2014 devant le président Macky Sall, venu présider la cérémonie de prestation de serment des membres du tribunal des pairs, Mame Less Camara a noté l'importance d'une instance d'autorégulation qui condamne le journaliste à opter pour le choix du professionnalisme.

*« Jugé par ses pairs et dénoncé par ses confrères et consœurs, jusque dans l'organe diffuseur des éléments constitutifs du délit, le fautif n'aura pas d'autre choix que de s'amender ou risquer de devoir, en cas de sanction extrême, s'éloigner du travail des journalistes »*⁵²⁶.

Le tribunal des pairs cherche ainsi à réconcilier certains journalistes avec les fondamentaux de la profession. Il est plus un lieu d'« examen de conscience » qui rappelle au journaliste son serment qu'un tribunal au vrai sens du terme qui peut punir pénalement. Son rôle consiste surtout à rappeler à l'ordre les journalistes qui peuvent être amenés à s'éloigner des règles d'éthique et de déontologie et à faire en sorte que le secteur ne soit pas pris en otage par des non professionnels. Le tribunal des pairs peut, toutefois, se heurter au corporatisme qui est très présent dans la presse sénégalaise. Comment juger un confrère ou consœur avec qui on partage la même rédaction ? Il n'est pas toujours facile de faire preuve d'indépendance et d'objectivité même si les sept (7) membres qui composent le tribunal bénéficient d'un préjugé favorable qu'ils doivent à leur capacité à « résister » aux tentations. Ainsi, les mesures d'auto-régulation du CORED, bien qu'importantes, ne paraissent pas suffisantes au vu des dérives récurrentes et des « limites » du tribunal des pairs. Le vote du nouveau code qui est censé apporter des solutions au déficit de régulation de la presse sénégalaise, permettra, peut être, aux

⁵²⁶ Discours de Mame Less Camara le 28 août 2014 à la Maison de la presse de Dakar à l'occasion de la prestation de serment des membres du tribunal des pairs du CORED.

professionnels de travailler dans un cadre plus « sain » et dans un environnement moins « pollué » et « envahi ».

Mais, depuis l'élection de Macky Sall à la tête du pays, nonobstant la fermeté affichée dans les discours et les promesses de changement, aucune mesure visant à assainir l'univers médiatique n'est prise. Pis, le projet de nouveau code dont le vote a été plusieurs fois annoncé est toujours bloqué. Ce constat nous amène à nous interroger sur les rapports que le nouveau régime, issu de la présidentielle de 2012, entretient avec le monde de la presse.

Chapitre VIII : La presse sénégalaise sous Macky Sall (2012-2016) : un « début » de mandat peu prometteur ?

Le président Macky Sall s'est présenté, en 2012, comme le candidat de la rupture. Mais en analysant les signes envoyés au monde des médias dans ce septennat ou quinquennat⁵²⁸, on note les mêmes déclarations d'intention comme sous le régime précédent mais aucun acte majeur allant dans le sens de la rupture n'est posé. L'assainissement du secteur médiatique attendu par les professionnels, semble loin des priorités du Président Sall.

I. La RTS sous le magistère de Macky Sall (2012-2016)

Le choix porté sur Racine Talla, membre de l'Alliance pour la République (APR/Yaakaar), parti créé par le président Macky Sall, pour diriger la chaîne nationale, apparaît comme une confirmation du rôle de propagande que les régimes qui se sont succédé à la tête du pays assignent à la *RTS*. En nommant un militant de son parti à la direction de la chaîne dite nationale, Macky Sall montre, en effet, qu'il opte non pas pour la rupture mais plutôt pour la continuité. Même Abdoulaye Wade n'est pas allé aussi loin⁵²⁹ dans la tentative de contrôler l'organe national. Le dernier directeur de la *RTS* avant l'élection du président Sall, Babacar Diagne, n'a jamais été, du moins officiellement, un militant du *PDS*. C'est pourquoi la nomination de Racine Talla, élu

⁵²⁷ 2016 parce que la limitation du champ temporel de notre recherche ne nous permet pas d'aller au-delà. Mais il est élu pour un mandat de sept ans.

⁵²⁸ Le Président Macky Sall entretient le flou total sur la durée de son mandat. Alors que la Constitution lui permet de faire sept ans, il avait promis pendant la campagne présidentielle de réduire le mandat à cinq ans. Mais depuis son élection, cette promesse tarde à se matérialiser et des membres importants de son parti dont le député Moustapha Cissé Lô se sont publiquement prononcés contre la réduction du mandat. Le Président Sall a encore promis la tenue d'un référendum sur la question en 2016. Là aussi, le ministre de l'intérieur, Abdoulaye Daouda Diallo, vient d'annoncer (le 8 décembre 2015) qu' « aucune date n'a été retenue pour le référendum ».

⁵²⁹ Abdou Khoudoss Niang qui fut DG de la *RTS* sous Wade était certes un militant du *PDS*, mais n'était pas aussi engagé que Racine Talla.

maire en 2012 d'une commune de la banlieue de Dakar sous les couleurs du parti présidentiel, pose un problème d'éthique dans la mesure où elle pourrait constituer une entrave au pluralisme politique dans les médias audiovisuels. Pour certains acteurs du champ médiatique, depuis l'arrivée de Talla à la tête de la chaîne nationale, l'absence de pluralisme sur les antennes de la *RTS* se renforce de jour en jour. C'est ce que pense notamment le présentateur de l'émission « Sénégal ca Kanam » (Sénégal en avant) diffusée par la chaîne privée *2STV*, Mamadou Sy Tounkara, qui a adressé une lettre ouverte à Racine Talla, directeur général de la *RTS*. Cette lettre publiée le 16 juin 2015 est un cri de cœur qui dénonce l'absence de démocratie instaurée par la nouvelle direction.

*« Il n'y a, déplore Tounkara, aucune rupture à la Radiotélévision Sénégalaise (RTS) que vous dirigez depuis l'avènement du président Macky Sall en 2012. Tout est centré autour de la propagande pour le parti au pouvoir auquel vous appartenez ; il n'y a pas d'émission contradictoire, les manifestations de l'opposition ne sont pas couvertes ; tout propos qui ne fait pas plaisir au pouvoir est censuré »*⁵³⁰.

Mamadou Sy Tounkara pointe du doigt la politisation de la chaîne nationale sous l'ère Macky Sall. En effet, le boycott des manifestations de l'opposition est récurrent depuis 2012. Au lendemain de la défaite de Wade, le nouveau pouvoir a mis en place une cour dénommée Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). Cette dernière est chargée de la traque des biens présumés mal acquis. Mais pour l'opposition cette cour qui a conduit des responsables du PDS en prison (Karim Wade, Aïda Ndiougue...) est illégale. Les sorties et les conférences de presse ont été multipliées pour dénoncer l'existence de la CREI mais aucune n'a été couverte par la *RTS*. Les meetings de

⁵³⁰ Tounkara Mamadou Sy, « Lettre ouverte à Racine Talla, directeur général de la *RTS* », le 16 juin 2015, www.seneweb.com.

l'opposition, le retour d'Abdoulaye Wade au Sénégal après plusieurs mois d'absence sont tous passés inaperçus sur les antennes de la chaîne nationale. Or, tous les meetings du parti présidentiel sont diffusés (le méga-meeting du griot du président Sall, Farba Ngom, à Matam le 14 juin 2015). La *RTS* sous Macky Sall n'est plus seulement dans une logique de propagande, elle est désormais au cœur des combats politiques. Cette nouvelle orientation imposée par le directeur général est selon, Tounkara, comparable à « *l'ère du soviétisme, 1917-1991, pendant laquelle le parti-Etat ne pouvait accepter d'entendre une autre voix que la sienne* »⁵³¹. Mais aujourd'hui même si le pluralisme dans les organes publics reste utopique, la libéralisation du secteur audiovisuel constitue une réponse à toute politique de propagande. Le Sénégal n'est plus à l'ère du monolithisme médiatique qui l'exposa pendant des années au « diktat » idéologique du régime de Senghor. La *RTS*, en tant qu'organe entièrement dépendant de l'Etat, est maintenue, contre la volonté de nombreux journalistes de la « maison », dans ce rôle de propagande. Le changement dépendra de la volonté politique et non des journalistes qui ne sont pas totalement « libres ». Le traitement de l'information à la chaîne nationale continue ainsi de répondre aux exigences du parti au pouvoir qui indique toujours la ligne à suivre et l'angle sous lequel il faut le faire. « *À chacun, sa RTS* »⁵³² correspond bien à la situation de la chaîne qui est au cœur de la politique de communication des différents régimes du pays.

La volonté hégémonique qui a marqué le « règne » d'Abdoulaye apparaît également dans ce premier mandat du président Sall. Le président Wade avait « enrôlé » des journalistes et favoriser la création d'organes partisans pour réduire les contre-pouvoirs. Son successeur « *a réussi*, comme le remarque Ibrahima Sarr, *à museler les aboyeurs de*

531 Tounkara, Mamadou SY, *Op.cit.*

532 *Idem.*

la presse »⁵³³. Ainsi, des journalistes de la presse privée et des groupes qui ont porté le flambeau du combat contre la construction hégémonique sous le régime de l'alternance, utilisent désormais leur plume et leurs médias pour défendre le régime actuel. Il nous semble intéressant de porter un regard critique sur les rapports entre le nouveau régime et la presse privée.

II. Les rapports entre le président Macky Sall et la presse privée

La presse privée sénégalaise a souvent été proche de l'opposition. L'exigence de transparence dans la gestion des affaires du pays favorise la convergence des points de vue. Deux prédécesseurs du président Sall, Abdou Diouf et Abdoulaye Wade, ont fait, comme nous l'avons déjà souligné, les frais de cette presse « oppositionnelle » qui sait se montrer indépendante du pouvoir public. Mais pour le président Sall, le contrôle de cette presse qui perturbe le sommeil des dirigeants du pays, semble être un objectif. Pourra-t-il, cependant, réussir là où Me Wade a échoué ?

L'analyse des rapports entre le président Wade et la presse privée nous a permis de voir que la cooptation de journalistes comme conseillers en communication, sous le régime de l'alternance, ne s'est pas traduite en soutien en sa faveur. Au contraire, la presse privée a rarement été tendre avec lui et a même accentué son caractère « oppositionnel » à la veille de la présidentielle comme l'illustrent les unes du 28 juin 2012 après la validation de sa candidature par le Conseil constitutionnel : *L'Observateur* « Le Sénégal est chaos », *Le Quotidien* « Wade brûle le pays », *Enquête* « Les premiers pas d'une monarchie ». Abdoulaye Wade malgré ainsi l'intelligence qu'on lui prête, le fond d'aide à la presse dont le montant est passé de « 40 millions de FCFA en 1990 » à « 300

⁵³³ Entretien avec Ibrahima Sarr.

millions en 2006 »⁵³⁴, a essuyé durant ses deux mandats les critiques les plus virulentes des médias privés. Mais son successeur qui semble allergique aux débats contradictoires, est, selon toute vraisemblance, en train de réussir là où son ancien mentor a toujours échoué. En effet, des journalistes et médias privés qui jadis se montraient distants du pouvoir politique, semblent aujourd'hui séduits par le discours du nouveau président de la République. Il faut dire qu'une nouvelle orientation diplomatique et politique se dessine depuis l'élection de Macky Sall et pourrait expliquer les changements observés dans le champ médiatique.

1. Le changement de cap au plan diplomatique

Certains choix diplomatiques du président Wade faisaient l'objet de plusieurs critiques à l'intérieur du pays. En recevant en 2002 Guillaume Kigbafori Soro, alors considéré comme un chef rebelle par les autorités ivoiriennes, Me Wade s'était attiré les foudres des partisans de Laurent Gbagbo qui avaient vu dans ce geste une ingérence politique visant à déstabiliser davantage la Côte d'Ivoire qui était confrontée à une guerre civile. Au Sénégal également, ce choix diplomatique qui entache des relations séculaires d'amitié entre deux pays, était loin de faire l'unanimité. Aussi, les mêmes réticences se sont-elles manifestées lors de son déplacement à Benghazi, en Libye, pour apporter son soutien à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui cherchait une caution africaine pour justifier le départ du colonel Mouammar Khadafi. Pour bon nombre de panafricanistes, le colonel Khadafi symbolisait le refus de l'impérialisme occidental et par conséquent, toute initiative tendant à l'affaiblir, était synonyme d'attaque contre la résistance africaine. Ainsi cette guerre, malgré les moyens de communication déployés pour la « vendre » à l'opinion internationale, était considérée

534 Article 19, *op.cit.*

par des intellectuels africains, sénégalais comme celle de l'Otan ou plutôt de «Sarkozy ». Ce déplacement d'Abdoulaye Wade qui venait « valider » le soutien africain était interprété par une partie de l'opinion sénégalaise comme la preuve de la mise sous tutelle du pays. C'est pourquoi le professeur Ely Madiodio Fall, par ailleurs leader politique, avait adressé une lettre ouverte le 6 juin 2011 au président Wade pour fustiger son soutien aux « insurgés » libyens. Le professeur Fall relevait dans cette lettre les contradictions de Me Wade qui, en 2010, présentait le guide libyen « *comme un compagnon de lutte pour l'édification des Etats-Unis d'Afrique* »⁵³⁵. Le soutien « inattendu » de Me Wade à la « rébellion » libyenne a été ainsi interprété comme une trahison par le professeur Fall. Une position que partage également le journaliste Souleymane Jules Diop qui signe une chronique le 9 juin 2011 intitulée « Le cas Waddafi (Wade et Khadafi) » dans laquelle il qualifie le choix de Wade de « *revirement spectaculaire* »⁵³⁶. Pour Souleymane Jules Diop, le président Wade « *a attendu que Khadafi soit à terre pour lui donner un coup de pied* »⁵³⁷. Un voyage donc controversé qui a remis en cause les convictions panafricanistes (selon certains intellectuels africains) de Me Wade dont la position était largement minoritaire au sein de l'Union africaine (UA) qui a tenté jusqu'au bout de chercher une issue heureuse pour le colonel Khadafi.

Elu président de la République, Macky Sall veut se montrer plus discret, plus neutre. Sa première sortie après son investiture a été réservée à la Gambie voisine, enclavée dans le Sénégal. Cette visite visait le raffermissement des relations entre les deux pays et signait le choix de la politique du bon voisinage. Entre les présidents Yahya Jammeh et

⁵³⁵ Wade, Abdoulaye, www.fil-info-france.com

⁵³⁶ Diop, Souleymane Jules, « Le cas Waddafi », chronique publiée le 9 juin 2011, *Walfadjri*, www.seneweb.com.

⁵³⁷ Diop, Souleymane Jules « Le cas Waddafi » *Op.cit.*

Wade, les passe d'armes étaient fréquentes ; et Macky Sall, en réservant sa première sortie à la Gambie, semble vouloir placer les nouvelles relations sous le signe de l'amitié et de l'apaisement. Ainsi, depuis l'arrivée de Macky Sall certains choix diplomatiques sont dictés par cette orientation qui expose moins le Sénégal aux critiques des pays africains. Les expulsions de l'opposant gambien, Cheikh Sidya Bayo le 13 janvier 2015 et du blogueur tchadien, Makaila Nguebla le 7 mai 2013, s'inscrivent dans la « frilosité » du nouveau pouvoir de ternir ses relations diplomatiques avec les pays africains notamment. Mais l'expulsion du blogueur tchadien, installé au Sénégal depuis 2005, date de son renvoi de la Tunisie pour des motifs similaires, montre la relation que le président Sall entretient, malgré les discours, avec la liberté d'expression.

Cette expulsion qui intervient trois jours après la visite au Sénégal du ministre tchadien de la justice confirme la nouvelle approche diplomatique sous l'ère Macky Sall qui semble prêt à bafouer les règles les plus basiques de la liberté d'expression pour plaire à ses pairs du continent. Makaila Nguebla s'oppose au régime du président Idriss Itno Déby. Une opposition qui l'a contraint à quitter son pays, le Tchad, pour s'exiler d'abord en Tunisie. Expulsé de ce pays pour avoir, sur son blog et sur *Jeune Afrique*, critiqué le régime d'Idriss Déby, il se tourne vers le Sénégal où il menait une activité journalistique à la radio privée *Sud FM* et continuait de publier des articles dénonçant la gestion du Tchad par le président Déby. Mais l'arrivée de Macky Sall au pouvoir va complètement changer son séjour au Sénégal. Il a été convoqué par la Direction de la surveillance du territoire (DST) le 7 mai 2013 et accusé « *d'inciter la jeunesse tchadienne à renverser le régime de Déby* »⁵³⁸. Ses dénégations, la mobilisation des organisations non gouvernementales comme la RADDHO, Amnesty International et l'indignation des

⁵³⁸ Bâ, Mehdi, « Le Sénégal expulse le blogueur tchadien Makaila Nguebla vers la Guinée », le 8 mai 2013, www.jeuneafrique.com.

journalistes-blogueurs du Sénégal ne changeront rien à la détermination des autorités sénégalaises qui l'expulsent le jour même vers Conakry.

On voit donc qu'au plan diplomatique il y a une différence d'appréciation entre les présidents Wade et Sall. L'organisation du procès de Hissène Habré, ancien président de la République du Tchad qui vit en exil au Sénégal depuis qu'il a été renversé du pouvoir en 1990, s'inscrit dans ce changement de cap diplomatique. Sous les régimes de Diouf et Wade, malgré la pression de l'Union européenne (UE) qui exigeait la tenue du procès à Dakar ou son extradition vers la Belgique, Hissène Habré n'avait jamais été attrait à la barre. En décidant d'organiser le procès à Dakar, le président Sall rompt avec une certaine « culture » d'accueil du pays qui veut que les hôtes, au nom de la *Teranga* (l'hospitalité) légendaire, soient protégés voire épargnés par les tracasseries judiciaires. Ainsi, les avis divergent sur cette question. Mais pour nous le plus important à noter pour la suite de notre analyse, ce sont les changements opérés par l'actuel régime tant au plan diplomatique que politique car nous estimons qu'ils jouent un rôle dans certains choix éditoriaux. Tout porte à croire aussi, au plan politique, que le président Sall est en train de mettre en place « *une stratégie de démantèlement de l'opposition* »⁵³⁹. La majorité présidentielle est composée d'une coalition de partis politiques dont le Parti socialiste (PS) et l'Alliance des forces de progrès (AFP). Le parti présidentiel, l'Alliance pour la République, (APR), compte ainsi sur le soutien de formations politiques bien implantées dans le paysage politique sénégalais. La cooptation de leaders politiques de l'opposition démontre également, contrairement aux promesses de campagne, que Macky Sall est moins dans la volonté de réconcilier la politique sénégalaise avec la loyauté et l'éthique que dans le renforcement de son pouvoir.

⁵³⁹ Gueye Babacar, Kâne Hamath, « stratégie de démantèlement de l'opposition : la Macky formula », Le quotidien du 25 août 2015, www.lequotidien.sn.

Les principales formations politiques qui forment l'opposition au régime actuel souffrent de ce qu'on appelle au Sénégal la transhumance qui signifie dans le lexique politique du pays le fait qu'une personnalité politique quitte son parti, généralement après un revers électoral, pour rejoindre la majorité. Cette pratique courante au Sénégal qui est de plus en plus décriée par l'opinion nationale est aujourd'hui encouragée par le président Sall. La seconde alternance du pays va-t-elle apporter les ruptures attendues dans le milieu politique sénégalais ? Quel type de rapport la majorité présidentielle et l'opposition entretiennent-elles depuis l'élection de Macky Sall à la présidence de la République du Sénégal ?

2. Majorité et opposition sous l'ère Macky Sall

Entre la majorité présidentielle et l'opposition les relations sont plutôt difficiles depuis 2012. Les deux principaux partis qui animent l'opposition sont le PDS de Wade et *Rewmi* (le pays en Wolof) de l'ancien Premier ministre Idrissa Seck dont le parti a soutenu, au second tour, le candidat Macky Sall.

La présidentielle de 2012 a été caractérisée par une synergie des forces de l'opposition unie par le même objectif qui consistait à faire partir le président Wade, l'« ennemi » commun qui avait réussi la prouesse de fédérer des leaders dont les parcours politiques retracent aisément les différences idéologiques. Certes au Sénégal l'idéologie politique ne repose pas toujours sur une conviction profonde comme le prouvent les différentes coalitions hétéroclites, mais l'opposition, malgré les ambitions personnelles, s'est mobilisée au second tour derrière la candidature de Macky Sall. Au lendemain de sa victoire, ce dernier a formé un gouvernement dans lequel les principales formations politiques qui l'ont soutenu ont été représentées. Une manière pour lui de « récompenser » ses alliés politiques mais aussi de réduire la force de l'opposition. Cette

méthode qui consiste à « gouverner ensemble » semble être la meilleure manière de museler de potentiels adversaires politiques. En 2000, le président Wade avait procédé de la même manière en confiant des responsabilités ministérielles à ses alliés, c'est-à-dire les principales formations politiques qui avaient contribué à sa victoire. Mais la même méthode n'est pas en train de produire les mêmes résultats. Le compagnonnage politique entre Abdoulaye Wade et Moustapha Niasse qui, en 2000, était la troisième force politique du pays, n'a pas duré plus d'une année. Le président Sall joue ainsi la carte de la loyauté politique et tente à tout prix de maintenir ses alliés. Il bénéficie, depuis son élection le 25 mars 2012, du soutien constant de l'AFP de Niasse et du PS qui sont des partis représentatifs à l'échelle nationale, solides et organisés. Il est vrai, cependant, que ce soutien est parfois décrié, dénoncé par des membres de ces deux partis. Malick Gackou, actuel leader du Grand parti (GP) et ex ministre du commerce sous Macky Sall, faisait partie de ces voix discordantes de l'AFP. Il a, après sa démission du gouvernement Abdoul Mbaye, critiqué l'option de son parti qui a décidé d'accompagner la mouvance présidentielle. Sa position étant minoritaire, il finira par démissionner de l'AFP. Au parti socialiste, l'alliance avec le parti au pouvoir fait très souvent l'objet de critiques. Des responsables du parti socialiste auxquels on prête des ambitions politiques se démarquent de plus en plus de la ligne du parti. La proximité entre le premier secrétaire du PS, Ousmane Tanor Dieng et le président Sall est menacée par la « rivalité » affichée entre Khalifa Sall, actuel maire PS de Dakar et le président Sall. En effet, le poids politique du premier ne cesse de se confirmer depuis son installation à la Mairie de Dakar et il semble croire en ses chances de défier le président Sall à la présidentielle de 2017 ou 2019. C'est sans doute ce qui explique, malgré l'alliance que noue son parti avec l'actuel régime, son refus de suivre la ligne du parti. En 2014, lors des élections municipales il s'est présenté contre l'ex premier Ministre,

Aminata Touré, candidate de *Benno Bokk Yaakaar*, coalition dont fait partie le PS. Ce choix alimente le débat sur les ambitions présidentielles du Maire de Dakar qui est quasiment dans une posture d'opposant contrairement à son chef de parti souvent « embarqué » dans les voyages présidentiels. Khalifa Sall, depuis 2014, ne rate plus aucune occasion de se « victimiser », se faire passer pour le « mal aimé » du régime. L'Acte III de la décentralisation qui donne une certaine autonomie aux communes d'arrondissement est interprété par le Maire comme un moyen de réduire ses prérogatives. En effet, les communes d'arrondissement de la région de Dakar dépendaient beaucoup de la Mairie de Dakar ; or avec l'acte III de la décentralisation, elles sont moins liées à la Mairie de la capitale. Ainsi, Khalifa Sall voit dans l'adoption de l'Acte III qui est contenu dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui semble être la feuille de route de l'actuel régime, une déclaration de « guerre ». Le journaliste de *Jeune Afrique*, Mehdi Bâ, qualifie les rapports entre Macky Sall et Khalifa Sall de « véritable guerre froide »⁵⁴⁰. Dans un article qui revient sur les relations « difficiles » entre les deux hommes, Mehdi Bâ note que bien qu' « officiellement, leurs partis, l'Alliance pour la République (APR) et le Parti socialiste (PS) (soient) alliés...entre le chef de l'Etat, Macky Sall et le Maire de Dakar, Khalifa Sall, l'ambiance est de plus en plus fraîche »⁵⁴¹.

Toutefois, en dépit de ces quelques voix discordantes au sein de la coalition *Benno Bokk Yaakaar*, *Rewmi* d'Idrissa Seck est le seul parti qui ait quitté la mouvance présidentielle depuis l'élection de Macky Sall à la présidence de la République du Sénégal. Même ce choix de rester dans l'opposition n'a pas fait l'unanimité au sein de ce parti où des responsables de premier plan comme l'actuel ministre de la pêche et de l'économie

540 Bâ, Mehdi, « Sénégal : Sall (Macky) contre Sall (Khalifa) », *Jeune Afrique*, 15 décembre 2015, www.jeuneafrique.com

541 *Idem*.

maritime, Oumar Gueye, l'ancien ministre de la pêche, Pape Diouf⁵⁴², ou encore Maître Nafissatou Diop Cissé ont choisi de tourner définitivement le dos au parti et de soutenir l'action du président Sall. Aujourd'hui, le pouvoir de Macky Sall est conforté à la fois par la coalition *Benno Bokk Yaakaar* et les transhumants politiques qui désertent leur parti pour « grossir » les rangs de la majorité. On peut en citer Abdou Fall, Kalidou Diallo ou Bécaye Diop qui sont des ex ministres et responsables du Parti démocratique sénégalais (PDS). Le soutien inattendu de Djibo Leyti Kâ, plusieurs fois ministre sous Diouf et sous Wade, affaiblit davantage l'opposition sénégalaise qui perd un homme d'expérience. Le président Sall tend ainsi vers son objectif avoué qui « *est de tout faire pour réduire l'opposition à sa plus simple expression* »⁵⁴³. Cette déclaration du président sénégalais est prise au sérieux par le principal parti d'opposition qui se dit « décimé », « traqué » par le nouveau régime. L'inquiétude du PDS est d'autant plus compréhensible que, sur la longue liste de leaders politiques en prison depuis 2012, ce parti en compte de nombreux militants. Les anciens ministres, Samuel Sarr et Maître Amadou Sall, l'ex responsable de l'Union des jeunesses travaillistes et libérales (UJTL), Bara Gaye, ont tous séjourné en prison pour « offense au chef de l'Etat ». Ils sont donc tombés sous le coup de l'article 80 qui punit les propos jugés offensants contre l'institution que représente le président de la République. Aussi, dans le cadre des enquêtes de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI), Oumar Sarr, actuel coordonnateur du PDS, l'ex ministre de l'intérieur, Me Ousmane Ngom, entre autres responsables libéraux étaient-ils concernés par une interdiction de sortie du territoire. Pour le PDS cette mesure prise par les autorités judiciaires était dictée par le pouvoir exécutif. Ce sentiment d'une justice aux ordres, instrumentalisée par l'exécutif

542 Ces deux personnalités doivent leur entrée au gouvernement Abdoul Mbaye en 2012 au quota de ministres dont bénéficiait leur parti, *Rewmi*.

543 Déclaration faite le 16 avril 2015 à Kaffrine (centre du Sénégal).

commence à trouver un écho chez une partie de la population depuis l'arrestation et l'incarcération d'Oumar Sarr qu'on peut considérer comme le chef de l'opposition. L'incarcération du coordonnateur du parti de l'ex président de la République, Abdoulaye Wade, est liée à l'affaire Lamine Diack, ex patron de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) « mis en examen pour *corruption passive* et *blanchiment aggravé* par les autorités françaises »⁵⁴⁴.

Le journal français *Le Monde* dans un article mis en ligne le 18 décembre 2015 et coécrit par les journalistes Stéphane Mandard et Yann Bouchez révèle que « *selon les déclarations de Lamine Diack aux enquêteurs français, des fonds russes auraient contribué en 2012 au financement de l'opposition pour battre le président sortant, Abdoulaye Wade* ». Cette information fait l'effet d'une bombe au Sénégal et provoque la réaction de l'opposition. C'est dans ce contexte qu'Oumar Sarr publie un communiqué dans lequel il affirme que « *l'argent sale, l'argent de la triche, l'argent du dopage dans l'athlétisme, l'argent de la drogue du sport, l'argent de la corruption est au cœur des différentes campagnes de Macky Sall* »⁵⁴⁵. C'est suite à la publication de ce communiqué jugé virulent par les autorités du pays, qu'il a été placé sous mandat de dépôt puis incarcéré à la prison de Rebeuss. Mais l'emprisonnement du « chef » de l'opposition pourrait entacher l'image du Sénégal qui se targue d'être une démocratie majeure en Afrique. C'est du moins l'avis de Mouhamadou Mbodj, coordonnateur du Forum civil, qui demande « *pour l'intérêt de la démocratie...au président de le libérer* »⁵⁴⁶. La sociologue Fatou Sow Sarr, directrice du Laboratoire genre de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de l'Université de Dakar, a également indiqué sur

⁵⁴⁴ Mandard, Stéphane, Bouchez, Yann « Athlétisme : comment la Russie a été invitée à financer la campagne électorale au Sénégal », *Le Monde* du 18 décembre 2015.

⁵⁴⁵ Communiqué publié le 18 décembre 2015 par Oumar Sarr, secrétaire général adjoint du PDS, pour le comité directeur.

⁵⁴⁶ Entretien avec *le Quotidien* le 6 janvier 2016.

les ondes de la radio *Sud Fm* le 3 janvier 2015 que « *reconnaître le statut de l'opposition, c'est lui reconnaître son droit à la contestation* »⁵⁴⁷. Elle réagissait au discours à la nation de fin d'année du président Sall qui a annoncé une réforme constitutionnelle qui prendra en compte le statut de l'opposition. Parmi les réactions politiques qui sont nombreuses, retenons celle de la députée-maire Aïssatou Tall Sall qui fait partie de la majorité. « *Je trouve dommage, regrette-t-elle, que dans le Sénégal où nous sommes, qu'un dirigeant d'un parti politique soit emprisonné parce qu'il a eu des commentaires jugés déplacés sur le pouvoir* »⁵⁴⁸. L'incarcération d'Oumar Sarr constitue pour ces personnalités politiques et de la société civile une entrave à la bonne marche de la démocratie sénégalaise. Certes le secrétaire général adjoint du PDS (Abdoulaye Wade est le secrétaire général) a multiplié les provocations depuis 2012 en déchirant, devant les caméras des chaînes de télévision privées, un arrêté préfectoral, en se rendant en Mauritanie alors qu'il était sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire, mais rien, à notre sens, dans le communiqué qu'il a signé au nom du parti, ne justifie une privation de liberté. Le régime de Macky Sall est en train de donner raison à ses détracteurs qui l'accusent d'utiliser la répression pour décimer l'opposition. Au PDS, des responsables comme Doudou Wade et Farba Senghor ont plusieurs fois dénoncé l'instrumentalisation de la police et de la justice à des fins politiques. Il faut dire que le président Sall entretient avec l'opposition une relation plutôt complexe. Lors du *Magal*⁵⁴⁹ de Touba 2015, Idrissa Seck l'a interpellé sur sa gestion du pays. En réponse, le président Sall l'invite à croire en Dieu. Même s'il ne le cite pas nommément, il lui adresse cette déclaration plus que surprenante : « *si vous voulez avoir la paix, acceptez*

547 Émission « *Objection* » de la radio *Sud FM*, le 3 janvier 2016.

548 Déclaration faite dans *Le populaire*, le 23 décembre 2015,([www. Dakaractu.com](http://www.Dakaractu.com)).

549 Commémoration du départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba M'Backé, fondateur de la Mouridiyya, au Gabon.

la volonté divine »⁵⁵⁰. Le fait de déplacer cette interpellation politique d'un opposant de l'envergure d'Idrissa Seck (ex Premier ministre, ex numéro 2 du PDS de Wade) sur le terrain religieux n'est pas anodin. Il répond au besoin de toucher la sensibilité d'une société sénégalaise caractérisée par l'influence du discours religieux. C'est aussi une forme de communication consistant à esquiver les questions essentielles sur lesquelles les populations sont en droit d'attendre des réponses. Après l'intervention du chef de l'Etat, le débat a été plutôt axé sur des questions ayant trait à la jalousie, au degré de foi de l'ex Premier ministre. Or, ce dernier en taxant le président Sall d' « incompetent » sur certains dossiers est bien dans son rôle d'opposant. Rien ne semble donc justifier l'allusion à la jalousie et la convocation de la foi dans la réponse du président de la République du Sénégal. On voit que les rapports que le nouveau régime entretient avec l'opposition sont en contradiction avec le slogan de la rupture rabâché sans cesse par les tenants actuels du pouvoir. Les méthodes de l'ex président servent souvent de source d'inspiration à Macky Sall accusé de vouloir démanteler toute l'opposition. Nombreux sont les responsables du PDS qui voient sa main dans la fronde conduite par le député libéral Modou Diagne Fada. En effet, le PDS traverse une crise interne depuis que le député Modou Diagne Fada a appelé à la « refondation » du parti. Il prône la fin du conservatisme qu'incarnerait Wade et manifeste une certaine proximité idéologique avec le nouveau régime. Convoqué le 9 juin 2015 par le comité directeur du parti en présence d'Abdoulaye Wade, le député maintient sa fronde mais nie avoir reçu de l'argent du pouvoir. Malgré ses dénégations, il est difficile lorsqu'on regarde la façon dont il a été reconduit à la tête du groupe parlementaire libéral à l'Assemblée nationale, de nier qu'il a bénéficié du soutien du parti au pouvoir. En effet, le PDS qui l'avait élu à ce poste lui a retiré sa confiance lors du renouvellement des instances de l'Assemblée nationale en

⁵⁵⁰ Déclaration faite à l'université républicaine de l'APR, le 14 décembre 2015 à Mbour (Sénégal), www.seneweb.com

octobre 2015. Contre l'avis de son parti qui l'a exclu et désigné à sa place la députée Aïda Mbodj, Modou Diagne Fada a quand même été reconduit à son poste. Il a bénéficié du soutien de la majorité et notamment du président de l'Assemblée nationale, Moustapha Niasse. On ne voit pas, cependant, comment il pourra représenter des députés qui ne reconnaissent plus sa légitimité. Même si chaque camp, le PDS et les soutiens de Modou Diagne Fada, convoque les textes de l'institution parlementaire pour justifier la légalité de son combat, cette situation inédite au Sénégal semble porter la signature du parti présidentiel qui donne raison au député frondeur.

Plus de trois années après son arrivée à la tête du pays, le président Sall n'a pas donné des gages d'une gouvernance sereine. En analysant ses rapports avec l'opposition, on note une certaine allergie au débat contradictoire qui le pousse à maintenir l'article 80 dans le code pénal qui, comme on le voit, conduit des opposants au régime en prison. Les réformes constitutionnelles annoncées lors du traditionnel discours de fin d'année permettront, en accordant un statut à l'opposition, peut être, au régime de consacrer véritablement le droit à la contestation. Dans un pays comme le Sénégal où les joutes verbales, preuve d'une certaine avancée démocratique, sont fréquentes dans le débat politique, il serait sans doute mieux, pour l'image du pays, que le président actuel sorte de la frilosité de l'adversité sinon il tombe forcément dans le piège de ceux qui veulent faire passer son régime pour un régime de privation des libertés. Avec la presse privée, nous verrons que le pouvoir issu de l'alternance du 25 mars 2012, semble être dans une logique d'enrôlement.

3. Le discours patriotique : nouvelle stratégie de séduction ?

« La patrie avant le parti » est un slogan souvent répété par le président Sall qui invite les « patriotes » sénégalais à accompagner son projet de développement. Ce slogan qui

transcende les barrières idéologiques a pour objectif de présenter le président comme un homme ouvert, totalement indépendant des « contraintes » partisans. C'est donc un appel à un élan patriotique autour de l'essentiel, c'est-à-dire le Sénégal. Ainsi, des journalistes et des personnalités politiques qui ont rejoint le camp présidentiel convoquent, pour justifier leur choix, la nécessité de dépasser les clivages et de soutenir l'action du chef de l'Etat. Le leader de l'URD, Djibo Leyti Kâ, les journalistes Yakham Mbaye et Souleymane Jules Diop, l'ex journaliste d'investigation, Abdou Latif Coulibaly, l'actuel ministre-conseiller et président du Groupe Futurs Médias, Youssou Ndour, se disent tous séduits par le patriotisme et la vision « exceptionnelle » de Macky Sall. Le patriotisme sert ici de stratégie d'enrôlement. Aux Etats-Unis d'Amérique, par exemple, pendant la guerre du Golfe, l'attachement à la patrie a été mis en avant par les autorités politiques pour orienter la couverture de « *l'Embedded* », ce reporter de guerre embarqué dans les théâtres d'opération. Le président Sall serait-il en train, au nom du patriotisme séduisant, d'embarquer des médias privés et/ou des journalistes réputés indépendants ?

Les différents pouvoirs politiques (Senghor, Diouf, Wade) qui se sont succédé à la tête du pays ont tous eu leurs journaux partisans voire militants. Sous Abdoulaye Wade, le journal *Il est midi*, la radio *Océan Fm*, les journaux en ligne *Xibaar* et *Contact*, le quotidien *Le Messager* ont servi de relais au régime. « *Catalogués journaux de la présidence* »⁵⁵¹, ils étaient chargés de régler « *les comptes à ses détracteurs* »⁵⁵². L'ouvrage du journaliste, Cheikh Diallo, *Si près, si loin avec Wade*⁵⁵³ paru en 2006, à travers ses anecdotes, montre également que l'ex président de la République ne s'est pas

⁵⁵¹ *Les cahiers de l'Alternance*, n°8, *Op.cit*, p.54.

⁵⁵² *Idem*.

⁵⁵³ Diallo, Cheikh, *Si près, si loin avec Wade*, Paris, Hachette, 2006.

contenté de créer des journaux partisans. Il a, par un jeu de séduction, tenté de « corrompre » des journalistes qui l'ont côtoyé. Dans un passage, le journaliste revient sur la campagne de Wade en 2000 et raconte :

« À chaque étape, lorsqu'on a passé la nuit dans une ville, il met son téléphone satellitaire à la disposition des journalistes après le petit-déjeuner : « Messieurs les journalistes, appelez vos parents, vos épouses ou même vos petites amies (...). Dites-leur que vous êtes avec moi. Donc en sécurité », nous lance-t-il chaque matin. Au début, beaucoup déclinent gentiment l'offre du candidat. À court d'unités sur nos téléphones mobiles, nous passons de la résistance à la franchise téléphonique... »⁵⁵⁴.

Ainsi, la proximité avec les hommes du pouvoir peut déboucher sur une complicité qui se présente comme un risque pour le journaliste. Les autorités politiques disposent d'une arme redoutable pour convaincre certains journalistes. La plupart des journalistes qui tournent le dos à la charte au Sénégal le font pour des raisons financières ou de prestige. Le nouveau régime est dans une démarche consistant à coopter des journalistes et leur proposer, pour reprendre le directeur du Cesti, Ibrahima Sarr, « *des positions d'accumulation de richesses* »⁵⁵⁵. C'est en tout cas ce qui semble justifier le silence soudain de certains journalistes comme Souleymane Jules Diop, Alioune Fall, Yakham Mbaye ou Abdou Latif Coulibaly (qui se dit désormais ex journaliste). Sous le régime précédent, Abdou Latif Coulibaly et Souleymane Jules Diop avaient souvent pris des risques pour dénoncer la moindre « erreur » de gouvernance et pousser celui-ci dans ses derniers retranchements. Mais depuis l'élection de Macky Sall, ils sont subitement devenus de « gentils » journalistes, aphones et très conciliants qui approuvent et applaudissent toutes les actions menées par le nouveau pouvoir. Sont-ils tombés sous le

⁵⁵⁴ Diallo, Cheikh, *Op.cit*, pp. 56-57.

⁵⁵⁵ Entretien avec Ibrahima Sarr le 19 septembre 2015 au Cesti.

charme de la nouvelle démarche diplomatique ? Ou répondent-ils seulement à l'appel patriotique du président Sall ? En acceptant d'occuper des responsabilités au sein du gouvernement, le ministre Abdou Latif Coulibaly, les secrétaires d'Etat Souleymane Jules Diop et Yakham Mbaye semblent adhérer au projet du président de la République. Il leur sera ainsi difficile de garder toute leur liberté d'expression, car un membre du gouvernement est tenu de respecter une certaine solidarité. La célèbre phrase de l'ancien ministre français de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, « *un ministre ça ferme sa gueule...ou ça démissionne* »⁵⁵⁶ est là pour rappeler que la liberté d'expression d'un ministre est très limitée voire encadrée. Il semble évident, lorsqu'on regarde le contexte médiatique actuel du Sénégal, que la contre-hégémonie qui avait freiné l'élan de l'ex-président, ne viendra pas cette fois-ci de la presse privée. Car les journalistes les plus téméraires ont choisi de se taire. À la place des ouvrages à charge contre le pouvoir, Abdou Latif Coulibaly a choisi dorénavant d'être le porte-parole du régime actuel qu'il défend dans un ouvrage intitulé *Le Sénégal sous Macky Sall. De la vision à l'ambition. Les réalisations à mi-mandat*⁵⁵⁷. On semble loin de l'engagement journalistique qui avait caractérisé son combat contre le régime de l'alternance et qui lui avait valu beaucoup de sympathie de la part des Sénégalais. Aujourd'hui, Latif comme l'appellent affectueusement beaucoup de Sénégalais peine à convaincre de la cohérence de sa démarche et se retrouve sous le feu des critiques. Contre ses détracteurs, le journaliste lance : « *aucun terrorisme intellectuel ou critique ne saurait me détourner de mes objectifs et de ce que je crois faire comme citoyen libre. Les autres sont libres de dire ce qu'ils pensent* »⁵⁵⁸. Les journalistes qui travaillent aux côtés du président de la

556 Phrase prononcée le 22 mars 1983 après sa démission du ministère de la Recherche et de la Technologie.

557 Coulibaly, Abdou Latif, *Le Sénégal sous Macky Sall. De la vision à l'ambition. Les réalisations à mi-mandat*, Paris, L'Harmattan, 2015.

558 Coulibaly Abdou Latif, le 23 novembre 2015, www.seneweb.com

République sont convaincus, comme Abdou Latif Coulibaly, d'être dans l'obligation de soutenir toutes les actions qu'il pose. C'est ce qui explique sans doute la publication de l'ouvrage d'un autre journaliste, Alioune Fall, *Macky Sall, contre vents et marées*⁵⁵⁹. Cet ouvrage qui revient sur le parcours politique de Macky Sall témoigne de l'évolution des rapports entre pouvoir politique et journalistes d'organes privés au Sénégal. Une partie de cette presse privée qui servait de contre-pouvoir tend de plus en plus vers l'assujettissement au pouvoir politique. Des organes et patrons de presse d'organes privés sont soupçonnés d'être au service du régime de Macky Sall. Madiambal Diagne dont l'incarcération sous Abdoulaye Wade avait contribué à sa popularité et surtout à sa réputation, d'alors, de journaliste⁵⁶⁰ « indépendant », fait partie aujourd'hui de la « liste » des hommes de presse catalogués « plumes du régime ». C'est ce que pense Mamadou Sy Tounkara, animateur de l'émission de *2Stv* « *Sénégal ca Kanam* ». Pour Tounkara, l'ex président du Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (CDEPS) qui est souvent prompt à justifier les choix économiques du président Sall, est mal placé pour le faire. La principale raison réside, selon l'animateur, dans le fait que Madiambal Diagne est « *un courtisan du président de la République et de son épouse dont il réclame l'amitié et qu'il encense à longueur de colonnes, ce qui lui vaut des faveurs directes et indirectes* »⁵⁶¹. Il n'est pas le seul à penser que le patron du *Quotidien* a troqué ses convictions contre quelques avantages. L'article de contribution de Fatou Sock, « Macky Sall, rédacteur en chef de Madiambal Diagne, Alassane Samba Diop et Mamadou Wane »⁵⁶² relève une absence d'indépendance de certains

559 Fall, Alioune, *Macky Sall contre vents et marées*, Paris, L'Harmattan 2015.

560 Madiambal Diagne est juriste de formation, il est aujourd'hui considéré comme journaliste mais il a intégré le champ journalistique comme pigiste à *walfadjri*.

561 Tounkara, Mamadou Sy, « L'économie partisane de Madiambal Diagne », le 10 juillet 2015, www.leral.net

562 Sock, Fatou, « Macky Sall, rédacteur en chef de Madiambal Diagne, Alassane Samba Diop et Mamadou Wane », 9 juillet 2015, www.xalimasn.com

journalistes de la presse privée. Mais contrairement au directeur de la radio futur média (*RFM*), Alassane Samba Diop, et au directeur de publication du journal *L'Enquête*, Mamadou Wane, Madiambal Diagne revendique sa proximité avec le président Sall dont il défend la vision dans des articles publiés dans la presse. Le dernier article en date remonte au 4 janvier 2016. Cet article titré « De qui se moque-t-on ? » s'insurge contre l'opposition politique qui a manifesté son scepticisme après les annonces faites par le président Sall lors du traditionnel discours de fin d'année. Macky Sall a dressé le bilan de ses trois premières années de pouvoir et a fait des projections en déclarant que le taux de croissance du pays « sera de 6,4% en 2016 »⁵⁶³. Ce chiffre a été démenti par certains opposants (Malick Gackou par exemple) qui l'invitent par ailleurs à respecter sa promesse de réduire le mandat en cours à cinq ans (5). L'article du président du groupe Avenir communication, Madiambal Diagne, apporte ainsi des « précisions » en relevant qu' « avec un aplomb et une assurance stupéfiante », le « président Macky Sall a égrené des performances économiques et ses projets pour 2016 »⁵⁶⁴. Sur la réduction du mandat présidentiel qui est une promesse de campagne, le patron de presse demande à l'opposition de s'en tenir à l'agenda du chef de l'Etat. Le parti-pris de Madiambal Diagne est sans conteste comme on le voit à travers cet exemple. Tout le contraire de l'activité journalistique qu'il menait sous le régime précédent. Sa ligne éditoriale était oppositionnelle et contestataire. Depuis l'avènement de Macky Sall, on note une certaine inertie dans le champ médiatique qui s'explique par ce que nous venons de voir, c'est-à-dire le retournement de veste de journalistes dont le travail d'investigation et le « professionnalisme » étaient loués par leurs confrères et des observateurs de la scène politique. Les « ennemis » de Wade sont devenus les alliés de Macky Sall. L'un des principaux groupes de presse du pays, le Groupe Futurs Médias, est dirigé par Youssou

563 Discours de Macky Sall le 31 décembre 2015.

564 Diagne, Madiambal, « De qui se moque-t-on ? », *Le quotidien*, 4 janvier 2016.

Ndour qui est un membre du gouvernement. La proximité entre le président Sall et le patron de GFM sème le doute sur l'objectivité du groupe. Mais est-ce qu'on peut en déduire systématiquement que le Groupe Futurs Médias «roule» pour le camp présidentiel ?

Dans son article de contribution, Fatou Sock accuse le directeur de la *RFM*, (démembrement du groupe) Alassane Samba Diop d'être au service du président de la République. Mais lorsqu'on analyse de façon globale la démarche de GFM, il n'est pas évident de trouver des arguments pour étayer cette thèse qui se fonde souvent sur le choix politique du patron du groupe. Il y a un amalgame qui est fait et dont les journalistes du groupe constituent les premières victimes. L'agression de Mané Touré le 23 mars 2015⁵⁶⁵, reporter à la radio futur média, devant le domicile d'Abdoulaye Wade par des militants du PDS, montre que les journalistes de GFM payent cher l'engagement politique de leur patron aux côtés du président Sall. Or, les membres du PDS sont régulièrement conviés à des émissions politiques organisées et diffusées par le groupe de Youssou Ndour. L'émission politique «*Faram Facce*» animée par le journaliste Pape Ngagne Ndiaye a déjà vu défiler plusieurs personnalités politiques de l'opposition. On peut en dire autant de «*face to face*» d'Aïssatou Diop Fall ou des émissions politiques de Mamoudou Ibra Kâne. Ainsi, les leaders politiques de l'opposition et notamment du PDS qui se plaignent du boycott des organes nationaux, trouvent une tribune à travers ces émissions qui sont très suivies par les hommes politiques du pays. La première sortie d'Idrissa Seck après l'élection de Macky Sall a été diffusée par GFM. C'est un entretien de plus de deux heures en français et en wolof dans lequel l'ex-Premier ministre passe en revue la première année de Macky Sall au pouvoir. Idrissa

⁵⁶⁵ La journaliste s'était rendue au domicile de l'ex-président pour recueillir des réactions après la condamnation de Karim Wade par la CREI.

Seck a choisi le 25 mars 2013 jour de l'anniversaire de l'élection de Macky Sall pour dire toute sa déception des orientations politique et économique du régime. Cette sortie a accéléré son départ de la coalition *Benno Bokk Yaakaar* et a donc signé son retour dans l'opposition. Le Groupe Futurs Médias a été accusé par le parti au pouvoir d'avoir fissuré l'alliance qui a soutenu le candidat Macky Sall. Le député de l'APR, Moustapha Cissé Lô avait dénoncé le fait que Youssou Ndour, en tant qu'allié du régime, accepte que son groupe de presse serve de tribune à Idrissa Seck. L'accusation selon laquelle le Groupe Futurs Médias fait partie de la « presse du Palais » peut donc être démentie par ces exemples. Toutefois, il faut reconnaître que depuis le départ de Wade du pouvoir, on peut considérer qu'il y a un changement de ton du côté de ce groupe de presse. La virulence et la liberté de ton avec lesquelles il s'était opposé à Karim Wade et l'ex-président ont disparu de la ligne éditoriale. GFM est devenu conciliant avec le régime même s'il permet à l'opposition de s'exprimer à travers ses antennes. Le « soutien » du groupe de Youssou n'est pas aussi marqué que celui de Madiambal Diagne ou de la RTS. Les journalistes du groupe tentent de se démarquer des positions partisans de Youssou Ndour et réfutent ces accusations qui remettent en cause leur professionnalisme. Pour écarter les suspicions, Mamadou Ibra Kâne, le directeur du groupe, souligne : « *les Sénégalais nous ont adoptés pour notre indépendance et notre sens de l'équilibre* »⁵⁶⁶ avant d'ajouter : « *affirmer que nous sommes aux ordres de Youssou Ndour, c'est mal connaître nos journalistes. Et c'est mal connaître Youssou, car il a beaucoup de respect pour la profession* »⁵⁶⁷. Les journalistes de GFM nient toute pression de la part de leur patron qui lui-même, affirme découvrir, comme tous les Sénégalais, *L'Obs* dans les kiosques. Mais l'entrée en politique de ce chanteur connu au-

566 Carayol, Rémi, « Sénégal : Futurs Médias à l'épreuve du pouvoir », Jeune Afrique, le 3 octobre 2012, www.jeuneafrique.com

567 *Ibidem*.

delà des frontières du pays participe à nourrir les suspicions sur l'indépendance de son groupe qui fait partie des plus importants du pays. « Ses » journalistes doivent constamment prouver qu'ils sont libres car tous les articles, débats et entretiens qu'ils publient ou diffusent sont scrutés, « surveillés » par ceux qui restent convaincus qu'ils travaillent pour le régime actuel.

Hormis les suspicions qui subsistent et les amalgames qui sont faits entre les choix politiques du patron et la ligne éditoriale du groupe, il est difficile de prouver à travers des exemples précis (articles de presse, émissions de télé ou de radio) que les journalistes de GFM, depuis l'élection de Macky Sall, sont au service du régime. On peut affirmer, en revanche, que contrairement à l'époque de Wade où le groupe a été, pour reprendre l'expression de Rémi Carayol de *Jeune Afrique*, « particulièrement mordant »⁵⁶⁸, les attaques contre le pouvoir politique ne sont plus monnaie courante. Un changement qui contribue au ternissement de la réputation du Groupe Futurs Médias au moment où d'autres groupes de presse comme *Walfadjri* et *D-Médias* semblent manifester sans ambages leur choix d'exercer un contre-pouvoir.

Les accusations de chantage avaient quelque peu terni l'image du groupe *Walfadjri* sous le régime de l'alternance. Ce groupe de presse a toujours entretenu, depuis sa création, des relations conflictuelles avec le pouvoir politique. C'est un groupe qui, quoi qu'on puisse penser du président directeur général, Sidy Lamine Niass, gêne le pouvoir. Sa ligne éditoriale est restée contestataire malgré les changements intervenus dans le champ médiatique du pays. *Walf* veut demeurer « *la voix des sans voix* ». Le discours patriotique du président Macky Sall qui sert de prétexte à certains journalistes qui ont rangé leur plume ou modifié leur ligne éditoriale, ne convainc pas, pour le moment en

⁵⁶⁸ *Idem*.

tout cas, *Walf* qui, fort d'une expérience de plus de trente ans (30), se montre distant du régime. Dès l'élection de Macky Sall, Sidy Lamine Niass est monté au créneau pour rappeler que son groupe de presse ne sera l'allié d'aucun pouvoir politique et il entend jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir. Dans l'émission « *Diine ak Jamono* » de *Walf TV* du 3 mai 2012, soit moins de deux mois après l'élection de Macky Sall à la présidence de la République, le patron de *Walf* s'est dit « surpris » par la richesse de ce dernier qui venait de faire sa déclaration de patrimoine. Le thème de l'émission « Patrimoine du président : Macky crésus ? » cache mal les allusions⁵⁶⁹ et surtout son intention de continuer à traiter les sujets qui dérangent. C'est le premier patron de presse d'un groupe important à avoir critiqué de façon ouverte le régime de Macky Sall. C'est pourquoi lorsque le renouvellement de son passeport diplomatique a traîné en novembre 2012, il n'a pas hésité à crier au complot. Il a eu également la même réaction lorsque son groupe de presse a reçu une délégation du fisc. Sidy Lamine Niass estime que *Walfadjri* est victime d'une campagne d'« intoxication » et révèle, par ailleurs, que :

*« Tous les trois régimes qui sont passés ont cherché la petite bête à Walfadjri, à commencer par celui d'Abdou Diouf qui nous a envoyé une mission de vérification en 1998, puis par celui de Wade, et pour finir, c'est aujourd'hui celui de Macky Sall. Mais cela ne nous a pas surpris, car nous savons que ce que nous faisons a un prix à payer et il faut s'organiser en conséquence »*⁵⁷⁰.

Walf serait ainsi, à en croire son patron, dans le collimateur des différents régimes qui supporteraient mal son indépendance. En tous les cas, ses rapports avec les différents régimes ne s'inscrivent pas en faux contre ces propos. *Walfadjri* a toujours été considéré

⁵⁶⁹ Sidy Lamine Niass est revenu au cours de l'émission sur les parcours politique et professionnel de Macky Sall pour mieux mettre en avant la difficulté de justifier cette richesse « subite ».

⁵⁷⁰ Sidy Lamine Niass dans un entretien avec *Diasporas.fr*, mis en ligne le 23 novembre 2012.

comme un média incendiaire qui incite à la révolution. L'actuel régime contre lequel Sidy Lamine Niass multiplie les attaques à travers ses organes, à l'instar des autres qui l'ont précédé, semble préoccupé par la ligne « oppositionnelle » du groupe. La liberté de ton du patron lui a valu une garde-à-vue dans les locaux de la Gendarmerie de Colobane le 31 décembre 2013. Interpellé pour « offense au Chef de l'Etat » après avoir déclaré dans l'émission de *WalfTV*, « Sortie », détenir « *les preuves de l'enrichissement illicite du président Sall* »⁵⁷¹. La diffusion de cette émission dominicale a fait l'effet d'un semi-séisme au Sénégal. Le PDG de *Walf* a décrit le président comme un dictateur qui a fini de plonger le pays dans le chaos. Il a été particulièrement sévère.

En dépit de l'« avertissement » de la justice, le groupe ou du moins le patron, continue d'« accabler » le président Sall dont la gouvernance est souvent dépeinte de façon négative. Reçu au Palais le 12 novembre 2014 par le président de la République, Sidy Lamine Niass reconnaît certes quelques « convergences » mais admet s'être rendu à cette audience pour « *défendre le droit à la manifestation* » (le préfet de Dakar avait interdit une manifestation de l'opposition) et ses « convictions ». « *Chacun, déclare-t-il, a campé sur ses positions essayant de convaincre* »⁵⁷². On voit donc un homme pratiquement « incorruptible » et déterminé à jouer un équilibre dans le secteur médiatique qui penche depuis 2012 du côté du pouvoir politique. Ainsi, l'accusation de chantage dont il fait l'objet ne semble pas tenir. (il est plus dans une logique de défiance). La constance du combat milite en sa faveur. Certes la liberté de ton du groupe ou du patron peut gêner, certaines déclarations pourraient aussi éventuellement entraîner des « troubles à l'ordre public » ou un désaveu de la politique gouvernementale, mais *Walf* depuis 1984, date de sa création, a toujours œuvré pour la diversité d'opinion. On

⁵⁷¹ Émission « Sortie » du dimanche 29 décembre 2013.

⁵⁷² Journal de 20h de la *RTS* du 12 novembre 2014.

peut, cependant, reprocher à Sidy Lamine Niass son opposition à certaines valeurs républicaines. Il a souvent dénoncé la place accordée à l'Eglise au Sénégal qui est un pays majoritairement musulman. Son journal est aujourd'hui certes loin de « l'apologie » de l'islamisme qui a caractérisé ses premiers pas, mais la récurrence des émissions religieuses musulmanes et le « mépris » de la laïcité chez Sidy Lamine Niass peuvent inquiéter ceux qui pensent que la République et les médias du pays doivent être à égale distance des différentes confessions. Le discours du PDG de *Walf* est parfois irresponsable mais cela n'enlève en rien le mérite de son groupe de presse qui a montré sa capacité à résister aux pressions des autorités politiques.

L'autre groupe de presse qui estime être dans la ligne de mire du régime actuel, c'est *D-Média* créé par Bougane Gueye Dany qui fut salarié de *Walf* jusqu'au début des années 2000. C'est dire que la question du financement des organes de presse privés au Sénégal est entourée d'opacité. Mais ce qui nous intéresse dans cette partie est moins le montage financier du groupe *D-Média* que ses rapports avec le régime de Macky Sall. En effet, à l'image de *Walf*, *D-Média* se montre également critique à l'égard du président actuel. Mais contrairement à *Walfadjri* qui a acquis ses « lettres de noblesse » pour avoir fait preuve « d'indépendance » vis-à-vis des pouvoirs politiques, le groupe de presse de Bougane Gueye doit prouver qu'il n'est pas à la solde de l'opposition actuelle, incarnée par le PDS. Ainsi, ces deux groupes ne se situent pas donc au même niveau de légitimité même s'ils semblent, tous les deux, confrontés à la même équation. Ils se disent tous victimes d'une « cabale » gouvernementale qui viserait à les museler. Depuis l'avènement de Macky Sall au pouvoir, le groupe *D-Média* a eu, plusieurs fois, maille à partir avec la justice sénégalaise. Le dernier événement concernant les ennuis judiciaires du groupe est lié à l'affaire Lamine Diack que nous avons évoquée. Plusieurs journalistes du groupe *D-Média* dont le directeur général, Massamba Mbaye, ont été

convoqués par la Division des investigations criminelles (DIC) après la diffusion par la radio *Zik Fm* qui est un démembrement du groupe, d'une émission spéciale sur cette affaire qui a rapidement pris une tournure politique. Les autorités judiciaires reprochent au groupe d'avoir traité cette information du journal *Le Monde* de façon « tendancieuse » en citant le président Sall parmi les bénéficiaires des financements de Lamine Diack poursuivi pour « *blanchiment aggravé* » et « *corruption passive* ». La défense du groupe a consisté à rappeler que les journalistes de *D-Média* n'ont fait que reprendre l'information relayée par le journal français qui a nommément cité le président Sall. Lorsque les journalistes du *Monde* auteurs de l'article, Stéphane Mandard et Yann Bouchez, ont pris connaissance de la vague d'arrestations de journalistes et d'homme politique au Sénégal, ils ont présenté leurs excuses à leurs « *lecteurs ainsi qu'à M. Macky Sall, mis en cause par erreur* »⁵⁷³ dans une première version, précisant que « *les déclarations de Lamine Diack n'impliquent pas directement la campagne du président sénégalais, mais des réseaux d'opposition à son adversaire de l'époque, Abdoulaye Wade* »⁵⁷⁴. Cette mise au point du journal français confirme la ligne de défense de *D-Média* qui a demandé, dès les premières convocations, aux autorités politiques et judiciaires sénégalaises, de réclamer des comptes au *Monde* qui est à l'origine des révélations. Ainsi, pour le patron de *D-Média*, Bougane Gueye Dany, le régime actuel a planifié un plan de liquidation de son groupe de presse qui refuse de se soumettre. Intervenant en direct au journal wolof du 14 août 2014 de *SenTV* après l'arrestation de Félix N'Zalé, Bougane Gueye révèle que « *l'Etat a bloqué les comptes bancaires de D-Média parce que le groupe dérange* »⁵⁷⁵.

573 *Le Monde* du 18 décembre 2015, www.lemonde.fr

574 *Le Monde* du 18 décembre 2015, www.lemonde.fr

575 Déclaration de Bougane Gueye Dany au journal wolof du 14 août 2014 de la chaîne privée *Sen TV*.

Les problèmes judiciaires auxquels le groupe est confronté depuis l'arrivée de Macky Sall à la tête du pays crédibilisent, un peu, les affirmations du patron. Il est vrai aussi que même les médias soupçonnés d'être proches du régime comme le Groupe Futurs Médias ne sont pas épargnés par la « rigueur » de la justice sénégalaise sous Macky Sall. Mais les groupes *Walfadjri* et *D-Média* semblent particulièrement ciblés par les autorités politiques et judiciaires ; ce qui pourrait s'expliquer par leur ligne éditoriale qu'on peut qualifier « d'oppositionnelle ».

CONCLUSION GENERALE

Analyser les rapports entre presse et pouvoirs politiques au Sénégal, c'est revenir sur une bonne partie de l'histoire coloniale du pays. C'est également mesurer l'importance des médias dans la mise en place et le renforcement du processus démocratique dans ce pays.

Au terme de notre analyse qui repose, en partie, sur l'observation (la méthode empirique), nous pouvons retenir que la presse privée, malgré des problèmes liés à une libéralisation du secteur non accompagnée par une politique de régulation efficace, a favorisé une diversité d'opinion qui permet au Sénégal d'être cité parmi les rares démocraties en Afrique. Ce statut « d'exception » rappelé par le président américain, Barack Obama qui, lors de sa visite à Dakar en juin 2013, a salué « *le Sénégal (qui) est l'une des rares démocraties les plus stables d'Afrique* »⁵⁷⁶, est moins l'œuvre de politiques que de journalistes qui ont contribué à façonner cette culture du dialogue et de la contradiction idéologique. La presse a toujours été un acteur de premier plan dans ce pays comme nous avons tenté de le démontrer tout au long de notre réflexion. L'enracinement de la culture contestataire et la liberté de ton de la presse semblent être un héritage de l'époque coloniale, période pendant laquelle les journaux partisans animèrent les campagnes législatives et firent preuve d'une liberté de ton qui n'épargnèrent pas le pouvoir politique représenté par le gouverneur. Dans la première partie de notre réflexion, nous nous sommes attelés à démontrer le dynamisme de cette presse coloniale qui a « enfanté » au Sénégal une culture médiatique caractérisée par le refus de la pensée unique et que d'importants groupes de la presse privée se sont appropriée. Cette dernière est née dans la douleur. En effet, au lendemain des

⁵⁷⁶ Obama, Barack, phrase prononcée le 28 juin 2013 lors de sa visite à l'Île de Gorée (Dakar), www.rfi.fr

indépendances en Afrique, émergent dans la plupart des pays du continent des partis uniques dominés par une figure mythifiée, idéalisée qui s'attribua tous les qualificatifs glorieux et réduisit l'opposition au silence ou à l'exil et la presse à la lecture des comptes rendus officiels. Au Sénégal, bien que le parti unifié ou unique du président Senghor n'usât pas de la répression policière, la presse non gouvernementale fut quasiment inexistante. Les rares journaux furent généralement distribués de façon clandestine. Ce contexte difficile n'empêcha pas l'exigence d'une presse pluraliste reconnue par les autorités politiques. Ainsi, au début des années 1980 une politique de démonopolisation de l'espace médiatique fut entreprise par le pouvoir politique sous la pression de journalistes qui n'ont jamais cessé de manifester leur opposition au monolithisme. Dans le second volet de notre analyse, nous nous sommes penchés sur les mutations opérées dans le champ médiatique sénégalais à partir de l'alternance politique en 2000. La conception hégémonique du pouvoir chez le président Wade, ses rapports avec le monde maraboutique et la banalisation de la corruption ont contribué à la redéfinition des rapports entre pouvoir politique et médias au Sénégal. C'est pourquoi, nous estimons que l'alternance politique est à l'origine d'une nouvelle culture médiatique qui s'est traduite par l'abandon des fondamentaux du métier par certains journalistes qui ont fait de la recherche du profit leur seul crédo. L'écllosion des journaux populaires dits également « people » sous le régime de Wade peut illustrer la mise à l'écart des règles d'éthique et de déontologie. L'alternance c'est aussi la libéralisation du secteur audiovisuel enrichi par l'avènement des chaînes de télévision privées qui ont davantage confirmé cette tendance consistant à concevoir un média non pas comme un moyen d'informer mais plutôt un moyen de peser et de faire du chiffre à tout prix. Ainsi, la grille de programmes des chaînes privées est constamment indexée du doigt par une partie de l'opinion publique et des autorités politiques qui dénoncent la relégation au

second plan des émissions civiques ou éducatives. Un constat qui a amené le ministre de la culture d'alors, Abdoul Aziz Mbaye, lors du vote du budget de son ministère en décembre 2012, à déclarer : « *nous avons des télévisions poubelles qui ne montrent que les secondes séries des telenovelas venues d'ailleurs* »⁵⁷⁷. En marge d'une visite dans le fief de la famille omarienne⁵⁷⁸ à Louga le 9 janvier 2016, le président Sall abonde dans le même sens en fustigeant les chaînes de télévision du pays qui, selon ses mots, « *n'ont pas de programmes* »⁵⁷⁹. Toutefois, malgré ces déclarations des autorités politiques, le régime de Macky Sall ne semble pas préoccupé par l'assainissement du secteur médiatique.

Dans la dernière partie de notre étude, nous avons tenté de mettre en exergue les difficultés qui minent le secteur médiatique sénégalais en revenant notamment sur les revues de presse, la prédominance du wolof dans les médias de diffusion orale et sur les rapports entre la justice et la presse. Sur ce dernier point, nous avons souligné que le Sénégal doit revoir certains articles des codes pénal et de procédure pénale pour garantir davantage la liberté de la presse. L'activité journalistique se heurte, souvent, dans ce pays aux textes de lois et menaces physiques et verbales qui peuvent contraindre le journaliste à l'autocensure. Le journalisme d'investigation, comme nous l'avons vu avec l'exemple d'Abdou Latif Coulibaly, présente des risques énormes en Afrique. Mais lorsqu'on regarde la chasse à l'homme dont est victime Julian Assange, fondateur de *Wikileaks*, poursuivi, voire « traqué » par la justice américaine pour avoir publié des informations de la diplomatie américaine jugées confidentielles, on comprend que les rapports entre le couple média-pouvoir politique, sont quasiment condamnés à être

⁵⁷⁷ Abdoul Aziz Mbaye, ministre de la culture, le 7 décembre 2012 à l'Assemblée nationale sénégalaise, www.seneweb.com

⁵⁷⁸ Ce sont les descendants du guide religieux musulman, Cheikh Oumar Foutiyou Tall.

⁵⁷⁹ Macky Sall à Louga le 9 janvier 2016, www.dakaractu.com

conflictuels, y compris dans les « grandes » démocraties. En France, la récente parution de l'ouvrage-manifeste *Informer n'est pas un délit. Ensemble contre les nouvelles formes de censure*, qui regroupe plusieurs anecdotes de journalistes de différentes rédactions qui ont, comme l'écrit la journaliste de France 2, Elise Lucet dans la préface, « tous posé (leurs) stylos, (leurs) micros et (leurs) caméras... » pour dénoncer la « censure » que représente à leurs yeux « l'amendement sur le secret des affaires...apparu soudainement dans la loi Macron en février 2015 »⁵⁸⁰, semble apporter la preuve que le journalisme d'investigation dérange jusqu'au plus haut niveau. Dans cet ouvrage, deux articles retiennent particulièrement notre attention. Il s'agit de celui qui est coécrit par Gérard Davet et Fabrice Lhomme, journalistes au *Monde*, « Les nouvelles officines »⁵⁸¹ et celui d'Hélène Constanty, « Subtil contrôle en baronnie »⁵⁸². Le premier revient sur les méthodes utilisées par les politiques pour intimider les journalistes « gêneurs ». Pour les auteurs, il existe tout un ensemble de structures, de « personnages troubles, intermédiaires douteux, agents secrets en rupture de ban, avocats dévoyés, policiers ripoux ou pseudo-détectives pour amasser sur le reporter-cible diverses informations (patrimoine, vie privée, habitudes, fréquentations... »⁵⁸³. L'objectif de ces « officines » étant de chercher la moindre information susceptible d'entacher la réputation d'un journaliste ou la crédibilité d'un organe de presse. Les risques qui pèsent sur certaines enquêtes en France paraissent réels. Ils ne seraient pas le fruit d'une imagination fertile de journalistes paranoïaques comme on peut le voir dans les différents témoignages qui constituent cet ouvrage. Hélène Constanty, en

580 Sous la direction de Arfi, Fabrice et Moreira, Paul, *Informer n'est pas un délit. Ensemble contre les nouvelles formes de censure*, Editions Calmann-Lévy, 2015, p.7.

581 Davet, Gérard, Lhomme, Fabrice, « Les nouvelles officines », in *Informer n'est pas un délit*, *Op.cit*, pp.27-51.

582 Constanty, Hélène, « Subtil contrôle en baronnie », in *Informer n'est pas un délit*, *Op.cit*, pp. 85-103.

583 Davet, Gérard, Lhomme Fabrice, *Op.cit*, p. 30.

s'introduisant dans le bastion politique de Christian Estrosi à Nice, se serait rendu compte que ce député-maire de la droite (Les Républicains) aurait mis en place un service de communication « *dont le rôle consiste à gérer la relation quotidienne avec les journalistes, en alternant cajoleries et menaces aux récalcitrants* »⁵⁸⁴. Ainsi, la presse partout dans le monde peut être dans le collimateur d'hommes politiques dont les ambitions peuvent être compromises par des révélations relayées par des journalistes d'investigation ou journalistes tout court. Au Sénégal, sous le régime d'Abdoulaye Wade, les assignations en justice et les menaces contre des journalistes étaient récurrentes. Son successeur tarde à apporter les ruptures attendues. L'affaire Lamine Diack montre, en effet, que le président Sall utilise les mêmes méthodes d'intimidations que l'ex-président même s'il a donné l'assurance, sur le plateau d'Audrey Pulvar, qu'il s'est « *engagé à travailler pour la dépenalisation des délits de presse* »⁵⁸⁵. Mais ce discours est peu convaincant puisque depuis son élection le nouveau code de la presse n'a toujours pas été voté par les députés. La dépenalisation ou la *déprisonnalisation* des délits de presse serait à l'origine du blocage. La volonté d'assainir le milieu de la presse qui est perceptible dans les différents discours du président Sall n'est pas confirmée par les actes qu'il pose. Le dernier volet de notre analyse a pu relever la stratégie d'enrôlement de journalistes et de patrons de presse par le nouveau régime qui supporte très peu les différences d'opinion. Il semble aller de soi que tant que les calculs politiques l'emportent sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des journalistes, de renforcer le professionnalisme et de soutenir les structures étatiques de formation, les médias sénégalais, privés comme publics, continueront de se plaindre d'être « envahis ». Aujourd'hui, le CESTI n'a plus le monopole de la formation en journalisme au Sénégal. De nombreuses écoles privées telles l'ISSIC, ISICOM, l'ISEC,

584 Constanty, Hélène, *Op.cit*, p.89.

585 L'émission « 18h politique » sur I télé, le 25 octobre 2015.

SUPDECO...proposent une formation payante. Les diplômes n'étant pas toujours reconnus par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), se pose ainsi la question de la qualité de la formation dans ces établissements privés. Nous avons évoqué le problème avec le directeur du CESTI qui se désole aussi qu'il n'ait pas de mesures prises dans ce sens par les autorités du pays. Mais il faut souligner comme l'a fait le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mary Teuw Niane, en 2013, que « *la vingtaine d'étudiants* »⁵⁸⁶ que le CESTI forme « *tous les ans* », « *demeure faible comparé au nombre d'élèves et d'étudiants qui nourrissent l'espoir d'intégrer un jour cet établissement* »⁵⁸⁷. L'établissement étatique étant loin de pouvoir « absorber » tous ceux qu'ils veulent intégrer la corporation de journaliste, les écoles privées se présentent comme une alternative. Mais pour qu'elles soient une alternative crédible, la qualité de la formation doit être certifiée par l'Etat.

Les moyens de communiquer et d'informer se sont diversifiés ; les politiques et même les journalistes ont de plus en plus recours aux réseaux sociaux, principalement Facebook et Twitter, pour transmettre des messages de tout ordre. Au Sénégal, « le journal rappé » demeure sans doute l'innovation majeure de ces dernières années. Initié par deux rappers du pays, Xuman et Keyti, le journal « *s'est imposé comme un véritable contre-pied à l'information traditionnelle, faisant le buzz sur le net et la chaîne 2STV* »⁵⁸⁸. Ce concept qui a vu le jour en 2013, consiste à traiter l'actualité nationale et internationale sous une forme « humoristique » en alternant le wolof et le français. Le rap est ici utilisé comme moyen de partager l'information, de toucher les jeunes dont certains sont sensibles aux messages délivrés par les rappers. Usant de leur liberté

⁵⁸⁶ Le 4 décembre 2013 lors de la remise de diplôme de la 41^{ème} promotion du CESTI.

⁵⁸⁷ *Idem*.

⁵⁸⁸ Le Gros, Julien, « Sénégal : dans les coulisses du JT rappé », *Le Monde*, mis en ligne le 5 juin 2015.

artistique, Xuman et Keyti ont réussi à imposer leur « JT rappé » dans le champ journalistique sénégalais. Le concept est aujourd'hui repris en Côte d'Ivoire.

L'autre innovation c'est le lancement de la Télévision numérique terrestre (TNT) à la salle des banquets du palais le 17 juin 2015 par le président Macky Sall. Le passage de l'analogie qui utilise les ondes hertziennes au numérique permettrait de libéraliser davantage le secteur audiovisuel. Les Etats membres de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (qui compte plusieurs pays africains) ont annoncé l'abandon de l'utilisation de la bande UHF (470-862 MHz). Le TNT constitue, pour les Etats africains, une sorte de révolution médiatique qui permettrait au continent de mieux s'ouvrir au monde.

Le maintien de « *l'ordre symbolique* »⁵⁸⁹ pour reprendre Bourdieu sera encore plus difficile avec le développement de la *Web TV* qui commence à émerger au Sénégal avec *Yamatélé* et *Mbarodi TV* qui, pour le moment, font du *Replay* en rediffusant des émissions des chaînes du pays. Ainsi, la transition d'une presse d'Etat vers le pluralisme médiatique se matérialise de jour en jour avec ces innovations qui augurent d'intéressantes perspectives de recherche dans le domaine des SIC au Sénégal.

⁵⁸⁹ Bourdieu, Pierre, *Op.cit*, p.14.

Bibliographie

Ouvrages.

Adjovi, Emmanuel, *Les instances de régulation des médias en Afrique de l'Ouest. Le cas du Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

Aivo, Frédéric, Joël, *Le président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Baguenard, Jacques, *Les drogués du pouvoir*, Paris, Economica, 2006.

Barry, Moustapha, *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, L'Harmattan, 2013.

Bertaud, Jean-Paul, *La presse et le pouvoir : De Louis XIII à Napoléon*, Paris, Librairie académique Perrin, 2000.

Bourdieu, Pierre, *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Liber-Raison d'agir, 1996.

Césaire, Aimé, *Cahiers d'un retour au pays natal*, Présence africaine, 1947.

Charon, Jean-Marie, Le Floch, Patrick, *La presse en ligne*, Paris, Editions Découverte, 2011.

Charon, Jean-Marie, Mercier, Arnaud, *Armes de communication massive. Informations de guerre en Irak : 1991-2003*, Paris, CNRS Editions, 2004.

Chrétien, Jean-Pierre, *Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

Chupin, Ivan, Nollet, Jérémie, *Journalisme et dépendances*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Cissé, Blondin, *Confréries et communauté politique au Sénégal. Pour une critique du paradigme unificateur*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Communauté française de Belgique, *Peuples du Sénégal*, Paris, Editions Sépia, 1996.

Coulibaly, Abdou, Latif, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie. Enquête sur 50 ans de lutte et de complots au sein de l'élite socialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Coulibaly, Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée ?*, Editions sentinelles, Dakar, 2003.

Coulibaly, Abdou, Latif, *Affaire Me Sèye, un meurtre sur commande*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Coulibaly, Abdou Latif, *Le Sénégal sous Macky Sall. De la vision à l'ambition. Les réalisations à mi-mandat*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Coulon, Christian, *La tradition démocratique au Sénégal, histoire d'un mythe*, Paris, Karthala, 2000.

Daubert, Pierre, *La presse écrite d'Afrique francophone en question*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Dia, Mamadou, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, Broché, mai 1985.

Diallo, Cheikh, *Si près, si loin avec Wade*, Paris, Hachette, 2006.

Dioh, Tidiane, *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone*, Paris, Karthala, 2009.

Diop, Adama, Baytir, *Le Sénégal à l'heure du Sénégal. Le projet politique de Mamadou Dia (1957-1962)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Diop, Alioune Badara, *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?*, Paris, Karthala, 2009.

Diop, Momar, Coumba, Diouf, Mamadou, (sous la direction), *Les figures du politique en Afrique : Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala, 1999.

Diop, Momar, Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2002.

Diop, Momar, Coumba, *Sénégal (2002-2012), les institutions et les politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala, 2013.

Diop, Momar Coumba, (sous la direction), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, Paris, Karthala, 2013.

Diop, Souleymane, Jules, *Wade, l'avocat et le diable*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Diouf, Abdou, *Mémoires*, Paris, Seuil, 2014.

Dreyfus, Martine, Juillard, Caroline, *Le plurilinguisme au Sénégal, langues et identités en devenir*, Paris, Karthala, 2004.

Diouf, Mamadou, *Histoire du Sénégal*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006.

Du Roy, Albert, *Le serment de Théophraste, l'examen de conscience d'un journaliste*, Paris, Flammarion, 1992.

Fall, Alioune, *Macky Sall contre vents et marées*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Faye, Mor, *Presse privée et démocratie en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2009.

Fougeyrollas, Pierre, *Où va le Sénégal ?*, Paris, Editions Anthropos, 1970.

Gaxie, Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrétien, 2003.

Gaye, Mandiaye, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Banqueroute, corruption et libéricide*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Hesseling, Pierre, *Histoire politique du Sénégal, institutions, droit et société*, Paris, Karthala, 1985.

Institut Panos Afrique, *Ne tirez pas sur les médias. Ethique et déontologie de l'information en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Gueye, Issa, Thioro, *Les médias sous contrôle. Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006.

July, Serge, Kahn, Jean-François, Edwy, Plenel, *Faut-il croire les journalistes ?*, Editions Mordicus, 2009.

Kapferer, Jean-Noël, *Rumeurs*, Paris, Le Seuil, 1985.

Kasseler, Sascha, Diagne, M. Anna, Meyer, Christian, *Communication wolof et société sénégalaise, héritage et création*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Leymarie, Isabelle, *Les griots wolof du Sénégal*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.

Lô, Magatte, *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Loum, Ndiaga, *Les médias et l'Etat du Sénégal : impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Mbembé, Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Mendy, Marcel, *Wade et le Sopi, la longue marche*, Editions les Classiques africains, Tome II, 2001.

- Mendy, Toumani, *L'illusion démocratique en Afrique, l'exemple du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Ndour, Matar, *Arènes sénégalaises*, Vives voix 2012.
- Niane, Djibril, Tamsir, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, 1960.
- Niang, Mody, *Me Wade et l'alternance : le rêve brisé de l'alternance*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Niang, Mody, *Qui est cet homme qui dirige le Sénégal ?*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Niasse, Sidy, Lamine, *Un président par défaut. Abdoulaye Wade, le politique à l'épreuve de l'Etat*, Editions Walf, 2005.
- Niasse, Sidy, Lamine, *Un arabisant entre presse et pouvoir*, Editions du groupe Walfadjri, 2003.
- Nouailhac, Jean, *Les médiocrates. Enquête sur une profession au-dessus de tout soupçon*, L'Archipel, 2008.
- O'Brien, Donald Cruise, Diop, Momar Coumba, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002.
- Pasquier, Roger, *Les débats de la presse au Sénégal*, Paris, Cahiers d'Etudes africaines, 1962.
- Piga, Adriana, *Dakar et les ordres soufis. Processus socioculturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Quantin, Patrick, (dir.), *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Rushdie, Salman, *Les versets sataniques*, Paris, Editions Christian Bourgeois, 1989.
- Samson, Fabienne, *Les marabouts de l'Islam politique, le Dahiratoul Moustarchidina wal Moustarchidaty, un mouvement néo-confrérique sénégalais*, Paris, Karthala, 2005.
- Sankharé, Oumar, *Le Coran et la culture grecque*, Paris, L'Harmattan, janvier 2014.
- Sarr, Ibrahima, *La démocratie en débats. L'élection de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Seck, Cheikh, Yérim, *Ces goulots qui étranglent le Sénégal*, Paris, L'harmattan, 2014.

Sy, Jacques, Habib, *Crise de l'Audiovisuel au Sénégal*, Editions Aide Transparence, 2003.

Tirera, Lamine, *Abdou Diouf, bibliographie politique et style de gouvernement*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Tudesq, André-Jean, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos Economica, 1992.

Tudesq, André-Jean, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999.

Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes, Tome I, 1789-1940*, Paris, 1987.

Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes, Tome II, 1940-1988*, Paris, 1988.

Articles, actes de colloque ou séminaire.

Article 19 « La liberté d'expression, un défi pour la démocratie sénégalaise », janvier 2007, Londres.

Aw, Eugénie, Rokhaya « La déontologie à l'épreuve des médias, de quelques cas en Afrique de l'Ouest francophone » *Revue internationale de l'éthique sociétale et gouvernementale. Ethique publique*, vol.15/n°1/2013.

Camara, Mame Less « La presse privée et l'élection présidentielle de 2000 » Dakar, Codesria, 2000, multig.

Copans, Jean, « Entretien avec Abdou Latif Coulibaly », *Politique africaine* n°104, décembre 2006.

Hvard, Jean-François « De la victoire du Sopi à la tentation du nopi », in *Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions, Politique africaine* n°96, 2005.

Havard, Jean-François, « Tuer les pères des indépendances ? Comparaison de deux générations politiques postindépendances au Sénégal et en Côte d'Ivoire, *Revue internationale de politique comparée*, 2009-06-02.

Les Cahiers de l'alternance n°8, CESTI, 2005.

Mané, Bacary, Domingo, « La loi et les médias au Sénégal », Fondation des Médias en Afrique de l'Ouest, Ghana, 2012.

Martin, Yves Saint, « Une source de l'histoire coloniale du Sénégal, les rapports de situation politique (1874-1891) », *Histoire* n°9 Dakar, 1966, Publications de la faculté des Lettres de l'Université de Dakar.

MC, Laughlin, Fiona, « The haalpulaar identity as a reponse of wolofization », *African languages of cultures* vol. 8, n°2, 1995, PP. 153-168.

Smith, Etienne, « La nationalisation par le bas : un nationalisme banal ? Le cas de la wolofisation du Sénégal », *Raisons politiques*, n°37, février 2010, Presses Sciences Po, PP.65-66.

Thiam, Assane « Une Constitution ça se révisé. Relativisme constitutionnel et l'Etat de droit au Sénégal », *Politique africaine*, n°108 décembre 2007.

Tozzo, Emile, A. « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou servir le citoyen », *Politique africaine*, n°97, mars 2005.

Wittman, Frank, « La presse sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine* 2006/1/n°101, Karthala.

Articles de presse et documentaires.

« Afrique (s), une autre histoire du Xxe siècle, épisode 4 : Les aventures ambiguës de la démocratie 1989-2010 », temps noir, 2008-2010, série de documentaires.

Arfi, Fabrice, « Le compte suisse du ministre du budget », *Mediapart*, 4 décembre 2012.

Bâ, Mehdi, « Le Sénégal expulse le blogueur tchadien, Makaïla Nguebla vers la Guinée », *Jeune Afrique*, 8 mai 2013.

Bâ, Mehdi, « Sénégal : Sall (Macky) contre Sall (Khalifa) », *Jeune Afrique*, 15 décembre 2015.

Barotte, Nicolas, « Jérôme Cahuzac, un poids lourd du gouvernement », *Le Figaro*, 20 mars 2013.

Bernard, Philippe, « Youssou Ndour, la musique du pouvoir », *Le Monde*, 27 mai 2010.

Carayol, Rémi, « Sénégal : Futurs Médias à l'épreuve du pouvoir », *Jeune Afrique*, 3 octobre 2012.

Diagne, Madiambal « De qui se moque-t-on ? », *Le quotidien*, 4 janvier 2016.

Dièye, Nafissatou, « Boycott de *l'Obs* par *Zik Fm* et de *Tribune* par *Rfm* dans les revues de presse », 07/7/2015.

Diop, Souleymane Jules « Le cas Waddafi », *Walfadjri*, 9 juin 2011.

Doucouré, Aïssatou, « Un animateur pédé chez You », *xibaaru* le 25 août 2015.

« Ebola-Arrestation de Félix N'Zalé : la fièvre monte sur la toile », *Afrikinfos.com*

Fall Amadou, « Le Soleil, dernier né d'Egypte », *Le Soleil* 6 avril 2000.

Gaï, Joseph Ramaka, Et si Latif avait raison, film-documentaire, 2006, 1h35 minutes.en ligne ? », *Leral*, 5 décembre 2013.

Gueye, Babacar, Kane, Hamath, « Stratégie de démantèlement de l'opposition : La Macky formula », *Le quotidien*, 25 août 2015.

Le Gros, Julien, « Sénégal : dans les coulisses du JT rappé », *Le Monde*, 5 juin 2015.

Mandard, Stéphane, Bouchez, Yann, « Athlétisme : comment la Russie a été invitée à financer la campagne électorale au Sénégal », *Le Monde*, 18 décembre 2015.

Prier, Pierre « Wade tancé à Paris sur la liberté d'expression », *Le Figaro*, 24 juin 2004.

Sambou, Sy Théodora, « L'affaire Charlie hebdo vue par les caricaturistes sénégalais », *Sud quotidien*, 14 janvier 2015.

Samson, Didier « L'expulsion de Sophie Malibeaux », *RFI*, 24 octobre 2003.

Seck, Mamadou, « Schéma des 2100 soldats pour la guerre au Yémen-Deux groupements Alpha, Bravo, deux groupes d'appui et de soutien », *L'Observation* du 8 mai 2015.

Sock, Fatou « Macky Sall, rédacteur en chef de Madiambal Diagne, d'Alassane Samba diop et Mamadou Wane », *Xalimasn*, 9 juillet 2015.

Thiam, Abou Abel, « Des journalistes du Matin entendus, le re-chef en garde-à-vue », *Walfadjri*, 11 juillet 2001.

Toukara, Mamadou Sy, « Lettre ouverte à Racine Talla, DG de la RTS », *Leral* 16 juin 2015.

Toukara, Mamadou Sy, « L'économie partisane de Madiambal Diagne », *Leral*, 10 juillet 2015.

Mémoires et Thèses.

Bah, Souleymane, « La presse satirique en Afrique », Thèse de doctorat, Lyon 2, 2004.

Bèye, Momar Talla, « Relations entre la presse et le pouvoir sous l'alternance : De 2000 à 2010. Impossible cohabitation », sous la direction d'Ibrahima Sarr, Mémoire de Master, CESTI, 2010-2011.

Corréa, Patrice, « Légitimité sociopolitique des médias au Sénégal. Analyse des stratégies des journalistes et des hommes politiques », Thèse de Doctorat sous la direction d'Annie Lenoble-Bart, Bordeaux 3, 2009-2010.

Dia, Saïdou, « De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986 », Thèse de doctorat sous la direction d'André-Jean Tudesq, Bordeaux 3, 1987.

Diop, Adrienne, « La communication politique et la démocratie au Sénégal », Thèse de doctorat sous la direction de Francis Balle, Paris 2, 1995.

Diop Khoudia, « Les enjeux et les perspectives du développement de la presse dite populaire au Sénégal : Ethique, déontologie et public », Mémoires d'Etudes pour l'obtention du DESS, CESTI, 2002.

Mbow, Moussa, « Ethique, déontologie et régulation de la presse écrite au Sénégal », Mémoires en SIC, Bordeaux 3, 2004.

Seck, Sélé, « La responsabilité pénale du journaliste et les délits de presse au Sénégal : une contribution à l'effectivité de la liberté de la presse », Thèse de doctorat en droit privé sous la direction de Xavier Agostinelli, Aix-Marseille, 2013.

Décret, Ordonnances, Lois, Codes...

Code de la presse de 1996, 96-04 du 22 février 1996.

Déclaration finale de Windhoek le 3 mai 1991.

Décret signé le 16 mars 1967 fixant le fonctionnement de l'APS.

La Charte de Munich de 1971.

Loi d'Amnistie dite d'Ezzan du 7 janvier 2004.

La Loi de la presse de 1881 en France

Ordonnance n°59-054 du 31 mars 1959.

Webographie :

Afrikinfos : www.afrikinfos.com

Aps : www.aps.sn

Cairn : www.cairn.info

Charlie Hebdo : www.charliehebdo.fr

Cnra : www.cnra.sn

Courrier international : www.courrierinternational.com

Dakaractu : www.dakaractu.com

Diasporas : www.diasporas.fr

Filinfo : www.fil-info-france.com

IGFM : www.igfm.sn

Jeune Afrique : www.jeuneafrique.com

Le Monde : www.lemonde.fr

Le quotidien : www.lequotidien.sn

Leral : www.leral.net

Le Soleil : www.lesoleil.sn

Libération : www.liberation.fr

RFI : www.rfi.fr

Senenews : www.senenews.com

Seneweb : www.seneweb.com

Sud quotidien : www.sudquotidien.sn

Walfadjri : www.walfnet.com

Week end Magazine : www.weekend.sn

Xalima : www.xalimasn.com

Xibaaru : www.xibaaru.com

Chaînes de télévision :

Africa 7

Canal Infos News

Canal+

France 2

France 3

RTS (Radio Sénégal)

Itélé

RDV

Sen TV (Zik Fm)

TFM (Rfm)

TF1

TV5

2STV

WalfTV (Walf radio)

4^{ème} de couverture

Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique

Résumé de la thèse :

Cette thèse se propose de revenir sur l'histoire politique et médiatique du Sénégal de l'indépendance à nos jours. Mais, vu le dynamisme politique spécifique de l'ère coloniale dans ce pays, nous aborderons également cette période car elle peut nous aider à mieux comprendre l'avènement « précoce » du multipartisme au Sénégal par rapport au reste de l'Afrique, ou du moins d'une bonne partie du continent. Car c'est à partir de cette période que le droit de vote est apparu au Sénégal. Puis à l'indépendance, la situation médiatique va connaître d'importants bouleversements, avec l'apparition des partis uniques et de ce que Mor Faye appelle le « *journalisme institutionnel des comptes rendus* ». La rupture avec le pluralisme politique, provoquée par la crise de 1962 qui signe la fin de l'exécutif bicéphale au Sénégal, va peu à peu réduire la liberté d'opinion jusqu'à mettre en place un journal unique, une presse d'État. C'est avec la création d'une loi sur la presse en 1979 et le multipartisme naissant ou renaissant, que commencent à s'enraciner les bases du pluralisme médiatique qui va, au fur et à mesure que le pays se démocratise, révolutionner le discours politique et bouleverser le monisme idéologique. C'est ainsi qu'au début des années 1990 se développe, au Sénégal et dans de nombreux pays africains francophones, une sorte de « médiactivisme » qui jouera un rôle déterminant dans la remise en cause des informations diffusées par la presse d'État. Cependant, le développement du pluralisme de la presse au Sénégal soulève, surtout à partir de l'alternance politique en 2000 portant Abdoulaye Wade à la tête du pays, d'énormes interrogations relatives aux pratiques journalistiques et à l'esprit de responsabilité nécessaire pour exercer ce métier.

Mots clés : Sénégal, médias, liberté de la presse, information, pluralisme

Media and power in Senegal : study of the transition from a State press to a media pluralism

Summary :

This thesis looks back on the political and media history of Senegal from independence to the present. However, given the specific political dynamism of the colonial era in this country, we will also discuss this period because it can help us better understand the coming "early" multiparty in Senegal compared to the rest of Africa, or unless much of the continent. Since it is from this period that the voting appeared to Senegal. And after independence, the media situation will undergo significant changes, with the emergence of single parti system and what Mor Faye calls "institutional journalism of reviews." The break with political pluralism, caused by the 1962 crisis marks the end of the two-headed executive in Senegal, that will gradually reduce the freedom of opinion to impose a single newspaper, a State press . With the creation of a press law in 1979 and the nascent or reborn multiparty, start to root the basics of media pluralism that will, as and as the country becomes more democratic, revolutionize speech political and ideological monism upset. Thus developed in the early 1990s, in Senegal and in many French-speaking African countries, a form of "médiactivisme" which will play a key role in the questioning of the information published by state media. However, the development of pluralism of the press in Senegal raises, especially after the political change in 2000 Abdoulaye Wade to lead the country, huge questions on journalistic practices and spirit of responsibility necessary to exercise this job.

Keywords : Senegal, media, press freedom, news, pluralism